

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

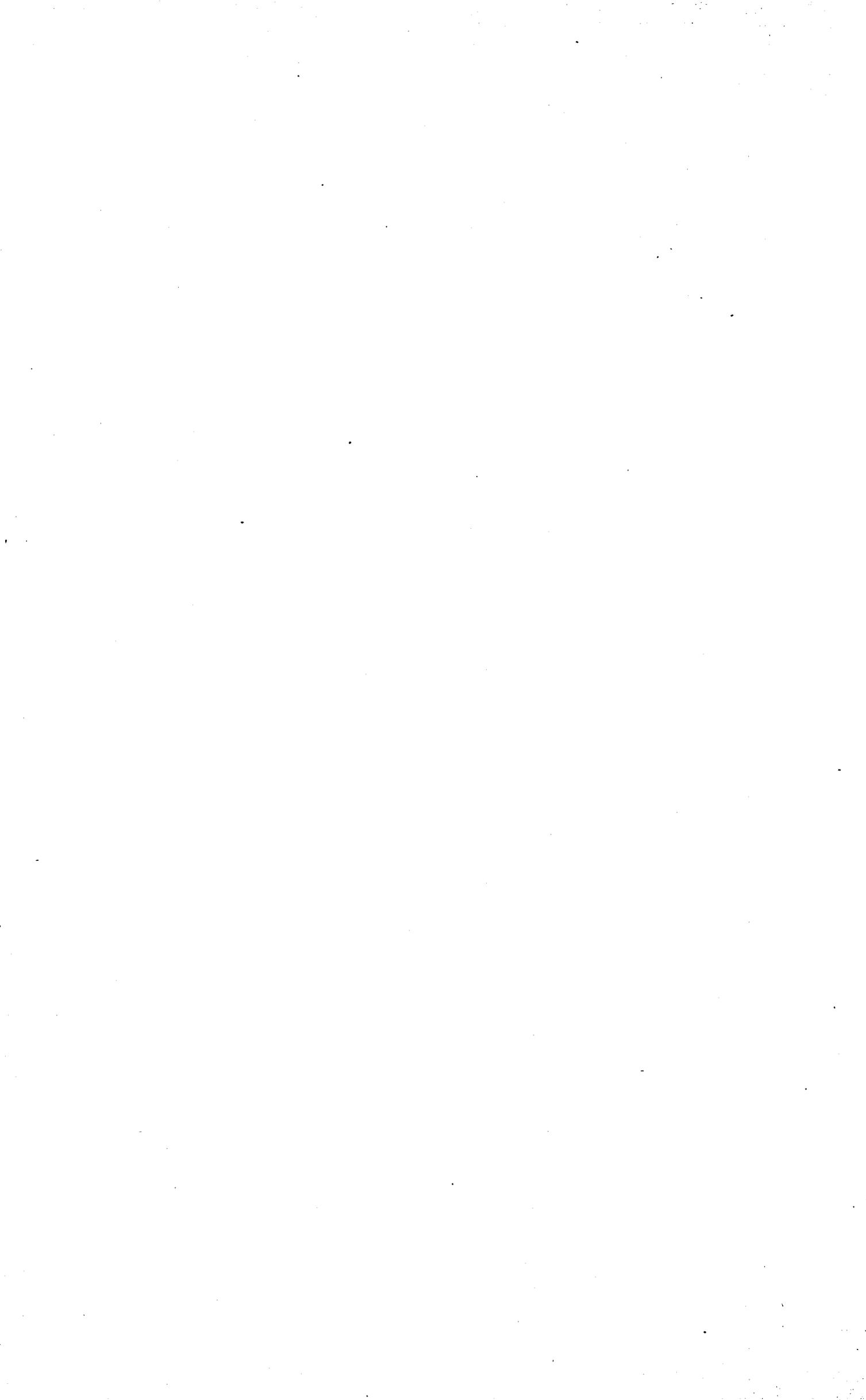
L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires: **Pages 87 & 232 comportent une numérotation fautive : p. 86 & 322.**

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

<b>10x</b>		<b>14x</b>		<b>18x</b>		<b>22x</b>		<b>26x</b>		<b>30x</b>	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										
<b>12x</b>		<b>16x</b>		<b>20x</b>		<b>24x</b>		<b>28x</b>		<b>32x</b>	



---

---

**JOURNAUX**

27

**CONSEIL LÉGISLATIF,**

**VOL. VIII.—Première Partie.**

---

---

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

JOURNAUX  
DE  
**CONSEIL LÉGISLATIF,**  
DE LA  
**PROVINCE DU CANADA.**



SON EXCELLENCE  
LE TRÈS HONORABLE JAMES BRUCE, COMTE DELGIN ET KINCARDINE,  
GOUVERNEUR GÉNÉRAL,  
&c. &c. &c.

---

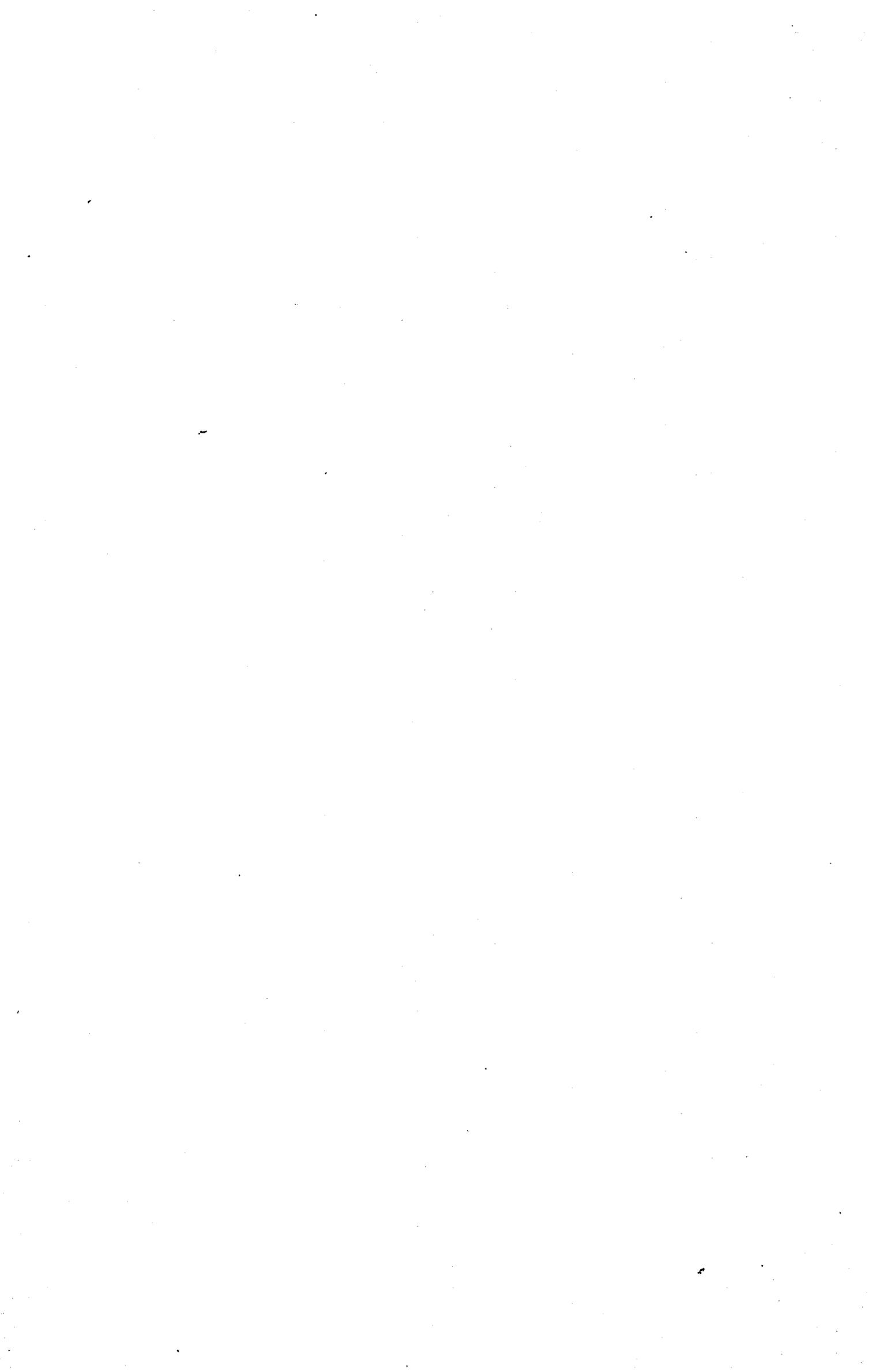
ÉTANT LA SECONDE SESSION  
DU  
**TROISIÈME PARLEMENT PROVINCIAL,**  
1849.

---

**VOL. VIII.—Première Partie.**

---

MONTREAL:  
IMPRIMÉS PAR JOHN C. BECKET, 22 GRANDE RUE SAINT JACQUES.



## N O T E .

---

*En conséquence de la destruction des archives du Parlement par l'incendie du 25 avril, 1849, qui consuma l'édifice du Parlement, le Journal a été imprimé en deux parties. La première renferme les procédés de la Chambre depuis l'ouverture du Parlement, jusqu'au jour de l'incendie inclusivement, puisés à différentes sources, au défaut des pièces authentiques ; mais la seconde partie a été faite d'après la manière ordinaire d'enregistrer les procédés de la Chambre.*

J. F. TAYLOR,

*Gref. Asst. et D. Gref. Conseil Législatif.*



# JOURNAUX

DU

## CONSEIL LÉGISLATIF.



PROVINCE }  
DU } *ELGIN et KINCARDINE.*  
Canada. }

*VICTORIA, par la Grâce de DIEU,  
REINE du Royaume-Uni de la Grande-  
Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la  
Foi, etc. etc. etc.*

A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, en Notre Cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue le deuxième jour de Mai maintenant prochain, et à chacun de vous—

SALUT :

### PROCLAMATION.

**A** TTE DU que le vingt-troisième jour de Mars dernier, Nous avions jugé à propos de proroger Notre Parlement Provincial au deuxième jour de Mai maintenant prochain, auquel tems vous étiez tenus et enjoins de paraître en Notre Cité de *Montréal* : Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous d'être présens au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trou-

ver avec Nous en Notre Parlement Provincial, en Notre dite Cité de *Montréal*, Lundi, le douzième jour de Juin prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province : Témoin, Notre très-fidèle et bien-aimé Cousin, *James, Comte d'Elgin et Kincardine*, Chevalier du Très-Ancien et Très-Noble Ordre du Chardon, Gouverneur Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'Ile du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc. etc. etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Montréal*, dans Notre dite Province, ce vingt-sixième jour d'Avril, dans l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quarante-huit, et de Notre Règne la onzième.

Par Ordre,

FELIX FORTIER,

G. C. C.

Proclamation  
du 26 avril,  
continuant le  
Parlement au  
12 juin.



PROVINCE }  
DU } ELGIN et KINCARDINE.  
Canada. }

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,  
REINE du Royaume-Uni de la Grande-  
Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la  
Foi, etc. etc. etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, en Notre Cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue le douzième jour de Juin courant, et à chacun de vous—

SALUT :

#### PROCLAMATION.

Proclamation  
du 7 juin,  
continuant le  
Parlement au  
24 juillet.

ATTENDU que le vingt-sixième jour d'Avril dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement Provincial au douzième jour de Juin courant, auquel tems vous étiez tenus et enjoins de paraître en Notre Cité de *Montréal* : Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos biens-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement Provincial, en Notre dite Cité de *Montréal*, Lundi, le vingt-quatrième jour de Juillet prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce a quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province : Témoin, Notre Très-fidèle et bien-aimé Cousin, *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier

du Très-Ancien et Très-Noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Île du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc. etc. etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Montréal*, dans Notre dite Province, ce septième jour de Juin, dans l'année de notre Seigneur mil-huit cent quarante-huit, et de Notre Règne la onzième.

Par Ordre,

FELIX FORTIER,

G. C. C.



PROVINCE }  
DU } ELGIN et KINCARDINE.  
Canada. }

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,  
REINE du Royaume-Uni de la Grande-  
Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la  
Foi, etc. etc. etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative, de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, en Notre Cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue le vingt-quatrième jour de Juillet courant, et à chacun de vous—

SALUT :

#### PROCLAMATION.

ATTENDU que le septième jour de Juin dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement Provincial au vingt-quatrième

Proclamation  
du 17 juillet,  
continuant le  
Parlement au  
2 septembre.

quatrième jour de Juillet courant, auquel tems vous étiez tenus et enjoins de paraître en Notre Cité de *Montréal* : Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présens au tems susdit, vous convoquant, et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement Provincial, en Notre dite Cité de *Montréal*, Samedi, le second jour de Septembre prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province : Témoin, Notre Très-fidèle et bien-aimé Cousin *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier du Très-Ancien et Très-Noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick*, et de l'Île du *Prince Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc. etc. etc. A Notre Hotel du Gouvernement, en Notre Cité de *Montréal*, dans Notre dite Province, ce dix-septième jour de Juillet, dans l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quarante-huit, et de Notre Règne la douzième.

Par Ordre,

FELIX FORTIER,  
G. C. C.



PROVINCE  
DU  
*Canada*. } *ELGIN* et *KINCARDINE*.

*VICTORIA*, par la Grâce de DIEU,  
*REINE* du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc. etc. etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, en Notre Cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue le deuxième jour de Septembre prochain, et à chacun de vous—

SALÛT :

#### PROCLAMATION.

ATTENDU que le dix-septième jour de Juillet dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement Provincial au deuxième jour de Septembre prochain, auquel tems vous étiez tenus et enjoins de paraître en Notre Cité de *Montréal* : Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présens au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement Provincial, en Notre dite Cité de *Montréal*, Samedi, le deuxième jour d'Octobre prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

Proclamation  
du 24 août,  
continuant le  
Parlement au  
12 octobre.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelle fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province : Témoin, Notre Très-fidèle et bien-aimés Cousin *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier du

du Très-Ancien et Très-Noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau Brunswick* et de l'Île du *Prince Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc. etc. etc. A Notre Hotel du Gouvernement, en Notre Cité de *Montréal*, dans Notre dite Province, ce vingt-quatrième jour d'Août, dans l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quarante-huit, et de Notre Règne la douzième.

Par Ordre,

FELIX FORTIER,  
G. C. C.



PROVINCE }  
DU } ELGIN et KINCARDINE.  
Canada. }

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,  
REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc. etc. etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative, de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, en Notre Cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue le douzième jour d'Octobre courant, et à chacun de vous—

SALUT :

### PROCLAMATION.

Proclamation du 7 octobre, continuant le Parlement au 21 décembre.

ATTENDU que le vingt-quatrième jour d'Août dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement Provincial au

douzième jour d'Octobre courant, auquel tems vous étiez tenus et enjoins de paraître en Notre Cité de *Montréal* : Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement Provincial, en Notre dite Cité de *Montréal*, Jeudi, le seizième jour de Novembre prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province : Témoin, Notre Très-fidèle et bien-aimé Cousin James, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier du Très-Ancien et Très-Noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick*, et de l'Île du *Prince Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc. etc. etc. A Notre Hotel du Gouvernement, en Notre Cité de *Montréal*, dans Notre dite Province, ce septième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quarante-huit, et de Notre Règne la douzième.

Par Ordre,

FELIX FORTIER,  
G. C. C.



PROVINCE }  
DU } *ELGIN et KINCARDINE.*  
Canada. }

*VICTORIA*, par la Grâce de DIEU,  
*REINE* du Royaume-Uni de la Grande-  
Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la  
*Foi, etc. etc. etc.*

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, en Notre Cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue le seizième jour de Novembre courant, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

**A**TTENDU que le septième jour d'Octobre dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement Provincial au seizième jour de Novembre courant, auquel tems vous étiez tenus et enjoins de paraître en Notre Cité de *Montréal* : Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos biens-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement Provincial, en Notre dite Cité de *Montréal*, Jeudi, le vingt-unième jour de Décembre prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce a quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province : Témoin, Notre Très-fidèle et bien-aimé Cousin, *James*, Comte d'*Elgin et Kincardine*, Chevalier

du Très-Ancien et Très-Noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Île du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc. etc. etc. A Notre Hotel du Gouvernement, en Notre Cité de *Montréal*, dans Notre dite Province, ce onzième jour de Novembre, dans l'année de notre Seigneur mil-huit cent quarante-huit, et de Notre Règne la douzième.

Par Ordre,

FELIX FORTIER,  
G. C. C.



PROVINCE }  
DU } *ELGIN et KINCARDINE.*  
Canada. }

*VICTORIA*, par la Grâce de DIEU,  
*REINE* du Royaume-Uni de la Grande-  
Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la  
*Foi, etc. etc. etc.*

A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, en Notre Cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue le vingt-unième jour de Décembre courant, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

**A**TTENDU que Notre Parlement demeure prorogé au vingt-unième jour de Décembre courant, cependant, Nous avons jugé à propos

Proclamation  
du 9 décembre,  
convoquant le  
Parlement pour  
la dépeche des  
affaires.

propos, pour divers causes et considérations, de le proroger de nouveau à Jeudi, le dix-huitième jour de Janvier prochain, de sorte que vous, ni aucun de vous ne serez le dit vingt-unième jour de Décembre courant, tenus ni obligés de paraître en Notre Cité de *Montréal*, car Nous voulons que vous et chacun de vous soyez entièrement déchargés à cet égard; vous commandant, et par la teneur des présentes, vous enjoignant fermement et à chacun de vous, et à tous autres intéressés à cet égard, d'être et de comparaître personnellement Jeudi, le dix-huitième jour de Janvier prochain, en Notre Cité de *Montréal*, pour procéder à l'Expédition des Affaires, et traiter, faire, agir et conclure sur ces choses, qui, par la Grâce de Dieu, pourront être ordonnées dans Notre dit Parlement Provincial par le Conseil Commun de Notre dite Province.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre  
Nos présentes Lettres Patentes,  
et à icelles fait apposer le Grand  
Sceau de Notre dite Province :

Par Ordre,

FELIX FORTIER,

G. C. C.

Témoïn, Notre très-fidèle et bien-aimé Cousin, *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier du Très-Ancien et Très-Noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'Île du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc. etc. etc. A Notre Hotel du Gouvernement, en Notre Cité de *Montréal*, dans Notre dite Province, ce neuvième jour de Décembre, dans l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quarante-huit, et de Notre Règne la douzième.

# JOURNAL

DU

## CONSEIL LÉGISLATIF.

Jeudi le 18<sup>e</sup>  
Janvier 1849.

**J**EUUDI, le 18<sup>e</sup> jour de Janvier, dans la douzième année du règne de Notre Souveraine Dame *Victoria*, par la grâce de Dieu, reine du royaume uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Protectrice de la Foi, étant la seconde session du troisième Parlement Provincial du *Canada*, tel que continué par diverses proclamations jusqu'à ce jour.

Membres présents.

Les Membres présents dans l'édifice préparé pour recevoir la Législature Provinciale, dans la cité de *Montréal*, ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur :

Et certains autres honorables Membres de cette Chambre.

PRIERES.

Son Excellence arrive à la Chambre et requiert la présence de l'Assemblée.

Son Excellence le très-honorable *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier de l'Ordre très-ancien et très-noble du Chardon, Gouverneur Général de l'*Amérique Britannique* du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'*Ile du Prince Edouard*, et Vice Amiral d'icelles, étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'Orateur a ordonné au gentilhomme huissier de la verge noire, d'informer l'Assemblée " qu'il est du plaisir " de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans cette Chambre."

Laquelle étant venue,

Son Excellence ouvre la session par un discours gracieux aux deux Chambres.

Il a plu à Son Excellence d'ouvrir la Session par un discours gracieux aux deux Chambres.

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et Messieurs de la Chambre d'Assemblée,*

J'éprouve beaucoup de plaisir à vous informer que rien n'est venu interrompre la tranquillité de la Province, depuis la dernière session. Discours.

Les preuves qu'a données le peuple du *Canada*, pendant cette période d'excitation et de mal-aise général, de son amour de l'ordre et de son attachement à ses institutions, tendront, je m'en flatte, à asseoir le crédit de la Province sur une base plus solide, et à augmenter sa prospérité.

Je suis autorisé à vous informer que Sa Majesté a résolu d'exercer la prérogative de la Clémence, en faveur de tous ceux qui sont encore sous le poids des conséquences pénales d'offences politiques, résultant des malheureux événements de 1837 et 1838 ; et j'ai reçu ordre de la Reine de vous inviter à concourir avec moi à la passation d'un acte pour donner leur plein effet aux très-gracieuses intentions de Sa Majesté.

Je suis fort aise d'avoir à vous apprendre que, conformément au désir de la Législature locale, exprimé dans une adresse des deux Chambres du Parlement Provincial, le Parlement Impérial a passé un acte révoquant la clause de l'Acte d'Union qui imposait des restrictions à l'usage de la Langue Française.

J'ai été pendant la vacance en communication avec le Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, et avec les Lieutenants-Gouverneurs de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, au sujet du Bureau de Poste Provincial, et je puis vous

vous informer, qu'à la réunion du Parlement Impérial, il va être pris des mesures pour conférer aux autorités Provinciales, l'entier contrôle et régie de ce département. J'espère que lorsque les arrangements nécessaires pour effectuer cet objet auront été complétés, il sera possible d'établir un tarif postal bas et uniforme, pour les Provinces Britanniques de l'*Amérique du Nord*.

Je suis porté à croire qu'il résulterait beaucoup d'avantages pour les intérêts publics d'une augmentation dans la Représentation, et j'appelle toute votre attention à ce sujet, d'une importance plus qu'ordinaire.

Je suis heureux d'avoir à vous annoncer la presque cessation de l'opposition qui s'est manifestée, pendant un temps, à l'opération de l'acte des écoles, dans certaines parties du *Bas-Canada*. Je suis d'avis néanmoins qu'on peut avec avantage amender cet acte, dans quelques-uns de ces détails, et j'ai la confiance que vous consentirez volontiers à y faire les changements propres à le rendre aussi peu onéreux que possible aux contribuables, sans toucher en rien, cependant, au principe important qu'il a consacré, en assurant les bienfaits de l'éducation à la jeunesse entière de cette section de la Province.

Parmi les sujets qui engageront votre attention, se trouve le système de judicature, dans les deux sections de la Province, les lois qui se rapportent au régime municipal, et la constitution de l'université de *King's College*.

Les officiers employés à explorer le pays entre *Québec* et *Halifax*, en vue de découvrir la meilleure ligne à suivre pour un chemin de fer destiné à relier ces deux points, ont présenté un rapport qui contient des renseignements précieux, et fait vivement ressortir les avantages de l'entreprise en contemplation. Je le mettrai devant vous, avec une dépêche du secrétaire d'Etat pour les Colonies, exprimant l'intérêt que prend le gouvernement de Sa Majesté à ce grand ouvrage.

*Messieurs de l'Assemblée Législative,*

Je ferai mettre devant vous les comptes publics avec le budget pour l'année.

Je me repose sur votre empressement à voter les subsides nécessaires pour le service public.

*Honorables Messieurs, et Messieurs,*

J'ai remarqué avec chagrin que le *Canada* a eu sa large part de la dépression commerciale dont l'année expirée a été si particulièrement marquée.

Je n'ai pas manqué de faire sentir aux Ministres de Sa Majesté l'urgente nécessité qui existe de faire disparaître des Statuts Impériaux les dispositions qui peuvent tendre à restreindre le commerce de la Province, en empêchant les vaisseaux étrangers de fréquenter ses ports; pour y chercher leurs chargements, et j'éprouve beaucoup de satisfaction à dire que le Gouvernement de la Reine a bien accueilli mes représentations à ce sujet.

Au nombre des mesures qui paraissent mériter l'attention du Parlement Provincial, dans les circonstances actuelles, comme étant de nature à relever le crédit de la Province, à étendre son commerce, et à contribuer au développement de ses ressources, je recommande le suivantes à votre considération, comme étant d'une importance particulière :

Pourvoir aux fonds nécessaires à l'achèvement des canaux du *St.-Laurent* au plus tôt possible. On croit qu'avec une dépense additionnelle modique on peut mettre ces grands ouvrages en état de permettre, peu de temps après l'ouverture de la navigation, aux vaisseaux tirant neuf pieds d'eau en descendant et huit pieds en montant, de passer du lac *Erie* à l'Océan. Cet objet une fois accompli, le *Canada* possèdera une navigation intérieure sans égale en capacité et en longueur, et liant les marchés d'un commerce à l'extension duquel il est impossible d'assigner des limites.

La passation d'une loi pour autoriser l'alliénation des ouvrages d'une nature purement locale, qui ont été exécutés aux frais de la Province, et donner au Gouvernement les pouvoirs nécessaires pour la réorganisation de la Dette Provinciale, et la création d'un fonds d'amortissement. Cette dette a été contractée non à soutenir des guerres couteuses, soit de défense ou d'agression, mais à construire des travaux d'utilité, dont les plus importants, lorsqu'ils auront été achevés,

achevés, ne peuvent guère manquer de devenir profitables. L'existence d'un revenu considérable provenant des Douanes, place le créancier du *Canada*, dans une position très-avantageuse, qui s'améliorera encore lorsqu'un fonds d'amortissement aura été créé et mis en opération.

L'amendement de l'acte actuel d'immigration, en vue de faire disparaître les dispositions qui tendent à empêcher les immigrants qui se proposent de s'établir en *Canada* ou dans les Etats Ouest de l'Union, de se rendre à destination par la voie du *St.-Laurent*. Le transport des passagers est une branche importante du commerce qui se dirige vers l'intérieur, qu'on ne peut décourager sans nuire à celui qui se dirige vers l'extérieur. Je ne manquerai pas de faire tous les efforts que permettra l'intérêt de la santé publique pour réduire les dépenses du département de l'immigration à l'échelle des années antérieures à 1847, alors qu'une taxe sur les passagers bien moins onéreuse que celle qui est maintenant levée, suffisait, en y ajoutant, dans l'occasion, un modique octroi à même le Trésor Public, pour couvrir ces dépenses.

Je recommanderais en outre à votre considération la convenance de réserver une partie du domaine public, dont le revenu provenant de la vente des terres, formerait un fonds dont l'intérêt serait employé au maintien des écoles élémentaires. Il sera peut-être jugé à propos d'autoriser le gouvernement à placer le capital provenant de cette source, soit dans les fonds provinciaux, ou dans ceux de quelques-uns des principaux chemins de fer, dont le Parlement a sanctionné la construction.

Dans vos délibérations pour mener à maturité ces mesures et toutes mesures semblables, ayant pour objet l'avancement moral et matériel du peuple de cette importante Province, vous me trouverez toujours avec la volonté et le désir de coopérer avec vous. Avec un revenu provenant de tant de sources indépendantes, et exempt des nombreuses charges qui pèsent si lourdement sur les ressources d'autres sociétés, le *Canada*, jouit de grands et singuliers avantages. Espérons qu'avec la grâce de Dieu, notre législation sera dirigée de manière à le mettre en état d'en retirer tous les avantages.

Alors il a plu à Son Excellence le Gouver-

neur Général de se retirer, et l'Assemblée Législative s'en est allée.

L'honorable Orateur a informé cette Chambre qu'il y avait un Membre qui se présentait pour être introduit:

Lorsque l'honorable *Etienne Pas. Taché* a été introduit entre deux honorables Membres de cette Chambre. L'honorable E. P. Taché introduit.

Alors l'honorable M. *E. P. Taché* a présenté son writ de sommation à l'Orateur, qui l'a remis au greffier, et il a été lu comme suit:—



PROVINCE }  
DU } *ELGIN et KINCARDINE.* Le writ.  
Canada. }

*VICTORIA*, par la Grâce de DIEU,  
*REINE* du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé *Etienne Pas. Taché*, écuyer, de la cité de *Montréal*—

SALUT :

**S**ACHEZ, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'état et la défense de notre Province du *Canada*, et l'église d'icelle ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil Législatif de notre dite Province, et nous vous commandons, le dit *Etienne Pas. Taché*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez, pour les fins susdites, dans le Conseil Législatif de notre dite Province, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement Provincial pourra être convoqué et tenu en notre dite Province, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer la Grand Sceau de notre dite Province du *Canada*.  
Témoin notre très-fidèle et bien-aimé

aimé

aimé Cousin *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier de l'ordre très-ancien et très-noble du Chardon, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-chef, dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'île du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre ville de *Montréal*, en notre dite Province du *Canada*, le vingt-troisième jour de mai, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante-huit, et dans la onzième année de notre règne.

E. & K.

Par Ordre.

FELIX FORTIER.

C. C. C.

Enregistré 27<sup>e</sup> mai 1848, Lib. A. S., Folio 345.

R. A. TUCKER,

*Régistrateur.*

Assermenté et prend son siège.

Alors l'honorable M. *E. Taché* s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par *John F. Taylor*, aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau, pour administrer le serment aux Membres de la Législature. et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il y avait un Membre qui se présentait pour être introduit.

L'honorable J. Leslie introduit

Lorsque l'honorable M. *James Leslie* a été introduit entre deux honorables Membres de cette Chambre.

Présente son writ.

Alors l'honorable M. *James Leslie* a présenté son writ de sommation à l'Orateur, qui l'a remis au greffier, et il a été lu comme suit :—



PROVINCE }  
DU } ELGIN et KINCARDINE.  
Canada. }

Le writ.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU.  
REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé *James Leslie*, écuyer, de la cité de *Montréal*—

SALUT :

SACHEZ, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles, qui peuvent concerner l'état et la défense de notre Province du *Canada*, et l'église d'icelle ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil Législatif de notre dite Province, et nous vous commandons, le dit *James Leslie*, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez, pour les fins susdites, dans le Conseil Législatif de notre dite Province, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement Provincial pourra être convoqué et tenu, en notre dite Province, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province du *Canada*. Témoin notre très fidèle et bien-aimé Cousin *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier de l'ordre très-ancien et très-noble du Chardon, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef, dans et sur nos provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'île du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre ville de *Montréal*, en notre dite Province du *Canada*, le vingt-troisième jour de mai, et dans l'année de notre Seigneur mil huit cent quarante-huit,

quarante-huit, et dans la onzième année de notre règne.

E. & K.

Par ordre,

FELIX FORTIER,  
C. C. C.

Enregistré 27e mai, 1848, Lib. A. S., folio 344.

R. A. TUCKER,  
Régistrateur.

Alors l'honorable M. *James Leslie* s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par *John F. Taylor*, aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau, pour administrer le serment aux Membres de la Législature, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il y avait un Membre qui se présentait pour être introduit.

Lorsque l'honorable *Frédéric Auguste Quesnel* a été introduit entre deux honorables Membres de cette Chambre.

Alors l'honorable M. *Quesnel* a présenté son writ de sommation à l'Orateur, qui l'a remis au greffier, et il a été lu comme suit :—



PROVINCE }  
DU } *ELGIN et KINCARDINE.*  
Canada. }

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,  
REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé *Frédéric Auguste Quesnel*, écuyer, de la cité de *Montréal*—

SALUT :

SACHEZ, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'état et la défense de notre province du *Canada*, et l'église d'icelle; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil Législatif de notre dite Province, et nous vous commandons, le

dit *Frédéric Auguste Quesnel*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez, pour les fins susdites, dans le Conseil Législatif de notre dite Province, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement Provincial pourra être convoqué et tenu en notre dite Province, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province du *Canada*. Témoin notre très-fidèle et bien-aimé Cousin *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier de l'Ordre très-ancien et très-noble du *Charon*, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef, dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'Ile du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre ville de *Montréal*, en notre dite Province du *Canada*, le huitième jour de septembre, et dans l'année de notre Seigneur mil huit cent quarante-huit, et dans la douzième année de notre règne.

E. & K.

Par ordre,

FELIX FORTIER,  
C. C. C.

Enregistré 9e septembre, 1848, Lib. A. S., folio 372.

R. A. TUCKER,  
Régistrateur.

Alors l'honorable M. *Quesnel* s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par *John F. Taylor*, aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau, pour administrer le serment aux Membres de la Législature, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il y avait un Membre qui se présentait pour être introduit.

Lorsque l'honorable *Joseph Bourret* a été introduit entre deux honorables Membres de cette Chambre.

Alors l'honorable M. *Bourret* a présenté son writ de sommation à l'Orateur, qui l'a remis au greffier, et il a été lu comme suit :—

Province

Assermenté et prend son siège.

L'honorable F. A. Quesnel introduit.

Présente son writ.

Le writ.

Assermenté et prend son siège.

L'honorable J. Bourret introduit.

Présente son writ.



Le writ.

PROVINCE  
DU }  
Canada. } *ELGIN et KINCARDINE.*

*VICTORIA, par la Grâce de DIEU,  
REINE du Royaume-Uni de la Grande-  
Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la  
Foi, etc., etc., etc.*

A notre fidèle et bien-aimé *Joseph Bourret*,  
écuyer, de la cité de *Montréal*—

SALUT :

**S**ACHEZ, que tant pour la confiance parti-  
culière que nous avons reposée en vous,  
que dans la vue d'obtenir votre avis et assis-  
tance dans toutes affaires importantes et dif-  
ficiles qui peuvent concerner l'état et la dé-  
fense de notre Province du *Canada*, et l'é-  
glise d'icelle ; Nous avons jugé à propos de  
vous appeler au Conseil Législatif de notre  
dite Province, et nous vous commandons, le  
dit *Joseph Bourret*, que mettant de côté  
toutes difficultés et excuses quelconques, vous  
soyez et comparaissez, pour les fins susdites,  
dans le Conseil Législatif de notre dite Pro-  
vince, en tous les temps et en tous les lieux  
où notre Parlement Provincial pourra être  
convoqué et tenu en notre dite Province, et il  
ne vous est permis en aucune manière d'y  
manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos  
présentes Lettres Patentes, et à  
icelles apposer le Grand Sceau de  
notre dite Province du *Canada*.  
Témoin notre très-fidèle et bien-  
aimé Cousin *James*, Comte d'*Elgin*  
et *Kincardine*, Chevalier de l'ordre  
très-ancien et très-noble du Char-  
don, Gouverneur Général de l'*Amé-  
rique Septentrionale Britannique*,  
et Capitaine Général et Gouverneur  
en Chef, dans et sur nos Provinces  
du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*,  
du *Nouveau-Brunswick* et de l'île  
du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral  
d'icelles, etc., etc., etc. A notre  
Hôtel du Gouvernement, en notre  
ville de *Montréal*, en notre dite Pro-  
vince du *Canada*, le vingt-unième  
jour de novembre, dans l'année de  
notre Seigneur mil huit quarante-  
huit, et dans la douzième année  
de notre règne.

E. &amp; K.

Par ordre,

FELIX FORTIER,  
C. C. C.

Enregistré 23e novembre, 1848, Lib. A. S.,  
folio 430.

R. A. TUCKER.

Régistrateur.

Alors l'honorable M. *Bourret* s'est approché  
de la table, et a prêté et souscrit le serment  
voulu par la loi, lequel lui a été administré  
par *John F. Taylor*, aîné, écuyer, un des com-  
missaires nommés sous le grand sceau, pour  
administrer le serment aux Membres de la  
Législature, et il a pris son siège en consé-  
quence.

Assermenté et  
prend son  
siège.

L'honorable Orateur a informé la Chambre  
qu'il y avait un Membre qui se présentait pour  
être introduit.

Lorsque l'honorable *Geo. Saveuse de Beau-  
jeu*, a été introduit entre deux honorables  
Membres de cette Chambre.

L'honorable G.  
S. De Beaujeu  
introduit.

Alors l'honorable M. *de Beaujeu* a présenté  
son writ de sommation à l'Orateur, qui l'a  
remis au greffier, et il a été lu comme  
suit: —

Présente son  
writ.



PROVINCE  
DU }  
Canada. } *ELGIN et KINCARDINE.*

*VICTORIA, par la grâce de DIEU,  
REINE du Royaume-Uni de la Grande-  
Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la  
Foi, etc., etc., etc.*

A notre fidèle et bien-aimé *Geo. Saveuse de  
Beaujeu*, écuyer, du *Côteau-du-Lac*—

SALUT :

**S**ACHEZ, que tant pour la confiance parti-  
culière que nous avons reposée en vous,  
que dans la vue d'obtenir votre avis et assis-  
tance dans toutes affaires importantes et dif-  
ficiles, qui peuvent concerner l'état et la défense  
de notre Province du *Canada*, et l'église d'i-  
celle ; Nous avons jugé à propos de vous ap-  
peler au Conseil Législatif de notre dite Pro-  
vince, et nous vous commandons, le dit *Geo.  
Saveuse de Beaujeu*, que, mettant de côté  
toutes difficultés et excuses quelconques, vous  
soyez et comparaissez, pour les fins susdites,  
dans le Conseil Législatif de notre dite Pro-  
vince, en tous les temps et en tous les lieux où  
notre Parlement Provincial pourra être convo-  
qué et tenu en notre dite Province, et il ne vous  
est permis en aucune manière d'y manquer.

En

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province du *Canada*. Témoin notre très-fidèle et bien-aimé Cousin *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier, de l'ordre très-ancien et très-noble du *Chardon*, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef, dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'Île du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre ville de *Montréal*, en notre dite Province du *Canada*, le vingt-unième jour de novembre, dans l'année de notre Seigneur mil huit cent quarante-huit, et dans la douzième année de notre règne.

E. &amp; K.

Par ordre,

FELIX FORTIER,  
C. C. C.

Enregistré 23e novembre, 1848, Lib. A. S.,  
folio 431.

R. A. TUCKER,  
Régistrateur.

Assermenté et  
prend son  
siège.

Alors l'honorable M. de *Beaujeu* s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par *John F. Taylor*, aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau, pour administrer le serment aux Membres de la Législature, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il y avait un Membre qui se présentait pour être introduit.

L'honorable  
John Ross  
introduit.

Lorsque l'honorable *John Ross* a été introduit entre deux honorables Membres de cette Chambre.

Présente son  
writ.

Alors l'honorable M. *Ross* a présenté son writ de sommation à l'Orateur, qui l'a remis au greffier, et il a été lu comme suit :—



Le writ.

PROVINCE }  
DU } ELGIN et KINCARDINE.  
Canada. }

VICTORIA, par la grâce de DIEU,  
REINE du Royaume-Uni de la Grande-

*Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.*

A notre fidèle et bien-aimé *John Ross*, écuyer, de *Belleville*—

SALUT :

SACHEZ, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles, qui peuvent concerner l'état et la défense de notre Province du *Canada*, et l'Église d'icelle; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil Législatif de notre dite Province, et nous vous commandons, le dit *John Ross*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez, pour les fins susdites, dans le Conseil Législatif de notre dite Province, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement Provincial pourra être convoqué et tenu en notre dite Province, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province du *Canada*. Témoin notre très-fidèle et bien-aimé Cousin *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier de l'ordre très-ancien et très-noble du *Chardon*, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef, dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'Île du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre ville de *Montréal*, en notre dite Province du *Canada*, le premier jour de décembre, dans l'année de notre Seigneur mil huit cent quarante-huit, et dans la douzième année de notre règne.

E. &amp; K.

Par ordre,

FELIX FORTIER,  
C. C. C.

Enregistré 4e décembre, 1848, Lib. A. S.,  
folio 432.

R. A. TUCKER,  
Régistrateur.

Alors l'honorable M. *Ross* s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par *John F. Taylor*, aîné, écuyer, un des commissaires

Assermenté et  
prend son  
siège.

commissaires nommés sous le grand sceau, pour administrer le serment aux Membres de la Législature, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il y avait un Membre qui se présentait pour être introduit.

L'honorable J. O. Turgeon introduit.

Lorsque l'honorable *Joseph Ovide Turgeon* a été introduit entre deux honorables Membres de cette Chambre.

Présente son writ.

Alors l'honorable M. *Turgeon* a présenté son writ de sommation à l'Orateur, qui l'a remis au greffier, et il a été lu comme suit:—



Le writ.

PROVINCE }  
DU } *ELGIN et KINCARDINE.*  
Canada. }

*VICTORIA*, par la grâce de *DIEU*,  
*REINE* du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé *Joseph Ovide Turgeon*, écuyer, de *Terrebonne*—

SALUT :

**S**ACHEZ, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles, qui peuvent concerner l'état et la défense de notre Province du *Canada*, et l'église d'icelle; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil Législatif de notre dite Province, et nous vous commandons, le dit *Joseph Ovide Turgeon*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez, pour les fins susdites, dans le Conseil Législatif de notre dite Province, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement Provincial pourra être convoqué et tenu en notre dite Province, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présents Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province du *Canada*. Témoin notre très-fidèle et bien-aimé Cousin *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier de l'ordre très-ancien et très-noble du Char-

don, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef, dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'Île du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre ville de *Montréal*, en notre dite Province du *Canada*, le vingt-huitième jour de décembre, dans l'année de notre Seigneur mil huit cent quarante-huit, et dans la douzième année de notre règne.

E. & K.

Par ordre,

FELIX FORTIER,  
C. C. C.

Enregistré 29e décembre, 1848, Lib. A. S., folio 450.

R. A. TUCKER,  
Régistrateur.

Alors l'honorable M. *Turgeon* s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par *John F. Taylor*, aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau, pour administrer le serment aux Membres de la Législature, et il a pris son siège en conséquence.

Assermenté et prend son siège.

L'honorable M. *Leslie* a présenté à la Chambre un bill intitulé, "Acte relatif à l'émigration."

Bill d'émigration.

Le dit bill a été lu pour la première fois *pro forma*.

Première lecture *pro forma*.

L'honorable Orateur a fait rapport du discours de Son Excellence prononcé du trône, et

Discours de Son Excellence rapporté

Il a été lu par le greffier.

Ordonné, que la Chambre prenne en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur Général, lundi prochain.

Pour être considéré lundi.

Ordonné, que deux cent cinquante copies du discours de Son Excellence le Gouverneur Général, soient imprimées dans les deux langues, pour l'usage des Membres.

Pour être imprimé.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre le rapport du greffier en loi sur les lois expirantes.

Rapport du greffier en loi sur les lois expirantes.

Ordonné, qu'il reste sur la table.

Ordonné,

Comité des  
privièges.

*Ordonné*, que tous les Membres présents ce jour forment un comité pour prendre en considération les ordres et coutumes de cette Chambre et les privilèges du Parlement; leurs honneurs, ou cinq d'entre eux, s'assembleront demain, à dix heures du matin, dans la Chambre du Conseil Législatif, et chaque lundi subséquent, et s'ajourneront à loisir.

Comité des  
impressions.

*Ordonné*, que certains Membres de cette Chambre forment un comité pour surveiller l'impression pendant la présente session.

Compte avec la  
Poste.

*Ordonné*, que le greffier de cette Chambre ait ordre d'ouvrir un compte avec le Maître-Poste pour le port des lettres reçues ou envoyées par les Membres, et d'en inclure le montant dans les comptes contingents.

Comité des  
Journaux.

*Ordonné*, que certains Membres de cette Chambre forment un comité pour examiner et perfectionner les journaux de la présente et des sessions précédentes du Parlement Provincial.

Comité des  
contingents.

*Ordonné*, que certains Membres de cette Chambre soient chargés d'examiner et de faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pendant la présente session.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

## Lundi, 22e janvier, 1849.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur,  
et

Certains autres honorables Membres de  
cette Chambre.

PRIERES.

Pétitions.

Plusieurs pétitions ont été présentées par différents Membres de cette Chambre, et il a été

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération du discours de Son Excellence, à l'ouverture de la présente session.

Discours d'ou-  
verture pris en  
considération.

Lequel étant lu par le greffier, il a été

*Proposé de résoudre*, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, pour remercier Son Excellence de son discours gracieux prononcé du trône, à l'ouverture de la présente session du Parlement Provincial.

Motion pour  
une adresse en  
réponse.

Pour assurer Son Excellence que cette Chambre partage la satisfaction qu'elle a éprouvée de ce que rien n'est venu interrompre la tranquillité de la Province depuis la dernière session.

Que les preuves qu'a données le peuple du *Canada*, pendant cette période d'excitation et de malaise général, de son amour de l'ordre et de son attachement à ses institutions, tendront, sans aucun doute, à asseoir le crédit de la province sur une base plus solide, et à l'avancement de sa prospérité.

Qu'elle apprend avec la plus vive satisfaction que Sa Majesté a communiqué à Son Excellence son intention d'exercer sa prérogative de la clémence en faveur de tous ceux qui sont encore sous le poids de conséquences pénales, pour offenses politiques par suite des malheureux événements de 1837 et de 1838, et assure Son Excellence qu'elle concourra à la passation d'aucun acte qui sera nécessaire pour donner effet à la gracieuse intention de notre bien-aimée Souveraine.

Que cette Chambre est fort aise d'apprendre que, conformément au désir exprimé par les deux Chambres du Parlement Provincial, le Parlement Impérial a passé un acte révoquant la clause de l'acte d'union qui imposait des restrictions à l'usage de la langue française.

Que cette Chambre apprend avec plaisir que Son Excellence a été, pendant la vacance, en communication avec le principal secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies, et avec les lieutenants-gouverneurs de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, au sujet du bureau de poste provincial, et

qu'à

qu'à la réunion du Parlement Impérial, il va être pris des mesures pour conférer aux autorités provinciales, l'entier contrôle et la régie de ce département, et elle espère que lorsque les arrangements nécessaires pour effectuer cet objet auront été complétés, il sera possible d'établir un tarif postal bas et uniforme pour les provinces britanniques de l'*Amérique du Nord*.

Qu'elle s'accorde avec Son Excellence à croire qu'il résulterait beaucoup d'avantages, pour les intérêts publics, d'une augmentation dans la représentation, et que toute mesure qui lui sera soumise sur ce sujet, recevra son attention spéciale.

Qu'elle apprend avec plaisir que l'opposition qui s'était manifestée, pendant un temps, à l'opération de l'acte des écoles, dans certaines parties du *Bas-Canada*, a presque cessée, et qu'elle apportera volontiers son concours pour y faire les changements propres à le rendre aussi peu onéreux que possible aux contribuables, sans toucher en rien au principe important qu'il a consacré, en assurant les bienfaits de l'éducation à la jeunesse entière de cette section de la Province.

Que les systèmes de judicature de la Province, les lois qui se rapportent au régime municipal, et la constitution de l'université de *King's College* dans le *Haut-Canada*, seront l'objet de toute leur attention.

Qu'elle apprend avec beaucoup de satisfaction que les officiers employés à explorer le pays entre *Québec* et *Halifax*, en vue de découvrir la meilleure ligne à suivre pour un chemin de fer entre ces deux villes, ont présenté un rapport qui contient des renseignements précieux, et fait vivement ressortir les avantages de l'entreprise en contemplation, et que le secrétaire d'état pour les colonies a exprimé à Son Excellence l'intérêt que prend le gouvernement de Sa Majesté à ce grand ouvrage.

Que cette Chambre participe au chagrin exprimé par Son Excellence, de ce que le *Canada* s'est senti de la dépression commerciale dont l'année expirée a été si particulièrement marquée.

Qu'elle est reconnaissante envers Son Excellence de ce qu'elle a fait sentir au gouvernement impérial de Sa Majesté, l'urgente

nécessité qui existe de faire disparaître des statuts impériaux, les dispositions qui peuvent tendre à restreindre le commerce de cette Province, en empêchant les vaisseaux étrangers de fréquenter ses ports, pour y chercher leurs chargements, et c'est avec plaisir qu'elle apprend que le gouvernement de la Reine a bien accueilli les représentations de Son Excellence à ce sujet.

Que toutes les mesures que Son Excellence a bien voulu énumérer, comme propres à relever le crédit de la Province, à étendre son commerce et à contribuer au développement de ses ressources, occuperont l'attention sérieuse de cette Chambre, mais particulièrement les suivantes, savoir :

Pourvoir aux fonds nécessaires pour l'achèvement des canaux du *St.-Laurent*, au plutôt possible, ce qui est de la dernière importance ; et elle est heureuse d'apprendre que ces grands ouvrages, peuvent être perfectionnés, à une dépense additionnelle modique, de manière à permettre aux vaisseaux, tirant neuf pieds d'eau en descendant et huit pieds en montant, de passer du lac *Erié* à l'*Océan*, peu de temps après l'ouverture de la navigation, et que cet objet une fois accompli, le *Canada* possédera une navigation intérieure sans égale en capacité et en longueur, et liant les marchés d'un commerce à l'extension duquel il est impossible d'assigner des limites.

La passation d'une loi pour autoriser l'aliénation des ouvrages d'une nature purement locale qui ont été exécutés aux frais de la Province, et donner au gouvernement les pouvoirs nécessaires pour la réorganisation de la dette provinciale et la création d'un fonds d'amortissement : il est satisfaisant de se rappeler que cette dette n'a pas été contractée à soutenir des guerres coûteuses, soit de défense ou d'agression, mais à construire des travaux d'utilité, dont les plus importants, lorsqu'ils auront été achevés, ne peuvent guère manquer de devenir profitables ; tout cela joint à l'existence d'un revenu considérable, provenant des douanes, place le créancier du *Canada* dans une position très avantageuse, qui s'améliorera encore lorsqu'un fonds d'amortissement aura été créé et mis en opération.

L'amendement de l'acte actuel d'immigration, en vue de faire disparaître les dispositions qui tendent à empêcher les émigrants qui se proposent de s'établir dans le *Canada*, ou dans les Etats de l'Ouest de l'union de se rendre à destination par la voie du *St-Laurent* ; et à l'égard de cet important sujet, cette Chambre est parfaitement d'avis avec Son Excellence, que le transport des passagers est une branche importante du commerce qui se dirige vers l'intérieur qu'on ne peut décourager sans nuire à celui qui se dirige vers l'extérieur ; et cette Chambre remercie Son Excellence de l'assurance qu'elle ne manquera pas de faire tous les efforts que permettra l'intérêt de la santé publique pour réduire les dépenses du département de l'immigration, à l'échelle des années antérieures à 1847, alors qu'une taxe sur les passagers bien moins onéreuses que celle qui est maintenant levée, suffisait en y ajoutant dans l'occasion, un modique octroi à même le trésor public, pour couvrir ces dépenses.

Que cette Chambre reçoit avec une satisfaction particulière la recommandation de Son Excellence de considérer la convenance de réserver une partie du domaine public, dont le revenu provenant de la vente des terres formerait un fonds dont l'intérêt serait employé au maintien des écoles élémentaires ; et assure Son Excellence que le sujet recevra toute son attention, aussi bien que la suggestion importante de Son Excellence de placer le capital provenant de cette source dans les fonds provinciaux ou dans ceux de quelques uns des principaux chemins de fer dont le Parlement a sanctionné la construction.

Que cette Chambre reçoit avec reconnaissance de la part de Son Excellence l'assurance que dans ses délibérations pour mener à maturité ses mesures, et toutes mesures semblables ayant pour objet l'avancement moral et matériel du peuple de cette importante Province, elle trouvera toujours Son Excellence avec la volonté et le désir de coopérer avec elle.

Qu'elle partage tout à fait l'opinion de Son Excellence qu'avec un revenu provenant de tant de sources indépendantes et exempt des nombreuses charges qui pèsent si lourdement sur les ressources d'autres sociétés, le *Canada* jouit de grands et singuliers avantages, et elle s'associe de bon cœur à l'espoir de Son Excellence qu'avec la grâce de Dieu,

la législation sera dirigée de manière à le mettre en état d'en retirer tous les avantages.

Chaque paragraphe de la dite résolution étant alors lu de nouveau.

Chaque paragraphe lu de nouveau.

*Il a été proposé* qu'elle soit adoptée.

Objection étant faite à la dite motion,

Objection négative.

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Résolution adoptée.

*Ordonné*, que les honorables MM. *M<sup>c</sup>Gill*, de *Boucherville* et *Quesnel* forment un comité pour préparer une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, fondée sur la résolution précédente.

Comité chargé de préparer une adresse.

L'honorable M. *Quesnel*, du dit comité, a rapporté une adresse préparée par eux, comme suit :—

A Son Excellence le Très-Honorable *James*, Comte d'*Elgin* et *Kin-cardine*, Chevalier de l'Ordre très-ancien et très-noble du Chardon, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef, dans et sur les Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'Ile du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.

L'Adresse.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Nous, les loyaux et fidèles sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif du *Canada*, réunis en Parlement Provincial, remercions humblement Votre Excellence du discours gracieux de Votre Excellence prononcé du trône à l'ouverture de la présente session du Parlement Provincial.

Nous assurons votre Excellence que cette Chambre partage la satisfaction que votre Excellence a éprouvée de ce que rien n'est venu interrompre la tranquillité de la Province depuis la dernière session.

Les preuves qu'a données le peuple du *Canada*, pendant cette période d'excitation et de malaise général, de son amour de l'ordre et de son attachement à ses institutions, tendront, sans aucun doute, à asseoir le crédit de

de

de la province sur une base plus solide, et à l'avancement de sa prospérité.

Nous apprenons avec la plus vive satisfaction que Sa Majesté a communiqué à Votre Excellence son intention d'exercer sa prérogative de la clémence en faveur de tous ceux qui sont encore sous le poids de conséquences pénales pour offenses politiques par suite des malheureux évènements de 1837 et de 1838, et nous assurons Votre Excellence que nous concourons à la passation d'aucun acte qui sera nécessaire pour donner effet à la gracieuse intention de notre bien-aimée Souveraine.

Cette Chambre est fort aise d'apprendre que, conformément au désir exprimé par les deux Chambres du Parlement Provincial, le Parlement Impérial a passé un acte révoquant la clause de l'acte d'union qui imposait des restrictions à l'usage de la langue française.

Cette Chambre apprend avec plaisir que Votre Excellence a été, pendant la vacance, en communication avec le principal secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies, et avec les lieutenants-gouverneurs de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, au sujet du bureau de poste provincial, et qu'à la réunion du Parlement Impérial, il va être pris des mesures pour conférer aux autorités provinciales, l'entier contrôle et la régie de ce département, et nous espérons qu'aussitôt que les arrangements nécessaires pour affec-tuer cet objet auront été complétés, il sera possible d'établir un tarif postal bas et uniforme pour les provinces britanniques de l'*A-mérique du Nord*.

Nous nous accordons avec Votre Excellence à croire qu'il résulterait beaucoup d'avantages, pour les intérêts publics, d'une augmentation dans la représentation, et toute mesure qui nous sera soumise sur ce sujet, recevra notre attention spéciale.

Nous apprenons avec plaisir que l'opposition qui s'était manifestée, pendant un temps, à l'opération de l'acte des écoles, dans certaines parties du *Bas-Canada*, a presque cessée, et nous apporterons volontiers notre concours pour y faire les changements propres à le rendre aussi peu onéreux

que possible aux contribuables, sans toucher en rien au principe important qu'il a consacré, en assurant les bienfaits de l'éducation à la jeunesse entière de cette section de la Province.

Les systèmes de judicature de la Province, les lois qui se rapportent au régime municipal, et la constitution de l'université de *King's College* dans le *Haut-Canada*, seront l'objet de toute notre attention.

Nous apprenons avec beaucoup de satisfaction que les officiers employés à explorer le pays entre *Québec* et *Halifax*, en vue de découvrir la meilleure ligne à suivre pour un chemin de fer entre ces deux villes, ont présenté un rapport qui contient des renseignements précieux, et fait vivement ressortir les avantages de l'entreprise en contemplation, et que le secrétaire d'état pour les colonies a exprimé à Votre Excellence l'intérêt que prend le gouvernement de Sa Majesté à ce grand ouvrage.

Cette Chambre participe au chagrin exprimé par Votre Excellence, de ce que le *Canada* s'est senti de la dépression commerciale dont l'année expirée a été si particulièrement marquée.

Nous sommes reconnaissants envers Votre Excellence de ce qu'elle a fait sentir au Gouvernement Impérial de Sa Majesté, l'urgente nécessité qui existe de faire disparaître des statuts impériaux, les dispositions qui peuvent tendre à restreindre le commerce de cette Province, en empêchant les vaisseaux étrangers de fréquenter ses ports, pour y chercher leurs chargements, et c'est avec plaisir que nous apprenons que le gouvernement de la Reine a bien accueilli les représentations de Votre Excellence à ce sujet.

Toutes les mesures que Votre Excellence a bien voulu énumérer, comme propres à relever le crédit de la Province, à étendre son commerce et à contribuer au développement de ses ressources, occuperont l'attention sérieuses de cette Chambre, mais particulièrement les suivantes, savoir :

Pourvoir aux fonds nécessaires pour l'achèvement des canaux du *St.-Laurent*, au plus tôt possible, ce qui est de la dernière importance ; et nous sommes heureux d'apprendre que ces grands ouvrages, peuvent être

être perfectionnés, à une dépense additionnelle modique, de manière à permettre aux vaisseaux, tirant neuf pieds d'eau en descendant, et huit pieds en montant, de passer du lac *Erie* à l'*Océan*; peu de temps après l'ouverture de la navigation, et que cet objet une fois accompli, le *Canada* possédera une navigation intérieure sans égale en capacité et en longueur, et liant les marchés d'un commerce à l'extension duquel il est impossible d'assigner des limites.

La passation d'une loi pour autoriser l'aliénation des ouvrages d'une nature purement locale qui ont été exécutés aux frais de la Province, et donner au gouvernement les pouvoirs nécessaires pour la réorganisation de la dette provinciale et la création d'un fonds d'amortissement : il est satisfaisant de se rappeler que cette dette n'a pas été contractée à soutenir des guerres coûteuses, soit de défense ou d'aggression, mais à construire des travaux d'utilité, dont les plus importants, lorsqu'ils auront été achevés, ne peuvent guère manquer de devenir profitables ; tout cela joint à l'existence d'un revenu considérable, provenant des douanes, place le créancier du *Canada* dans une position très avantageuse, qui s'améliorera encore lorsqu'un fonds d'amortissement aura été créé et mis en opération.

L'amendement de l'acte actuel d'immigration, en vue de faire disparaître les dispositions qui tendent à empêcher les immigrants qui se proposent de s'établir dans le *Canada*, ou dans les Etats de l'Ouest de l'union de se rendre à destination par la voie du *St.-Laurent* ; et à l'égard de cet important sujet, cette Chambre est parfaitement d'avis avec Votre Excellence, que le transport des passagers est une branche importante du commerce qui se dirige vers l'intérieur, qu'on ne peut décourager sans nuire à celui qui se dirige vers l'extérieur ; et cette Chambre remercie Votre Excellence de l'assurance qu'elle ne manquera pas de faire tous les efforts que permettra l'intérêt de la santé publique pour réduire les dépenses du département de l'immigration, à l'échelle des années antérieures à 1847, alors qu'une taxe sur les passagers bien moins onéreuse que celle qui est maintenant levée, suffisait, en y ajoutant dans l'occasion, un modique octroi à même le trésor public, pour couvrir ces dépenses.

Cette Chambre reçoit avec une satisfaction particulière la recommandation de Votre

Excellence de considérer la convenance de réserver une partie du domaine public, dont le revenu provenant de la vente des terres, formerait un fonds dont l'intérêt serait employé au maintien des écoles élémentaires ; et nous assurons Votre Excellence que le sujet recevra toute notre attention, aussi bien que la suggestion importante de Votre Excellence de placer le capital provenant de cette source dans les fonds provinciaux ou dans ceux de quelques uns des principaux chemins de fer dont le Parlement a sanctionné la construction.

Nous recevons avec reconnaissance de Votre Excellence l'assurance que dans nos délibérations pour mener à maturité ces mesures, et toutes mesures semblables ayant pour objet l'avancement moral et matériel du peuple de cette importante Province, nous trouverons toujours Votre Excellence avec la volonté et le désir de coopérer avec nous.

Nous partageons tout à fait l'opinion de Votre Excellence, qu'avec un revenu provenant de tant de sources indépendantes et exempt des nombreuses charges qui pèsent si lourdement sur les ressources d'autres sociétés, le *Canada* jouit de grands et singuliers avantages, et nous nous associons de bon cœur à l'espoir de Votre Excellence, qu'avec la grâce de Dieu, la législation sera dirigée de manière à le mettre en état d'en retirer tous les avantages.

Laquelle adresse étant lue par le greffier, <sup>Adoptée.</sup>  
la Chambre y a acquiescée.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par toute la Chambre.

Ordonné, que les Membres du Conseil Exécutif qui sont Membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, pour savoir quand Son Excellence voudra bien recevoir la dite adresse.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à deux heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi. <sup>Ajournement.</sup>

**Mardi, 23e janvier, 1849.**

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Et certains autres honorables Membres de cette Chambre.

**PRIERES.**

Son Excellence recevra l'adresse à 2 heures. P. M.

Un honorable Membre de cette Chambre qui est aussi Membre du Conseil Exécutif, a fait rapport qu'il s'était rendu, conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, pour savoir quand Son Excellence voudrait bien recevoir l'adresse de cette Chambre; et que Son Excellence avait fixé ce jour, à deux heures et demie de l'après-midi, à l'hôtel du gouvernement, en cette ville.

La Chambre s'ajourne.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Adresse présentée.

L'honorable Orateur a fait rapport que la Chambre s'était rendue, ce jour, auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, avec son adresse en réponse au discours de Son Excellence prononcé du trône, à laquelle il avait plû à Son Excellence de faire la réponse gracieuse suivante :

*Honorables MM. du Conseil Législatif.*

Réponse de Son Excellence.

Je vous remercie sincèrement de votre adresse tout à fait cordiale, et je compte sur votre coopération dans les efforts que je ferai pour promouvoir la prospérité du *Canada*.

Impression ordonnée.

Ordonné, que cent cinquante copies de l'adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, accompagnée de la réponse de Son Excellence, soient imprimées et publiées immédiatement, dans les deux langues, pour l'usage des Membres.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

**Mercredi, 24e janvier, 1849.**

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur,

Et certains autres honorables Membres de cette Chambre.

**PRIERES.**

Plusieurs pétitions ont été présentées par différents Membres de cette Chambre, et il a été

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

**Jeudi 25e janvier, 1849.**

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Et certains autres honorables Membres de cette Chambre.

**PRIERES.**

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Vendredi,

## Vendredi, 26e janvier, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

<i>McGill,</i>	<i>Ferrier,</i>
<i>Fraser,</i>	<i>Matheson,</i>
<i>Hamilton,</i>	<i>Boulton</i>
<i>Bruneau,</i>	<i>Viger,</i>
<i>Ferrie,</i>	<i>Taché, E.,</i>
<i>Knowlton,</i>	<i>Leslie,</i>
<i>McKay,</i>	<i>Quesnel,</i>
<i>Dionne, J.</i>	<i>Bourret,</i>
<i>Goodhue,</i>	<i>de Beaujeu,</i>
<i>de Boucherville,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Morris, J.</i>	<i>Turgeon,</i>

## PRIERES.

L'honorable M. *McGill* a présenté une pétition de *W. Price* et autres, de *Québec*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Quesnel* a présenté une pétition de *J. Robert* et autres, de *Sainte-Marguerite de Blairfindie*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *de Boucherville* a présenté une pétition du révérend *P. M. Mignault*, curé de *Chambly*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Ross* a présenté une pétition de *Sheffington Connor* et autres, membres du barreau du *Haut-Canada*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Turgeon* a présenté une pétition du révérend *François Boucher* de *St.-Ambroise* ;

Et aussi une pétition de l'asile des orphelins protestants de *Québec*.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Bruneau* a présenté une pétition de *G. O. Stuart* et autres, de la cité de *Québec*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Ferrie* a présenté une pétition du *Canada Baptist Union*.

Ordonné, que la pétition dernièrement mentionnée, soit maintenant lue, et

La dite pétition a été alors lue par le greffier en conséquence.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Goodhue* a présenté une pétition de *John Burwell*, de *Port-Burwell*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Boulton* a présenté deux pétitions du conseil de district de *Newcastle* ;

Et aussi une pétition de *F. Tremblay* et autres, de la *Baie-St.-Paul*.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable Orateur a présenté une pétition du révérend *George Mackie*, D. D., et autres, de *Québec*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable *J. Dionne* a présenté une pétition de *A. Dorval* et autres ;

Aussi une pétition de *B. Marquette* et autres ;

Aussi une pétition de *John Munn* et autres, tous de la cité de *Québec*.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *J. Dionne* a présenté une pétition de *P. Blaney* et autres, du comté de *Lotbinière* ;

Aussi une pétition de *F. Normand* et autres ;

Aussi une pétition de *B. Doucet* et autres, des *Trois-Rivières* ;

Et aussi une pétition du révérend *A. Racine* et autres, des townships de *Stanford*, *Blanford*, *Bulstrode* et *Maddington*.

Ordonné,

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table:

Rapt. du sur-  
intendant de  
l'éducation,  
H.-C.

L'honorable M. le secrétaire *Leslie*, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, a présenté à la Chambre un rapport du surintendant des écoles du *Haut-Canada*, pour l'année 1847.

*Ordonné*, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettre F.*)

Obligations et  
cautionne-  
ments.

L'honorable M. l'Orateur, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, a présenté à la Chambre un retour des obligations et cautionnements enregistrés entre le 24 février 1848, et le 17 janvier, 1849.

*Ordonné*, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettre D.*)

Comité des  
privileges fait  
rapport.

L'honorable Orateur, comme président du comité chargé de prendre en considération les ordres et coutumes de cette Chambre et les privilèges du Parlement, a fait rapport que depuis la dernière session, l'honorable *Gabriel Roy* est décédé ; et qu'il paraît que l'honorable *George Pemberton* a perdu son siège en cette Chambre, pour avoir manqué, pendant deux sessions consécutives de la législature de cette Province, d'être présent en cette Chambre, sans la permission de Sa Majesté ou du Gouverneur de cette Province, signifiées par le dit Gouverneur à cette Chambre.

*Ordonné*, que le dit rapport soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que la Chambre prenne le dit rapport en considération lundi prochain.

Comité sur les  
regles fait rap-  
port.

L'honorable *M. J. Morris*, du comité spécial chargé d'examiner et de prendre en considération les règles de cette Chambre, a fait rapport qu'il a examiné attentivement les ordres permanents, tels que révisés et amendés pendant la troisième session du second Parlement, et qu'il n'y voit d'autres changements requis que les suivants :

Ordre relatif à  
la langue fran-  
çaise rescindé.

Qu'en conséquence de l'abrogation des dispositions de l'acte d'union, imposant des restrictions sur l'usage de la langue française

dans les procédés parlementaires en *Canada*, qui a eu lieu, comme le remarque le comité avec le plus grand plaisir, en conformité à une adresse des deux Chambres du Parlement Provincial, le soixante-et-dix-septième ordre permanent soit rescindé comme inutile ; et que cet ordre, ainsi que la section du statut impérial, contenant ces dispositions, et qui se trouvent renfermées dans l'appendice de la collection imprimée des ordres permanents, soient omis dans toute édition subséquente de cette collection.

Et vu que le manque de temps ne permettra pas toujours de lire les minutes dans les deux langues, et que malheureusement plusieurs Membres ne savent pas le français, tandis que tous, ou à peu près tous, connaissent l'anglais, le comité recommande que les minutes soient lues dans cette dernière langue seulement, hormis que quelque Membre présent ne désire le contraire.

Le comité recommande aussi que l'honorable Orateur soit prié de donner ordre au greffier et au greffier assistant de comparer journellement les deux versions des minutes de cette Chambre ensemble, et de lui faire leur rapport qu'elles s'accordent en toutes choses.

*Ordonné*, que le dit rapport soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

Conformément au quatrième ordre permanent, la Chambre a été appelée. Appel de la  
Chambre

#### LES HONORABLES MESSIEURS

*René E. Caron*, Orateur...Présent.

*Robert S. Jameson*.....Absent.

(avec permission de Son Excellence  
le Gouverneur Général.)

*Peter B. de Blaquière*.....Absent.

*Peter M<sup>c</sup>Gill*.....Présent.

*Robert B. Sullivan*.....Absent.

*William Morris*.....Absent.

(avec permission de Son Excellence  
le Gouverneur Général.)

*George Pemberton*.....Absent.

*Alexander Fraser*.....Présent.

*Barthélemy*

*Barthélemy Joliette*.....Absent.  
*James Crooks*.....Absent.  
*Adam Fergusson*.....Absent.  
*John Macaulay*.....Absent.  
*John Hamilton*.....Présent.  
*François P. Bruneau*.....Présent.  
*Adam Ferrie*.....Présent.  
*Jean B. Taché*.....Absent.  
*Paul H. Knowlton*.....Présent.  
*Thomas McKay*.....Présent.  
*Philip H. Moore*.....Absent.  
*Amable Dionne*.....Absent.  
*Joseph Dionne*.....Présent.  
*George J. Goodhue*.....Présent.  
*Levius P. Sherwood*.....Absent.  
*William Walker*.....Absent.  
*Christopher Widmer*.....Absent.  
*J. Æmilus Irving*.....Absent.  
*Louis Massue*.....Absent.  
*Pierre B. DeBoucherville*..Présent.  
*James Morris*.....Présent.  
*James Gordon*.....Absent.  
*Hamnet Pinhey*.....Absent.  
*James Ferrier*.....Présent.  
*Roderick Matheson*.....Présent.  
*George S. Boulton*.....Présent.  
*Denis B. Viger*.....Présent.  
*Etienne P. Taché*.....Présent.  
*James Leslie*.....Présent.  
*Frédérick A. Quesnel*.....Présent.  
*Joseph Bourret*.....Présent.  
*George S. DeBeaujeu*.....Présent.  
*John Ross*.....Présent.  
*Joseph O. Turgeon*.....Présent.

Bill des compagnies à fonds social.

L'honorable M. J. Morris a présenté à la Chambre un bill, intitulé "Acte pour pourvoir à la formation de compagnies incorporées à fonds social, pour des fins relatives aux manufactures, aux mines, à la mécanique ou à la chimie."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à trois heures de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi, 29e janvier, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable René E. Caron, Orateur.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

*McGill,*  
*Hamilton,*  
*Bruneau,*  
*Ferrie,*  
*Knowlton,*  
*McKay,*  
*Dionne, J.*  
*Goodhue,*  
*Morris, J.*  
*Ferrier,*

*Matheson,*  
*Boulton.*  
*Viger,*  
*Taché, E. P.*  
*Leslie,*  
*Quesnel,*  
*Bourret,*  
*DeBeaujeu,*  
*Ross.*

PRIERES.

L'honorable M. Viger a présenté une pétition de W. Slack et autres.

L'honorable M. J. Morris a présenté une pétition du président et des membres de l'école de médecine de Québec ;

Aussi de John M' Cormick, de Québec ;

Aussi de G. de Bellefeuille et autres, étudiants en loi de Montréal ;

Aussi de l'association de la bibliothèque de Québec ;

Aussi deux pétitions du révérend Etienne Payment et autres, du comté de Québec ;

Aussi de R. Cassels et autres, de Québec ;

Aussi de Jean Savard et autres, de St. Ambroise ;

Aussi du révérend P. Huot et autres, de Ste. Foye ;

Aussi de Olivier Blais, de Québec ;

Aussi de Eugène L'Ecuyer ;

Aussi du révérend P. Huot et autres, de la paroisse Ste. Foye ;

Aussi de la société St. George de Québec ;

Aussi

Pétitions.

Aussi de *John S. Fry* et autres, des paroisses de *St. Ambroise*, la *Jeune-Lorette* et *Valcartier*.

L'honorable *J. Dionne* a présenté une pétition de *George O'Kill Stuart* et autres, de *Québec* ;

Aussi du conseil municipal du comté d'*Yamaska* ;

Aussi du révérend *M. Duguay* et autres, des townships d'*Arthabaska*, *Chester* et *Warwick* ;

Aussi du révérend *L. A. Bourret* et autres, du comté de *Kamouraska* ;

Aussi de *C. Bourgeois*, de *St. Grégoire-le-Grand* ;

Aussi du révérend *L. Provancher* et autres, du comté de *Mégantic* ;

Et aussi de *Joseph Béliveau* et autres, du comté de *Nicolet* ;

L'honorable *M. Goodhue* a présenté une pétition de *B. Springer* et autres, du township de *Delaware*.

L'honorable *M. Ferrie* a présenté quatre pétitions des magistrats du district de *Wilmington*.

L'honorable *M. Bruneau* a présenté une pétition de *J. B. Cartier* et autres, de *St. François du Lac*.

L'honorable *M. Leslie* a présenté une pétition de la société bienveillante des dames ;

Aussi deux pétitions de l'asile des orphelins protestants, tous de la cité de *Montréal* ;

Et aussi une pétition des chefs et guerriers du village *Abénakis* de *St. François du Lac*.

L'honorable *M. Ferrier* a présenté une pétition de *R. Watson*, de la cité de *Toronto*.

L'honorable *M. Taché* a présenté une pétition de *G. Chaperon*, de la *Baie-St.-Paul*, dans le comté du *Saguenay*.

L'honorable *M. Ross* a présenté une pétition de *T. G. Choot* et autres, des townships de *Dummur* et *Duro* ;

Aussi de *J. Wells* et autres, de *Toronto* ;

Aussi du conseil de district de *Home* ;

Et aussi de *B. Horner* et autres, du township de *Blenheim*.

L'honorable *M. Quesnel* a présenté une pétition de la corporation du collège de *St.-Hyacinthe* ;

Et aussi de *Louis Legendre* et autres, de la paroisse de *Saint-Louis-de-Lotbinière*.

L'honorable *M. Knowlton* a présenté une pétition de *E. Ives* et autres, du district de *St.-François* ;

Aussi du président et des directeurs de l'académie de *Shefford* ;

Et aussi d'*Alphonso Wells*, ci-devant commissaire de la part de cette Province pour déterminer la ligne frontière entre les Provinces du *Canada* et du *Nouveau-Brunswick*.

L'honorable *M. M'Kay* a présenté une pétition de *A. M'Donald* et autres, engagés dans le commerce de bois sur la rivière *Ottawa*.

L'honorable *M. M'Gill* a présenté une pétition des directrices et des dames gérantes de l'hospice de la maternité de *Montréal*.

L'honorable *M. Bruneau* a présenté deux pétitions de *John M'Bean* et autres, directeurs de l'académie de *Berthier*.

Ordonné, que les dites pétitions restent sur la table.

L'honorable *M. de Beaujeu* a présenté à la Chambre un retour de la compagnie du chemin de fer du *Champlain* et *St.-Laurent*, pour l'année 1848.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettre R.*)

L'honorable

Terrebonne—  
Société d'agri-  
culture.

L'honorable M. de Beaujeu a présenté à la Chambre un retour de la société d'agriculture du comté de Terrebonne, pour l'année 1848.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Papiers parlementaires, lettre Q.)

Gaspé—Société d'agriculture.

L'honorable M. l'Orateur a présenté à la Chambre un retour de la société d'agriculture du comté de Gaspé, pour l'année 1848.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Papiers parlementaires, lettre Q.)

Cotisations.  
H. C.

L'honorable M. le secrétaire Leslie, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, a présenté à la Chambre les retours des cotisations du Haut-Canada, pour les années 1847 et 1848.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(Papiers parlementaires, lettre L.)

Artisans de  
Montréal.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un retour de l'institut des artisans de Montréal, pour l'année 1848.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Papiers parlementaires, lettre U.)

Bill du partage  
des terres,  
B. C.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. ——— et autres, avec un bill intitulé, " Acte pour amender et étendre " certaines dispositions de l'acte pour faciliter le partage des terres, tenements " et héritages en certains cas, dans le Bas-Canada," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

46e règle mise  
de côté.

Ordonné, que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport au dit bill, et qu'il soit maintenant lu la seconde fois.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois Bill lu 2e fois. en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette maintenant en comité sur le dit bill.

La Chambre, conformément à l'ordre, La Chambre en comité. s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable président a fait rapport de la part du dit comité qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois Lu 3e fois. en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, sans amendement.

Il a été proposé qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien mettre devant cette Chambre, une copie du rapport du commissaire chargé de s'enquérir de l'état du bureau d'enregistrement du comté de Montréal. Motion. Bureau d'enregistrement. Montréal—

La question de concurrence étant mise sur la dite motion.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Adoptée.

Ordonné, que les Membres du Conseil Exécutif qui sont Membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec la dite adresse.

Conformément

Bill des compagnies à fonds social.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé " Acte pour pourvoir à la formation de compagnies incorporées à fonds social, pour des fins relatives aux manufactures, aux mines, à la mécanique ou à la chimie," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de neuf Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *M. Gill, Bruneau, Knowlton, M. Kay, J. Morris, Ferrier, E. Taché, Quesnel* et *Ross*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Considération du rapport sur les règles, déchargé.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre prenne en considération le rapport du comité spécial sur les règles et ordres permanents du Conseil Législatif, il a été

Ordonné, qu'il soit déchargé.

Comité sur les règles nommé.

Ordonné, qu'il soit nommé un comité de sept Membres pour examiner et faire rapport sur les règles et ordres permanents de cette Chambre.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Hamilton, Bruneau, J. Morris, Ferrier, Viger, Bourret* et *Ross*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Comité des privilèges. Rapport pris en considération.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération du rapport du comité spécial chargé de prendre en considération les ordres et coutumes de cette Chambre, et les privilèges du Parlement.

Adopté.

Lequel rapport étant lu de nouveau par le greffier, a été adopté par la Chambre.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

## Mardi, 30e janvier, 1849.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

*M. Gill,  
Hamilton,  
Bruneau,  
Ferrie,  
Knowlton,  
M. Kay,  
Dionne, J.  
Goodhue,  
Morris, J.  
Ferrier.*

Les honorables MM.

*Matheson,  
Viger,  
Taché, E. P.,  
Leslie,  
Quesnel,  
Bourret,  
De Beaujeu,  
Ross,  
Turgeon.*

PRIERES.

Les pétitions suivantes ont été présentées à la Chambre, et déposées sur la table :

De *B. Bowman* et autres, engagés dans le commerce de bois.

*A. Buchanan* et autres, du district de *Gore*.

*J. E. Pell* et autres, de *Toronto*.

*J. Jacques* et autres, de *Toronto*.

*Louis Compte*, de *Montréal*.

*Andrew Macfarlane* et autres, de *Montréal*.

*David Wood* et autres, du township de *Walpole*.

*William Leonard*, du township de *Scarborough*.

*George Chaperon* et autres, du comté de *Saguenay*.

L'honorable *Louis Panet* et autres, du comté de *Québec*.

Révèrent *J. B. Gagnon* et autres, du comté de *Saguenay*.

*Joseph Donegani*, de la cité de *Montréal*.

De

Pétitions.

- De *J. L. Beaubien* et autres, du comté de *L'Islet*.
- *A. B. Orr* et autres, des districts de *Huron, Brock* et *Wellington*.
- Révérend *F. Boivin* et autres, de *Ste.-Scholastique*.
- Révérend *P. J. Crevier* et autres, de *St.-Augustin*.
- *Jean B. Marcotte* et autres, de *St.-Benoit*.
- Révérend *H. Moreau* et autres, de la paroisse *St.-Eustache*.
- *Louis Turcot* et autres, de *Sainte-Martine*.
- *A. Archambault* et autres, de *L'Assomption*.
- Révérend *Louis L. Pomminville* et autres, de *L'Assomption*.
- *G. B. De Boucherville*, de *Montréal*.
- *L. O. Beauzet*, de la paroisse *St.-Rémi*.
- *C. Boyle*, de la paroisse *St.-Giles*.
- *Le Mesurier, Tilstone*, et autres, engagés dans le commerce de bois.
- Très-révérend *Joseph Eugène*, évêque de *Bytown*.
- *Sakinarratik* et autres, Indiens, des bords des rivières *Gatineau* et *Du Désert*.
- *Robert Conroy* et autres, de la ville de *Bytown*.
- Révérend *A. Macdonell* et autres, des townships de *Plantagenet*, nord et sud.
- Conseil de district de *Talbot*.
- *Alfred A. Baker* et autres, du district de *Wellington*.

De *James Burr* et autres, du township de *Nicolet*.

- *E. F. Heath* et autres, du district de *Wellington*.
- *W. Smith* et autres, du township de *Puslinch*.
- *John Hawkins* et autres, du township de *Woolwich*.
- *H. Cardwell* et autres, du district de *Wellington*, et de
- *T. Horner* et autres, du township de *Burford*.

L'honorable M. le secrétaire *Leslie* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur Général, sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait enjoint de remettre à cette Chambre, et

Message au sujet des douanes.

Il a été alors lu comme suit :

#### ELGIN ET KINCARDINE.

Le Gouverneur Général transmet pour l'information de l'honorable Conseil Législatif, copies des dépêches reçues du secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, énumérées dans la cédule ci-annexée.

Hôtel du Gouvernement,  
Montréal, 30 janvier, 1849.

CEDULE des dépêches accompagnant le message du 30 janvier, 1849.

*Le comte Grey au comte d'Elgin :*

No.	DATE.	SUJET.
	1848	
166	11 février.	Acte des douanes sanctionné par la Reine, avec une lettre de la trésorerie et du bureau de commerce à cet égard.
167	11 "	Dito, avec un mémoire de certains fondateurs.
175	6 mars.	Dito, avec un mémoire de certains marchands de <i>Glasgow</i> .

Cédule.

## CEDULE—Continuation.

No.	DATE.	SUJET.
	1848	
186	31 mars.	Acte des douanes, vues du gouvernement de Sa Majesté.
252	7 juillet.	Relativement à l'acte du <i>Canada</i> , pour étendre le droit de propriété littéraire à certaines personnes résidant dans le <i>Royaume-Uni</i> .
299	17 novembre.	Chemin de fer d' <i>Halifax</i> et <i>Québec</i> , transmettant le rapport des commissaires, et désirant connaître les vues de la Législature Provinciale.
Militaire. }	15 septembre, et 22 décembre.	Relativement à la nécessité d'exempter du paiement des droits certains articles importés pour le service militaire.
174	24 février.	Au sujet des actes de chemins de fer de <i>Montréal</i> et <i>Lachine</i> , du <i>St. Laurent</i> et du village d' <i>Industrie</i> .
202	20 avril.	Transmettant un ordre de la Reine en Conseil, sanctionnant sept bills de chemins de fer réservés en 1847, et indiquant les amendements nécessaires.
206	29 "	Annonçant la sanction de certains actes, et suggérant des amendements aux actes qui incorporent les compagnies de <i>Montréal</i> et du <i>Lac Echo</i> pour l'exploitation des mines.
231	15 juin.	Suggérant des amendements à l'acte qui incorpore la compagnie du télégraphe de l'Ouest.

(Papiers parlementaires, lettre N.)

Ordonné, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, remerciant humblement Son Excellence de son présent Message.

Ordonné, que les Membres du Conseil Exécutif qui sont Membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec la dite adresse.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre s'est remise.

Son Excellence, le Très Honorable *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Gouverneur

Son Excellence arrive.

Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'Orateur a enjoint au gentilhomme huissier de la verge noire d'informer l'Assemblée " que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle en cette Chambre."

Laquelle étant venue avec son Orateur, le clerc de la couronne en chancellerie a lu le titre du bill à être passé comme suit :

" Acte pour amender et étendre certaines dispositions de l'acte pour faciliter le partage des terres, tenements et héritages, en certains cas, dans le Bas-Canada." Bill du partage des terres.

Sur ce bill, la sanction royale a été prononcée par le greffier dans les mots suivants : Sanctionné.

" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur Général sanctionne ce bill."

Alors il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de se retirer, et l'Assemblée Législative s'en est allée. Son Excellence se retire.

L'honorable M. le secrétaire *Leslie* a présenté à la Chambre un bill, signé par Son Excellence le Gouverneur Général de la part de Sa Majesté, intitulé " Acte d'amnistie pleine et entière gracieusement accordée, par Sa Majesté la Reine." Bill d'amnistie.

Le dit bill n'ayant été lu qu'une seule fois, Lu une fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative. Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

L'honorable M. *J. Morris*, du comité spécial chargé d'examiner et de faire rapport sur les règles et ordres permanents de cette Chambre, a fait rapport :

Qu'il avait examiné attentivement les ordres permanents, tels que révisés et amendés pendant la troisième session du second Parlement, et qu'il n'y voit d'autres changements Rapport du comité sur les règles.

gements

gements requis que les suivans:—Qu'en conséquence de l'abrogation des dispositions de l'acte d'union, imposant des restrictions sur l'usage de la langue française, dans les procédés parlementaires en *Canada*, qui a eu lieu, comme le remarque le comité avec le plus grand plaisir, en conformité à une adresse des deux Chambres du Parlement Provincial, le soixante-et-dix-septième ordre permanent soit rescindé comme inutile, et que cet ordre, ainsi que la section du statut impérial, contenant ces dispositions, et qui se trouvent renfermées dans l'appendice de la collection imprimée des ordres permanents, soient omis dans toute édition subséquente de cette collection.

*Ordonné*, que le dit rapport soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Un message de l'Assemblée Législative, comme suit :

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,

29 janvier, 1849.

*Résolu*, qu'il soit envoyé un message au Conseil Législatif pour informer leurs Honneurs que cette Chambre a adopté une adresse à Sa Majesté, au sujet des lois de navigation, et demandant le concours de leurs Honneurs à icelle.

*Ordonné*, que l'honorable M. *Hincks* porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

W. B. LINDSAY,  
Gref. Assemblée.

Et alors ils se sont retirés.

L'adresse à la Reine a été alors lue par le Greffier, comme suit :

A SA TRES EXCELLENTE MAJESTE LA REINE.

*Très Gracieuse Souveraine,*

Nous les sujets très loyaux et obéissans de Votre Majesté, les communes du *Canada*, assemblés en parlement provincial, nous présentons humble-

ment devant Votre Majesté pour l'assurer de la loyauté dévouée du peuple de cette province, et de son sincère attachement à la personne et au gouvernement de Votre Majesté; et nous la prions de nous permettre de représenter à Votre Majesté que nous pensons qu'il est de notre devoir de saisir la première occasion pour assurer à Votre Majesté que les sentimens du peuple de cette province à l'égard de la révocation des lois de navigation britanniques, qui ont été exprimés à Votre Majesté dans une adresse présentée par les deux Chambres du parlement provincial dans le mois de juillet, 1847, ne sont pas changés; que tout délai apporté à l'abolition des restrictions qui existent aujourd'hui à l'emploi de navires étrangers, serait, à notre avis, grandement nuisible au commerce de transport du *St. Laurent*, qu'afin de s'assurer ce commerce, la province se reposant sur la continuation de la protection dont jouissaient alors les produits coloniaux sur les marchés de la *Grande-Bretagne*, a contracté une dette considérable pour la construction d'une ligne de canaux destinés aux passages des navires, au moyen desquels les frais de transport à l'intérieur ont été de beaucoup diminués; que vu les difficultés de la navigation du *St. Laurent*; la longueur du voyage, et l'élévation des taux d'assurance, le prix du fret sera probablement toujours plus élevé à *Québec* qu'à *New-York*; que l'effet pratique des lois de navigation est non seulement d'empêcher la possibilité d'une concurrence sur un pied d'égalité entre les deux routes, mais encore de donner un encouragement direct à la navigation américaine, non seulement à travers les canaux de l'état de *New-York*, mais aussi dans les ports de mer des *Etats-Unis*; que dans les ports de mer des *Etats-Unis*, on peut trouver assez de bâtimens pour transporter toute quantité de produits quelque forte qu'elle soit, sans hausse sensible dans le fret, mais que même dans les temps de rareté comme la navigation est ouverte toute l'année, on peut facilement se procurer en *Europe* des bâtimens étrangers à des taux de fret suffisans, et sans grande incommodité ou perte de temps, qu'à *Québec*, au contraire, l'exportateur est obligé de compter sur les navires qui font un commerce régulier avec ce port, de telle sorte que, lorsqu'il y a accumulés plus qu'ordinaire de produits, on ne peut se procurer de bâtimens, et que le fret s'élève immédiatement à des taux exorbitans; qu'il n'existe aucun

Adresse au sujet des lois de navigation envoyée de l'Assemblée.

Lu.

Adopté.

Adresse.

aucun moyen d'engager les bâtimens du commerce anglais à répondre aux demandes subites qu'exige la nature de notre commerce, parce que ces bâtimens ne se trouvent guère dans les ports américains, à moins qu'ils n'y soient entrés en exécution d'un ordre spécial, ou ne soient nolisés par une charte; que la clôture trop prompte de la navigation du *St. Laurent*, rend difficile, sinon impossible, d'obtenir des bâtimens d'*Angleterre* pour subvenir à ces demandes subites que fait naître continuellement la nature de ce commerce, et que l'on pourrait facilement se procurer aux ports américains, d'où ils pourraient facilement faire le tour pour entrer dans le *St. Laurent*, s'ils étaient certains de trouver des frets profitables; que l'incertitude qui existe en tout temps sur la route par laquelle les produits de l'ouest seront transportés jusqu'à la mer doit avoir l'effet d'empêcher les bâtimens anglais de venir dans le *St. Laurent* en nombre suffisant pour établir un taux de fret modéré durant la saison de la navigation, en même temps que la rareté des bâtimens et la baisse immédiate du fret pour l'*Angleterre*, lorsqu'une quantité des produits y est expédiée par le *St. Laurent*, a l'effet de détourner ces produits vers *New-York* par le canal de l'*Erié*.

Nous demandons qu'il nous soit permis de plus de représenter à Votre Majesté, que les lois de navigation ont toujours eu l'influence la plus funeste sur le commerce d'importation de la province; qu'il est arrivé assez souvent que les importateurs de sucre canadien ont été obligés d'importer leurs cargaisons dans des bâtimens anglais jusqu'à *New-Nork*, et de là, par les canaux américains jusqu'au *Canada*, tandis que sans les restrictions imposées par les lois de navigation, ils les auraient importées par le *St. Laurent* dans des bâtimens étrangers qu'ils se seraient procurés facilement.

Nous avons remarqué avec beaucoup de satisfaction, qu'un bill a été présenté à la Chambre des Communes durant la dernière session du parlement impérial pour la révocation des lois de navigation, et étant d'avis que les dispositions de ce bill sont propres à faire disparaître les restrictions qui pèsent sur le commerce de cette province, nous sollicitons très humblement qu'il plaise à Votre Majesté recommander le sujet de la révocation des lois de navigation à l'attention favorable du parlement impérial.

Et nous prions humblement qu'il plaise à Votre Majesté autoriser le gouverneur de cette province à permettre que des vaisseaux étrangers naviguent sur le *St. Laurent* au-dessus de *Québec*, sous les restrictions que Son Excellence, dans Sa Sagesse, trouvera convenable d'imposer.

La dite adresse étant lue de nouveau, il a été proposé de concourir avec l'Assemblée en remplissant le blanc par "Conseil Législatif et"

La question de concurrence étant mise sur la dite motion.

*Il a été résolu* dans l'affirmative, et il a été Adoptée.

Ordonné, en conséquence.

Ordonné, que l'Orateur signe la dite adresse de la part de cette Chambre.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a adopté la dite adresse en remplissant le blanc par "Conseil Législatif et"

L'Assemblée en est informée.

Ordonné, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général dans les mots suivants :

Adresse priant Son Excellence de transmettre la précédente.

A Son Excellence le Très-Honorable *James, Comte d'Elgin et Kincardine*, Chevalier de l'Ordre très-ancien et très-noble du Chardon, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef, dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'*Ile du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'iceles, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Nous les dévoués et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif du *Canada*, réunis en Parlement Provincial, prions respectueusement Votre Excellence de vouloir bien transmettre notre adresse commune, à Sa Très Gracieuse Majesté, au sujet des lois de navigation, en la manière que Votre Excellence le jugera à propos, afin qu'elle soit déposée au pied du trône.

Ordonné, que l'Orateur signe la dite adresse de la part de cette Chambre.

Ordonné,

Envoyée à  
l'Assemblée.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé l'adresse dernièrement mentionnée à Son Excellence le Gouverneur Général, à laquelle elle demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill d'amnistie  
passé par l'As-  
semblée.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur général *La-Fontaine* et autres, pour rapporter le bill intitulé "Acte d'amnistie pleine et entière" gracieusement accordée par Sa Majesté la "Reine," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé le dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Hincks* et autres, comme suit :

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,  
30 janvier, 1849.

L'Assemblée  
acquiesce à  
l'adresse à Son  
Excellence  
au sujet des  
lois de naviga-  
tion.

*Résolu*, qu'il soit envoyé un message à l'honorable Conseil Législatif, informant leurs Honneurs que cette Chambre a acquiescé à l'adresse à Son Excellence le Gouverneur Général au sujet des lois de navigation, et que le blanc en icelle a été rempli par les mots "et communes."

*Ordonné*, que l'honorable M. *Hincks* porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

W. B. LINDSAY,  
Gref. Assemblée.

Les adresses  
relatives à la  
navigation se-  
ront présentées  
par les Conseil-  
lers Exécutifs.

*Ordonné*, que l'Adresse des deux Chambres à Sa Majesté et aussi l'adresse des deux Chambres à Son Excellence le Gouverneur Général, sur le sujet dernièrement mentionné, soient présentées de la part de cette Chambre, à Son Excellence le Gouverneur Général, par les Membres du Conseil Exécutif qui sont Membres de cette Chambre.

*Ordonné*, que les Membres du Conseil Exécutif qui sont Membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, pour savoir quand Son Excellence voudra bien recevoir les dites adresses des deux Chambres.

Son Excellen-  
ce recevra les  
adresses de-  
main.

L'honorable M. *Leslie* a fait rapport qu'il s'était rendu, conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, pour savoir quand Son Excellence

voudrait bien recevoir les dites adresses des deux Chambres, et que Son Excellence avait fixé demain, à une heure de l'après-midi, à cet effet.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que Son Excellence le Gouverneur Général a fixé demain, à une heure de l'après-midi, pour recevoir les adresses des deux Chambres au sujet des lois de navigation, et que les Membres du Conseil Exécutif qui sont Membres de cette Chambre, s'y rendront à cette heure, de la part du Conseil Législatif.

L'Orateur a déclaré cette Chambre con- Ajourne-  
tinuée à demain, à trois heures de l'après-  
midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

## Mercredi, 31e janvier, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

*Mc Gill,*  
*Hamilton,*  
*Bruneau,*  
*Ferrie,*  
*Knoulton,*  
*McKay,*  
*Goodhue,*  
*Morris, J.*  
*Ferrier,*  
*Matheson.*

Les honorables MM.

*Boulton*  
*Viger,*  
*Taché, E. P.,*  
*Leslie,*  
*Quesnel,*  
*Bourret,*  
*de Beaujeu,*  
*Ross,*  
*Turgeon,*

PRIERES.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il y avait un Membre qui se présentait pour être introduit.

Lorsque l'honorable *Robert Jones* a été introduit entre deux honorables Membres de cette Chambre.

Alors l'honorable M. *Jones* a présenté son writ

writ de sommation à l'Orateur qui l'a remis au greffier, et il a été lu comme suit :---



Le writ.

PROVINCE }  
DU } ELGIN et KINCARDINE.  
Canada. }

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,  
REINE du Royaume-Uni de la Grande-  
Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la  
Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé *Robert Jones*,  
écuyer, de la cité de *Christieville*.—

SALUT:

SACHEZ, que tant pour la confiance parti-  
culière que nous avons reposée en vous,  
que dans la vue d'obtenir votre avis et assis-  
tance dans toutes affaires importantes et dif-  
ficiles, qui peuvent concerner l'état et la dé-  
fense de notre Province du *Canada*, et l'église  
d'icelle; Nous avons jugé à propos de vous  
appeler au Conseil Législatif de notre dite  
Province, et nous vous commandons, le dit  
*Robert Jones*, que, mettant de côté toutes  
difficultés et excuses quelconques, vous  
soyez et comparaissez, pour les fins sus-  
dites, dans le Conseil Législatif de notre  
dite Province, en tous les temps et en tous  
les lieux où notre Parlement Provincial pour-  
ra être convoqué et tenu, en notre dite Pro-  
vince, et il ne vous est permis en aucune  
manière d'y manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos  
présentes Lettres Patentes et à  
icelles apposer le Grand Sceau de  
notre dite Province du *Canada*.  
Témoin notre très fidèle et bien-  
aimé Cousin *James*, Comte d'*El-  
gin* et *Kincardine*, Chevalier  
de l'ordre très-ancien et très-  
noble du Chardon, Gouverneur  
Général de l'*Amérique Septentri-  
onale Britannique*, et Capitaine  
Général et Gouverneur en chef,  
dans et sur nos provinces du *Ca-  
nada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du  
*Nouveau-Brunswick*, et de l'*Ile  
du Prince-Edouard*, et Vice-Ami-  
ral d'icelles, etc., etc., etc. A notre

Hôtel du Gouvernement, en notre  
Ville de *Montréal*, en notre dite  
Province du *Canada*, le seizième  
jour de Janvier, dans l'année de  
Notre Seigneur mil huit cent qua-  
rante-neuf, et dans la douzième  
année de notre règne.

E. & K.

Par Ordre,

FELIX FORTIER,  
C. C. C.

Enregistré 18e Janvier, 1849, Lib. A. S.,  
folio 452.

R. A. TUCKER,

Régistrateur.

Alors l'honorable M. *Jones* s'est approché Il prête ser-  
ment.  
de la table et a prêté et souscrit le serment  
voulu par la loi, lequel lui a été administré  
par *John F. Taylor*, aîné, écuyer, un des  
commissaires nommés sous le grand sceau,  
pour administrer le serment aux Membres  
de la Législature, et il a pris son siège en  
conséquence.

L'honorable M. *Leslie* a fait rapport qu'il Son Excellen-  
ce transmettra  
l'adresse à Sa  
Majesté rela-  
tive à la navi-  
gation.  
s'était rendu, conformément à l'ordre, auprès  
de Son Excellence le Gouverneur Général,  
de la part de cette Chambre, avec les adres-  
ses des deux Chambres du Parlement à Sa  
Majesté, et à Son Excellence le Gouverneur  
Général, au sujet des lois de navigation, et  
qu'il avait plu à Son Excellence de dire qu'il  
transmettrait l'adresse commune à Sa Ma-  
jesté, au secrétaire d'état pour les colonies,  
afin qu'elle soit déposée au pied du trône.

Les pétitions suivantes ont été présentées Pétitions.  
à la Chambre et déposées sur la table, sa-  
voir :

De *Robert Montgomery* et autres, du comté  
de *Drummond*.

— *William Cottingham*, du township  
d'*Emily*.

— *William Gordon* et autres, du comté  
de *Kent*.

— *John Talfourd* et autres, *James Por-  
ter* et autres, tous des townships  
nord du comté de *Kent*.

De

Pétitions.

- De *Robert Mowbray*, et autres, du township de *Sombra*.
- *William Ketchum* et autres, du township de *Bosanquet*.
- *William Davidson* et autres, du township de *Caistor*.
- *J. Gloan* et autres, du township de *Anderson*.
- Conseil de district de *Niagara*.
- La compagnie de navigation de *Grand River*, deux pétitions.
- La compagnie du pont suspendu des chutes de *Niagara*.
- *T. M. Daly* et autres, du district de *Huron*.
- *N. L. Freeman* et autres, du district de l'Ouest.
- *R. E. Vidal* et autres, des townships de *Sarnia* et *Plympton*.
- Rév. *A. Thèberge*, curé de la paroisse de *Terrebonne*.
- Syndics de l'académie de *Granby*.
- *W. Duncan*, de la paroisse de *St.-Ignace* du *Côteau-du-Lac*.
- *A. Ouimet* et autres, du township de *Upton*.
- Révérend *L. T. Bernard* et autres, de la paroisse de *Beauport*.
- *A. Talbot*, de la paroisse de *Berthier*.
- L'évêque catholique romain de *Montréal*.
- Sœur *Ste.-Jeanne de Chantal* et autres, de *Montréal*.
- *M. L. Mezieres* et autres dames de l'Hôtel-Dieu de *Montréal*.
- L'évêque catholique romain de *Montréal*.

Des syndics de l'église *St.-André*, Québec.

- Révérend *A. Mathieson*, D. D., et autres, de l'église presbytérienne du *Canada*.
- *Robert Hamilton* et autres, du district de *Niagara*.
- *Samuel Fried* et autres, des districts de *Wellington* et *Brock*.
- *J. M'Gill Chambers*, du township de *Montague*.
- Maire et autres, de la cité de *Toronto*.
- Conseil de district de *Victoria*.
- *A. Digby* et autres, des townships de *Brantford*, *Onondago*, *Tuscarora*, *Oakland* et *Burford*, et les moitiés sud des townships de *Blenheim* et *Dumfries*.
- *J. Yule* et autres, Fidei-commissaires et exécuteurs de feu *W. Yule*.
- *A. Archambault* et autres, des comtés de *Leinster* et *Berthier*.

Les retours suivants ont été présentés à la Chambre et déposés sur la table :

De la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Lachine*, pour l'année 1848.

(*Papiers parlementaires, lettre S.*)

- La société d'agriculture du district de *Montréal*, pour l'année 1848.
- La société d'agriculture du comté des *Deux-Montagnes*, pour l'année 1848.
- La société d'agriculture, No. 2, du comté de *Verchères*, pour l'année 1848.

(*Papiers parlementaires, lettre Q.*)

L'honorable Président du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé "Acte pour pourvoir à la formation de compagnies à fonds social, pour des fins relatives" Bill des compagnies à fonds social, rapporté.

aux

“ aux manufactures, aux mines, à la mécanique ou à la chimie,” a fait rapport de la part du dit comité qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire rapport à la Chambre, sans amendement.

*Ordonné*, que le dit bill, et le rapport sur icelui soient référés à un comité de toute la Chambre.

*Ordonné*, que la Chambre se mette en comité sur iceux, demain.

Rapport sur le bureau d'enregistrement de Montréal.

L’honorable M. le secrétaire *Leslie*, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, a présenté à la Chambre la copie d’un rapport du commissaire chargé de s’enquérir de l’état du bureau d’enregistrement de *Montréal*, conformément à une adresse de cette Chambre de lundi dernier.

*Ordonné*, qu’il reste sur la table, et il est comme suit :

### REPONSE

A UNE ADRESSE de l’Honorable Conseil Législatif à Son Excellence le Gouverneur Général, du 29 courant, priant Son Excellence de transmettre à cette Chambre, Copie du Rapport fait par le Commissaire chargé de s’enquérir de l’état du Bureau d’Enregistrement du Comté de *Montréal*.

Par ordre,

(Signé) J. LESLIE,  
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire,  
*Montréal*, 31 janvier 1849.

A Son Excellence le très honorable *James Bruce*, Comte d’*Elgin* et de *Kincardine*, Gouverneur Général de l’*Amérique Britannique* du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef des Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l’*Isle du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d’icelles, etc., etc.

### QU’IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

En obéissance aux injonctions contenues dans la commission qu’il a plu à Votre Excellence de m’adresser le 28e de juillet dernier; la dite commission émanée en vertu de la 55e clause de l’ordonnance de la 4e année du règne de Sa Majesté, cap. 30, intitulée, “ Ordonnance pour prescrire et régler “ l’enregistrement des titres aux terres, “ tenemens et héritages, biens réels, ou im- “ mobiliers; et des charges et hypothèques “ sur iceux, et pour le changement et l’a- “ mélioration, sous certains rapports, de la “ loi, relativement à l’aliénation et l’hypo- “ thécation des biens réels, et des droits et “ intérêts acquis en iceux,” j’ai procédé à l’accomplissement des devoirs qui m’étaient confiés.

Comme ma mission était spéciale, et ne tendait qu’à l’obtention de renseignements relatifs à l’administration du bureau d’enregistrement pour le comté de *Montréal*, et à la manière dont la loi qui le régit y était suivie et exécutée, ou sous quels rapports et dans quelles circonstances les officiers préposés à son exécution avaient failli dans l’accomplissement de leurs devoirs, mon investigation a nécessairement dû se borner à ces objets, et le rapport que j’ai l’honneur de soumettre à Votre Excellence, aurait, strictement parlant, dû être calqué sur les termes de ma commission.

Néanmoins, comme dans le cours de l’enquête et de l’examen qu’il m’a fallu faire, pour obtenir les renseignements que Votre Excellence désirait se procurer, relativement au dit bureau, j’ai pu découvrir certains obstacles au fonctionnement d’une loi nullement en harmonie avec le système que son auteur a eu la prétention de vouloir améliorer, et dans lequel il a jeté la confusion et l’incertitude, je demande à Votre Excellence qu’il me soit permis d’ajouter aux nombreuses et excellentes observations suggestives des Messieurs, ci-devant chargés de l’inspection des bureaux d’enregistrement, quelques remarques dont le seul but est de nous rapprocher, le plus possible, de l’objet important de l’ordonnance en question.

En examinant cette ordonnance, on se convainc facilement que fut-elle bien et strictement mise à exécution, par des officiers consciencieux et zélés, elle ne pourrait pas

pas procurer aux citoyens des avantages proportionnés à la taxe énorme qu'elle leur impose, et que si son exécution est confiée à des personnes peu habiles et indifférentes, la confusion et le doute qui résultent des dispositions obscures et contradictoires de cette loi, doivent être considérablement augmentés.

Je dois pourtant observer, que cette loi si imparfaite à tout autres égards, a défini d'une manière très-claire, les devoirs des registrateurs et de leurs députés. Et la Législature, pour établir un système uniforme dans la tenue des livres confiés à ces officiers, a ordonné que chaque bureau d'enregistrement serait, une première fois, pourvu du nombre de livres requis, aux frais du Gouvernement de cette province. Comme ces livres contenaient, sur un premier feuillet, les modèles des entrées voulues par la loi, les devoirs des registrateurs devenaient faciles à remplir; et, en suivant la marche qui leur était ainsi tracée, tant par certaines clauses de l'ordonnance, que par les modèles qui leur étaient ainsi fournis, ils accomplissaient tout ce que la loi attendait d'eux. Si, au contraire, ils s'écartaient des règles qui leur étaient ainsi prescrites, ils devenaient d'autant plus passibles de censure et de blâme, qu'ils aggravaient par leur négligence les mauvaises conséquences d'une loi obscure et vicieuse.

M'enquérir si M. *Dowling*, premier registrateur pour le comté de *Montréal*, et maintenant décédé, et M. *Ryland*, son successeur à la dite charge, s'étaient conformés à l'ordonnance, dans l'exercice de leurs fonctions, ou s'ils avaient failli dans l'accomplissement des devoirs importants qui leur avaient été imposés, telle était ma mission. Je crois m'en être acquitté avec impartialité, et je n'ai été mû par aucun autre motif que le désir de me rendre digne de la confiance dont Votre Excellence m'avait honoré, en me chargeant d'une mission aussi délicate.

Je me suis bientôt aperçu que la tâche que j'avais entreprise deviendrait d'autant plus désagréable et pénible qu'il fallait indispensablement que mon rapport à Votre Excellence différât, à plusieurs égards, de celui que *E. A. Clark*, écuyer, ci-devant Inspecteur des bureaux d'enregistrement pour les districts de *Montréal*, *Trois-Rivières* et *St. François*, avait soumis au très-honorable *Charles Murray*, comte *Cathcart*, prédé-

cesseur de Votre Excellence, dans le mois d'Avril 1846; et que, au lieu des expressions de louange et de reconnaissance que j'avais désiré pouvoir adresser aux messieurs respectables auxquels le bureau d'enregistrement pour le comté de *Montréal*, a été confié depuis son établissement, j'allais être forcé de parler défavorablement à leur égard. Mais cette circonstance, quoique très pénible, ne m'a pas causé un moment d'hésitation, j'ai procédé à l'investigation qui m'était ordonnée, désireux de découvrir et de dire la vérité.

Etat du bureau d'enregistrement pour le comté *Montréal*, sous l'administration d'icelui, par le feu *Edward Dowling*, écuyer, premier registrateur du comté susdit, et situation dans laquelle se trouvait ce bureau, lors du décès de cet officier, en mai, 1845.

*Edward Dowling*, écuyer, ayant été nommé registrateur pour le comté de *Montréal*, lors de la mise à exécution de l'ordonnance de la 4e année du règne de Sa Majesté, cap. 30, prêta les serments requis, et donna pour cautions, l'honorable *Dominique Daly*, alors secrétaire provincial pour le *Canada-Est*, et *John Tobin*, écuyer, marchand. Cet acte de cautionnement est en termes généraux, ne comportant aucune hypothèque spéciale, en vertu de la 29e clause de la dite ordonnance, il n'a été enregistré que le sept de mars, 1845, quoiqu'il soit daté du 5 mars, 1844.

M. *Tobin* ayant fait banqueroute en décembre, mil huit cent quarante-six, l'honorable *Dominique Daly* est depuis cette époque, demeuré la seule caution de M. *Dowling*.

Comme, en vertu de l'ordonnance susmentionnée, les cautions des registrateurs sont responsables des actes de ces officiers, durant trois années après leur décès, ou leur démission, M. *Dowling*, étant mort en mai 1845, l'honorable *Dominique Daly* n'a été libéré de sa responsabilité que dans le cours du mois de mai dernier (1848.)

Je crains que les engagements contractés par l'honorable *Dominique Daly*, comme caution de M. *Dowling*, n'aient grandement contribué à l'état déplorable dans lequel se trouve le bureau d'enregistrement pour le comté de *Montréal*.

M. *Dowling* nomma pour son député M. *Thomas W. Middleton*.

Il est à regretter que M. *Dowling* ait négligé de tenir, ainsi qu'il le lui était enjoint, un cadastre ou calendrier de toutes les paroisses, villes, villages, etc., compris dans le comté de *Montréal*; M. *Ryland*, son successeur, ayant suivi son exemple, la loi n'a pas été suivie à cet égard.

Je serais heureux de n'avoir à signaler que cette omission de la part de M. *Dowling*; mais, malheureusement, les procédés de ce monsieur et de son député, témoignent de tant d'irrégularités et de tant d'indifférence et de négligence, que je suis forcé de déclarer à Votre Excellence que, dans la plupart des cas, les livres du dit bureau ne peuvent pas former la base d'un certificat authentique, et qu'un tel certificat inscrit en faux n'aurait aucun poids devant une Cour de Justice.

La 19e clause de l'Ordonnance que " tout " et chaque registre à être employé pour " l'enregistrement de sommaires, sera, avant " qu'on y fasse aucune entrée, authentiqué " par un memorandum à être écrit sur la " première page d'icelui, et signé par le pro- " thonotaire de la Cour du Banc du Roi, etc. " par lequel memorandum sera certifié l'u- " sage auquel est destiné le dit registre, le " nombre de feuillets y contenus, et les jour, " mois et années auxquels sera fait tel me- " morandum, et aussi l'authentifier en nu- " mérotant chacun des feuillets, et en y " souscrivant les initiales du dit Prothono- " taire. Et tout sommaire qui sera entré " dans tout tel registre, sera numéroté, et le " jour du mois, et l'année, et l'heure du jour " où sera enregistré chaque sommaire, se- " ront entrés en marge des dits registres ; " et le dit registrateur, ou son député enfi- " lera dument les dits sommaires, consé- " cutivement dans le même ordre où ils " viendront entre ses mains."

La 5e clause du statut provincial de la Se année du règne de Sa Majesté, cap. 27, n'a rien changé quant au mode de rendre les registres authentiques, ni à celui de certifier l'époque de la présentation des documents; au contraire, partout où il est question de ces deux objets importants, la loi enjoint l'authenticité des registres et l'enfilure exacte des documents, en les numérotant, et en y

apposant le certificat requis pour établir le temps exact de leur dépôt, qui doit assurer le rang des hypothèques.

Malgré ces injonctions explicites, les registres, etc., tenus par M. *Dowling* et par son député, offrent la preuve d'une indifférence et d'une négligence coupables à l'égard de cette partie de leurs devoirs.

Outre que ces livres fourmillent d'erreurs, d'omissions, de ratures et d'antidates, et qu'il s'y trouve des feuillets et des dates changés, de manière à rendre incertain le temps de la présentation d'un grand nombre de documents, un des registres ne contient pas le certificat qui doit y être apposé sur le premier feuillet, et les feuillets ne sont pas numérotés par le greffier ou Prothonotaire.

Les décharges des hypothèques y sont souvent entrées au crayon.

Aucune des entrées n'est signée ou paraphée de personne.

L'absence des renvois en marge, prouve que ces transcriptions n'ont pas été collationnées, aussi tous les jours on y découvre des erreurs fatales.

Il serait trop long d'énumérer toutes les causes qui privent ces livres et documents de la légalité et de l'authenticité qu'ils devraient offrir.

C'est une masse immense d'écriture qui ne sera propre qu'à créer la confusion et l'inquiétude jusqu'à ce que la Législature l'ait fait régulariser pour lui donner alors l'authenticité par une loi expresse.

A l'approche du 1er novembre, 1844, époque fixée pour l'enregistrement des anciens titres, et pendant quelque temps après cette date fatale, il fut présenté au bureau un grand nombre de documents pour transcription, au lieu d'être préparé pour cet événement, et d'avoir augmenté le personnel du bureau, afin de numérotter chaque document suivant l'ordre de sa présentation, on s'est borné à les recevoir, et à les entasser sans numéros et sans ordre, et sans y apposer la preuve de l'époque de leur dépôt.

Ces documents ont été depuis transcrits,

non

non pas suivant l'ordre de leur présentation, mais on les a numérotés à mesure qu'on les a transcrits dans des registres qui ne sont ni signés, certifiés, ni paraphés de personne.

Voici ce que dit M. *Weston*, député actuel du registrateur du comté de *Montréal*, par rapport à l'état du bureau, lors de l'appointement de M. *Ryland*.

A la Ire question que je lui ai faite, conçue en ces termes :

“ Aurez-vous la bonté de dire en quel état vous avez trouvé le bureau, lorsque vous êtes entré en charge, comme député registrateur ? ”

Il a répondu :—“ Il y avait un grand nombre de contrats non transcrits (environ 2,500) qui n'avaient jamais été numérotés, enfilés, entrés dans l'index ou dans le livre des minutes. Il était impossible de s'assurer d'une manière précise quand ils avaient été déposés pour être enregistrés ; le seul indice qui pouvait nous guider était des notes au crayon sur les enveloppes ou dossiers qui renfermaient les différentes liasses, et le témoignage verbal des commis du bureau, qu'un certain nombre avait été déposé le, ou avant le 1er novembre, 1844, (époque à laquelle expirait le délai accordé par la Législature pour l'enregistrement des anciens contrats) et que les autres avaient été déposés subséquentement. Les registres, livres de minutes et index ne portaient aucune attestation, soit de la part du registrateur, ou de celle d'aucun des députés. Et il n'y avait point d'index des propriétés.”

Et à la dixième question conçue en ces termes — “ D'après ce que vous avez été à portée de connaître des irrégularités grossières, et des nombreuses erreurs dont les dits livres sont remplis, croyez-vous que des certificats, préparés et expédiés d'après les entrées faites dans les dits livres, offrent quelque garantie aux parties intéressées ? ” Il a répondu :

“ Je pense que non, comme nous sommes obligés de particulariser les certificats, en conséquence de l'irrégularité et de la défectuosité des records.”

Si à mes observations personnelles et au

témoignage ci-dessus, il fallait ajouter quelque autre preuve des prévarications de M. *Dowling*, et de son député, je prendrais la liberté de référer Votre Excellence au procès-verbal, ou inventaire des livres, registres et documents du dit bureau, fait à la réquisition de M. *Ryland*, avant d'assumer les fonctions de registrateur du comté de *Montréal*. Votre Excellence trouvera dans ce document la preuve irrécusable de l'état déplorable dans lequel se trouvait le bureau en question, en juillet 1845. La minute de ce procès-verbal est déposée en l'étude de MM. *Gibb* et *Easton*, notaires publics, résidents à *Montréal*, et est en date du 17e juillet 1845.

C'est après de nombreuses communications avec l'honorable M. *Daly*, alors secrétaire provincial (et caution de M. *Dowling*), et avec l'honorable M. *Smith*, procureur-général d'alors, pour le *Canada-Est*, que M. *Ryland*, avant de se charger du dit bureau, a été forcé de faire procéder au procès-verbal sus-mentionné. Ces deux hauts fonctionnaires publics ont visité le bureau, et ont pu se convaincre de l'état de confusion dans lequel il se trouvait, néanmoins, les choses y sont demeurées dans le même état jusqu'à ce jour.

Quand on réfléchit que ce bureau est la source où les citoyens vont puiser les renseignements qui doivent les guider dans des transactions de la plus haute importance, et intimement liées avec la fortune et le bonheur de leurs familles, on doit s'étonner de l'apathie de ces messieurs à cet égard.

Mais comment se rendre compte de la manière dont M. *Clark*, inspecteur du dit bureau, fait allusion à la situation dans laquelle se trouvait cet établissement, en avril 1846, date de son dernier rapport, dans lequel il ne fait qu'effleurer ce sujet important ?

S'il est vrai que ce monsieur éprouvait de la répugnance à jeter l'alarme dans l'esprit des citoyens, en rendant public l'état réel du dit bureau, et qu'il se soit contenté d'en faire un rapport confidentiel à l'honorable M. *Daly*, ses scrupules auront beaucoup contribué aux conséquences ruineuses qui doivent tôt ou tard, surgir de transactions basées sur l'authenticité supposée des registres, etc., du bureau d'enregistrement pour le comté de *Montréal*.

Voici

Voici d'ailleurs, les renseignements que j'ai recueillis à cet égard.

Les 19e et 20e questions que j'ai faites à M. *Weston*, étaient conçues en ces termes :

Q. No 19. M. *Clark* vous a-t-il dit, ou avez-vous appris d'une autre source, que M. *Clark* n'a pas fait rapport sur l'état du bureau, de crainte de répandre l'alarme dans le public, en dévoilant la confusion dans laquelle il avait été laissé par l'ex-régistrateur ?

R. M. *Clark* m'a dit, dans le cours de la conversation, qu'il croyait qu'il était de son devoir de faire rapport sur l'état du bureau ; mais qu'il pensait qu'il valait mieux le faire dans un rapport séparé, afin de ne pas créer trop d'alarme à ce sujet, ou d'autres paroles de la même teneur.

Q. No. 20. Est-il à votre connaissance que M. *Clark* ait fait un tel rapport au secrétaire provincial d'alors ?

R. J'ai compris de M. *Clark* qu'il avait fait ce rapport, et j'ai tout lieu de croire que c'est le cas.

Malgré la crainte que j'éprouve de fatiguer Votre Excellence par de plus longues observations, je me suis obligé de justifier l'assertion que j'ai émise relativement à la connaissance qu'avaient eue M. le secrétaire provincial et M. le procureur-général de l'état du bureau en question en juillet, 1845.

Entre autres documens qui ont rapport aux communications officielles qui eurent alors lieu entre ces hauts fonctionnaires publics et M. *Ryland*, j'ai devant moi, les deux lettres suivantes, que je demande la permission d'insérer ici, pour justifier ce que j'ai avancé à cet égard, les voici :

“ Bureau d'enregistrement,  
“ *Montréal*, 14e juillet, 1845.

“ *Monsieur*,—J'ai l'honneur de vous trans-  
“ mettre ci-jointe, pour l'information de Son  
“ Excellence le gouverneur général, copie  
“ d'une lettre que j'ai été forcé d'adresser au  
“ procureur-général de Sa Majesté, pour le  
“ *Canada-Est*, relativement aux difficultés  
“ que j'ai éprouvées à me procurer les re-  
“ cords du bureau d'enregistrement de  
“ *Montréal*, et dans laquelle je leur fais voir  
“ en même temps la nécessité de la part de

“ l'exécutif, d'en venir à une décision sur  
“ la manière d'enregistrer, et compléter un  
“ nombre considérable de documens reçus  
“ depuis 8 ou 10 mois, et à l'enregistrement  
“ complet desquels il n'a encore été obser-  
“ vé aucune des réquisitions voulues par la  
“ loi ; et de déterminer aux frais de qui  
“ l'ouvrage doit être fait et par qui les cer-  
“ tificats doivent être signés.

“ J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé) “ G. H. RYLAND.”

L'honorable M. *Daly*,  
Secrétaire Provincial.

*Montréal*, 14e juillet, 1845.

“ *Monsieur*,—Ayant fait sommer formel-  
“ lement M. *McNaught*, curateur à la suc-  
“ cession de feu M. *Douling*, de me remet-  
“ tre les registres, livres, index, sommaires,  
“ records, documens et papiers apparte-  
“ nants au bureau d'enregistrement de  
“ *Montréal*, tel que requis par l'ordonnance  
“ 4. Victoria, chap. 30, sec. 47, je me trouve  
“ dans la pénible nécessité de vous faire  
“ rapport, en votre qualité de procureur-  
“ général de Sa Majesté, du refus de M.  
“ *McNaught*, de se rendre à ma de deman-  
“ de, et je dois ajouter que quoique ma  
“ commission comme registrateur du comté  
“ et la clause de l'ordonnance ci-dessus  
“ mentionnée, aient été exhibées à ce mon-  
“ sieur, je n'ai pu me procurer les records  
“ en question. Me trouvant ainsi embar-  
“ rassé dans la décharge de mes devoirs, il  
“ m'est impossible de conduire les affaires  
“ de mon département, de manière à satis-  
“ faire aux réquisitions de la loi et à l'inté-  
“ rêt du public.

“ En soumettant cette affaire à la consi-  
“ dération du gouvernement, (ce que je fais  
“ avec la plus grande répugnance), je suis  
“ forcé de dire que les dispositions de la loi  
“ d'enregistrement, relativement aux livres  
“ qui doivent être tenus par les différents  
“ registrateurs, n'ont pas été observées jus-  
“ qu'à présent, dans le comté de *Montréal* ;  
“ et comme un nombre considérable de do-  
“ cumens reçus par l'ex-régistrateur, et sur  
“ lesquels les honoraires sont presque tous  
“ payés, n'ont été ni numérotés ni enfilés  
“ conformément aux dispositions de l'ordon-  
“ nance 4e Victoria, chap. 30, et comme il  
“ n'a

“ n'a été rien fait en ce qui a rapport à leur  
 “ enregistrement, il serait nécessaire que  
 “ l'exécutif prit quelque décision immédiate  
 “ à ce sujet, afin de savoir de quelle manière  
 “ il serait possible de parvenir légalement à  
 “ ce but important, et par qui les documents  
 “ seront certifiés après avoir été complétés.”

J'ai l'honneur d'être etc.

(Signé.) “ G. H. RYLAND.”

L'honorable M. *Smith*,  
 Procureur-Général, etc. etc. etc.,  
 Canada-Est.

On trouve au dos de ces deux documens les “ serrés ” (*put by.*)

M. *Ryland* n'ayant pu réussir à se faire mettre en possession des documens non transcrits, lors de son appointment, ils sont demeurés, au nombre de plusieurs mille, en la possession de M. *Middleton*, qui quoique sans qualité pour ce faire, a continué de les transcrire, avec l'assistance d'un nombre d'écrivains, sans responsabilité quelconque, et après leur transcription, ce monsieur les a transportés à sa résidence sous prétexte qu'il avait acquis, à une vente publique, les émoluments dus à la succession de M. *Dowling*, sur l'enregistrement de ces documens. En sorte que les personnes qui se rendent au bureau pour en retirer leurs papiers, sont obligées de se transporter à la demeure de M. *Middleton*, qui les leur remet en par elles payant les honoraires dûs, y compris un certificat dressé, mais non signé pour lequel il charge et exige deux chelins et 6d. Ce certificat doit être apporté au bureau où il est signé par le député régistrateur, après vérification, et pour lequel ce dernier monsieur a droit d'exiger encore 2s 6d. Cet abus dure depuis plus de trois ans, et n'a pas été signalé.

Je dois me borner à ce peu d'observations quant à la régit et tenue du bureau d'enregistrement du comté de *Montréal*, sous MM. *Dowling* et *Middleton*, et je dois répéter que je regrette infiniment l'impérieuse nécessité où je me trouve d'exposer des faits et des irrégularités qui, si ils avaient été mis au jour plus tôt, auraient pu être corrigés et rectifiés plus facilement, et qui ayant aujourd'hui, atteint un degré de complication considérable, requerront de grands travaux,

si non pour les faire disparaître, du moins, pour en midiger les conséquences funestes.

—  
 APPOINTEMENT de M. *Ryland* comme régistrateur pour le comté de *Montréal*. Précautions par lui prises, avant d'entrer en fonctions, état actuel du dit bureau.

Quoique M. *Dowling* soit mort en mai 1845, ce n'est que dans le mois de juillet suivant, que M. *Ryland* a pris la conduite du bureau d'enregistrement pour le comté de *Montréal*. Cet établissement se trouvait alors dans un tel état de désordre et de confusion, que M. *Ryland* hésita quelque temps, avant de s'en charger.

Après de nombreuses communications à cet égard, avec l'honorable M. *Daly*, secrétaire provincial, et l'honorable M. *Smith*, procureur-général, pour le *Bas-Canada*, communications qui demeurèrent sans effet, M. *Ryland* se décida à faire dresser un procès verbal, ou inventaire, pour constater l'état du dit bureau, à l'époque où il se chargeait de la direction. C'est l'acte dont j'ai parlé plus haut.

Ce monsieur crut aussi, pour écarter de lui toute responsabilité des actes de son prédécesseur, devoir commencer une nouvelle série de livres, et de numéros.

Ces sages précautions faisaient espérer au public, une meilleure administration de ce bureau. Je suis néanmoins forcé de dire que cet espoir n'a pas été réalisé; et que l'état actuel des livres, registres, index, documens, etc., qui s'y trouvent, ne fait preuve, ni de zèle, ni de méthode de la part de M. *Ryland*, dans l'exercice de ses devoirs. Je prendrai la liberté de soumettre à Votre Excellence, les faits que j'ai constatés, par les moyens mis à ma disposition.

M. *Ryland* a prêté les serments requis par l'Ordonnance, et a donné le cautionnement dont copie est annexée à ce présent rapport.

Je dois attirer l'attention de Votre Excellence sur cette clause de l'Ordonnance de la 4e Victoria, c. 30, qui prescrit le montant du cautionnement, que doivent donner les régistrateurs; et désigne les fonctionnaires publics devant lesquels seront données les dites cautions.

Cette partie de la 8e clause de la dite Ordonnance

Ordonnance qui a rapport au dit cautionnement, est conçue en ces termes :—“ Et cha-  
 “ que tel régistrateur, avant d’entrer dans  
 “ l’exécution de sa charge, fournira aussi  
 “ une reconnaissance à Sa Majesté, ses hé-  
 “ ritiers, et successeurs, avec deux ou plus,  
 “ et pas plus de quatre bonnes et suffisantes  
 “ cautions, à être approuvées par le juge de-  
 “ vant lequel sera prise telle reconnaissance,  
 “ conjointement et séparément, comme suit,  
 “ savoir : chaque régistrateur pour aucun  
 “ district, autre que les districts dans les-  
 “ quels les villes de *Québec* et de *Montréal*  
 “ seront situées, au montant de la somme  
 “ pénale de deux mille livres ; et chacun  
 “ des régistrateurs des dits districts, dans  
 “ lesquels seront situées les dites cités de  
 “ *Montréal* et de *Québec*, respectivement, au  
 “ montant de la somme pénale de cinq mille  
 “ livres, à la condition contenue dans la  
 “ cédula, No. 2, jointe à l’Ordonnance. La-  
 “ quelle reconnaissance, lisiblement écrite  
 “ sur parchemin, sera ainsi donnée devant  
 “ un juge de la dite Cour du Banc du Roi,  
 “ ou des plaidoyers communs,” etc.

En examinant l’acte de cautionnement (*baill-boud*) fourni par M. *Ryland*, on voit que le montant y mentionné diffère de la somme prescrite par la dite Ordonnance.

Il était de mon devoir de signaler ce fait.

Cet acte de cautionnement en date du huit de juillet mil huit cent quarante-cinq, n’a été enregistré que le dix-neuf du même mois.

Les cautions données par M. *Ryland* sont *H. LeMesurier* et *James Clearihue*, écuyers, tous deux marchands.

Voir papier Z., ci-annexé.

Lors de la nomination de M. *Ryland* comme régistrateur du bureau d’enregistrement, pour le comté de *Montréal*, ce monsieur était domicilié à *Beauport*, près de la cité de *Québec* ; et a toujours continué d’y résider depuis ; et n’a visité le dit bureau que rarement, et à de longues intervalles.

Il est dernièrement parti pour l’Europe.

M. *Weston*, député nommé par M. *Ryland*, conduit les affaires du dit bureau ; et n’emploie actuellement que M. *Joseph Aussem*, homme très-utile dans un tel établissement ; et M. *Léon Doutré*, chargé des transcriptions dans les registres.

Il se trouve, d’après les réponses de M. *Weston* (réponse à la question 21e), six mille quatre cent cinquante-six documents transcrits et à transcrire en entier, et mille trente-sept sommaires déposés au dit bureau, depuis l’appointement de M. *Ryland*.

De ce nombre, il reste huit cent cinquante-six à entrer dans l’index ; douze cent quarante-six à transcrire dans les registres ; et quatre-vingt-neuf à porter au journal (*Minute Book*), (réponses aux questions 23e et 24e).

Il se trouve, en outre, 159 décharges d’hypothèques entières ou partielles qui sont déposées et non encore entrées ; et 1095 documents transcrits, mais qui ne sont pas revêtus du certificat que le régistrateur doit y apposer.

Comme cette immense quantité d’ouvrage arriéré cause au public des inconvénients incalculables, en rendant les recherches plus longues et plus incertaines, j’aurais désiré trouver, dans les explications de M. *Weston*, une excuse suffisante, mais je ne puis m’abstenir de déclarer que, avec un peu de zèle et d’activité, on aurait évité la confusion et l’incertitude qui règne aujourd’hui dans le bureau en question.

Un calcul très-facile à faire, prouvera, je crois, la vérité de cet avancé.

Dans l’espace de trois années et deux mois, savoir, depuis l’entrée de M. *Ryland* au bureau, en juillet, 1845, jusqu’au 15e septembre 1848, il s’est accumulé 1246 documens non transcrits. Or cela ne fait pas un et un quart, qu’il eut fallu transcrire par jour, pour compléter les entrées. L’emploi d’un écrivain de plus que le nombre employé ; et quelques heures de travail après les heures accordées au public, auraient facilement procuré ce résultat désirable.

M. *Ryland*, fort des assertions de M. *Clark*, alléguera, peut-être, l’exiguïté de son revenu, comme régistrateur. Je crois pouvoir prouver, bientôt, que M. *Ryland* possède une sinécure assez fructueuse. Et, si j’en juge d’après le montant des émoluments perçus par M. le régistrateur du comté de *Montréal*, je ne suis pas surpris que, malgré la menace faite au Gouvernement, par M. *Clark*, dans son rapport susmentionné, aucun des régistrateurs de la Province, n’ait encore résigné son office, comme étant plus onéreux que profitable.

( Voir le papier A., ci-annexé )

Lors de ma première visite au bureau en question, je trouvai les livres, registres, et documens y déposés, et confiés aux soins du régistrateur, dans un état qui indiquait la plus grande indifférence à l'égard de leur préservation et de leur protection, contre les accidents par le feu.

J'ai eu, en conséquence, l'honneur de soumettre à Votre Excellence, un rapport préliminaire, dont l'effet a été de donner au public, au moins, l'assurance que les papiers, etc., déposés entre les mains du régistrateur du comté de *Montréal*, étaient en lieu de sûreté.

Tels sont les faits que j'ai pu constater d'après mes observations personnelles, et les réponses volontaires de M. *Weston* ; car je n'étais pas autorisé à assermenter et entendre des témoins.

Quant aux conséquences qui résultent de la situation actuelle du bureau d'enregistrement du comté de *Montréal*, elles sont très-nombreuses et très-graves. Mais celle à laquelle je dois faire premièrement allusion, c'est l'impopularité du système qui aujourd'hui, est vu du même œil par ses ci-dévants défenseurs et par ses adversaires.

On ne me prêtera pas, je l'espère, l'intention de persuader à Votre Excellence qu'il n'y a pas des personnes qui désireraient voir le système d'enregistrement finalement établi dans cette partie de la province ; car mon assertion n'est relative qu'à l'ordonnance imparfaite qui l'a introduit, et à la manière plus imparfaite encore dont cette loi a été exécutée.

Une autre conséquence nuisible de la mauvaise administration de ce bureau, c'est l'incertitude du résultat des recherches qu'on y fait.

( Voir la réponse de M. *WESTON*, à la 10e Question que je lui ai posée. )

Quoique cette réponse n'ait rapport qu'aux procédés de M. *Dowling* et de son député, on se convaincra facilement que les recherches ont été rendues plus difficiles, plus compliquées et plus longues, par l'immense accumulation d'ouvrage arriéré, depuis l'entrée de M. *Ryland* au bureau.

Ces recherches sont d'ailleurs très dispen-

dieuses, et le certificat qui en résulte inspire si peu de confiance que les citoyens continuent de s'adresser à la Cour du Banc de la Reine, pour en obtenir la ratification de la plupart de leurs titres d'acquisition d'immeubles.

Je n'ai pu constater le montant que recevait le régistrateur annuellement, pour les dites recherches, ni établir le revenu total du dit bureau ; car M. *Ryland*, qui est absent, est en possession des livres qui auraient pu me donner ces renseignements ( Voir la réponse de M. *Weston* à ma 27e question ). Mais ces recherches se sont montées, dans une ou deux occasions à £13 ou £15. Sous le système actuel, à combien se monteront-elles dans vingt ans ?

Je terminerai ce rapport en déclarant à Votre Excellence que, dans mon humble opinion, l'ordonnance de la 4e Vict., c. 30, a imposé aux habitants de cette province une taxe onéreuse, et ne leur a procuré aucun avantage. Cette loi a été très-mal exécutée dans le comté de *Montréal* ; eut-elle été parfaite, cette circonstance l'aurait rendue nuisible.

Elle est insuffisante, obscure et contradictoire dans plusieurs de ses dispositions, elle est prématurée, et nullement en harmonie avec les lois pré-existantes ; la réalisation de son préambule est impossible, à moins de nombreux et importants changemens dans nos lois.

Je me permettrai d'ajouter, que le mécanisme des bureaux d'enregistrement demande à être examiné. Car il est, dans mon humble opinion, susceptible de grandes améliorations qui, en le simplifiant, en faciliteraient le fonctionnement.

Quant à la situation actuelle du bureau du comté de *Montréal*, elle nécessite les travaux d'une commission qui devra examiner et régulariser les travaux des officiers qui en ont eu, jusqu'ici, la direction. Il serait très dangereux de laisser subsister plus longtemps, un état de choses qui peut jeter la plus grande confusion dans les fortunes et les intérêts des citoyens.

Deux personnes méthodiques et munies d'expérience suffiraient à cette tâche immense.

Je demande à Votre Excellence, en terminant ce rapport, de soumettre dans les notes ci-jointes,

ci-jointes, les changements qui, suivant moi, faciliteraient les recherches à faire dans ces bureaux, et tendraient à inspirer plus de confiance dans les certificats qui en sont le résultat.

(Signé), C. DROLET.  
Commissaire.

Montréal, 4e octobre, 1848.

## Z.

### Province du Canada.

QU'IL SOIT NOTOIRE, QUE *George Herman Ryland*, de la paroisse de *Beauport*, dans le district de *Québec*, écuyer, *Henry Le Mesurier*, écuyer, et *James Clearihue*, écuyer, marchands de la cité de *Québec*, sont conjointement et solidairement tenus et obligés envers notre Souveraine Dame la Reine, ses héritiers et successeurs, en la somme pénale de trois mille louis, cours actuel de la province du *Canada*, payable à notre dite Souveraine Dame la Reine, ses héritiers et successeurs, pour la sureté du paiement de laquelle dite somme, nous nous lions et engageons, tous et chacun de nous, ainsi que nos héritiers et représentants légaux, conjointement et solidairement, pour le tout, par ces présentes, signées et datées le 8e jour de juillet, dans la neuvième année du règne de Sa Majesté, et dans l'année de notre Seigneur 1845.

Attendu que le dit *George Herman Ryland* a été nommé Régistrateur du comté de *Montréal*, en conformité à une ordonnance ou loi de cette province, faite et passée par le Gouverneur de cette province, par et de l'avis et consentement du Conseil Spécial, convoqué pour les affaires d'icelle, dans la 4e année du règne de Sa Majesté, intitulée, "Ordonnance pour prescrire et régler l'enregistrement des titres aux terres, tenements et héritages, biens réels ou immobiliers, et des charges et hypothèques sur iceux, et pour le changement et l'amélioration, sous certains rapports, de la loi relativement à l'aliénation et hypothécatation des biens réels, et des droits et intérêts acquis en iceux"; Et d'un acte du parlement de la province du *Canada*, passé dans

la sixième année du règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour prolonger le temps accordé par l'ordonnance y mentionnée pour l'enregistrement de certaines charges ou hypothèques, sur les biens réels, et pour révoquer certaines parties d'icelle;" Et d'un acte du parlement de la dite province du *Canada*, passé dans la septième année du règne de Sa Majesté, et intitulé, "Acte pour amender une ordonnance pourvoyant à l'enregistrement des titres des biens immeubles ou des hypothèques sur iceux, dans le *Bas-Canada*; en outre pour prolonger le temps accordé par la dite ordonnance pour l'enregistrement de certains droits"; et d'un acte du dit parlement de la dite province du *Canada*, passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour amender l'ordonnance et l'acte y mentionnés concernant l'enregistrement des titres des biens immeubles dans le *Bas-Canada*, ou des hypothèques dont ils sont grevés."

Maintenant la condition de cette reconnaissance est telle, que si le dit *George Herman Ryland* exécute et remplit, bien et véritablement, honnêtement et fidèlement la dite charge, et s'acquitte de tous et chacun des devoirs dont il est tenu comme régistrateur, en vertu de la dite ordonnance ou loi, et des actes ci-dessus cités, en toutes choses y mentionnées; alors cette reconnaissance sera nulle et de nul effet; autrement, elle sera et demeurera en pleine force et vigueur.

(Signé) G. H. RYLAND,  
H. LEMESURIER,  
J. CLEARIHUE.

Prise et souscrite devant moi, ce 8e jour de juillet 1845, et fait en double.

(Signé) J. C. BRUNEAU,  
Juge de Circuit.

Certifié,

Bureau du Protonotaire, *Québec*, 24e août, 1848.

(Signé) BURROUGHS et FISER, P. B. R.

## A.

Etat approximatif du revenu du bureau d'enregistrement, pour le comté de *Montréal*, depuis le 9e juillet 1845, au 9e juillet 1848, c'est-à-dire, durant trois années.

Il a été reçu, 6230 documens enregistrés, en entier donnant, partie moyenne			
au moins, à 7s. 9d.,.....	£2414	2	6
1031 sommaires, à 6s. 3d.,.....	322	3	9
2241 décharges, à 2s. 6d.,.....	280	2	6
Pour copies de titres et certificats, <i>extra</i> , environ,.....	75	0	0
Recherches et certificats, environ,.....	450	0	0
Montant reçu de M. <i>Middlton</i> pour signatures apposées aux documents reçus par M. <i>Dwuling</i> , et demeurés entre les mains de M. <i>Middleton</i> ,.....	270	0	0
	<u>£3811</u>	<u>8</u>	<u>9</u>

## DEPENSES.

Pour le salaire du député,.....	£250	0	0
"      "      M. <i>Joseph Aussem</i> ,.....	100	0	0
"      "      M. <i>Doutre</i> , 5s. par jour,.....	75	0	0
"      "      Un autre écrivain durant à peu près trois mois, savoir: depuis mai, 1848, à août, 1848, c'est-à-dire, trois mois, à 5s. par jour, ou à peu près,.....	20	0	0
Loyer du bureau, environ,.....	£50	0	0
Papéterie, etc.,.....	25	0	0
	<u>75</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Faisant pour la dernière année,.....	520	0	0
Et pour les deux précédentes, £500 chaque,.....	1000	0	0
	<u>£1520</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Pour les trois années,.....	£2291	8	9
Ou par année,.....	£763	16	3

Cet état, que je crois assez correct, peut être rectifié par M. *Ryland*, en produisant ses livres.

(Signé,)

C. DROLET,

Commissaire.

*Montréal*, 4e octobre, 1848.

HENRY WESTON, écuyer, député registra-  
teur du comté de *Montréal*.

Examen vo-  
lontaire de  
Henry Wes-  
ton, écuyer,  
député régis-  
trateur du  
comté de  
Montréal.

Je suis le député registrateur du  
comté de *Montréal*; je suis entré  
en charge en même temps que  
*George H. Ryland*, écuyer, le régis-  
trateur actuel.

Le dit registrateur a, depuis sa nomina-  
tion, résidé à *Québec*, où sa famille est tou-  
jours demeurée. *M. Ryland* visite *Montréal*  
de temps à autre. La charge du bureau est  
confiée exclusivement à mes soins. J'em-  
ploie généralement trois commis; quelque-  
fois quatre.

Q. No. 1. Voulez-vous dire en quel état  
vous avez trouvé le bureau, lorsque vous êtes  
entré en charge comme député registrateur?

Il y avait un grand nombre de contrats  
non transcrits (au delà de deux mille cinq  
cents) qui n'avaient jamais été numérotés,  
enfilés, entrés dans l'index, ou dans le livre  
des minutes; et il était impossible de s'as-  
surer d'une manière précise quand ils avaient  
été déposés pour être enregistrés. Le seul  
indice qui pouvait nous guider étant des no-  
tes au crayon sur les enveloppes ou dossiers  
qui renfermaient les différentes liasses; et  
le témoignage verbal des commis du bureau,  
qu'un certain nombre avait été déposé le, ou  
avant le 1er novembre, 1844, (époque à la-  
quelle expirait le délai accordé par la légis-  
lature pour l'enregistrement des anciens  
contrats), et que les autres avaient été dépo-  
sés subséquemment. Les registres, livres  
des minutes et index ne contenaient aucune  
attestation, soit de la part du registrateur, ou  
d'aucun de ses députés, et il n'y avait pas  
de livre ou d'index des propriétés.

H. W.

Q. No. 2. Je vois que lorsque vous êtes  
entré en charge, vous n'avez pas continué à  
numéroter les contrats présentés pour être  
enregistrés, à la suite du numéro du dernier  
contrat enregistré par votre prédécesseur, *M.*  
*Dowling*, mais que vous avez commencé un  
nouveau numérotage. Avez la bonté de me  
dire la raison qui vous a engagé à adopter  
cette méthode?

Nous ne pouvions continuer le numérotage  
des documents commencé par *M. Dowling*,  
vu que nous ne savions pas quel serait le  
numéro du dernier contrat à enregistrer, les  
différents contrats n'ayant aucun numéro;

et les seules notes que l'on trouvait, étaient  
au crayon, comme je l'ai déjà remarqué, soit  
sur les dossiers qui renfermaient ces contrats,  
ou sur un ou deux paquets. Nous commen-  
çames en conséquence par un nouveau nu-  
mérotagé, auquel on ajoutait les initiales de  
*M. Ryland*, pour prévenir la confusion qui  
résulterait en se servant des mêmes numé-  
ros que *M. Dowling*.

H. W.

Q. No. 3. Le livre des minutes des con-  
trats fourni pendant que *M. Dowling* occu-  
pait la charge, était-il complété lorsque vous  
lui avez succédé, ou l'a-t-il été après sa  
mort, et par qui a-t-il été complété?

Les livres des minutes n'ont été complé-  
tés qu'après la mort de *M. Dowling*, par *M.*  
*Middleton*.

H. W.

Q. No. 4. Si, ainsi que vous le dites, les  
contrats déposés dans le bureau, et qui n'é-  
taient pas encore enregistrés à la mort de  
*M. Dowling*, n'étaient ni numérotés, ni ac-  
compagnés d'une note, précisant le temps  
auquel chacun des dits contrats avaient été  
présentés pour être enregistrés, le livre des  
minutes pouvait-il être achevé correctement?

Selon moi, il ne le pouvait pas.

H. W.

Q. No. 5. D'après ce que vous connaissez  
personnellement sur la manière dont les con-  
trats qui n'avaient pas été enregistrés à la  
mort de *M. Dowling*, ont été enregistrés,  
croyez-vous que ces contrats ont été entrés,  
soit dans les livres des minutes ou dans les  
registres, dans l'ordre qu'ils ont été présen-  
tés pour être enregistrés?

Il n'est impossible de résoudre cette dif-  
ficulté. La présomption est qu'ils ne l'ont  
pas été.

H. W.

Q. No. 6. Avec la connaissance que vous  
avez de la manière irrégulière et incorrecte  
dont les livres des minutes et les registres  
ont été tenus par *M. Dowling* et son député,  
accordez-vous des certificats, attestant que  
les contrats ainsi irrégulièrement enregis-  
trés, ont été enregistrés régulièrement, con-  
formément à la loi?

Nous

Nous accordons des certificats, lorsque nous sommes requis de le faire, ainsi que nous y sommes tenus par la loi; nous prenons les entrées dans les registres comme la preuve de l'enregistrement, tel qu'entré en marge.

H. W.

Q. No. 7. Croyez-vous que les certificats donnés à des particuliers d'après les entrées faites dans les livres, pendant que M. *Dowling* occupait cette charge, et pendant que M. *Middleton* en remplissait les devoirs, après sa mort, offrent quelque garantie aux parties intéressées?

Je ne me considère pas compétent à donner une opinion sur ce point.

H. W.

Q. No. 8. Lorsque vous avez été prié de faire des recherches, avez-vous souvent découvert des erreurs fatales dans les livres des minutes et dans les registres tenus par votre prédécesseur?

Oui, et des omissions dans les index.

H. W.

Q. No. 9. Les erreurs qui se trouvent dans ces livres, et la manière irrégulière dont ils ont été tenus, rendent-elles les recherches plus difficiles, et causent-elles une perte de temps considérable?

Certainement, le travail et le temps se trouvent quadruplés, et le résultat insatisfaisant.

H. W.

Q. No. 10. D'après la connaissance que vous avez acquise des irrégularités grossières et des nombreuses erreurs que renferment ces livres, croyez-vous que les certificats préparés et expédiés conformément aux entrées dans les dits livres, offrent quelque garantie aux parties intéressées?

Je suis porté à croire que non; car nous sommes obligés de particulariser la forme du certificat, en conséquence de l'état irrégulier et imparfait des records.

H. W.

Q. No. 11. N'avez-vous pas remarqué que des entrées avaient été omises dans les in-

dex et dans les livres-des minutes; que des entrées avaient été faites sous des noms différents de ceux qui étaient mentionnés dans les contrats; et d'autres, si mal écrites, qu'ils vous était impossible de les lire; et enfin différentes déféctuosités et omissions qui rendaient les recherches plus difficiles, et les faits certifiés, douteux?

J'ai remarqué qu'on avait omis de faire des entrées dans les index, et j'ai trouvé des entrées qui ne correspondaient pas avec les autres entrées dans les registres et dans le livre des minutes; ajoutez à cela, que la plupart des numéros des documents ont été raturés et changés dans le livre des minutes, de manière que la minute ne représente pas toujours le numéro qu'elle est censée avoir. Quant à la mauvaise écriture, elle oblige, en certains cas, d'adopter les mots, (*en autant qu'il est possible de s'en assurer, vu l'écriture illisible du registre,*) dans le certificat.

H. W.

Q. No. 12. Je crois que c'est avec répugnance que M. *Rylands* s'est chargé de ce bureau, à raison de la confusion dans laquelle il a trouvé, lors de sa nomination, les livres et documents appartenants au dit bureau; et je crois qu'il a fait établir, au moyen d'un inventaire par devant notaires, un état de toutes les affaires du bureau?

C'est avec répugnance que M. *Ryland* est entrée en charge, et il a insisté à ce qu'il fût fait un inventaire, et MM. *Gibb* et *Easton* ont été chargés de le faire.

H. W.

Q. No. 13. Savez-vous si le procureur-général d'alors, pour le *Canada-Est*, l'honorable *James Smith*, et l'honorable *Dominique Daly*, ont été informés de l'état du bureau, lors de la mort de M. *Dowling*?

M. *Ryland* a informé, verbalement et par écrit, le secrétaire d'alors, l'honorable *D. Daly*, de l'état de confusion des documents. Et M. *Ryland* m'a dit qu'il s'était rendu chez le procureur-général, l'honorable *James Smith*, et lui avait fait voir l'état dans lequel se trouvaient les papiers.

H. W.

Q. No. 14. Avez-vous eu quelque conversation avec ces deux messieurs, ou avec l'un d'eux

d'eux, au sujet de l'état du bureau ; si vous avez eu une telle conversation, ayez la bonté de dire ce qui s'est passé entre vous et l'un ou l'autre de ces messieurs ?

Je me suis rendu chez l'honorable *D. Daly* lors de mon arrivée à *Montréal*, et dans le cours de la conversation, j'ai fait allusion à la confusion qui régnait dans le bureau, et il m'a répondu, si je me le rappelle bien, " Je suis content que vous soyez monté—"  
"*Ryland* agit très-bien en ne faisant pas trop de bruit. Il n'y perdra rien. Vous aurez bientôt toutes choses en ordre."

H. W.

Q. No. 15. N'avez-vous pas fait remarquer à *M. Smith*, qu'il était impossible d'accorder des certificats, à raison de la manière dont *M. Dowling*, ou son député, avaient procédé à l'égard des entrées qu'ils avaient faites, ou qui étaient alors à faire, ou ne lui avez-vous pas fait quelque remarque de la même teneur ; et veuillez répéter ce que vous lui avez dit ; et aussi sa réponse, ou ses observations à vos remarques ?

Je n'ai jamais eu de conversation avec l'honorable *M. Smith*. Je ne le connaissais pas ; et tout ce qui a eu lieu au sujet du bureau, s'est passé entre lui et *M. Ryland*.

H. W.

Q. No. 16. Ont-ils (*M. Smith* et *M. Daly*) admis, ou aucun d'eux, que le bureau avait été tenu, et était encore tenu après la mort de *M. Dowling*, d'une manière irrégulière et insuffisante ? Vous ont-ils dit, ou aucun d'eux, au meilleur de votre connaissance, de faire du mieux que vous pourriez ; ou quelque chose d'approchant ?

La seule conversation que j'aie eue, a été avec l'honorable *D. Daly*, ainsi que je l'ai dit dans ma réponse à la 14e question. J'ai délivré officiellement un certificat à l'honorable *D. Daly*, dans lequel j'ai été obligé d'insérer les mots " *en autant qu'il est possible de s'en assurer, vu l'imperfection et l'irrégularité des records du bureau, avant le 9e jour de juillet, 1845,*" époque, à laquelle nous sommes entrés en charge.

H. W.

Q. No. 17. Vous avez dit en réponse à la 3e question, qui vous a été soumise, que les livres des minutes avaient été complétés par *M. Middleton*, après la mort de *M. Dowling*, a-t-il aussi complété les registres, ou les a-t-

il fait compléter par des copistes à gages, et que sont devenus les contrats après leur enregistrement ?

Il a surveillé l'achèvement de l'ouvrage, qui a été fait par des copistes à gages : ils retenaient les contrats en sa possession après leur enregistrement, et lorsqu'il a laissé le bureau, il les a tous emportés avec lui.

H. W.

Q. No. 18. Pouvez-vous me dire quand *M. Clark*, le ci-devant inspecteur des bureaux d'enregistrement, a visité ce bureau ?

Autant que je puis me le rappeler, c'est en mars, ou au commencement d'avril, 1846.

H. W.

Q. No. 19. *M. Clark* vous a-t-il dit, ou est-il venu autrement à votre connaissance, qu'il n'ait pas fait de rapport sur l'état de ce bureau, de crainte de jeter l'alarme dans le public, vu la confusion qui régnait dans tous les actes et procédés de l'ex-régistrateur ?

*M. Clark* m'a dit, dans le cours de la conversation, qu'il sentait qu'il était de son devoir de faire rapport de l'état du bureau, mais qu'il pensait qu'il serait mieux de le faire dans un rapport séparé, afin de ne pas causer d'alarme inutile à ce sujet, ou quelques mots de la même teneur.

H. W.

Q. No. 20. Savez-vous si *M. Clark* a fait un rapport spécial sur l'état du bureau au secrétaire provincial d'alors ?

J'ai cru comprendre de *M. Clark*, qu'il avait fait un tel rapport au secrétaire d'alors, et j'ai tout lieu de croire qu'il la fait.

H. W.

Q. No. 21. Combien a-t-il été présenté de contrats pour être enregistrés depuis la nomination de *M. Ryland* ; et quel a été le nombre moyen, chaque jour ?

Nombre des contrats entrés au long,.....	6456	} Total, 7493
Sommaires,.....	1037	

faisant un nombre moyen de six documents et demi par jour, y compris les dimanches et les fêtes.

H. W.

Q. No. 22. Chaque contrat qui a été présenté pour enregistrement depuis que vous êtes en charge, a-t-il été entré dans l'index, et dans le livre des minutes, le jour même de sa présentation ; si non, dites pourquoi il ne l'a pas été ?

Ils l'ont été généralement, mais à certains jours, le nombre en a été si grand, qu'il eut été matériellement impossible de les entrer dans le livre des minutes ou dans l'index, la même journée qu'ils ont été présentés. Néanmoins ils sont tous numérotés et enfilés avec mes initiales, et entrés dans le livre de caisse, dans l'ordre qu'ils ont été présentés, sans le moindre délai.

H. W.

Q. No. 23. Combien reste-t-il actuellement de contrats à entrer dans l'index et dans le livre des minutes ?

Il y en a 856, à entrer dans l'index, parce que les index, sont, depuis quelque temps, constamment en réquisition pour les recherches de la compagnie du chemin de fer, et pour des personnes concernées dans le *Montréal Provident et Savings' Bank.* Ces recherches occupant un temps considérable, pour les raisons assignées ci-dessus, il y en a encore 89 à entrer dans le livre des minutes.

H. W.

Q. No. 24. Combien reste-t-il maintenant de contrats à enregistrer ?

Douze cent quarante-six.

H. W.

Q. No. 25. Tous les contrats enregistrés depuis que vous êtes entré en charge, sont-ils revêtus du certificat nécessaire et prêts à être délivrés ?

La plus part le sont, et les autres sont complétés sur le champ et remis aux parties, lorsqu'elles les demandent. Il a été jugé plus important de continuer la besogne journalière, que de collationner des documents avant qu'on vint les demander ; car il se trouve encore dans le bureau des contrats qui étaient prêts à être délivrés le jour même qu'il a été ouvert, et qu'on n'est jamais venu demander.

H. W.

Q. No. 26. Quel est l'honoraire moyen sur les contrats présentés pour l'enregistrement ?

Environ six chelins et demi.

H. W.

Q. No. 27. Tenez-vous un compte régulier des profits casuels de ce bureau. Si tel est le cas, ayez la bonté de me le montrer, en autant que vous pouvez le faire sans révéler les affaires privées de M. *Ryland* ou les vôtres ?

Je tiens des comptes réguliers des recettes et déboursés. Tous les livres de caisse antérieurs au 1er janvier dernier, sont en la possession de M. *Ryland*, pour le mettre à même de faire son compte contre le gouvernement. Je n'ai aucune objection de montrer le livre de l'année courante, bien que je le considère, comme un document d'une nature privée et d'aucune importance à qui que ce soit, si ce n'est à M. *Ryland* et à moi-même.

H. W.

Q. No. 28. Combien M. *Ryland* donne-t-il pour le loyer de ces chambres, je veux parler des chambres dans lesquelles il tient le bureau d'enregistrement ?

Quarante louis, cours actuel, par année.

H. W.

Q. No. 29. Quel salaire vous accorde-t-il ? et à chacun de ses commis dans ce bureau ?

Mon salaire est de £250, celui du commis confidentiel est de £100 ; et les autres employés reçoivent cinq chelins par jour, chaque.

H. W.

Q. No. 30. Ne croyez-vous pas que si vous employiez un commis compétent, dont l'unique occupation serait de recevoir les contrats présentés pour enregistrement, faire les recherches nécessaires, et répondre aux personnes qui demanderaient des informations, les livres avanceraient plus rapidement, et seraient tenus plus correctement, vu qu'un tel commis donnerait tout son temps et son attention à cette partie des devoirs du bureau ?

C'est exactement la méthode que nous suivons dans le bureau, excepté que je reçois seul les contrats, et que je réponds aux personnes qui ont besoin d'information. Les commis sont dans un appartement séparé, afin de n'être point troublés dans l'accomplissement de leurs devoirs.

H. W.

Q.

Q. No. 31. N'êtes-vous pas d'opinion, que si les livres et papiers du bureau étaient tenus dans des armoires ou des boîtes fermées, ils ne seraient pas aussi exposés à la détérioration ?

On réfère si constamment aux livres que, s'ils étaient tenus dans des boîtes ou des armoires, on serait obligé de les en tirer tous les matins.

H. W.

(Signé,) C. DROLET,  
Commissaire.

#### NOTES ET OBSERVATIONS.

Les limites de ce rapport ne me permettent pas d'ajouter de bien nombreuses observations, aux excellentes suggestions de MM. les ci-devant Inspecteurs des bureaux d'enregistrement, pour cette partie de la province. En adoptant un grand nombre des changements et amendements proposés par ces messieurs, on améliorerait largement le système d'*hypothécatation* introduit par l'ordonnance de la 4e *Victoria*, cap. 30.

Je ne puis laisser échapper cette occasion de déclarer que je ne partage pas l'opinion souvent émise, que cette ordonnance a toujours été vue d'un mauvais œil par les habitants de cette partie-ci de la province, parce qu'elle émanait d'une source justement impopulaire parmi eux. Non, je pense, au contraire, que mes concitoyens sont assez audessus des préjugés nuisibles, pour apprécier une loi sage et utile, quel qu'en soit l'auteur ; et l'on trouve, il me semble, dans les imperfections, les contradictions et l'incohérence de cette loi, une raison suffisante pour justifier la censure et l'impopularité dont elle est l'objet.

C'est une mesure mal digérée lancée prématurément et imprudemment, au milieu d'un système de lois nullement adapté à son application.

Il ne fallait pas être doué d'une prévision surhumaine pour découvrir que, tant qu'on laisserait exister des hypothèques latentes ou générales, cette ordonnance, au lieu

d'améliorer notre système d'*hypothécatation*, ne servirait qu'à le compliquer, et cependant, les auteurs de cette mesure, ont laissé subsister un grand nombre de ces obstacles au fonctionnement de leur œuvre, en sorte que malgré les amendements qu'elle a subi, nos lois offrent encore de nombreuses et de grandes difficultés à l'efficacité de cette innovation.

Peut-être dira-t-on que pour réaliser l'objet de l'ordonnance en question, il faudrait bouleverser tout notre système hypothécaire, cela est vrai, mais enfin, cette ordonnance est en force depuis près de huit ans, de nombreuses et importantes transactions ont eu lieu sous ce nouveau système : je crois qu'il est impossible de revenir sur nos pas. Nous avons passé le *Rubicon*, un mouvement rétrograde n'est plus possible.

Je pense donc que la Législature doit s'empresse de donner à ce nouveau système hypothécaire toute l'efficacité qu'une loi de cette importance requiert.

Le moyen d'approcher de ce but désirable serait, qu'il me soit permis de le suggérer, de charger quelques hommes, qui, à la connaissance des lois de cette partie de la province, joindraient l'expérience de la pratique des affaires, d'examiner cette question, et de préparer un projet de loi à cet égard. C'est un sujet trop compliqué pour qu'il puisse être traité d'une manière convenable dans un rapport comme celui-ci.

Je crois, néanmoins, devoir suggérer la nécessité de mitiger par une mesure sage et en harmonie avec la loi actuelle les conséquences fâcheuses de la renonciation de la femme au douaire avant son ouverture rendue possible par l'ordonnance.

Je prendrai la liberté de suggérer, qu'on assurerait aux enfants une partie des biens de leur père, en statuant que, par préférence à tous autres créanciers *chirographaires* et à tous légataires, les enfants auraient en propriété et la mère en usufruit un tiers des biens propres, acquêts, conquêts, et meubles que délaisserait le mari à son décès.

En substituant cette déclaration à celle que comporte la 37e clause de l'ordonnance, on rendrait aux enfants une partie de leur patrimoine, tout en protégeant les droits de certains

certaines créanciers hypothécaires, que par cette clause les enfants semblent exclure, quant aux biens sujets au douaire, délaissés par le mari et non déchargés de l'hypothèque du douaire par la femme.

On rencontre dans les jugements des divers tribunaux une autre difficulté à surmonter; puisque tout jugement crée une hypothèque générale sur les immeubles, dont le défendeur est propriétaire lors de l'obtention et enregistrement des dits jugements.

Après avoir sacrifié au commerce facile des immeubles, les droits de la veuve et de l'orphelin, je suppose qu'on ne peut hésiter à dépouiller le créancier chirographaire qui obtient un jugement contre son débiteur, du droit d'hypothèque que lui donne la loi actuelle, et qui en vertu de l'ordonnance peut prévaloir même contre le privilège du bailleur de fonds moins vigilant, qui aurait négligé d'enregistrer son titre de créance.

En privant du droit d'hypothèque, surtout du droit d'hypothèque générale, le créancier chirographaire qui obtient un jugement contre son débiteur; et en ne laissant au créancier dont l'action est basée sur des titres authentiques, et portant hypothèque, que les droits qui lui étaient acquis en vertu de ces mêmes titres, avant l'obtention d'un jugement, contre son débiteur, on ne commettrait pas, je crois, une injustice, et l'atteinte portée à l'ancien droit, par cette innovation, ne serait pas, il me semble, aussi grave, et n'entraînerait pas des conséquences aussi sérieuses que celle qui a virtuellement aboli le douaire en permettant à la femme, sous puissance de mari, d'y renoncer, tant pour elle-même que pour ses enfants, auxquels il est acquis.

La cour du Banc de la Reine pour le district de *Montréal* vient, par un jugement rendu en terme supérieur, de créer un nouvel obstacle à la connaissance des hypothèques.

Ce tribunal, mu sans doute par un sentiment d'équité, mais je crois en contradiction avec la lettre, le sens et le but de la loi, a donné à la 32e clause de l'ordonnance, une extension forcée, pour protéger les droits du bailleur de fonds; et a déclaré que, de même que les co-héritiers et co-partageans, un bailleur de fonds n'était pas tenu d'enregistrer son titre de créance, avant l'expiration de

trente jours à compter de la date d'icelui; et même, je crois, pas du tout. Cette décision, dont je ne disputerai pas l'équité, est à regretter; car c'est en s'attachant à la lettre de la loi que les tribunaux par leurs décisions, en feront ressortir les défauts: et contribueront à en faire améliorer les dispositions.

La 2e clause du statut provincial de la 6e *Victoria*, chap. 15, tend à créer beaucoup d'incertitude et de trouble dans les transactions relatives aux immeubles tenus en censive.

Cette clause exempte les seigneurs de l'obligation d'enregistrer des bordereaux pour arrérages de cens et rentes, lods et ventes, à eux dues; ou pour conserver le droit de retrait conventionnel, ou toutes autres charges, servitudes, réserves, droits, redevances, soit tacites ou conventionnelles.

Il est grandement à regretter que, dans un temps où il s'élève de toutes parts, tant et de si justes clameurs contre le système féodal, si gravement empiré par la manière dont on en abuse aujourd'hui, dans cette partie de la province, la Législature ait cru devoir accorder aux seigneurs, (qui se sont déjà arrogé tant et de si grands privilèges,) cette exemption qui n'est pas un des moindres obstacles au fonctionnement de la loi.

Je prendrai la liberté de dire que je partage l'opinion de la majorité des hommes d'affaires qui pensent que, au lieu d'ajouter rien aux privilèges des seigneurs, il est temps de leur imposer des limites raisonnables.

Je me permettrai de suggérer que, non seulement on devrait obliger les seigneurs à enregistrer leurs titres de créance, mais en statuant que leur droit d'action pour arrérages, etc., ne s'étendrait pas au-delà de cinq années, on consulterait leurs intérêts et celui des censitaires.

Pour quiconque connaît l'imprévoyance de la plupart de nos cultivateurs, cette proposition ne paraîtra pas extraordinaire. L'accumulation des arrérages de droits seigneuriaux est la cause de la ruine d'un grand nombre de censitaires.

Sans oser avoir la prétention de faire adopter mon opinion à cet égard, je crois que les

les dispositions de l'ordonnance qui ont rapport aux tuteurs et curateurs, sont trop compliquées et trop difficiles d'application. On définirait les obligations de ces administrateurs, et leur responsabilité serait mieux établie, et les recours des intéressés plus faciles à exercer, si on les obligeait à donner une hypothèque spéciale sur quelques immeubles à eux appartenants, ou, dans le cas qu'ils ne seraient pas propriétaires d'immeubles suffisants, à donner deux cautions qui, elles, fourniraient une hypothèque proportionnée aux biens dont les dits tuteurs ou curateurs accepteraient la gestion.

C'est quand on s'occupe des moyens de protéger les biens dotaux, que l'on rencontre de graves difficultés. C'est à cet égard qu'on doit se rappeler, que quelque sage et explicite que soit une loi, de la nature de celle qui régit les hypothèques, elle ne dispense pas ceux qui s'en prévalent du degré de prévoyance, de prudence, et de précaution qui doit caractériser l'homme d'affaires. *Caveat emptor*, doit être la règle, quand même.

Si la dot consiste en une somme d'argent, que le mari soit tenu, sous un court délai, d'en faire l'emploi en acquisition d'immeubles; et qu'il soit déclaré dans les titres d'acquisition, qu'elle est faite des deniers dotaux.

Si ce sont des immeubles qui constituent la dot, l'enregistrement du contrat de mariage indiquera à quiconque voudrait les acquérir, la nature de ces biens.

Si le mari dispose d'aucun de ces immeubles, qu'il soit tenu, dans un court délai, de faire le remploi des deniers provenant de la vente, en acquisition d'autres héritages; et que les titres d'acquisition portent la déclaration, qu'elle est faite des deniers en question, et que ces titres relatifs à ces transactions soient enregistrés sans délai, sous une pénalité suffisante pour assurer l'obéissance à la loi: et que le notaire qui recevra les actes en question soit tenu de les déposer au bureau d'enregistrement, sous le plus court délai possible.

L'inspection du contrat de mariage suffira cependant à un acquéreur prudent, pour le mettre sur ses gardes.

La Législature mettrait un terme à de nombreux abus et à de criantes injustices,

en statuant que, pourvu qu'un acte affectant quelque immeuble, etc., soit enregistré dans le cours, d'un mois après sa passation, il aura tous les effets d'un enregistrement immédiat: ou que ce délai soit proportionné à l'endroit du comté le plus reculé du bureau d'enregistrement; mais que personne n'obtienne un plus long délai, pas même le bailleur de fonds.

Les honorables Membres du Conseil Exécutif de cette province, et d'autres hauts fonctionnaires publics seraient, j'en suis certain, flattés que la Législature les privât du privilège de pouvoir se porter cautions pour les régistrateurs, et autres officiers responsables au Gouvernement, ou nommés par Votre Excellence.

Il me semble devoir remarquer que la pénalité imposée par la 1re clause de l'ordonnance, à quiconque vend un immeuble ou partie d'icelui, sachant qu'il a déjà été vendu, donné, hypothéqué, etc., en vertu de titres non enregistrés, devrait aussi être imposée à celui qui hypothèque un ou des immeubles, ou partie d'icelui ou d'iceux, dans la même circonstance.

Je terminerai ces observations en exprimant ma surprise à l'égard de la pratique dangereuse qui s'est introduite dans plusieurs bureaux d'enregistrement, de constater l'époque exacte du dépôt d'un acte au crayon et en chiffres, en opposition directe aux injonctions données aux régistrateurs. Cette pratique est illégale, et d'autant plus dangereuse qu'elle facilite la fraude.

Des faits nombreux venus à ma connaissance, ne me laissent aucun doute quant à l'urgente nécessité d'une inspection régulière des bureaux d'enregistrement. Une surveillance stricte et active de ces établissements contribuera beaucoup à protéger le public contre les suites ruineuses de l'incapacité ou de la négligence des officiers qui pourraient être revêtus de cette charge.

L'inspecteur devrait être autorisé à assermenter et à entendre les témoins qu'il considérerait nécessaires.

Comme le droit français contient un grand nombre d'expressions techniques, dont ceux qui en ont fait une étude peuvent apprécier la valeur et la portée, il serait peut-être

peut-être convenable et avantageux de ne nommer comme registrateurs que des hommes de loi.

(Signé) C. DROLET,  
Commissaire.

Montréal, 4e octobre, 1848.

*Observations suggestives, tendant à simplifier le mécanisme des bureaux d'enregistrement.*

Tout le monde s'accorde à dire que l'on atteindrait un but désirable, en diminuant la masse énorme d'écriture rendue nécessaire par les dispositions de la loi actuelle.

Je crois qu'il est possible de faire disparaître cette difficulté; au moins, je demande qu'il me soit permis de soumettre mes idées à cet égard.

La transcription des titres translatifs de propriété, ou *créatifs* d'hypothèques, ou autres charges, ou *exonératifs* d'icelles, est indispensable dans les pays où ces actes se font sous seing privé, mais je crois qu'avec notre système de notariat, la transcription est non seulement inutile, mais qu'elle est un obstacle à l'expédition des affaires; et les erreurs qui doivent nécessairement s'y glisser, produiront tôt ou tard des résultats fâcheux.

Dans l'examen de quelques uns des registres du bureau de *Montréal*, j'ai trouvé toute une clause d'un testament omise, et cette clause, d'après les informations reçues à cet égard, instituait deux légataires. Je pourrais citer un grand nombre de ces erreurs.

Sans avoir espoir de voir adopter le système que je propose, je prendrai la liberté de l'exposer à Votre Excellence.

Il s'agirait de statuer.

Qu'à l'avenir, tous les actes sujets à l'enregistrement seront faits en duplicata.

Qu'un double demeurera en la possession du notaire qui l'aura reçu. Il pourra seul en délivrer copie.

Qu'aucun acte, excepté les testaments, ne nécessitera la signature de deux notaires.

Que les duplicata seront faits et achevés

sans intervalle; et que l'un de ces doubles sera livré à la partie intéressée à son enregistrement.

Par ce moyen on évitera l'ouvrage immense de la transcription.

On sera à l'abri des erreurs qu'elle occasionne.

Et on sera protégé contre l'altération possible des minutes.

D'ailleurs, beaucoup de notaires n'apportent pas à la préservation de ces documents importants, le soin qu'ils méritent. Le moyen que j'ai l'honneur de proposer, en créant un dépôt sûr pour les minutes, tendra à dissiper les craintes des citoyens à cet égard.

Il faudrait en outre, statuer que chaque bureau d'enregistrement sera pourvu d'une voûte à l'épreuve des accidents par le feu.

Que le registrateur en recevant un acte, y apposera immédiatement une note constatant le moment exact de son dépôt. Cette note devra être en encre et en toutes lettres, et sera paraphée du registrateur ou de son député.

Que le *dépositaire* aura droit d'exiger du dépositaire un certificat inscrit sur une copie du dit acte, ou détaché. Et le registrateur aura droit d'exiger pour l'enfilure et le certificat susdit, une piastre, ou cinq chelins par chaque titre.

Que le registrateur sera tenu, à peine de démission, de garder soigneusement les documents, etc., commis à sa garde, dans un lieu de sûreté; les recouvrir de cartons, et au dos desquels, il inscrira la nature des actes qu'ils contiennent, et les numéros d'iceux.

Que tous les notaires seront tenus de se servir d'une même espèce de papier, qui sera désignée par la loi, et qui leur sera fournie par le secrétaire de la chambre des notaires, qui aura droit à une légère rémunération, qui lui sera payée par chaque notaire en proportion de la quantité de papier qui lui sera payée par chaque notaire, en proportion de la quantité de papier qui lui sera livrée.

Qu'il sera laissé en tête de chaque acte, titre, ou autre document, un espace suffisant pour

pour que le régistrateur y insère le certificat du dépôt d'icelui dans son bureau.

Cette précaution facilitera la reliure de ces documents, si on le juge à propos; et dans tous les cas, la protection en sera plus facile.

Que le régistrateur, ou son député fera immédiatement entrer dans l'index destiné à cet effet, chaque document qui lui sera présenté pour enregistrement; et il en fera, en outre, un extrait ou analyse qui sera sans délai entré, avec la date exacte du dépôt de chaque document, dans un journal tenu à cet effet. L'usage continué d'un seul index, pour toutes espèces de recherches en accélère la destruction.

Les actes devront donc être classés, ou suivant leur nature, ou suivant la localité de l'immeuble auquel ils ont rapport.

On tiendra un index pour chaque espèce d'actes, ou pour chaque localité. Cela facilitera et abrégera les recherches, et exposera moins les livres à la détérioration.

On pourra encore abréger l'opération des recherches, et les rendre plus certaines, en entrant dans l'index général, le nom d'un grand propriétaire, ou d'un spéculateur, qu'une seule fois, en y apposant une référence à une espèce de compte courant des transactions de ces individus.

Les index devront contenir les noms, prénoms, soubriquets, résidence et professions, ou état des parties, le numéro de chaque acte, le folio du journal où l'analyse se trouve, et la lettre qui désigne le carton qui renferme la minute.

Si l'on veut se convaincre de la simplicité du plan que je propose, et des avantages qui en résulteraient, que l'on se donne la peine de visiter les actes déposés dans les archives de la cour du Banc de la Reine pour le district de *Montréal*, et que l'on y improvise une recherche.

L'ordre admirable dans lequel ces documents y sont rangés, est tellement parfait que, en moins de dix minutes, vous obtenez l'inspection de la minute d'un acte, fut-il passé depuis un siècle; et cela sans confu-

sion, sans déplacement de registres ou de cartons, que celui qui contient le document requis.

Le public doit à un excellent citoyen, à un fonctionnaire public exemplaire, cet état de choses si désirable, *W. C. H. Coffin*, écuyer, un des protonotaires de la Cour du Banc de la Reine, pour le district de *Montréal*, malgré ses nombreuses et importantes occupations, comme greffier de la dite cour, a entrepris et exécuté la tâche pénible de classer et de mettre en ordre, les documents innombrables commis à sa charge. Sa persévérance infatigable, son zèle et son amour de l'ordre, lui ont fait atteindre un but si désirable. Le public a contracté envers cet homme vertueux une immense dette de reconnaissance.

Puisse le Gouvernement de cette Province se procurer souvent des hommes comme *M. Coffin*, pour officiers publics; le favoritisme les rencontre rarement.

(Signé,) C. DROLET,  
Commissaire.

*Montréal*, 4e octobre, 1848.

Ordonné, que le rapport des commissaires, sur l'état du bureau d'enregistrement du comté de *Montréal*, soit imprimé dans les deux langues, pour l'usage des Membres.

Rapport sur le bureau d'enregistrement pour être imprimé.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement.

## Jeudi, 1er février, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

*Hamilton,*  
*Bruneau,*  
*Ferrie,*  
*Knowlton,*  
*McKay,*  
*Goodhue,*  
*Morris, J.*  
*Ferrier,*  
*Matheson,*  
*Boulton,*

Les honorables MM.

*Viger,*  
*Taché, E. P.,*  
*Leslie,*  
*Quesnel,*  
*Bourret,*  
*de Beaujeu,*  
*Ross,*  
*Turgeon,*  
*Jones.*

## PRIERES.

Pétitions.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Des banques chartées du *Haut-Canada*.

— La société d'agriculture du *Bas-Canada*.

— Dames de l'asile des orphelins catholiques romains de la cité de *Montréal*.

— Bureau de l'institution royale du collège *McGill* et des gouverneurs de la dite université.

— Syndics de l'académie de *Richmond*.

— *Charles Hubert Lassiseraye* des *Trois-Rivières*.

— La société d'éducation du district de *Québec*.

— *N. Freer* et autres, de la cité de *Québec*.

— *E. Duchesnay* et autres, du comté de *Dorchester*.

— L'association charitable des dames catholiques romaines de *Québec*.

— *Charles Langevin* et autres, de la cité de *Québec*.

De *E. Dalairé* et autres, des environs Pétitions.  
de *Québec*.

— *John McLeod* et autres, *Z. Williams* et autres, *Joseph Légaré* et autres, tous de la cité de *Québec*.

— *E. Teed*, veuve de feu *John Teed*.

— Honorable *W. Walker* et autres, de la compagnie du gaz de *Québec*.

— *H. Gowan* et autres, du comté de *Québec*.

— *W. King* et autres, du comté de *Mégantic*.

— L'honorable juge en chef et autres, du district de *Montréal*.

— La compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Lachine*.

— La société littéraire et historique de *Québec*.

Les retours suivants ont été présentés et Retours.  
déposés sur la table :

De la société d'agriculture de *Colman's* Sociétés d'a-  
*Corner*, pour l'année 1848. griculture de  
Coleman's

— La société d'agriculture de *Williams-* De Williams-  
*burgh*, pour l'année 1848. burgh.

(*Papiers parlementaires, lettre Q.*)

— La société des missionnaires baptistes, pour l'année 1848.

(*Papiers parlementaires, lettre V.*)

Son Excellence, le très-honorable *James*, Son Excellence  
comte d'*Elgin* et *Kincardine*, chevalier de vient à la  
l'ordre très-ancien et très-noble du chardon, Chambre.  
Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'Orateur a enjoint au gentilhomme huissier de la verge noire, d'informer l'Assemblée que " c'est le plaisir de " Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans cette Chambre."

Laquelle étant venue avec son Orateur, le greffier de la couronne en chancellerie a lu le titre du bill à être passé, comme suit :

" Acte d'amnistie pleine et entière gra- Bill d'amnistie,  
sanctionné.

cieusement

“ cieusement accordée par Sa Majesté la Reine.”

Sur ce bill la sanction royale a été prononcée par le greffier de cette Chambre dans les mots suivants :

“ Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur Général sanctionne ce bill.”

Alors il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de se retirer, et l'Assemblée s'en est allée.

L'hon. M. J. Irving obtient congé d'absence.

L'honorable M. *Leslie* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur Général, sous son seing manuel, l'informant qu'il avait permis à l'honorable *J. Æmilius Irving* de s'absenter de son siège en cette Chambre, pendant la présente session, et

Il a été alors lu par le greffier.

Bill des compagnies à fonds social. La Chambre en comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé, “ Acte pour pourvoir à la formation de compagnies incorporées à fonds social, pour des fins relatives aux manufactures, aux mines, à la mécanique ou à la chimie,” ainsi que sur le rapport du comité spécial sur icelui.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

Rapporté sans amendement.

L'honorable président a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre, sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit grossoyé et lu la troisième fois lundi prochain.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à trois heures de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

## Vendredi, 2e février, 1849.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

*McGill,*  
*Hamilton,*  
*Ferrie,*  
*Knowlton,*  
*McKay,*  
*Goodhue,*  
*Morris, J.*  
*Ferrier,*  
*Matheson,*

*Boulton.*  
*Viger,*  
*Taché, E. P.*  
*Leslie,*  
*Quesnel,*  
*Bourret,*  
*De Beaujeu,*  
*Ross,*  
*Turgeon.*

### PRIERES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table. Pétitions.

De la banque de *Gore*.

— *Joseph Turcot* et autres, de *St. Pierreles-Becquets, St. Jean-des-Chaillons* et autres paroisses.

— *C. J. Stuart*, de *Québec*.

— *Rév. A. Mathieson, D. D.*, et autres, syndics de l'église *St.-André* de *Montréal*.

— *Rév. C. Laroque* et autres, du comté de *Chambly*.

— *A. Rankin* et autres, de *Sandwich* et *Montréal*.

— La banque de *Montréal*.

— *J. Crawford* et autres, du lycée de *Montréal*.

— *J. McCormick* de *Québec*.

— *J. Bedard* et autres, du comté de *Québec*.

— La corporation de la cité de *Québec*.

— *N. Murphy* et autres, du Township de *Stonham* et des environs.

De

Pétitions.

Du Révérend *J. Claude Léonard*, de *Mont-réal*.

— *L. Bouc* et autres, du comté de *Terrebonne*.

— *J. Fournier* et autres, de *New-Glasgow*.

— *C. P. Reid* et autres, du comté de *Compton*.

— *T. Tait* et autres, de *Durham* et autres townships, dans le comté de *Sherbrooke*.

— Conseil de district de *Niagara*.

— *John Jarron* et autres, du comté de *Haldimand*.

— *L. G. Bigelow* et autres, du comté d'*O'Hara*.

— *J. L. Read* et autres, des townships d'*Augusta* et *Walpole*.

— *A. Smith* et autres, du district de *Brock*.

— *M. Asselstine*, du township d'*Ernestown*.

Retours.

Les retours suivants ont été présentés et déposés sur la table :

Pensionnat des amis.

Du "Pensionnat des Amis," dans le district de *Prince-Edward*, pour l'année 1848.

(*Papiers parlementaires, lettre Y.*)

Sociétés d'agriculture de Huntingdon et Perth.

Des sociétés d'agriculture des comtés de *Huntingdon* et *Perth*, pour l'année 1848.

(*Papiers parlementaires, lettre Q.*)

Trinité de Québec.

De la maison de la Trinité de *Québec*, pour l'année 1848.

(*Papiers parlementaires, lettre X.*)

Comité des impressions, fait rapport.

L'honorable *M. J. Morris*, du comité spécial chargé de surveiller l'impression de cette Chambre, pendant la présente session, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération lundi prochain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre cont-Ajournement. nuée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

## Lundi, 5e février, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

*M<sup>c</sup>Gill,*  
*Ferrie,*  
*Knowlton,*  
*M<sup>c</sup>Kay,*  
*Goodhue,*  
*Ferrier,*  
*Matheson,*  
*Boulton,*

*Viger,*  
*Taché, E. P.,*  
*Leslie,*  
*Quesnel,*  
*de Beaujeu,*  
*Boss,*  
*Turgeon.*

### PRIERES.

Les pétitions suivantes ont été présentées Pétitions. et déposées sur la table.

De *J. Evans* et autres, instituteurs de la cité de *Québec*.

— *J. B. Lewis* et autres, de la ville de *Bytown*.

— La municipalité du comté de *Port-neuf*.

— La société bienveillante de *Québec*.

— *W. Lapenotière*, de la ville de *Woodstock*.

— La société de l'école britannique et canadienne de *Québec*.

— *P. M. Partridge* et autres, de *Québec*.

— *Robert M<sup>c</sup>Camon* et autres, du district de *Victoria*.

Du

Pétitions. Du conseil de district de *Home*.  
— *E. Wright* et autres, de la cité de *Toronto*.

Retours. Les retours suivants ont été présentés et déposés sur la table :

Commissaires des travaux publics. Des commissaires des travaux publics, pour l'année 1848.  
(*Papiers parlementaires, lettres B.B.*)

Sociétés d'agriculture de Bathurst. Des sociétés d'agriculture du district de *Bathurst*, pour l'année 1848.

De Huron. — La société d'agriculture du district de *Huron*, pour l'année 1848.

De Mégantic. — La société d'agriculture du comté de *Mégantic*, pour l'année 1848.

De Wellington. — La société d'agriculture du district de *Wellington*, pour l'année 1848.

(*Papiers parlementaires, lettre Q.*)

Bill des compagnies à fonds social, lu 3e fois. Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour pourvoir à la formation de compagnies incorporées à fonds social, pour des fins relatives aux manufactures, aux mines, à la mécanique ou à la chimie," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé. Il a été résolu dans l'affirmative.

Bill du douaire (H.C.). Ordonné, que le titre soit, "Acte pour pourvoir à la formation de compagnies incorporées à fonds social, pour des fins relatives aux manufactures, aux mines, à la mécanique ou à la chimie."

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill des biens des intestat. L'honorable M. *Boulton* a présenté à la Chambre un bill intitulé, "Acte pour amender la loi du douaire dans cette partie du *Canada* ci-devant appelée *Haut-Canada*," et aussi un bill intitulé, "Acte pour établir de meilleures dispositions pour la protection des biens des personnes décédées *intestat* en cette Province."

Les dits bills ont été lus séparément la première fois.

Ordonné, que les dits bills soient lus la seconde fois mercredi prochain, et que dans l'intervalle ils soient imprimés dans les deux langues, pour l'usage des Membres. Imprimés.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi. Ajournement.

## Mardi, 6e février, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

*M<sup>c</sup>Gill,*  
*Bruneau,*  
*Ferrie,*  
*Knowlton,*  
*M<sup>c</sup>Kay,*  
*Moore,*  
*Goodhue,*  
*Ferrier,*

*Boulton,*  
*Viger,*  
*Taché, E.P.,*  
*Leslie,*  
*Bourret,*  
*de Beaujeu,*  
*Ross,*  
*Jones.*

PRIERES.

Les pétitions suivantes ont été présentées à la Chambre : Pétitions.

De *Mary E. Campbell* et autres, exécuteurs du testament de feu *P. Mebler*.

— *H. G. Habbie* et autres, de la ville de *Dundas*.

— *D. McLeod* et autres, de *South-Yarmouth*.

— Conseil de district d'*Ouest*—2 pétitions.

— *S. Edison*, senr., et autres, des districts de *London*, *Talbot* et *Brock*.

De

## Pétitions.

- De G. Southwick et autres, actionnaires dans la compagnie du chemin de fer des rivières *Niagara* et *Détroit*.
- E. Dufour et autres, missionnaires des townships du *Bas-Canada*.
- J. Ainsse et autres, du comté de *Verchères*.
- Révérend E. H. Blyth et autres, de la paroisse de *Sainte-Martine*.
- O. E. Casgrain et autres, de la paroisse de *L'Islet*.
- P. Sheppard et autres, de *Québec*.
- Révérend L. A. Bourret et autres, de la paroisse de *Ste. Anne-de-la-Pocatière*.
- P. Boissonnault et autres, de *St. Michel*.
- A. Martineau et autres, du comté de *Kamouraska*.
- J. Plamondon et autres, de *St. François-du-Lac St. Pierre*.
- W. Miller et autres, de *Flamboro' Ouest*.
- La compagnie du canal *Desjardin*.
- A. Jones et autres, du township de *Beverley*.
- Conseil de district de *Simcoe*.
- J. B. Warren et autres, dans le district de *Home*.
- B. Bowman et autres, de *Markham*.
- P. Empey et autres.
- W. Stewart et autres, du township de *Nepean*.
- Révérend W. Ritchie et autres, du comté d'*Essex*.
- Conseil de district d'*Ouest*.

Ordonné, que les dites pétitions restent sur la table.

Les retours suivants ont été présentés à la Chambre :

De la société d'agriculture du comté de *Rimouski*, pour l'année 1848. Société d'agriculture de Rimouski.

(*Papiers parlementaires, lettre Q.*)

De la banque de la cité, pour l'année 1848. Banque de la cité.

(*Papiers parlementaires, lettre P.*)

L'honorable M. le secrétaire *Leslie*, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, a présenté à la Chambre les comptes publics, pour l'année 1847. Comptes publics pour 1847.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettre A.*)

L'honorable M. *Taché* a présenté à la Chambre un bill intitulé, "Acte pour amender l'acte de la quarantaine." Bill de quarantaine.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit Bill soit lu la seconde fois vendredi prochain, et que dans l'intervalle il soit imprimé dans les deux langues, pour l'usage des Membres. Imprimé.

Un message de l'Assemblée Législative par certains Membres de la dite Chambre avec un bill intitulé, "Acte pour confirmer l'érection de certains townships, et pour d'autres fins relatives à l'érection de townships," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre. Bill pour l'érection de townships.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi. Ajournement.

### Mercredi, 7e février, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable René E. Caron, Orateur.

Les honorables M.M.

*McGill,*  
*Joliette,*  
*Bruneau,*  
*Ferrie,*  
*Knowlton,*  
*Goodhue,*  
*Ferrier,*  
*Matheson,*  
*Boulton,*

Les honorables M.M.

*Viger,*  
*Taché, E. P.*  
*Leslie,*  
*Quesnel,*  
*Bourret,*  
*De Beaujeu,*  
*Ross,*  
*Turgeon,*  
*Jones.*

#### PRIERES.

Pétitions.

Les pétitions suivantes ont été présentées à la Chambre :

De *P. Lachapelle* et autres, de *Montréal*.

— *L. Z. Nolin* et autres, de *L'Assomption*.

— Révérend *F. Thérèse Lahaye*, président du collège *Joliette*, deux pétitions.

— Maire et des conseillers du comté de *Terrebonne*.

— *H. Gagnon* et autres, de *Montréal*.

— *J. H. Aüssom* et autres, de *New Glasgow*.

— *M. Ollier* et autres, du comté de *Terrebonne*.

— *B. H. Lemoine* et *A. M. Delisle*, de *Montréal*.

Ordonné, que les dites pétitions restent sur la table.

Bill du douaire (H.C.) et

Les ordres du jour étant séparément lus pour la seconde lecture du bill intitulé, "Acte pour amender la loi du douaire dans cette partie du Canada ci-devant appelée "Haut-Canada," et aussi du bill intitulé, "Acte pour établir de meilleures dispositions,

Bill des intestat.

"pour la protection des biens des personnes "décédées *intestat* dans cette Province," il a été.

Ordonné, qu'ils soient déchargés et que les dits bills soient inscrits sur les ordres du jour de lundi prochain. Remis à lundi.

L'Orateur a déclaré cette Chambre contournée à demain, à deux heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi. Ajournement.

### Jeudi, 8e février, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable René E. Caron, Orateur.

Les honorables MM.

*McGill,*  
*Joliette,*  
*Ferrie,*  
*Knowlton,*  
*McKay,*  
*Moore,*  
*Goodhue,*  
*Ferrier,*  
*Matheson,*

Les honorables MM.

*Boulton,*  
*Viger,*  
*Taché, E. P.*  
*Leslie.*  
*Bourret,*  
*De Beaujeu,*  
*Ross,*  
*Turgeon.*

#### PRIERES.

Les pétitions suivantes ont été présentées à la Chambre :

De *R. Shedden* de *Napierville*.

— *J. Motz* de *Québec*.

— *P. Hanratty*, de *Montréal*.

— *R. E. Vidal* et autres, de *Port-Sarnia*.

— *George Hyde* et autres, du comté de *Kent*.

— *J. K. Freeman* et autres, du comté de *Chatham*.

— Révérend *P. Villeneuve* et autres, du comté de *Bellechasse*.

De

Pétitions

Du Révérend *E. Payment* et autres, de *Charlesbourg*.

— Révérend *J. Asselin* et autres, de la paroisse de *l'Ange-Gardien*.

— *J. Clovis Bélanger* et autres, de *St. Anselme*.

— *Henriette Labrecque* et autres, de la paroisse de *Beaumont*.

— *William Buthven* de *Québec*.

— *Simon Larochelle* et autres, de la paroisse de *St. Anselme*.

— *T. Rikaby* et autres, des *Trois-Rivières*.

Ordonné, que les dites pétitions restent sur la table.

Retours.

Les retours suivants ont été présentés à la Chambre :

Sociétés d'agriculture de Simcoe.

De la société d'agriculture du district de *Simcoe*, pour l'année 1848.

De Sherbrooke, No. 2.

La société d'agriculture, No. 2, du comté de *Sherbrooke*, pour l'année 1848, et le mois de janvier 1849.

(*Papiers parlementaires, lettre Q.*)

Institut des artisans de Toronto.

L'institut des artisans de *Toronto*.

(*Papiers parlementaires, lettre U.*)

Communitations-Seigneurie de Lauzon.

La commutation de la tenure opérée dans la seigneurie de *Lauzon*, pour l'année 1848.

Censive de Québec.

La commutation de la tenure opérée dans la censive de *Québec*, pendant l'année 1848.

District des Trois-Rivières et

La commutation de la tenure opérée dans la censive du ci-devant ordre des *Jésuites*, dans le district des *Trois-Rivières*, pour l'année 1848, aussi dans les districts de *Québec* et de *Montréal*.

De Montréal.

Ordonné, que les dits retours restent sur la table, et ils sont comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettres C. C.*)

L'honorable M. le secrétaire *Leslie* a présenté à la Chambre un bill intitulé, "Acte pour expliquer et amender un acte du parlement, de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, passé dans la deuxième année du règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour protéger les terres de la couronne en cette Province contre tous domages et empiètements, et pour établir de plus amples dispositions pour cet objet."

Bill des terres de la couronne, H.-C.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement:

## Vendredi, 9e février, 1849.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

*M. Gill,*  
*Joliette,*  
*Bruneau,*  
*Ferrie,*  
*Knowlton,*  
*M. Kay,*  
*Goodhue,*  
*Gordon.*

*Ferrier,*  
*Viger,*  
*Taché, E. P.*  
*Leslie,*  
*Bourret,*  
*De Beaujeu,*  
*Ross.*

PRIERES.

Les pétitions suivantes ont été présentées à la Chambre :

De l'Université et du bureau des directeurs de *Queen's College, Kingston*.

— *Hamilton* et *Thompson* et autres, engagés dans le commerce de bois.

— *A. Shade*, de *Galt*, et *J. Cowan* de *Waterloo*.

Des

Pétitions. Des religieuses de l'hôpital général de Québec.

— G. O'Kill Stuart et autres, de Québec.

Ordonné, que les dites pétitions restent sur la table.

Société d'agriculture de Missisquoi. Un honorable Membre a présenté à la Chambre un retour de la société d'agriculture de *Missisquoi*, pour l'année 1848.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Papiers parlementaires, lettre Q.)

L'hon. M. Gordon prête serment. L'honorable M. Gordon s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par *John F. Taylor* aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau pour administrer le serment aux Membres de la Législature.

L'hon. L. P. Sherwood obtient congé d'absence. Il été a reçu un message de Son Excellence le Gouverneur Général, sous son seing manuel, accordant congé d'absence à l'honorable *Levius P. Sherwood*, pendant la présente session.

Bill des clercs paroissiaux. Un honorable Membre a présenté à la Chambre un bill intitulé, "Acte pour incorporer 'Les Clercs Paroissiaux ou Catéchistes de Saint-Viateur,' dans le village d'*Industrie*, dans le comté de *Berthier*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Imprimé. Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain, et que dans l'intervalle, il soit imprimé dans les deux langues, pour l'usage des Membres.

Bill de quarantaine lu 2e fois. Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte de la "quarantaine," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit grossoyé et qu'il soit lu la troisième fois mardi prochain.

Bill pour l'érection de townships lu 2e fois. Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour confirmer l'érection de certains townships, et pour d'autres fins relatives à l'érection de townships," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi. Ajournement.

## Lundi, 12e février, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

*M. Gill,*  
*Joliette,*  
*Ferrie,*  
*Knowlton,*  
*M. Kay,*  
*Goodhue,*  
*De Boucherville,*  
*Gordon,*

Les honorables MM.

*Boulton,*  
*Viger,*  
*Taché, E. P.*  
*Leslie,*  
*Quesnel,*  
*Bourret,*  
*De Beaujeu,*  
*Ross.*

Les pétitions suivantes ont été présentées à la Chambre : Pétitions.

De la municipalité du comté de *Nicolet*.

— *W. Evans*, de la *Côte-St.-Paul*.

— *M. Scott* et autres, près de *Québec*.

— La compagnie du chemin de fer de *Toronto* et du lac *Huron*.

— *J. King* et autres, médecins praticiens du *Haut-Canada*.

— Juges de paix du district de *Home*.

— *G. Gurnett* et autres, greffiers de la paix du *Canada-Ouest*.

— La compagnie du chemin de fer du *Great-Western*.

De

Pétitions.

- De la corporation de la cité de *Hamilton*.
- La municipalité de *Sherbrooke*.
- *E. Hale* et autres, de la ville de *Sherbrooke*.
- *J. A. W. Daly* et autres, de la partie Est du district de *Huron*.
- *L'Institut Canadien de Québec*.
- Révérend *F. Durocher*, en faveur des indiens *Moravian*.
- L'association . . . télégraphe électrique de l'*Amérique Britannique du Nord*.
- *W. Philips*, de *Québec*.
- La chambre de commerce de *Québec*.
- *J. Légaré*, jeune et autres, de la cité de *Québec*.
- *L'Institut des artisans de Hamilton*.
- L'association agricole du *Canada-Ouest*.
- *W. Simpson* et *A. R. Ward*, du village de *Smith's Falls*.
- *A. Geddes* et autres, des districts de *Wellington* et *Gore*.
- *S. Doane* et autres, du township de *Crowland*.
- *C. Park* et autres, du district de *Niagara*.
- *R. Hobson* et autres, du district de *Niagara*.
- *A. Douglas* et autres, du district de *Niagara*.
- La municipalité du village de *St. Jean*.
- La société agricole provinciale du *Canada-Ouest*.
- *John S. McCollum* et autres, du township de *Nelson*.

De *James Sampson* et autres, du township de *Kingston*. Pétitions.

- *G. Macartney* et autres, du district de *Gore*.
- *A. Schovley* et autres, et *C. Pack* et autres, du district de *Niagara*.

Ordonné, que les dites pétitions restent sur la table.

Un honorable Membre a présenté à la Chambre un retour de la société d'agriculture de *Clinton*, pour l'année 1848. Société d'agriculture de Clinton.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettre Q.*)

L'honorable *M. E. Taché* a présenté à la Chambre un bill intitulé, "Acte pour autoriser la communauté des religieuses de l'hôpital général de *Québec*, à acquérir et posséder d'autres biens meubles et immeubles, jusqu'à un certain montant." Bill de l'hôpital général de Québec.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour confirmer l'érection de certains townships, et pour d'autres fins relatives à l'érection de townships," a été lu la troisième fois. Bill pour l'érection de townships lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender la loi du douaire dans cette partie du *Canada* ci-devant appelée le *Haut-Canada*," a été lu la seconde fois. Bill du douaire lu 2e fois.

Ordonné,

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité de cinq Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *Knowlton, M. Kay, Gordon, Boulton* et *Ross*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill des biens  
des intestat lu  
2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour établir de meilleures dispositions pour la protection des biens des personnes décédées *intestat*, dans cette Province," a été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *Knowlton, M. Kay, Gordon, Boulton* et *Ross*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill des terres  
de la couronne,  
H.-C. lu 2e  
fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour expliquer et amender un acte du Parlement de la ci-devant province du *Haut-Canada*, passé dans la deuxième année du règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour protéger les terres de la couronne en cette province, contre tous dommages et empiètements, et pour établir de plus amples dispositions pour cet objet," a été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

*Ordonné*, que la Chambre se mette maintenant en comité sur icelui.

La Chambre  
en comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. *Ferrie* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre, sans amendement.

*Ordonné*, que le dit bill soit grossoyé et qu'il soit lu la troisième fois mercredi prochain.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre con-

tinuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

## Mardi, 13e février, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur, et

Certains autres honorables Membres de cette Chambre.

PRIERES.

Plusieurs pétitions ont été présentées à la Chambre, et il a été

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte de la quarantaine," a été lu la troisième fois.

Bill de qua-  
rantaine lu 3e  
fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer *Les Clercs Paroissiaux ou Catéchistes de Saint-Viateur*, dans le village d'*Industrie*, dans le comté de *Berthier*," a été lu la seconde fois.

Bill des clercs  
paroissiaux lu  
2e fois.

*Il a été proposé* que le dit bill soit maintenant référé à un comité de toute la Chambre.

Motion pour le  
référer.

Objection étant faite à la dite motion.

*Il a été proposé* en amendement, de retrancher tous les mots après "soit" dans la motion originale et d'insérer à la place, "référé à un comité spécial."

Motion d'a-  
mendement.

Objection

Objection étant faite à la dite motion.

Rejetée.

La question de concurrence a été mise sur icelle, et il a été résolu dans la négative.

La question étant mise sur la motion principale, il a été résolu dans l'affirmative.

La Chambre en comité.

Sur quoi, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

Rapport de progrès.

L'honorable M. *McKay* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et demandait la permission de siéger de nouveau.

La question étant mise, "sera-t-il permis " au comité de siéger de nouveau," il a été résolu dans la négative.

Référé à un comité spécial.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *Quesnel*, *Joliette* et *Bruneau*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill des biens des intestat, rapporté.

L'honorable M. *Boulton*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte " pour établir de meilleures dispositions pour " la protection des biens des personnes dé- " cédées *intestat*, dans cette Province," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport, avec divers amendements, qu'il soumettrait à la Chambre, aussitôt qu'elle voudrait bien le recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que la Chambre prenne les dits amendements en considération jeudi prochain.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mercredi, 14e février, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

*Joliette*,  
*Bruneau*,  
*Ferrie*,  
*McKay*,  
*Goodhue*,  
*Gordon*,  
*Ferrier*,  
*Boulton*,

*Viger*,  
*Taché, E. P.*,  
*Leslie*,  
*Quesnel*,  
*Bourret*,  
*DeBeaujeu*,  
*Ross*,  
*Jones*.

PRIERES.

Les pétitions suivantes ont été présentées Pétitions-  
à la Chambre :

De *E. M. Aylwin*, et autres dames, composant le comité de l'école des enfants en bas âge de la basse-ville de *Québec*.

— Très-révérénd lord bishop de *Mont-réal* et autres, de *Québec*.

— Conseil municipal du district de *Simcoe*.

*Ordonné*, que les dites pétitions restent sur la table.

Les retours suivants ont été présentés à Retours-  
la Chambre :

De la banque d'épargnes de district de *Hamilton* et *Gore*, pour l'année 1848. Banque d'épargnes d'*Hamilton* et *Gore*.

(*Papiers parlementaires, lettre P.*)

Des sociétés d'agriculture de *Vaudreuil* et *Rouville*, pour l'année 1848. Sociétés d'agriculture de *Vaudreuil* et *Rouville*.

*Ordonné*, que les dits retours restent sur la table, et ils sont comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettre Q.*)

L'honorable M. *Bruneau*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte " pour incorporer les clercs paroissiaux ou " catéchistes de *Saint-Viateur*, dans le village d'*Industrie*, dans le comté de *Berthier*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire

faire le rapport avec certains amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait les recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Amendements  
adoptés.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Les dits amendements étant lus une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux séparément, la Chambre y a acquiescé.

*Ordonné*, que le dit bill, avec les amendements, soit grossoyé, et qu'il soit lu la troisième fois demain.

Bill des terres  
de la couronne.  
H.-C. lu 3e  
fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, " Acte pour expliquer et amender un acte du Parlement de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, passé dans la deuxième année du règne de Sa Majesté, intitulé, ' Acte pour protéger les terres de la couronne en cette Province, contre tous dommages et empiétements, et pour établir de plus amples dispositions pour cet objet,' " a été lu la troisième fois.

Passé.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

## Jeudi, 15e février, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

*M<sup>c</sup>Gill*,  
*Joliette*,  
*Bruneau*,  
*Ferrie*,  
*M<sup>c</sup>Kay*,  
*Goodhue*,  
*Gordon*,  
*Ferrier*,  
*Boulton*,

*Viger*,  
*Taché, E. P.*  
*Leslie*,  
*Bourret*,  
*De Beaujeu*,  
*Ross*,  
*Turgeon*,  
*Jones*.

### PRIERES.

Les pétitions suivantes ont été présentées à la Chambre :

De l'archevêque et des évêques de l'église catholique romaine du *Bas-Canada*.

— *R. Le Moine*, traducteur français du Conseil Législatif.

— *John Jefferies* et autres, de *Rawdon, Wexford*, et des townships avoisinants.

— *H. Stephens* et autres, de *Montréal*.

— *D. R. Stewart*, de *Québec*.

— La nouvelle compagnie du gaz de *Montréal*.

— *P. M<sup>c</sup>Gill*.

— Directeurs de l'académie de *Sherbrooke*.

— *James Sutherland* et autres, du township de *Zorra-Ouest*.

— *William Bacon*, du village d'*Ogdensburg*, dans l'état de *New-York*.

— *Thomas Davis* et autres, du township de *Dudswell*.

— *E. Haycock* et autres, du township de *Norwich*.

*Ordonné*,

*Ordonné*, que les dites pétitions restent sur la table.

Retour-Société d'agriculture de Dalhousie.

Il a été présenté à la Chambre un retour de la société d'agriculture du district de *Dalhousie*, pour l'année 1848.

*Ordonné*, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettre Q.*)

Bill des clercs paroissiaux lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer '*Les Clercs Paroissiaux ou Catéchistes de Saint-Viateur*,' dans le village d'*Industrie*, dans le comté de *Berthier*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill de l'hôpital général de Québec.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour autoriser la communauté des religieuses de l'hôpital-général de *Québec*, à acquérir et posséder d'autres biens, meubles et immeubles, jusqu'à un certain montant," a été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

*Ordonné*, que la Chambre se mette maintenant en comité sur le dit bill.

La Chambre en comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur icelui.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. *Turgeon* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre, sans amendement.

*Ordonné*, que le dit bill soit grossoyé et qu'il soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *de Boucherville* est entré.

L'ordre du jour étant lu, pour la considération des amendements rapportés par le comité spécial sur le bill intitulé, "Acte pour établir de meilleures dispositions pour la protection des biens des personnes décédées intestat, en cette Province," il a été

Bill des biens des intestat.

*Ordonné*, qu'il soit déchargé, et que le dit bill soit maintenant référé à un comité de toute la Chambre.

Sur quoi, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur icelui.

La Chambre en comité.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. *de Boucherville* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre, avec certains amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Amendements rapportés.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier,

Les dits amendements étant lus une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux séparément, la Chambre y a acquiescé.

Adoptés.

*Ordonné*, que le dit bill, avec les amendements, soit grossoyé, et qu'il soit lu la troisième fois demain.

*Ordonné*, que la pétition présentée ce jour de la part de *R. LeMoine*, traducteur français du Conseil Législatif, soit maintenant lue.

Pétition de R. Le Moine.

Elle a été alors lue par le greffier en conséquence.

Lue.

*Ordonné*, que la dite pétition soit référée au comité spécial chargé d'examiner et de faire rapport sur les comptes contingents de cette Chambre, pendant la présente session.

Référée.

L'Orateur

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informé cette Chambre, que le Conseil Législative a passé ces bills auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

## Vendredi, 16e février, 1849

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur, et certains autres honorables Membres de cette Chambre.

### PRIERES.

Rapport sur la  
pétition de R.  
LeMoine.

L'honorable M. *Bruneau*, du comité spécial chargé de faire rapport sur la pétition de *Robert LeMoine*, écuyer, traducteur français de cette Chambre, demandant à être nommé greffier-assistant-additionnel du Conseil Législatif, a fait rapport en faveur de la demande du pétitionnaire.

Le dit rapport étant lu par le greffier.

*Il a été proposé*, qu'il soit pris en considération lundi prochain.

Objection étant faite à la dite motion.

Après de courts débats.

Returé.

Le rapport a été retiré, avec la permission de la Chambre.

Bill de l'hôpital  
général de  
Québec lu 3e  
fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour autoriser la communauté des religieuses de l'hôpital général de *Québec*, à acquérir et posséder d'autres biens meubles et immeubles, jusqu'à un certain montant," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Bill des biens  
des intestat lu  
3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour établir de meilleures dispositions pour la protection des biens des personnes décédées intestat dans cette partie de cette Province ci-devant appelée le *Haut-Canada*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement.

## Lundi, 19e février, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

*M<sup>r</sup> Gill,*  
*Macaulay,*  
*Bruneau,*  
*Taché, J. B.,*  
*M<sup>r</sup> Kay,*  
*Dionne, A.,*  
*Goodhue,*  
*Walker,*  
*Pinhey,*

*Ferrier,*  
*Boulton,*  
*Viger,*  
*Taché, E. P.,*  
*Bourret,*  
*De Beaajeu,*  
*Ross,*  
*Méthot,*  
*Turgeon.*

### PRIERES.

Les pétitions suivantes ont été présentées à la Chambre, et déposées sur la table :

De *J. B. Dumas* et autres, du comté de *Nicolet*.

— La municipalité de *Kamouraska*.

— La municipalité du comté de *Québec*.

— *J. Bedard* et autres, du comté de *Québec*.

De

Pétitions.

De *J. Jobin* et autres, du comté de *Québec*.

— *J. Cairns* et autres, du district de *Québec*.

— *G. D. Watson* et autres, de *Montréal*.

— La compagnie des terres de l'Amérique Britannique.

— L'Archidiacre *Stuart* et autres, de *Kingston*.

Ordonné, que les dites pétitions restent sur la table.

Retours.

Les retours suivants ont été présentés à la Chambre :

De l'assurance de l'Amérique Britannique.

De la compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique sur la vie et contre le feu, jusqu'au 31 janvier, 1849.

(*Papiers parlementaires, lettre P.*)

Sociétés d'agriculture de Dalhousie et de

— La société d'agriculture du district de *Dalhousie*, pour l'année 1848.

Gaspé.

— La société d'agriculture du comté de *Gaspé*, pour l'année 1848.

(*Papiers parlementaires, lettre Q.*)

L'hôpital de Toronto.

— L'hôpital de *Toronto*, pour l'année 1848.

(*Papiers parlementaires, lettres M.M.*)

L'hôpital général de Montréal.

— L'hôpital-général de *Montréal*, pour l'année 1848.

Ordonné, que les dits retours restent sur la table.

L'honorable M. Walker prête serment.

L'honorable M. *Walker* s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par *John F. Taylor*, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau pour administrer le serment aux membres de la Législature.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 20e février, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

*McGill,*  
*Fraser,*

*Macaulay,*

*Bruneau,*

*Ferrie,*

*Taché, J. B.,*

*McKay,*

*Dionne, A.,*

*Goodhue,*

*Walker,*

*De Boucherville,*

*Gordon,*

*Pinhey,*

*Viger,*

*Taché, E. P.*

*Leslie,*

*Bourret,*

*De Beaujeu,*

*Ross,*

*Methot,*

*Turgeon,*

*Jones.*

PRIERES.

Les pétitions suivantes ont été présentées à la Chambre :

De *A. Plumby.*

— *J. Keenan* et autres, de différentes compagnies de pompiers en *Canada*.

— *A. Gilmour* et autres, de *Québec*.

— *A. Feluet* et autres, de *Québec*.

— Directeurs de la compagnie de transport de *Québec*.

— *J. King Fairburn* et autres, de *Nepean*.

— Révérend *J. B. Pelletier* et autres, de *St. Joseph*.

— *F. M. Hill* et autres, de *Kingston*.

— *James Cowan* et autres, du township de *Waterloo*.

— Conseil de district d'Est.

— Directeurs de l'académie de *Stanstead*.

Du

Pétitions.

Du révérend *G. Slack* et autres, de *Sheffield*.

— *J. F. Whitfield* et autres, du township de *Farnham*.

— Conseil de district de *Victoria*.

— Syndics du chemin à barrières de *Longueuil* et *Chambly*.

Ordonné, que les dites pétitions restent sur la table.

Retours.

Les retours suivants ont été présentés à la Chambre :

Société d'agriculture de Verchères.

De la société d'agriculture du comté de *Verchères*, pour l'année 1848.

(*Papiers parlementaires, lettre Q.*)

Chemin de Guelph et Arthur.

— La compagnie du chemin de fer de *Guelph* et *Arthur*, pour l'année 1848.

(*Papiers parlementaires, lettres V.V.*)

Banque de la cité et district.

— La banque d'épargnes pour la cité et le district, pour l'année 1848.

(*Papiers parlementaires, lettre P.*)

Ordonné, que les dits retours restent sur la table.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il y avait un Membre qui se présentait pour être introduit.

L'honorable M. Mills introduit.

Lorsque l'honorable *Samuel Mills* a été introduit entre deux honorables Membres de cette Chambre.

Alors l'honorable *M. Mills* a présenté son writ de sommation à l'Orateur, qui l'a remis au greffier, et il a été lu comme suit :—



Writ.

PROVINCE }  
DU } *ELGIN* et *KINCARDINE*.  
Canada. }

*VICTORIA*, par la Grâce de *DIEU*,  
*REINE* du Royaume-Uni de la Grande-

*Bretagne* et d'*Irlande*, Protectrice de la  
*Foi*, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé *Samuel Mills*,  
écuyer, de la cité de *Hamilton*—

SALUT :

**S**ACHEZ, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'état et la défense de notre province du *Canada*, et l'église d'icelle ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil Législatif de notre dite Province, et nous vous commandons, le dit *Samuel Mills*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez, pour les fins susdites, dans le Conseil Législatif de notre dite Province, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement Provincial pourra être convoqué et tenu, en notre dite Province, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province du *Canada*. Témoin notre très-fidèle et bien-aimé Cousin *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier de l'Ordre très-ancien et très-noble du Chardon, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef, dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'Île du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre ville de *Montréal*, en notre dite Province du *Canada*, le vingt-neuvième jour de janvier, et dans l'année de notre Seigneur mil huit cent quarante-neuf, et dans la douzième année de notre règne.

E. &amp; K.

Par ordre,

*FELIX FORTIER*,  
C. C. C.

Enregistré

Enregistré 30e janvier 1849, Lib. A. S., folio 459.

R. A. TUCKER.

Régiſtrateur.

Alors l'honorable M. *Mills* s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par *John F. Taylor*, aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau, pour administrer le serment aux Membres de la Législature, et il a pris son siège en conséquence.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à jeudi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

## Jeudi, 22e février, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

*Fraser,*  
*Macaulay,*  
*Ferrie,*  
*M<sup>r</sup> Kay,*  
*Dionne, A.,*  
*Goodhue,*  
*Walker,*  
*Gordon,*  
*Pinhey,*  
*Ferrier,*

Les honorables MM.

*Matheson,*  
*Viger,*  
*Taché, E. P.*  
*Leslie,*  
*Bourret,*  
*De Beaujeu,*  
*Ross,*  
*Méthot,*  
*Mills.*

PRIERES.

Les pétitions suivantes ont été présentées à la Chambre :

De *John Burwell* de *Port Burwell*.

— *David Norton* et autres, du township de *Dorchester*.

— Conseil de district de *London*.

De *B. Workman* et autres, de *Montréal*. Pétitions.

— *S. Hellard* et autres, de *Pakenham*.

— Société d'agriculture du district de *Niagara*.

— *J. Clark*, président de la société d'agriculture de *Niagara*.

— *C. Parke* et autres, du district de *Wellington*.

— *H. Smith* et autres, des townships de *Grimsby*, *Gainsborough* et *Cais-tor*.

— *F. C. Capreol* de *Toronto*.

— Corporation de la ville de *Brantford*.

— *H. Morgan* et autres, des townships de *Saltfleet* et *Binbrooke*.

— *L. Dorion* et autres, du *Château Richer*.

Ordonné, que les dites pétitions restent sur la table.

Les retours suivants ont été présentés à la Chambre.

Des Commissaires pour le soulagement des invalides et enfants-trouvés du district de *Québec*. Enfants-trouvés de Québec.

(*Papiers parlementaires, lettres Q. Q.*)

— La compagnie du chemin de fer de *Peterborough* et *Port-Hope*, pour l'année 1848. Chemin de Peterborough et Port-Hope.

(*Papiers parlementaires, lettres K. K.*)

— La société d'agriculture du comté de *Yamaska*. Société d'agriculture d'Yamaska.

(*Papiers parlementaires, lettre Q.*)

Ordonné, que les dits retours restent sur la table.

Il a été reçu un message de Son Excellence le Gouverneur Général, sous son seing manuel, L'honorable M. Widmer obtient congé d'absence.

Assermenté et prend son siège.

Ajournement.

Pétitions.

manuel, accordant congé d'absence à l'honorable *Christopher Widmer*, pendant la présente session.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi; la Chambre l'ordonnant ainsi.

Il a été présenté à la Chambre un retour de la société d'agriculture, No. 2, du comté de *Chambly*. Retour. Sociétés d'agriculture de Chambly.

Ordonné, que le dit retour reste sur la table, et il est comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettre Q.*)

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi. Ajournement.

## Vendredi, 23e février, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

*Fraser,*  
*Macaulay,*  
*Ferrie,*  
*M<sup>c</sup>Kay,*  
*Dionne, A.,*  
*Goodhue,*  
*Walker,*  
*Gordon,*  
*Matheson,*  
*Viger,*

Les honorables MM.

*Taché, E. P.,*  
*Leslie,*  
*Quesnel,*  
*Bourret,*  
*De Beaujeu,*  
*Ross,*  
*Méthot,*  
*Turgeon.*  
*Mills.*

### PRIERES.

Pétitions.

Les pétitions suivantes ont été présentées à la Chambre :

De *W. Ditterick* du comté de *Lincoln*.

— Conseil de district de *Niagara*.

— La compagnie du chemin *Saint-Michel*.

— Corporation de la cité de *Toronto*.

— Révérend *L. M. Brassard* et autres, des paroisses de *Chambly* et *Longueuil*.

— *Léon Rousseau* et autres, du comté d'*Yamaska*.

Ordonné, que les dites pétitions restent sur la table.

## Lundi, 26e février, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

*Fraser,*  
*Macaulay,*  
*Bruncau,*  
*Ferrie,*  
*Knowlton,*  
*M<sup>c</sup>Kay,*  
*Dionne, A.,*  
*Goodhue,*  
*Walker,*  
*Gordon,*  
*Pinhey,*

Les honorables MM.

*Matheson,*  
*Viger,*  
*Taché, E. P.*  
*Leslie,*  
*Quesnel,*  
*Bourret,*  
*De Beaujeu,*  
*Ross,*  
*Méthot,*  
*Mills.*

### PRIERES.

Les pétitions suivantes ont été présentées à la Chambre. Pétitions.

Du Conseil de district de *Simcoe*.

— *John J. Booth* et autres.

— *B. Marks* et autres, du comté de *Frontenac*.

— La Corporation de la cité de *Kingston*.

De

Pétitions.

De *Silas Gregory* et autres, du *Canada*.— *J. Nesbitt* et autres, du comté de *Beauharnois*.— Indiens *Mohawks* de la baie de *Quinté*.— La supérieure et autres, religieuses des Ursulines de *Québec*.— La corporation de *Québec*.— *J. Jones* et autres, du township de *Walpole*.

Ordonné, que les dites pétitions restent sur la table.

Retours.

Les retours suivants ont été présentés à la Chambre :

Société d'agriculture de London.

De la société d'agriculture du district de *London*, pour l'année 1848.

(Papiers parlementaires, lettre Q.)

Assurance maritime du St. Laurent.

— L'assurance maritime intérieure du *Saint-Laurent*, pour l'année 1848.

(Papiers parlementaires, lettre P.)

Ordonné, que les dits retours restent sur la table.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 27e février, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

*Fraser,*  
*Macaulay,*  
*Bruneau,*  
*Ferrie,*  
*Knowlton,*  
*M<sup>c</sup>Kay,*  
*Dionne, A.,*  
*Goodhue,*  
*Walker,*  
*DeBoucherville,*  
*Gordon,*  
*Pinhey,*

*Ferrier,*  
*Matheson,*  
*Viger,*  
*Taché, E. P.,*  
*Leslie,*  
*Quesnel,*  
*Bourret,*  
*DeBeaujeu,*  
*Ross,*  
*Methot,*  
*Mills.*

PRIERES.

Les pétitions suivantes ont été présentées à la Chambre :

De *G. Tiffany* et autres, de *Delaware*.— La municipalité de *Sherbrooke*.— *Bishop's College*, *Lennoxville*.— Directeurs de l'académie de *Charleston*.— *H. Smith* et autres, de la ville de *Sherbrooke*.— *L. Legendre* et autres, du comté de *Lotbinière*.— *F. Nye* et autres, du comté de *Huntingdon*.— *John McDonald* et autres, de la ville de *Goderich*.— *J. Leslie* et autres, de la cité de *Toronto*.— *Thomas Tait* et autres, des townships de *Windsor*, *Brompton*, *Ship-ton* et *Compton*.

De

Pétitions.

De *A. T. Galt* et autres, du comté de *Sherbrooke*.

— *J. Johnston* et autres, du township de *Haldimand*.

Ordonné, que les dites pétitions restent sur la table.

Retour de la société d'agriculture de *Shefford*.

Il a été présenté à la Chambre un retour de la société d'agriculture de *Shefford*, pour l'année 1848.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettre Q.*)

Message de Son Excellence.

L'honorable M. le secrétaire *Leslie* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre, et

Il a été alors lu comme suit :

#### ELGIN ET KINCARDINE.

Département des postes.

Le Gouverneur Général transmet, pour l'information du Conseil Législatif, copies d'une correspondance, au sujet de l'établissement d'un système général pour des bureaux de postes, dans les provinces Britanniques de l'*Amérique du Nord*.

Hôtel du Gouvernement,

Montréal, 27 février, 1849.

#### CEDULE.

1.—Le comte d'*Elgin* au comte *Grey*, 29 octobre 1847.— Transmettant le projet d'un rapport des commissaires des diverses provinces, sur le département des postes.

2.—Le comte d'*Elgin* au comte *Grey*, 19 novembre, 1847.— Transmettant le rapport tel que finalement signé par les commissaires, et une correspondance du gouvernement du *Nouveau-Brunswick*.

3.—Le comte *Grey* au comte d'*Elgin*, 6 avril 1848.—Décision du gouvernement de Sa Majesté, avec une lettre de la trésorerie.

4.—Le comte d'*Elgin* au comte *Grey*, 14 juin 1848.—Avec copie d'un rapport fait par le Conseil Exécutif, après la correspondance avec les membres du Gouvernement de la *Nouvelle-Ecosse*.

5.—Le comte d'*Elgin* à Sir *E. Head*, 1er novembre 1848.—demandant à connaître les vues du gouvernement du *Nouveau Brunswick*.

6.—Le comte *Grey* au comte d'*Elgin*, 15 décembre 1848.—Informant qu'il sera présenté au gouvernement impérial un acte pour donner aux autorités coloniales la gestion du département des postes dans l'*Amérique Britannique du Nord*.

7.—Sir *Edmund Head* au comte d'*Elgin*, 7 novembre 1848.—Avisant de la concurrence du gouvernement du *Nouveau-Brunswick*.

(*Pour les documens qui accompagnent le dit message, voir papiers parlementaires, lettres B.B.B.*)

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement.

### Mercredi, 28e février, 1849.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

*Fraser,*  
*Macaulay,*  
*Bruneau,*  
*Ferrie,*  
*Taché, J. B.,*  
*Knowlton,*  
*M. Kay,*  
*Dionne, A.,*  
*Goodhue,*  
*Walker,*  
*Massue,*  
*De Boucherville,*  
*Gordon,*

*Pinhey,*  
*Ferrier,*  
*Matheson,*  
*Viger,*  
*Taché, E. P.,*  
*Leslie,*  
*Quesnel,*  
*Bourret,*  
*De Beaujeu,*  
*Ross,*  
*Methot,*  
*Mills.*

PRIERES.

Les

Pétitions.

Les pétitions suivantes ont été présentées à la Chambre :

De la compagnie du chemin de fer du *Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.*

— *J. Timmes, de Montréal.*

— *W. Evans, aîné, et ses fils, de la paroisse de Montréal.*

— La compagnie du chemin de fer du *Saint-Laurent et de l'Atlantique.*

— L'honorable *S. Crane* et autres, du district de *Johnstown.*

— *F. Désaulniers* et autres, de *St. Maurice.*

— *F. Perrin de Berthier.*

Ordonné, que les dites pétitions restent sur la table.

Un honorable Membre a présenté à la Chambre un bill intitulé, " Acte pour prescrire que certaines annonces officielles et légales seront insérées dans la *Gazette du Canada* seulement.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un honorable Membre a présenté à la Chambre un bill intitulé, " Acte pour abroger un certain acte y mentionné, et pour établir de meilleures dispositions pour la naturalisation des aubains."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

## Jeudi, 1er mars, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

*Macaulay,*  
*Ferrie,*  
*Taché, J. B.,*  
*Knowlton,*  
*M'Kay,*  
*Dionne, J.,*  
*Goodhue,*  
*Walker,*  
*Massue,*  
*Gordon,*

*Pinhey,*  
*Matheson,*  
*Viger,*  
*Taché, E. P.,*  
*Leslie,*  
*Bourret,*  
*De Beaujeu,*  
*Ross,*  
*Methot,*  
*Mills.*

PRIERES.

Les pétitions suivantes ont été présentées à la Chambre :

De *Peter Martin* et autres, du comté de *Drummond.*

— Révérend *A. Dupuis* et autres, du comté de *Mégantic.*

— *R. Layfield* et autres, de *Inverness.*

— Conseil de district de *Talbot.*

— Révérend *P. M. Mignault* et autres, du comté de *Chambly.*

— Révérend *A. Dupuis* et autres, de *Halifax.*

— *G. L. Master* et autres, du comté de *Drummond.*

— Conseil de district de *Talbot.*

— *W. H. Anderson* et autres, de *Québec.*

— *J. McConville* et autres, de la paroisse *St.-Paul.*

— *J. Keefer* et autres, de *Thorold.*

— *L. Clark* et autres, directeurs des compagnies du pont suspendu des chutes

Bill des annonces officielles.

Bill des aubains.

Pétitions.

chutes de *Niagara* et du pont international des chutes de *Niagara*.

De *P. Brunelle* et autres, de *Cap-Blanc*.

— *J. W. Eaton* et autres, de *Philipsburg*.

— *P. P. Russel* et autres, du district de *Montréal*.

*Ordonné*, que les dites pétitions restent sur la table.

Retours des sociétés d'agriculture de Drummond et de Montréal.

Il a été présenté à la Chambre des retours des sociétés d'agriculture des comtés de *Drummond* et de *Montréal*, pour l'année 1849.

*Ordonné*, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettre Q.*)

Bill d'interprétation

Un honorable Membre a présenté à la Chambre un bill intitulé, " Acte pour donner " une interprétation législative à certains " mots employés dans les actes du parlement, et pour se dispenser de la répétition " de certaines dispositions et expressions y " contenues, et constater la date et le jour " où ils prendront effet, et pour d'autres " fins."

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Pétition de H. Jessup.

Un honorable Membre a présenté à la Chambre une pétition de *Henry Jessup*, de *Toronto*, demandant, qu'il lui soit permis de pratiquer dans les cours de loi commune du *Haut-Canada*.

Motion pour se dispenser de la 57e règle.

Sur quoi il a été proposé que l'on se dispense de la 57e règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à la dite pétition.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

Négative.

*Il a été résolu* dans la négative.

Pétition refusée.

*Ordonné*, que la dite pétition ne soit pas reçue.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi. Ajourne-ment.

## Vendredi, 2e mars, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

*Fraser,*  
*Macaulay,*  
*Bruneau,*  
*Ferrie,*  
*Taché, J. B.,*  
*Knowlton,*  
*McKay,*  
*Dionne, A.,*  
*Goodhue,*  
*Walker,*  
*Massue,*  
*De Boucherville,*

*Gordon,*  
*Pinhey,*  
*Matheson,*  
*Viger,*  
*Taché, E. P.,*  
*Quesnel,*  
*Bourret,*  
*De Beaujeu,*  
*Ross,*  
*Methot,*  
*Mills.*

PRIERES.

Les pétitions suivantes ont été présentées à la Chambre, et déposées sur la table: Pétitions.

Du Révérend *D. Charland* et autres, de *St. Clément*.

— *R. Cross* et autres, de la seigneurie de *Beauharnois*.

— La municipalité de *Beauharnois*.

— *R. Lovell* et autres, de *Beauharnois*.

— *James Duncan* et autres, de la seigneurie de *Beauharnois*.

— *T. Cantwell* et autres, de la paroisse de *St. Jean-Chrysostôme*.

— La compagnie du chemin de fer du *Champlain* et du *St. Laurent*.

— Révérend *J. O. Archambault* et autres, de *St. Timothé de Beauharnois*.

Du

Pétitions.

Du chemin de fer de jonction de *Montréal*  
à la ligne provinciale.

— Révérend *P. Beaumont* et autres, du  
comté de *Dorchester*.

— L'honorable *J. Bourret* et autres, de  
*Montréal*.

Ordonné, que les dites pétitions restent sur  
la table.

Un honorable Membre a présenté à la  
Chambre un bill intitulé, "Acte pour amen-  
der un acte intitulé, 'Acte pour autoriser  
' certaines personnes y mentionnées et  
' leurs successeurs, à posséder certaines  
' terres pour les fins y mentionnées.' "

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde  
fois lundi prochain.

Un honorable Membre a présenté à la  
Chambre un bill intitulé, "Acte en faveur  
de *Joseph Richard Thompson* et de *Henry*  
*Jessup*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde  
fois lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde  
lecture du bill intitulé, "Acte pour prescrire  
" que certaines annonces officielles et lé-  
" gales seront insérées dans la *Gazette du*  
" *Canada* seulement," il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde  
fois lundi prochain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre conti-  
nuée à lundi prochain, à trois heures de  
l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Bill du cimé-  
tiere de To-  
ronto.Bill de  
Thompson et  
Jessup.Bill des an-  
nonces offi-  
cielles remis à  
lundi.

Ajournement.

## Lundi, 5e mars 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

*M. Gill,*  
*Macaulay,*  
*Ferrie,*  
*Knowlton,*  
*M. Kay,*  
*Dionne, A.,*  
*Goodhue,*  
*Walker,*  
*Massue,*  
*Gordon,*  
*Pinhey,*

Les honorables MM.

*Matheson,*  
*Viger,*  
*Taché, E. P.,*  
*Leslie,*  
*Quesnel,*  
*Bourret,*  
*De Beaujeu,*  
*Ross,*  
*Methot,*  
*Mills.*

## PRIERES.

Les pétitions suivantes ont été présentées Pétitions.  
à la Chambre :

De *A. McKay* et autres, du township de  
*Brompton*.

— *G. Patterson* et autres, de *Bytown*.

— *A. W. Sickles* et autres, *Indiens*  
*Oncida* du township de *Delaware*.

— Révérend *J. Purkis* et autres, du  
township du *Osnabrock*.

— *A. Sherwood* du district de *Johns-*  
*town*.

— Conseil de district de *Niagara*.

— *J. P. Bradley* et autres, de la socié-  
té *St. Patrice* de *Québec*.

— *J. Gibb* et autres, de *Québec*.

— *E. Hale*, de la ville de *Sherbrooke*.

— *W. L. Distin* et autres, de la cité de  
*Hamilton*.

— *E. G. O'Brien* et autres, intéressés  
dans la navigation des lacs et des  
eaux intérieures de la province.

— *J. M. Guay* et autres, du comté de  
*Dorchester*.

Ordonné,

*Ordonné*, que les dites pétitions restent sur la table.

Bill des au-  
bains lu 2e  
fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour abroger un certain acte y mentionné, et pour établir de meilleures dispositions pour la naturalisation des au-bains," a été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *Ross*, *Quesnel*, *Macaulay*, *Gordon* et *E. Taché*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill du cime-  
tière de To-  
ronto lu 2e  
fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender un acte intitulé, "Acte pour autoriser certaines personnes y mentionnées, et leurs successeurs, à posséder certaines terres, pour les fins y mentionnées," a été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *Gordon*, *Macaulay* et *Ross*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill de  
Thompson et  
Jessup.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé, "Acte en faveur de *Joseph Richard Thompson* et de *Henry Jessup*," il a été

*Ordonné*, qu'il soit déchargé.

Référé.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *Macaulay*, *Quesnel* et *Ross*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir, avec instruction de s'enquérir jusqu'à quel point l'on s'est conformé aux règles de cette Chambre, relativement au dit bill.

W. H. Blake,  
de la part de  
Henry Jessup.

Un honorable Membre a présenté à la Chambre une pétition de *W. H. Blake*, de la cité de *Montréal*, écuyer, demandant qu'il lui soit permis de présenter la pétition de *Henry Jessup*, demandant un acte l'autorisant à pratiquer comme procureur dans le *Haut-Canada*, et donnant la raison pour laquelle elle n'avait pas été présentée pendant le temps voulu par les règles de cette Cham-  
bre.

*Ordonné*, que la dite pétition reste sur la table.

*Ordonné*, que la dite pétition soit référée au comité spécial nommé en dernier lieu. Référé.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé, "Acte pour prescrire que certaines annonces officielles et lé-gales seront insérées dans la *Gazette du Canada* seulement," il a été Bill des an-  
nonces offi-  
cielles remis.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'honorable M. le secrétaire *Leslie* a in-  
formé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre, et Message de  
Son Excel-  
lence.

Il a été alors lu comme suit:

#### ELGIN ET KINCARDINE.

Le Gouverneur Général transmet, pour l'information du Conseil Législatif, la copie ci-jointe de correspondances avec le secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, au sujet de l'immigration et des travaux pu-bliques. Immigration  
et travaux pu-  
bliques.

Hôtel du Gouvernement,

Montréal, 5 mars, 1849.

(Pour les documents qui accompagnent le mes-  
sage, voir papiers parlementaires, lettres  
E.E.E.)

L'Orateur a déclaré cette Chambre conti-  
nuée à demain, à trois heures de l'après-midi,  
la Chambre l'ordonnant ainsi. Ajournement.

## Mardi, 6e mars, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur, et

Certains autres honorables Membres de  
cette Chambre.

PRIERES.

L'honorable

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il y avait un Membre qui se présentait pour être introduit.

L'honorable  
M. Crane in-  
troduit.

Lorsque l'honorable *Samuel Crane* a été introduit entre deux honorables Membres de cette Chambre.

Présente son  
writ.

Alors l'honorable M. *Crane* a présenté son writ de sommation à l'Orateur, qui l'a remis au greffier, et il a été lu comme suit :—



Writ.

PROVINCE }  
DU } *ELGIN et KINCARDINE.*  
Canada. }

*VICTORIA*, par la Grâce de *DIEU*,  
*REINE* du Royaume-Uni de la Grande-  
Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la  
*Foi, etc., etc., etc.*

A notre fidèle et bien-aimé *Samuel Crane*,  
écuyer, de la cité de *Prescot*—

SALUT :

**S**ACHEZ, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'état et la défense de notre Province du *Canada*, et l'église d'icelle ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil Législatif de notre dite Province, et nous vous commandons, le dit *Samuel Crane*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez, pour les fins susdites, dans le Conseil Législatif de notre dite Province, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement Provincial pourra être convoqué et tenu, en notre dite Province, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province du *Canada*. Témoin notre très-fidèle et bien-aimé Cousin *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier de l'Ordre du très-ancien

et très-noble du Chardon, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef, dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'Île du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre ville de *Mont-réal*, en notre dite Province du *Canada*, le seizième jour de janvier, et dans l'année de notre Seigneur mil huit cent quarante-neuf, et dans la douzième année de notre règne.

E. & K.

Par ordre,

FELIX FORTIER,

C. C. C.

Enregistré 18e janvier 1849, Lib. A. S.,  
folio 453.

R. A. TUCKER.

Ré registrateur.

Alors l'honorable M. *Crane* s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par *John F. Taylor*, aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau pour administrer le serment aux Membres de la Législature, et il a pris son siège en conséquence.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *LaTerrière* et autres, comme suit :

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,

Lundi, 5 mars 1849.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Conseil Législatif, pour prier leurs honneurs de permettre à l'honorable *William Walker*, un de leurs membres, de venir devant le comité spécial, nommé pour s'enquérir de l'expédience d'établir une école de navigation provinciale à *Québec*, jeudi prochain, à onze heures du matin, pour être interrogé au sujet du dit ordre de renvoi.

Ordonné,

*Ordonné*, que l'honorable M. *La Terrière* porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

W. B. LINDSAY,

Gref. Assemblée.

Et alors ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés et informés que le Conseil enverra une réponse par son propre messager.

Permission accordée. *Il a été proposé*, que l'honorable M. *Walker* ait permission de se rendre devant le comité de l'Assemblée Législative, tel que désiré par cette Chambre, dans son message de ce jour, s'il le juge à propos.

Et l'honorable M. *Walker* étant présent à sa place, a informé la Chambre qu'il consentait, avec la permission de cette Chambre, de se rendre devant le dit comité.

*Ordonné*, que l'honorable M. *Walker* ait permission de se rendre devant le dit comité, s'il le juge à propos.

L'Assemblée en est informée. *Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif permet à l'honorable M. *Walker* de se rendre devant le comité nommé pour s'enquérir de l'expédience d'établir une école de navigation provinciale à *Québec*, jeudi prochain, à onze heures du matin, pour être interrogé au sujet du dit ordre de référence, s'il le juge à propos.

Pétitions. Habitants de Kingston. L'honorable M. *Macaulay*, a présenté une pétition des habitants de *Kingston*, demandant un acte d'incorporation en faveur de l'hôpital de *Kingston*.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Municipalité de Bathurst. L'honorable M. *Matheson* a présenté une pétition du préfet et du Conseil de district de *Bathurst*, demandant qu'à l'avenir les jurés ne soient pas payés à même la caisse du district, mais à même le trésor de la province.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Canal Desjardins. L'honorable M. *Fergusson* a présenté une pétition des directeurs de la compagnie du canal *Desjardins*, demandant que l'acte d'in-

corporation de la dite compagnie soit modifié.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé, "Acte pour donner une interprétation législative à certains mots employés dans les actes du parlement, et pour dispenser la répétition de certaines dispositions et expressions y contenues, et constater la date et le jour où ils prendront effet, et pour d'autres fins," il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Merritt* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour abroger certains actes y mentionnés, et pour établir de nouvelles dispositions relativement aux émigrés," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Merritt* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour permettre l'entrée libre en *Canada*, de certains objets du cru et de la provenance des *Etats-Unis* de l'*Amérique*, aussitôt que des objets semblables du cru et de la provenance *Canada*, seront admis en franchise dans les *Etats-Unis*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement.

### Mercredi, 7e mars, 1849.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

*Mc Gill,*  
*Joliette,*  
*Fergusson,*  
*Macaulay,*  
*Ferrie,*  
*Taché, J. B.,*  
*Knowlton,*  
*Mc Kay,*  
*Dionne, A.,*  
*Goodhue,*  
*Walker,*  
*Massue,*  
*De Boucherville,*  
*Morris, J.,*

Les honorables MM.

*Gordon,*  
*Pinhey,*  
*Ferrier,*  
*Matheson,*  
*Viger,*  
*Taché, E. P.,*  
*Leslie,*  
*Quesnel,*  
*Bourret,*  
*De Beaujeu,*  
*Ross,*  
*Methot,*  
*Crane,*  
*Mills.*

#### PRIERES.

Les pétitions suivantes ont été présentées à la Chambre.

De *J. S. Tiffany* et autres, de *Hamilton*.

— *N. Mc Kinnon* et autres, de *Bayham*.

— Conseil de district de *Johnstown*.

— Compagnie du havre de *Cobourg*.

— *W. Simpson* et autres.

— Départements du feu de *Montréal,*  
*Kingston, Brantford, Paris* et  
*London.*

— Conseil municipal du district d'*Ouest*.

— *W. Kingsmill*, du district de *Niagara*, et

— *F. Da Sylva* et autres, des *Trois-Rivières*.

Ordonné, que les dites pétitions restent sur la table.

L'honorable M. le secrétaire *Leslie*, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, a présenté un rapport, en conformité à une adresse de cette Chambre, au sujet de l'impression.

Lequel rapport a été lu comme suit :

### REPONSE

A une adresse de l'Honorable Conseil Législatif à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 5e février 1849, et priant Son Excellence de faire mettre devant la chambre des états des sommes payées aux imprimeurs par le gouvernement exécutif pour l'année 1848, accompagnés des copies des contrats ou conventions d'après lesquels telles sommes ont été payées; aussi copies de tous documents qui ont rapport aux conditions d'après lesquelles les trois gazettes officielles sont publiées, et des états des revenus que les propriétaires des dites gazettes retirent d'icelles, de différentes sources, et de la circulation des dites gazettes pendant la dite année.

Par ordre,  
**J. LESLIE,**  
Secrétaire.

Bureau du secrétaire,  
*Montréal, 7e mars, 1849.*

#### BUREAU DE L'INSPECTEUR GENERAL.

*Montréal, 3 mars, 1849.*

MONSIEUR,

En obéissance aux instructions contenues dans votre lettre du 8 du mois dernier, je me fais l'honneur d'inclure dans la présente, les états et documents qu'il est au pouvoir de ce département de fournir, ayant rapport aux sommes d'argent payées aux imprimeurs par le gouvernement exécutif pour l'année 1848, tels que demandés par une adresse de l'Honorable Conseil Législatif, du 5 du mois dernier. Ils sont—

1o. Etat des sommes payées aux imprimeurs par le gouvernement exécutif pour l'année 1848.

2o. Copie du tarif des charges allouées aux imprimeurs de la reine.

3o. Copie de l'ordre de Son Excellence le Gouverneur Général approuvant du tarif ci-dessus.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,  
**JOSH. CARY,**  
Dép. Insp. Gén.

Hon. *Jas. Leslie*,  
Secrétaire Provincial.

Impressions de  
l'Exécutif.

No. 1.

ETAT des argents payés aux Imprimeurs par le Gouvernement Exécutif, pour l'année 1848,  
tel que demandé par une adresse de l'Honorable Conseil Législatif, du 5e  
Février 1849.

SERVICE.	<i>Montant Courant.</i>		
<i>Payé à l'Imprimeur de la Reine.</i>			
Pour impressions diverses . . . . .	254	2	5
Impressions pour le département des douanes dans le bureau de l'inspecteur général . . . . .	460	15	4
Souscriptions à la <i>Gazette du Canada</i> pour l'année . . . . .	764	1	3
Publication de proclamations et autres annonces officielles dans la <i>Gazette du Canada</i> . . . . .	731	14	5
Impression pour le bureau de l'adjudant général de milice . . . . .	27	1	8
Do. Actes réservés . . . . .	1607	2	6
Do. Actes de la session de 1848 . . . . .	934	19	3
Do. Formules de recensement . . . . .	361	16	8
Do. Régistres pour les registrateurs, <i>Canada-Ouest</i> . . . . .	37	4	0
Do. Clerc de la couronne en chancellerie . . . . .	16	6	0
Do. Pour différents départements du gouvernement civil (payé par <i>T. Douglas Harington</i> ) . . . . .	272	6	5
Total payé à l'imprimeur de la reine, en 1848, pour impression . . . . .	£5467	9	11
Montant payé au <i>Montreal Pilot</i> pour impression . . . . .	£18	13	
Do. do. <i>Montreal Gazette</i> . . . . .	0	18	9
Do. do. <i>Revue Canadienne</i> . . . . .	34	10	0
Do. do. R. & C. Chalmers . . . . .	16	0	0
		69	10
Total Courant . . . . .	£5536	19	11

JOSH. CARY,

Dép. insp. gén.,

Bureau de l'inspecteur général,

*Montréal, 2 mars, 1849.*

No. 2.

TARIF PROPOSÉ PAR L'IMPRIMEUR DE LA REINE COMPARÉ AUX TAUX CHARGÉS A L'HONORABLE CONSEIL LÉGISLATIF ET A L'ASSEMBLÉE.

Taux à accorder à l'imprimeur de la Reine.	Composition par 1000 ems.	Ouvrage à la presse, par 200 impressions.	Papier par rame ou main.	Taux chargés à l'Assemblée.	Composition par 1000 ems.	Ouvrage à la presse par 200 impressions.	Papier par rame ou main.	AU CONSEIL.	
<p>En 1841.</p> <p>Les soumissions acceptées, étaient pour composition, 2s. 6d. en anglais, et 2s. 9d. en français, pendant la session, et 2s. 3d. pendant la vacance. Terme moyen, . . . . .</p> <p>L'ouvrage à la presse, 5s. par 400 impressions (nombre requis) sur papier de moitié la grandeur de celui en usage pour les lois, à 15s. par rame; le papier d'une grandeur double donnerait en conséquence, . . . . .</p> <p>En 1842.</p> <p>Les premières soumissions acceptées, 1s. 10d. pour impressions pendant la session, en anglais, ne furent pas remplies, et l'impression fut donnée à d'autres imprimeurs à 2s. 6d. composition anglaise, et 2s. 8d. française. Les journaux, et l'impression de la vacance, à 1s. 8d. en anglais, et 2s. en français. 2s. 6d., 2s. 8d., 1s. 8d., 2s. et 1s. 10d. faisant terme moyen, . . . . .</p> <p>Pour ouvrage à la presse pour journaux, etc., 400 en anglais et 200 en français, 3s. 4d. en anglais, et 4s. 6d. en français, par 400 impressions, terme moyen, 3s. 11d. par 400 impressions. Le papier employé, papier royal, à 25s. par rame, contenant 276 à 414 pouces en superficie tel que celui employé pour les lois, et qui est en conséquence d'une grandeur de trois cinquièmes de plus; ce qui fait que l'ouvrage de la presse égal à 6s. 3d. par 400 impressions, ou 3s. 1½d. par 200, et 40s. par rame, . . . . .</p>	<p>En 1841.</p> <p>Les soumissions acceptées, étaient pour composition, 2s. 6d. en anglais, et 2s. 9d. en français, pendant la session, et 2s. 3d. pendant la vacance. Terme moyen, . . . . .</p> <p>L'ouvrage à la presse, 5s. par 400 impressions (nombre requis) sur papier de moitié la grandeur de celui en usage pour les lois, à 15s. par rame; le papier d'une grandeur double donnerait en conséquence, . . . . .</p> <p>En 1842.</p> <p>Les premières soumissions acceptées, 1s. 10d. pour impressions pendant la session, en anglais, ne furent pas remplies, et l'impression fut donnée à d'autres imprimeurs à 2s. 6d. composition anglaise, et 2s. 8d. française. Les journaux, et l'impression de la vacance, à 1s. 8d. en anglais, et 2s. en français. 2s. 6d., 2s. 8d., 1s. 8d., 2s. et 1s. 10d. faisant terme moyen, . . . . .</p> <p>Pour ouvrage à la presse pour journaux, etc., 400 en anglais et 200 en français, 3s. 4d. en anglais, et 4s. 6d. en français, par 400 impressions, terme moyen, 3s. 11d. par 400 impressions. Le papier employé, papier royal, à 25s. par rame, contenant 276 à 414 pouces en superficie tel que celui employé pour les lois, et qui est en conséquence d'une grandeur de trois cinquièmes de plus; ce qui fait que l'ouvrage de la presse égal à 6s. 3d. par 400 impressions, ou 3s. 1½d. par 200, et 40s. par rame, . . . . .</p>	<p>Aucune demande.</p> <p>En 1841, 2s. 6d. anglais, et 2s. 9d. français, 5s. 3d. = 2s. 7½d. Ouvrage à la presse, 2s. 6d. Papiers pour bills (commun) 7½d. Rapports, 1s. 6d., . . . . .</p> <p>En 1842, 2s. 6d. anglais, et 2s. 8d. français, 5s. 2d. = 2s. 7d. Ouvrage à la presse, 2s. 3d. 2s. 6d. = 2s. 4½d..</p>	<p>En 1841, 2s. 6d. anglais, et 2s. 9d. français, 5s. 3d. = 2s. 7½d. Ouvrage à la presse, 2s. 6d. Papiers pour bills (commun) 7½d. Rapports, 1s. 6d., . . . . .</p> <p>En 1842, 2s. 6d. anglais, et 2s. 8d. français, 5s. 2d. = 2s. 7d. Ouvrage à la presse, 2s. 3d. 2s. 6d. = 2s. 4½d..</p>	<p>En 1841, 2s. 6d. anglais, et 2s. 9d. français, 5s. 3d. = 2s. 7½d. Ouvrage à la presse, 2s. 6d. Papiers pour bills (commun) 7½d. Rapports, 1s. 6d., . . . . .</p> <p>En 1842, 2s. 6d. anglais, et 2s. 8d. français, 5s. 2d. = 2s. 7d. Ouvrage à la presse, 2s. 3d. 2s. 6d. = 2s. 4½d..</p>	<p>En 1841, 2s. 6d. anglais, et 2s. 9d. français, 5s. 3d. = 2s. 7½d. Ouvrage à la presse, 2s. 6d. Papiers pour bills (commun) 7½d. Rapports, 1s. 6d., . . . . .</p> <p>En 1842, 2s. 6d. anglais, et 2s. 8d. français, 5s. 2d. = 2s. 7d. Ouvrage à la presse, 2s. 3d. 2s. 6d. = 2s. 4½d..</p>	<p>En 1841, 2s. 6d. anglais, et 2s. 9d. français, 5s. 3d. = 2s. 7½d. Ouvrage à la presse, 2s. 6d. Papiers pour bills (commun) 7½d. Rapports, 1s. 6d., . . . . .</p> <p>En 1842, 2s. 6d. anglais, et 2s. 8d. français, 5s. 2d. = 2s. 7d. Ouvrage à la presse, 2s. 3d. 2s. 6d. = 2s. 4½d..</p>	<p>En 1841, 2s. 6d. anglais, et 2s. 9d. français, 5s. 3d. = 2s. 7½d. Ouvrage à la presse, 2s. 6d. Papiers pour bills (commun) 7½d. Rapports, 1s. 6d., . . . . .</p> <p>En 1842, 2s. 6d. anglais, et 2s. 8d. français, 5s. 2d. = 2s. 7d. Ouvrage à la presse, 2s. 3d. 2s. 6d. = 2s. 4½d..</p>	<p>En 1841, 2s. 6d. anglais, et 2s. 9d. français, 5s. 3d. = 2s. 7½d. Ouvrage à la presse, 2s. 6d. Papiers pour bills (commun) 7½d. Rapports, 1s. 6d., . . . . .</p> <p>En 1842, 2s. 6d. anglais, et 2s. 8d. français, 5s. 2d. = 2s. 7d. Ouvrage à la presse, 2s. 3d. 2s. 6d. = 2s. 4½d..</p>	
<p>Pour lois sur bon papier carré, à être imprimées avec soin et promptitude, dans les deux langues, viz.</p>	3s. 3d.	5s.	30s.	<p>Pour deux années, . . . . .</p> <p>Fesant, terme moyen, . . . . .</p>	4s. 8½d.	8s. 1½d.	70s.	<p>3s. 1½d.</p>	40s.
<p>Rapports, etc., sur du beau folio post.</p>	2s. 9d.	4s. 3d.	2s. 3d. à 3s. 3d.	<p>Aucune demande.</p>	2s. 7½d.	2s. 6d.	7½d. à 1s. 6d.	<p>5s.</p>	30s.
<p>Rapports, etc., sur foolscap . . . . .</p>	2s. 9d.	2s. 6d.	2s. 3d. à 3s. 3d.	<p>Aucune demande.</p>	2s. 7d.	2s. 4½d.	7½d. à 1s. 6d.	<p>5s.</p>	30s.
<p>Circulaires, etc., . . . . .</p>	2s. 9d.	2s. 6d.	2s. 3d. à 3s. 3d.	<p>Aucune demande.</p>	5s. 2½d.	4s. 10½d.	7½d. à 1s. 6d.	<p>5s.</p>	30s.

Le Papier variera suivant la qualité et la dimension de 7½d. à 2s. 3d. par main pour foolscap et papier à lettre—celui employé généralement par le gouvernement, est de 1s. 8d. à 2s. par main.

Les ouvrages ci-dessus demandent à être faits avec soin, bien séchés, pressés et glacés.

Le Papier variant suivant la qualité. Le papier variant suivant la qualité. Le double des prix ci-dessus pour ouvrage réglé Ils sont tous délivrés trempés et sortant de la presse.

Kingston, 18 mars, 1843.  
 Les calculs ci-dessus sont exacts. J. C.  
 Certifié, JOSIE. CARY,  
 Dépt. Insp. Gén.

Kingston, 18 mars, 1843.

MONSIEUR,

Relativement au tarif que requiert le gouvernement au sujet des impressions, nous nous permettons de faire remarquer, que l'échelle, ou le taux auquel l'assemblée peut faire ses impressions ne saurait s'appliquer à l'imprimeur de la reine, pour les raisons suivantes :

En faisant une soumission pour l'impression de l'assemblée législative, l'imprimeur n'a d'autre objet en vue, que celui de remplir un temps de chômage, sachant que quelque soit l'époque fixée pour l'achèvement de l'ouvrage, on n'y adhère jamais, et qu'étant payé à mesure que l'ouvrage s'avance, il ne requiert pas en conséquence des matériaux ou un capital considérables, il n'a pas non plus les gages des correcteurs d'épreuves à payer, l'assemblée les fournissant; on s'occupe peu de l'ouvrage, et on le met toujours de côté, lorsqu'il se présente quelque autre chose de plus profitable. De plus, il fait souvent ses soumissions dans l'espérance de ruiner d'autres compétiteurs, et une fois cet objet accompli, d'obtenir de l'ouvrage à ses propres termes.

L'imprimeur de la reine, au contraire, est tenu d'avoir, et a en effet des matériaux et appareils considérables, dont le coût s'élève à plus de trois mille louis, et un grand nombre de travailleurs, afin d'être prêts en tout temps, à exécuter les ordres du gouvernement, avec cette promptitude que l'on ne manque pas d'exiger de lui. Dans l'organisation de son établissement, il a eu uniquement cet objet important en vue, mais le patronage du gouvernement, soit que ce soit dû à la courte durée des sessions ou à quelque autre cause, n'offre point un emploi aussi long que le requièrerait les hommes et les matériaux, que l'on est obligé de tenir prêts : (L'impression des lois de la dernière session n'a duré que trois semaines) et depuis le dix novembre dernier, l'établissement que l'imprimeur de la reine est obligé d'avoir sur pied, est demeuré sans ouvrage, quoique ses dépenses excèdent vingt-cinq louis par semaine, sans compter l'intérêt et la détérioration des matériaux, si l'on en excepte l'impression de la *Gazette du Canada*, qui se réduit dans le moment à quelques proclamations et annonces. L'impression des lois demande un soin particulier et expose à une grande responsabilité; elle demande beaucoup de promptitude, et est en conséquence

infiniment plus dispendieuse que l'ouvrage ordinaire, à part de la perte qui résulte de ce que les matériaux et les hommes ne sont pas constamment employés.

A l'égard de l'établissement d'un tarif, l'imprimeur de la reine prend la liberté de faire remarquer, que le patronage du gouvernement est divisé entre un grand nombre d'imprimeurs, tandis que s'il n'était accordé qu'à l'imprimeur de la reine, il serait, plus à portée de se soumettre à des réductions, à raison de l'emploi qu'il procurerait aux hommes et aux matériaux pendant la morte saison, lorsque la nécessité de maintenir l'établissement n'occasionne que de la perte aux imprimeurs.

Nous avons l'honneur d'être,  
Monsieur,

Vos très humbles et obéissants serviteurs,

(Signé,) DESBARATS & DERBISHIRE,  
Imprimeurs de la reine.

ET. PARENT, Ecr.,  
Gref. Con. Exécutif,  
&c. &c. &c.

EXTRAIT d'un rapport du comité du Conseil Exécutif, daté le 21e mars, 1843, et approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en conseil, le 23e jour du même mois.

Sur une lettre de MM. *Desbarats et Derbishire*, imprimeurs de la Reine, datée 18e mars, 1843, soumettant un tarif pour les impressions du Gouvernement.

Le comité du Conseil Exécutif a examiné et pris en considération une échelle des prix soumise par l'imprimeur de Sa Majesté pour les impressions du Gouvernement: il est d'opinion que les prix soumis sont raisonnables, et il recommande que cette échelle soit adoptée, jusqu'à nouvel ordre.

(Signé,) W. H. LEE.

A l'hon. Inspecteur Général,

&c. &c. &c.

(Certifié,) JOSH. CARY,  
Dép. Insp. Gén.

Bureau

## BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 5e mars, 1849.

MONSIEUR,

En réponse à votre lettre du 3, j'ai à dire que le montant payé aux imprimeurs (MM. D. et D.) par ce département pour l'année 1848, est de £83 8s. 8d., et qu'il est en grande partie pour l'impression de formules en blanc, de cahiers de scrip, billets de location, &c. &c.

Il a été payé en addition à cette somme,

une autre somme de £283 4s 1d pendant l'année écoulée, pour annonces dans la Gazette et autres papiers-nouvelles de la province.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

T. BOUTHILLIER.

A l'honorable

Secrétaire Provincial,

&c. &c. &c.

EXTRAITS de deux rapports du député-inspecteur-général à l'Honorable Conseil Exécutif.

Montréal, 23 août, 1845.

MM. Desbarats et Derbshire, imprimeur de la Reine, rendent un compte pour l'impression de 8000 exemplaires, en anglais, des actes de la dernière session de la législature, et quelques exemplaires additionnels de plusieurs de ces actes.

S'élevant en tout, à . . . . . Ct. £4789 5 8

Les imprimeurs, en considération du nombre plus qu'ordinaire d'exemplaires, font une déduction de 10 pour cent sur £4224, 18s. 9d., montant de l'impression et du papier, pour le volume de ces actes, au taux convenu

422 9 10

£4366 15 10

A compte de cette somme, l'imprimeur a reçu, par

Warrant, No. 1808, du 1er avril 1845,	. . . . .	£1000 0 0
“ “ 1957, du 20 “ “	. . . . .	1000 0 0
“ “ 2167, du 5 juin, “	. . . . .	1000 0 0
“ “ 2681, du 22 juil. “	. . . . .	1400 0 0

4400 0 0

Laissant une balance à son débit, à compte de la version française des actes

Ct. £33 4 2

Le coût de l'impression des lois est devenu un item si sérieux dans la dépense publique de l'année, qu'il devient impérieusement nécessaire de trouver quelque moyen d'en diminuer les frais.

cette dépense jusqu'à un certain point, sans déranger le tarif des taux établis, et sans diminuer, en aucune manière, l'utilité de l'ouvrage, mais en retranchant simplement quelques embellissements superflus du volume, tel qu'il est actuellement imprimé.

En examinant le sujet de près, le soussigné pense qu'il serait possible de réduire

En référant au volume des lois imprimé pendant

pendant les années dernières, car il n'a pas toujours été imprimé tel qu'actuellement, du moins dans le *Bas-Canada*, on verra qu'une partie considérable de chaque page se trouve absorbée par une large marge, et qu'on pourrait faire entrer au moins un quart de matière additionnelle dans chaque, en sus de ce qu'elle contient à présent.

Si l'on réfère aux volumes des lois de la Législature du *Bas-Canada*, passées pendant ses premières sessions, la différence de la quantité d'impression contenue dans une page alors, comparée avec celle des années dernières, est frappante.

Si le volume des actes de la dernière ses-

sion, et dont on demande le paiement, avait été imprimé de la manière proposée, les frais seraient considérablement diminués, et seraient comme suit :

Le prix pour poser les caractères serait le même.

Celui du papier, actuellement	£2244
12s. 0d., réduit d'un quart, .. ou	£561 3 0
Celui de l'ouvrage à la presse, actuellement	£1740 0s. 0d., réduit
d'un quart, .. ou	435 0 0
Celui du pliage, brochage, etc.,	£433 6s. 8d., réduit d'un quart, ou
	108 6 8
Réduction totale, .....	<u>£1104 9 8</u>

Montréal, 26e septembre, 1846.

MM. *Desbarats & Derbishire*, imprimeurs des lois, rendent un compte pour l'impression des statuts de la dernière session de la Législature Provinciale.

Pour impression de 8500 exemplaires en anglais, et 4500 en français, pliage, brochage et couverture d'iceux,

Se montant à	Ct. £5881 16 4
Duquel il est recommandé de déduire pour erreurs cléricales,	36 12 6
	<u>£5845 3 10</u>

A compte duquel ils ont reçu, warrants,

No. 1406, du 28e mai, 1846,	£1000 0 0
“ 1573, du 27e juin, “	1000 0 0
“ 2116, du 29e juillet, “	1000 0 0
“ 2315, du 24e août, “	500 0 0
	<u>3500 0 0</u>

Laissant une balance due de Ct. £2345 3 10

L'impression de ces actes a été exécutée en la manière recommandée dans le rapport du soussigné, du mois d'août, 1845, et conséquemment à un prix réduit.

à une réduction de £648 comparativement à celle de 1845, le prix moyen de chaque exemplaire en 1845, étant de 10s. 11d., et celui de 1846, 8s. 11d.

La présente impression, malgré qu'elle contienne 1000 exemplaires de plus et une plus grande quantité de matière, a été faite

Québec, 15e février, 1849.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre en date du 10 courant, adressée à *J. C. Fisher*, lui mandant de transmettre, pour l'information de Son Excellence, tous les papiers en sa possession qui peuvent avoir rapport aux conditions d'après lesquelles la *Gazette de Québec* par autorité, se publie actuellement, avec un état des revenus provenus de la dite *Gazette* pendant l'année expirée, de différentes sources, et de la circulation de la dite *Gazette* pendant la même période ; et en réponse, j'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, des états du revenu net et de la circulation de la *Gazette* du 1er novembre, 1847, au 1er novembre, 1848, et je remarquerai seulement que quoi-

que le revenu net paraisse s'élever à plus de sept cents louis, que ce chiffre se trouve considérablement réduit par les mauvaises dettes, particulièrement en ce qui regarde la circulation de la *Gazette*.

Je regrette de n'avoir aucuns papiers en ma possession relatifs aux conditions d'après lesquelles la *Gazette* se publie, le Dr. *Fisher* se trouvant dans le moment en *Angleterre*, sous congé, pour cause de maladie ; mais on m'informe que le prix des annonces est celui autorisé par le tarif légal.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

[Signé,] W. STEVENSON,  
Procureur de *J. C. Fisher*.

L'honorable *James Leslie*,  
Secrétaire,  
&c. &c. &c.

ETAT des revenus provenus de la *Gazette de Québec par autorité*, pendant l'année commencée le 1er novembre, 1847 et expirée le 1er novembre, 1848 :

Des shérifs de Québec, Trois-Rivières et Montréal, . . . . .	£790 14 0
Des shérifs de Gaspé et St. François, . . . . .	10 10 0
Ratifications de Québec, . . . . .	107 3 0
Ratifications de Montréal, . . . . .	199 15 0
Annonces commerciales et licitations, . . . . .	38 0 10
Circulation, 280, . . . . .	280 0 0
	£1426 2 10

DEPENSES.

Gages des hommes pendant la même période . . . . .	£354 8 0
Apprentis, . . . . .	39 0 0
Papier pour la <i>Gazette</i> , . . . . .	40 0 0
Encre, . . . . .	4 3 4
Dépenses diverses, . . . . .	52 0 0
Loyer du bureau, . . . . .	45 0 0
Do de la presse, des caractères, &c., . . . . .	105 0 0
Intérêt, . . . . .	50 0 0
	689 11 4
	£736 11 6

(Signé)

W. STEVENSON,  
Procureur de *J. C. Fisher*.

Québec, 14e février, 1849.

Bureau du Secrétaire,  
Kingston, 10 mars, 1843.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, de vous informer, que Son Excellence en conseil, à eu sous considération le compte que vous avez transmis et qui contient certaines charges pour des avertissements dans la *Gazette du Haut-Canada*, et pour avoir fourni cette feuille aux fonctionnaires publics y mentionnés; aussi pour loyer de bureau, et pour une allocation pour des caractères.

Son Excellence en conseil, a pensé que les charges contenues dans votre compte venaient de ce que la *Gazette du Haut-Canada* était la *Gazette Officielle* du *Haut-Canada* avant l'union.

Son Excellence ne voit néanmoins aucune nécessité, maintenant qu'il y a une *Gazette Officielle* pour la province-unie, de continuer ces charges, et j'ai en conséquence ordre de vous informer qu'il ne sera plus accordé d'allocation à la *Gazette du Haut-Canada*, après le 3 juin prochain.

J'ai l'honneur d'être  
Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,  
(Signé,) JAMES HOPKIRK,  
Assistant Secrétaire.

*Robert Stanton*, Ecuyer,  
*Toronto*.

—  
*Toronto*, 22e mai, 1844.

MONSIEUR,

Je vous prie de soumettre à Son Excellence le Gouverneur Général ma très respectueuse application, afin qu'il plaise à Son Excellence de vouloir bien accorder sa considération favorable à la demande contenue dans le mémorial ci-joint de la part de M. *Richard Watson*, que ce dernier m'a prié de vous acheminer.

Je prends la liberté d'assurer Son Excellence des sentiments de ma plus sincère gratitude pour sa bienveillance à mon égard, lorsque en conséquence de l'union des provinces, qui occasionna la perte de mon emploi par la nomination d'autres personnes à

la charge d'imprimeur de la Reine, Son Excellence m'accorda la charge de collecteur des douanes à *Toronto*.

Comme je désire me livrer exclusivement aux devoirs difficiles et importants de cette situation, pensant agir en cela d'après des instructions qui ont été rendues publiques, je prie respectueusement Son Excellence de permettre que la *Gazette du Haut-Canada*, qui se publie encore sous mes soins, en vertu des lois existantes, soit continuée sous le nom de M. *Watson*, à qui je me propose de céder le matériel d'imprimerie, que je m'étais procuré à grands frais, pour tous les ouvrages en ce genre de la ci-devant province, et de contribuer par là au soutien d'une personne, dont la conduite pendant les dix-huit ans qu'elle a été à mon emploi et sous mes yeux, a été des plus intègre et lui a mérité ma confiance sous tous les rapports. Je déclare avec bien du plaisir que toute l'approbation que l'on peut avoir donné à la partie mécanique de l'ouvrage du bureau, elle est due principalement à M. *Watson*; et que quand à son zèle, son habilité et son inaltérable loyauté, je puis le recommander en toute confiance à la considération favorable de Son Excellence.

Comme une marque de la confiance que j'entretiens à ce sujet, j'ajouterai que je me propose de faire entre mon fils, Monsieur *William Stanton*, dans l'établissement d'imprimerie à *Toronto*, comme le moyen le plus avantageux de lui faire commencer sa carrière, et qu'en accordant la demande de M. *Watson*, je considérerai cette faveur, comme ajoutée à celles qui m'ont déjà été faites personnellement, et comme me fournissant, en même temps qu'elle favorisa un ancien et fidèle serviteur, l'occasion de procurer un établissement modique à l'un des membres de ma famille.

J'ai l'honneur d'être, &c.,

(Signé,) ROBT. STANTON.

L'hon. *D. Daly*,  
Secrétaire Provincial,  
&c. &c. &c.  
*Kingston*.

A Son Excellence le très-honorable Sir *Charles Théophilus Metcalfe*, G. C. B., Gouverneur Général et commandant en chef, dans et sur la Province du *Canada*, &c. &c. &c.

Le mémorial de *Richard Watson*, imprimeur, expose humblement.

Que votre mémorialiste est natif d'*Irlande*, et est établi en *Canada* depuis vingt-cinq ans.

Que sa famille se compose de sept personnes qui dépendent sur lui pour leur soutien.

Que depuis vingt ans, il a eu la direction, comme prote principal et confidentiel, du bureau d'imprimerie du gouvernement pour le *Haut-Canada*, sous le prédécesseur et l'imprimeur actuel de Sa Majesté dans la dite province, et qu'il continue encore dans l'emploi du gérant de la *Gazette du Haut-Canada*.

Qu'en conséquence des changements causés par l'union des provinces, et qui ont occasionné la nomination d'autres personnes comme imprimeur de la Reine, il se trouve maintenant forcé de faire d'autres arrangements pour se procurer de l'emploi et se soutenir ainsi que sa famille.

Que pour cette raison, il a fait un arrangement avec *M. Stanton*, maintenant appelé à remplir d'autres devoirs, qui le mettra en possession d'un établissement d'imprimerie considérable à *Toronto*.

Que la publication de la *Gazette du Haut-Canada*, se continuant encore à *Toronto*, sous l'autorité du Gouvernement, en conformité à différentes lois de la dite Province qui sont encore en force, et une longue expérience pratique ayant mis pleinement votre mémorialiste au fait de ces devoirs, il prie respectueusement Votre Excellence de sanctionner, en vertu de votre autorité, la publication de la dite *Gazette* en son nom, avec tout le patronage qu'il sera au pouvoir de Votre Excellence de lui accorder, après la translation du siège du Gouvernement à *Montréal*, et qu'elle soit la voie de communication pour cette partie de la Province de telles annonces officielles ou autres, que Votre Excellence jugera nécessaires à l'information des habitants du *Canada-Ouest*, auxquels la *Gazette*, dans une langue qui leur est familière, est connue depuis bien longtemps.

Et comme de devoir, votre mémorialiste ne cessera de prier.

(Signé,) RICHARD WATSON.

*Toronto*, 21e mai, 1844.

BUREAU DU SECRETAIRE,

*Montréal*, 10e septembre, 1844.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, de vous informer, au sujet de votre lettre du 22e mai dernier, et du mémorial de *M. Richard Watson*, qui l'accompagnait, demandant qu'il lui fut permis de publier la *Gazette du Haut-Canada*, par autorité, sous son nom; que Son Excellence, en conseil, s'est occupée du sujet et que comme vous avez recommandé particulièrement l'application de *M. Watson*, Son Excellence ne voit rien qui l'empêche d'y accéder, mais en même temps, il doit être bien entendu, que *M. Watson* ne pourra prétendre avoir droit à aucune réclamation quelconque du public, si, comme il est probable, il est introduit quelque changement dans la loi en vertu de laquelle la publication de la *Gazette*, ou les profits qui en proviennent, seront affectés.

J'ai l'honneur d'être, &c.,

(Signé,) D. DALY,  
Secrétaire.

*Robt. Stanton*, écuyer.

BUREAU DU SECRETAIRE,

*Montréal*, 10e septembre, 1844.

MONSIEUR,

J'ai ordre du Gouverneur Général, de vous informer qu'il a plu à Son Excellence d'acquiescer à votre demande, de publier la *Gazette du Haut-Canada* par autorité, sous votre propre nom, mais qu'en vous accordant cette permission, il doit être bien entendu que vous n'aurez droit à aucune indemnité quelconque de la part du public, si, comme il est probable, il est introduit quelque changement dans les lois, en vertu desquelles la publication de la *Gazette*, ou les profits qui en proviennent, seront affectés.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,) D. DALY,  
Secrétaire.

*M. Richd. Watson*,  
aux soins de *R. Stanton*, écuyer,

BUREAU DE LA *Gazette du H. C.*,  
 Toronto, 15e février, 1849.

MONSIEUR,

Conformément à l'ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, qui m'a été transmis par votre lettre du 10 du courant, j'ai l'honneur de vous acheminer l'état suivant :

J'ai été chargé de la publication de la *Gazette du Haut-Canada*, en vertu d'une lettre de l'honorable D. Daly, secrétaire provincial, en date, à Montréal, le 10 septembre, 1844, adressée à Robert Stanton, ouyer, dont je n'ai aucune copie; je vous transmetts néanmoins la nomination telle qu'elle a paru dans la *Gazette du Haut-Canada* du 26 septembre, 1844.

ETAT du revenu provenant de la *Gazette du Haut-Canada* du 1er janvier, 1848, au 31 décembre.

Shérifs et Coronaires des différents districts du <i>Haut-Canada</i> , pour ventes et saisies,	£229	11	1
Trésoriers de do.....	75	9	7
Bureau de l'Inspecteur Général,	0	8	0
Corporation de <i>Toronto</i> ,.....	3	1	8
Compagnie de la fonderie de <i>Marmora</i> ,.....	2	10	0
Hon. Conseil Législatif,—			
Pour publication des règles (non rendu).....	11	6	8
Deux exemplaires de la <i>Gazette</i> ,.....	1	10	0
Assemblée Législative,—			
Pour publication des règles (non rendu).....	5	15	6
Un exemplaire de la <i>Gazette</i> ,	0	15	0
Bureau du receveur général,—			
Publication de la liste des Pensions de milice pour 1848.....	21	18	0
	£352	5	6

La circulation hebdomadaire de la *Gazette* est de 250 exemplaires; il en est distribué *gratis* à certains officiers et les autres à des souscripteurs qui paient.

Je prends la liberté d'ajouter pour l'information de Son Excellence que je fournis moi-même tous les matériaux pour l'impression, la papeterie, le loyer du bureau et la main-d'œuvre.

J'ai l'honneur d'être, etc.

(Signé,) R. WATSON.

L'honorable *James Leslie*,  
 etc., etc., etc.

Montréal, 27e février, 1849.

MONSIEUR,

Nous avons l'honneur d'accuser la réception de votre lettre, demandant, pour l'information de Son Excellence le Gouverneur Général, des copies de tous les papiers en notre possession relatifs aux conditions sous lesquelles la *Gazette du Canada* par autorité, se publie actuellement, sous notre surveillance; ainsi qu'un état du revenu que nous a produit cette gazette en notre qualité de propriétaires, pendant l'année dernière, et des différentes sources; et de la circulation de la *Gazette* pendant la même période; en réponse nous prenons la liberté de soumettre l'état qui suit :

Le seul document en notre possession relativement à la publication de la *Gazette du Canada* par autorité, sous notre surintendance, est la commission sous le grand sceau de la Province, ratifiée par Sa Majesté en conseil, nous nommant imprimeurs de la Reine. Le taux de la rémunération que nous recevons pour tous les ouvrages faits en vertu de notre dite charge, est fixé par le Gouverneur en conseil. Il a été passé un ordre en conseil en 1841, dont nous n'avons reçu aucune copie, qui limitait le taux de tous les avertissements du Gouvernement dans la *Gazette* à quatre pence par ligne pour la première insertion, et un penny par ligne, pour chaque insertion subséquente; et l'on a fixé la souscription annuelle à douze schellings et six pence, enveloppe, impression, expédition et postage.

En vertu d'un ordre en conseil subséquent, en date du 7 mai, 1847, Son Excellence signifia sa volonté aux soussignés dans la communication suivante :

“ Le gouvernement exécutif s'attend que l'imprimeur de la reine sera prêt en tout temps à exécuter ses ordres avec promptitude et d'une manière convenable, et qu'il maintiendra sur pied un établissement suffisant pour cet objet.”

La circulation de la *Gazette* pour l'année 1848 s'est élevé à 1503 copies, dont 1238, ont été envoyées par ordre du gouvernement, à certains officiers publics en cette province, 193, ont été délivrées à des individus pour leur propre compte, et 72 ont été présentées gratuitement à des institutions publiques, des propriétaires de gazettes et autres. Il

en

en a été imprimé 1600, le surplus est mis de côté pour remplacer celles qui pourraient s'égarer.

Les profits que nous avons recueillis de différentes sources dans le cours de l'année dernière, se verront dans le tableau suivant :

*Annonces du gouvernement.*

Pour quatre-vingt-une proclamations du gouverneur général, relatives à la prorogation et à la convocation du parlement pour l'expédition des affaires, annonçant la sanction de Sa Majesté à certains bills réservés, offrant des récompenses pour l'apprehension de délinquants, établissant les limites de nouvelles paroisses et townships, constituant des ports d'entrée libres, fixant le montant des péages sur les canaux, chemins et ponts du gouvernement; des honoraires, des inspecteurs de bois, &c. &c. &c.....	£344 14 9
Proclamation relative à la quarantaine et aux règlements des émigrés.....	31 1 10
Annonces de 2500 nominations faites par le gouverneur général pendant l'année 1848, dans les différents départements civils et militaires du service public, dans la judicature et la magistrature, profession de la loi et de la médecine, de l'arpentage des terres, &c. &c. &c. ....	162 15 0
Seize annonces établissant certaines places des ports d'entrée libres, proclamant les règlements relatifs aux émigrés, taux des péages sur les ponts et canaux, et relatives au paiement des réclamations pour pertes pendant la rébellion et d'autres objets	43 12 8
Vingt-deux annonces hebdomadaires, donnant le montant des débentures provinciales émanées par le receveur-général.....	19 16 4
Porté en l'autre part.....	£602 0 7

Rapporté de l'autre part....	£602 0 7
Insertion des actes impériaux relatifs à l'émigration et à l'usage de la langue française dans les documents et les procédés publics....	11 3 0
Insertion de l'acte provincial relatif à l'émigration pour l'année 1848.....	22 14 0
Procédés à l'ouverture et à la clôture du parlement, avec une liste des bills auxquels la sanction royale a été accordée ou qui ont été réservés pour la signification du plaisir de Sa Majesté....	12 19 8
Liste des émigrés morts de la maladie régnante en 1847, avec leurs noms, date et endroit où ils sont décédés; et une semblable liste des orphelins, accompagnée des noms des personnes auxquelles ils ont été donnés en soin.....	34 2 0
Divers ordres en conseil relatifs à l'enregistrement des titres dans le comté de <i>Hastings</i> , aux ventes des réserves du clergé, à l'octroi gratuit de terres dans le district de <i>Gaspé</i> , et à l'usage d'écrans sur les cheminées des bateaux à vapeur naviguant sur le canal Lachine	19 16 3
Listes des réclamations des héritiers et légataires....	5 16 0
Pour la désignation du temps et des endroits et les noms des juges par qui la commission d'Oyer et Terminer, serait ouverte dans le <i>Haut-Canada</i> .....	2 5 0
Liste des personnes auxquelles des licences d'auberge ont été accordées.....	20 1 4
Etats du revenu en bloc de la province.....	8 1 8
Vingt-cinq annonces des ventes de terres de la Couronne, des réserves du clergé, places de moulins, lots de village, ville et de grève, terres des sauvages, &c.....	48 3 1
Porté en l'autre part....	£787 2 7
Annonces	

Rapporté de l'autre part....	£787	2	7
Announces relatives à des octrois de terres gratuits dans les townships de l'Est, avec les conditions des billets de location, et à des applications de personnes dans le district de Gaspé à l'égard d'octrois gratuits.....		10	18 5
<i>Souscription.</i>			
1223 exemplaires de la Gazette déposés à la poste ou délivrés chaque semaine ou plus souvent à l'adresse de chaque individu auquel le gouvernement en ordonne la transmission à 12s. 6d.....	£764	1	3
A déduire pour postage	161	1	9
		602	19 6
Recettes en bloc provenant du gouvernement .....	£1401	0	6
<i>Announces de toutes espèces (ne provenant pas du gouvernement.)</i>			
Consistant en cent deux annonces d'applications au parlement pour des actes privés, quarante-sept annonces de dissolutions de sociétés, etc., huit jugements de la cour de chancellerie, quarante-deux annonces de compagnies incorporées à leurs actionnaires, états du passif et de l'actif des banques; Termes des cours du Haut-Canada, etc.....		40	18 11
Cinq cent quatre-vingt-six avis d'assemblées de créanciers pour la preuve des dettes, adjudications et ordres de cours, produits, description et vente de propriétés, dividendes, délivrance de certificat et confirmation d'ice-lui.....	327	12	2
Souscriptions diverses.....	87	0	0
Recettes en bloc provenant d'autres sources.....	£455	11	1
Nous nous permettons d'observer avant			

de clore cet état, que le taux par ligne pour les avertissements dans la *Gazette* est le même que celui que paient le gouvernement et le public aux différents papiers-nouvelles dans la province, pour la même quantité de matière imprimée.

Il doit être déduit trois chelins, terme moyen, sur le montant provenant de la souscription annuelle, pour postage sur chaque copie envoyée par la malle, ce qui laisse une somme de neuf chelins et six pence pour le prix d'un volume contenant quatorze cents pages, papier foolscap, employant environ une rame de papier, et dont il y a (les suppléments et la *Gazette* inclus,) au delà de soixante différentes publications pendant l'année, à chacune desquelles 1500 exemplaires doivent être pliés, enveloppés, adressés et mis à la poste, dans l'espace de peu d'heures.

Nous pouvons aussi ajouter que la matière insérée dans la *Gazette* est presque entièrement d'une nature technique et spéciale, demandant un grand soin dans la composition et la correction des épreuves, si l'on veut éviter les erreurs; et que dans les annonces de banqueroutes et les avis en vertu de la loi, la moindre omission ou erreur expose les propriétaires au paiement de dommages.

Nous avons l'honneur d'être,  
(Signé,) S. DERBISHIRE & GEO. DESBAATS,  
Imprimeurs de la Reine.

P. S.—Nous prenons aussi la liberté de faire remarquer qu'à la fin de chaque année, il est préparé et publié un index général de tous les sujets qui ont paru dans la *Gazette du Canada*, qui coûte annuellement à l'imprimeur de la reine une somme d'à peu près £35, lequel est distribué gratuitement à tous ceux qui reçoivent la *Gazette*.

L'honorable JAMES LESLIE,  
Secrétaire Provincial.

COPIE d'un rapport de l'inspecteur général à l'honorable Conseil Exécutif, en date du 28 décembre, 1841, au sujet des comptes de

MM. *Desbarats & Derbshire*,  
imprimeurs de Sa Majesté,  
pour la publication dans la  
*Gazette du Canada*, des actes de la dernière session du parlement provincial,  
Se montant à..... Ct. £369 13 0

Le

Le taux chargé est de 4d. par ligne, pour une publication, ce qui est un peu plus élevé que le taux établi pour des publications semblables dans la ci-devant province du *Bas-Canada*, qui est de 2s. 8d. pour chaque 10 lignes. Le taux actuel est le même que l'on charge pour les publications dans la *Gazette du Haut-Canada*, tel qu'il est fixé par un rapport du Conseil Exécutif. On peut observer que les lignes de la *Gazette du Haut-Canada*, sont plus courtes et le caractère plus gros que celui de la *Gazette du Canada*, qui par conséquent, contient plus de matière.

Ces circonstances pesées, aussi bien que les gages plus élevés, et autres dépenses additionnelles nécessairement encourues dans la partie supérieure de la Province, il est recommandé que la charge soit accordée, et qu'il soit émané un warrant pour le montant.

L'inspecteur-général demande à soumettre respectueusement à la considération de vos Honneurs la question de savoir s'il est nécessaire de faire encourir au public les frais de la publication dans différentes gazettes provinciales, des statuts d'une nature purement locale, dont plusieurs de ces derniers forment partie du compte actuel.

(Signé) JOSH. CARY,  
Inspecteur Général.

(Certifié,) JOSH. CARY,  
Dép. Insp. Général.

Bureau de l'Inspecteur Général,  
*Montréal*, 5e mars, 1849.

EXTRAIT d'un rapport d'un comité de l'honorable Conseil Exécutif, sur les comptes publics, en date du 3e janvier, 1842, approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en conseil, le même jour.

Sur le rapport de l'inspecteur-général, No. 130, en date du 28e décembre, 1841, sur le compte de MM. *Desbarats* et *Derbshire*, imprimeurs de Sa Majesté, pour la publication dans la *Gazette du Canada*, des actes de la dernière session de la législature provinciale.

Le comité confirme le rapport de l'inspecteur-général, et recommande qu'il soit émané un warrant en faveur de MM. *Desbarats* et *Derbshire* pour £332 13s. 8d. sterling.

(Certifié,) J. JOSEPH,  
G. C. E.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GENERAL,  
*Montréal*, 6e mars, 1848.

EXTRAIT d'un rapport de l'inspecteur-général à un comité de l'honorable Conseil Exécutif, du 8e octobre, 1842, sur les comptes de

MM. *Desbarats* et *Derbshire*, imprimeurs de la Reine, pour souscriptions à la *Gazette du Canada*, fournie à des départements et fonctionnaires publics, pour neuf mois, du 1er octobre, 1841, au 30e juin, 1842, à raison de 12s. 6d. par année par gazette, y compris, comme tel était l'entendement, les frais de transmission dans les différentes parties de la province, en tout, 468 gazettes, se montant à £219 7s. 5d., courant.

La charge paraissant raisonnable, et le service dûment autorisé, il est recommandé qu'il émane un warrant pour ce montant.

(Signé,) JOSH. CARY,  
Dép. Insp. Général.

(Certifié,) JOSH. CARY,  
Dép. Insp. Général.

EXTRAIT d'un rapport d'un comité de l'honorable Conseil Exécutif, sur les comptes publics, en date du 14e octobre, 1842, approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en conseil, le même jour.

Sur le rapport de l'honorable inspecteur-général, No. 110, en date du 8e octobre, 1842, sur le compte de MM. *Desbarats* et *Derbshire*, imprimeurs de Sa Majesté, pour des souscriptions à la *Gazette du Canada* fournie à des départements et fonctionnaires publics, pour neuf mois, du 1er octobre, 1841, au 30e juin, 1842, à raison de 12s. 6d. par année, par gazette, y compris comme tel était l'entendement, les frais de transmission dans les différentes parties de la province, en tout 468 gazettes.

Le comité confirme le rapport et recommande qu'il émane un warrant en faveur de MM. *Desbarats* et *Derbshire* pour £197 8s. 8d. sterling.

(Certifié,) J. JOSEPH,  
G. C. E.

L'honorable  
Secrétaire Provincial,  
etc., etc., etc.

Ordonné,

Imprimé.

*Ordonné*, qu'il soit imprimé cent copies du rapport ci-dessus, pour l'usage des Membres.

Bill des annonces officielles lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour prescrire que certaines annonces officielles et légales seront insérées dans la *Gazette du Canada* seulement," a été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

*Ordonné*, que la Chambre se mette maintenant en comité sur icelui.

La Chambre en comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

Amendements rapportés.

L'honorable Président a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait à la Chambre, aussitôt qu'elle voudrait le recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier.

Adoptés.

Les dits amendements étant lus une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux séparément, la Chambre y a acquiescé.

*Ordonné*, que le dit bill, avec les amendements, soit grossoyé, et qu'il soit lu la troisième fois demain.

Bill, appropriation des écoles.

Un message de l'Assemblée Législative, par l'honorable M. *Price* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour réaliser un revenu de cent mille louis à même les terres publiques du *Canada*, pour les fins de l'ins-truction élémentaire," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi. Ajournement.

## Jeudi, 8e mars, 1849.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

*M. Gill,*  
*Fraser,*  
*Joliette,*  
*Fergusson,*  
*Macavlay,*  
*Ferrie,*  
*Taché, J. B.,*  
*Knowlton,*  
*M. Kay,*  
*Moore,*  
*Dionne, A.,*  
*Walker,*  
*Massue,*  
*De Boucherville,*  
*Morris, J.,*

*Gordon,*  
*Pinhey,*  
*Ferrier,*  
*Matheson,*  
*Viger,*  
*Taché, E. P.,*  
*Leslie,*  
*Quesnel,*  
*Bourret,*  
*De Beaujeu,*  
*Ross,*  
*Methot,*  
*Crane,*  
*Mills.*

### PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées à la Chambre : Pétitions.

De la chambre de commerce de *Toronto*.

— L'honorable *James Morris*.

— *Oliver Grace*, de *Lewiston*, dans l'état de *New-York*.

— *William Robinson*, des townships de *Leeds* et *Lansdowne*.

— L'association de la bibliothèque mercantile de *Hamilton*, et

— La compagnie du chemin de fer *Great-Western*.

*Ordonné,*

Ordonné, que les dites pétitions restent sur la table.

Baptêmes, etc.  
Montréal,  
Trois-Rivières  
et Québec.

Un honorable Membre a présenté à la Chambre un retour du nombre des baptêmes, mariages et sépultures, à *Montréal*, aux *Trois-Rivières* et à *Québec*, pour l'année 1848.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettres C.C.C.C.*)

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il y avait un Membre qui se présentait pour être introduit.

L'honorable J.  
Wylie intro-  
duit.

Lorsque l'honorable *James Wylie* a été introduit entre deux honorables Membres de cette Chambre.

Présente son  
writ.

Alors l'honorable M. *Wylie* a présenté son writ de sommation à l'Orateur, qui l'a remis au greffier, et il a été lu comme suit :—



Writ.

PROVINCE }  
DU } *ELGIN et KINCARDINE.*  
Canada. }

*VICTORIA*, par la Grâce de DIEU,  
*REINE* du Royaume-Uni de la Grande-  
Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la  
*Foi, etc., etc., etc.*

A notre fidèle et bien-aimé *James Wylie*,  
écuyer, de *Ramsay*—

SALUT :

**S**ACHEZ, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'état et la défense de notre Province du *Canada*, et l'église d'icelle ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil Législatif de notre dite Province, et nous vous commandons, le dit *James Wylie*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez, pour les fins susdites, dans le Conseil Législatif de notre dite Province, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement Provincial pourra

être convoqué et tenu, en notre dite Province, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province du *Canada*. Témoin notre très-fidèle et bien-aimé Cousin *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier de l'Ordre très-ancien et très-noble du Chardon, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef, dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'Ile du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre ville de *Montréal*, en notre dite Province du *Canada*, le vingt-neuvième jour de janvier, et dans l'année de notre Seigneur mil huit cent quarante-neuf, et dans la douzième année de notre règne.

E. & K.

Par ordre,

FELIX FORTIER,

C. C. C.

Enregistré 30e janvier 1849, Lib. A. S.,  
folio 458.

R. A. TUCKER.

Ré registrateur.

Alors l'honorable M. *Wylie* s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par *John F. Taylor*, aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau, pour administrer le serment aux Membres de la Législature, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable M. *Taché* a présenté à la Chambre un bill intitulé, "Acte pour établir des dispositions pour la conservation de la santé publique, dans des cas d'urgence nécessaire."

Le

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Bill des Ursulines, Québec.

L'honorable M. E. Taché a présenté à la Chambre un bill intitulé, "Acte pour autoriser les religieuses des *Ursulines* de Québec à acquérir et posséder d'autres biens meubles et immeubles, jusqu'à une certaine valeur."

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Bill des annonces officielles.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé, "Acte pour prescrire que certaines annonces officielles et légales seront insérées dans la *Gazette du Canada* seulement."

Motion pour 3e lecture.

*Il a été proposé*, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Amendement proposé.

En amendement, il a été proposé de retrancher tous les mots après "dit," dans la motion principale et d'insérer à la place, "ordre soit déchargé, et que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres."

Objection étant faite à la dite motion.

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

Rejeté.

*Il a été résolu* dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Bill lu 3e fois.

Sur quoi le dit bill a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il.

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour donner une interprétation législative à certains mots employés dans les actes du parlement, et pour se dispenser de la répétition de certaines dispositions et expressions y contenues, et constater la date et le jour où ils prendront effet, et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Bill d'interprétation, lu 2e fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

*Ordonné*, que la Chambre se mette maintenant en comité sur icelui.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le dit bill.

La Chambre en comité.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. Matheson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre, sans amendement.

*Ordonné*, que le dit bill soit grossyé et qu'il soit lu la troisième fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative, par l'honorable M. Price et autres, pour rapporter un bill intitulé, "Acte pour expliquer et amender un acte du parlement de la ci-devant province du *Haut-Canada*, passé dans la deuxième année du règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour protéger les terres de la couronne en cette province, contre tous dommages et empiètements, et pour établir de plus amples dispositions pour cet objet," et informer cette Chambre, que l'Assemblée Législative a passé ce bill, sans amendement.

Bill des terres de la couronne, H. C., rapporté.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. Wetenhall et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour donner à *John S. McColom*, la propriété d'un certain terrain réservé pour un chemin dans le township de *Nelson*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill de McColom.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un

Bill de la banque de Montréal.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Holmes* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour prolonger le temps accordé à la banque de *Montréal*, pour augmenter son capital," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Bill de la municipalité de Drummond.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Polette* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour diviser la municipalité de *Drummond* en deux municipalités," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Bill chemin de fer de jonction.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *De Witt* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour amender et étendre l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* à la "ligne provinciale," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Bill de la Rivière du Chêne.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Scott*, des *Deux-Montagnes*, et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour pourvoir à l'amélioration de la *Rivière-du-Chêne*, dans le comté du *Lac des Deux-Montagnes*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Bill de Bradley.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Johnson* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour permettre à *William Bradley* de posséder, à titre de propriété, un certain terrain réservé pour un chemin à *Caledonia*, dans le district de l'*Outaouais*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Il a été présenté une pétition à la Chambre de *John Thomas*, de *Colborne*. Pétition de John Thomas.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi. Ajournement.

## Vendredi, 9e mars, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur, et

Certains autres honorables Membres de cette Chambre.

PRIERES.

Il a été proposé, que la cinquante-septième règle de cette Chambre, relative à la réception de pétitions pour bills privés, soit suspendue pendant quinze jours de cette date. Motion pour suspendre la 57e règle.

Objection étant faite à la dite motion.

Après de longs débats,

Débats.

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

Il a été résolu dans l'affirmative, et

Suspendue.

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. *Gordon* a présenté une pétition de la chambre de commerce de *Toronto*, contre le bill des cotisations, en progrès devant la législature. Pétitions.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *de Beaujeu* a présenté une pétition de certains habitants des comtés de *Montréal* et *Vaudreuil*, demandant que le Gouvernement Habitants de Montréal et Vaudreuil.

Gouvernement ordonne des tracés par les officiers du bureau des travaux, pour la construction d'une ligne principale de chemins de fer, entre *Montréal* et *Prescott*, pour être continuée ensuite jusqu'au lac *Huron*.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Bill, société littéraire de Québec.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Chabot* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour amender la charte de la "société littéraire et historique de *Québec*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Pétition des habitants de la Pointe-Levy.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre une pétition des habitants de la *Pointe-Levy*, demandant la construction d'un chemin de fer de *Québec* à *Halifax*; et aussi une pétition du comté de *Dorchester*, demandant une augmentation de la représentation.

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

Bill des aubains rapporté avec amendements.

L'honorable M. *E. Taché*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte "pour abroger un certain acte y mentionné "pour établir de meilleures dispositions "pour la naturalisation des aubains," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport, avec certains amendements, qu'il soumettrait, aussitôt que la Chambre voudrait le recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération lundi prochain.

Bill de M<sup>r</sup> Collom lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour donner à *John S. M<sup>r</sup> Collom* la propriété d'un certain terrain "terrain réservé pour un chemin dans le "township de *Nelson*," a été lu la seconde fois.

*Ordonné* que le dit bill soit référé à un comité spécial de ——— Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. ———, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable M. *Ross*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte "pour amender un acte y mentionné, et "pour transporter la propriété du cimetière "général de *Toronto*, à certains syndics et "à leurs successeurs," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport, avec certains amendements, qu'il soumettrait, aussitôt que la Chambre voudrait le recevoir.

Bill du cimetière général de Toronto rapporté avec amendements.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que la Chambre prenne les dits amendements en considération lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour prolonger le temps accordé à la banque de *Montréal*, pour augmenter son capital," a été lu la seconde fois.

Bill de la banque de Montréal lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour abroger certains actes y mentionnés, et pour établir de nouvelles "dispositions relativement aux émigrés," a été lu la seconde fois.

Bill d'émigration.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

*Ordonné*, que la Chambre se mette maintenant en comité sur le dit bill.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur icelui.

La Chambre en comité.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable Président a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre, sans amendement.

*Ordonné*.

46e règle sus-  
pendue.

*Ordonné*, que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport au dit bill, et qu'il soit lu la troisième fois présentement.

Bill lu 3e fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question de concurrence étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancelier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, sans amendement.

Bill d'enregistrement de  
Hastings.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Flint* et autres avec un bill intitulé, "Acte pour amender les actes passés pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres dans le comté de *Hastings*," auquel elle demande la concurrence de cette chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

## Lundi, 12e mars, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur, et certains autres honorables Membres de cette Chambre.

PRIERES.

Pétitions.

L'honorable M. *Ferrie* a présenté une pétition de certaines personnes, demandant l'abolition de la peine capitale.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *J. Morris* a présenté une pétition des directeurs de la banque du district de *Midland*, contre l'émission projetée de débentures du Gouvernement.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

*Ordonné*, que le rapport soumis à cette Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général au sujet des impressions officielles, soit référé à un comité de trois Membres.

Impressions  
officielles.  
Rapport ré-  
féré.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *M'Kay Ferrie* et *Pinhey*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable Président du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour donner à *John S. M'Collom* la propriété d'un certain terrain réservé pour un chemin dans le township de *Nelson*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un certain amendement, qu'il soumettrait, aussitôt que la Chambre voudrait le recevoir.

Bill de M'Col-  
lom rapporté.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

Presse 1, ligne 31.—Après "mémoire," insérez "au lieu et place du dit chemin, traversant ainsi le dit lot numéro vingt, lequel, jusqu'à la largeur de soixante-six pieds, est par le présent déclaré, et sera et restera grand chemin public, comme s'il eût été originairement destiné à cette fin."

Amendement.

Le dit amendement étant lu une seconde fois et la question de concurrence étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Adopt.

*Ordonné*, que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill (tel qu'amendé) soit lu la troisième fois demain.

L'honorable

Pétition.

L'honorable M. de Beaujeu a présenté une pétition du Révérend R. Short et autres, du comté de Gaspé, demandant une allocation à même les fonds de la province, pour l'encouragement de l'agriculture.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Bill d'interprétation lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour donner une interprétation législative à certains mots employés dans les actes du parlement, et pour se dispenser de la répétition de certaines dispositions et expressions y contenues, et constater la date et le jour où ils prendront effet, et pour d'autres fins," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill de la banque de Montréal lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour prolonger le temps accordé à la banque de Montréal, pour augmenter son capital," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Bill des Ursulines. Québec, lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour autoriser les religieuses des Ursulines de Québec à acquérir et posséder d'autres biens meubles et immeubles, jusqu'à une certaine valeur," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. J. Morris, de Boucherville et E. P. Taché, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour établir des dispositions pour la conservation de la santé publique, dans des cas d'urgence nécessaire," a été lu la seconde fois.

Bill de la santé publique lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. Quesnel, Knowlton, Massue, J. Morris et Taché, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour permettre à William Bradley de posséder, à titre de propriété, un certain terrain réservé pour un chemin à Caledonia dans le district de l'Outaouais," a été lu la seconde fois.

Bill de Bradley lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. M'Kay, Macaulay et Fraser, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre prenne en considération les amendements proposés par le comité spécial, au bill intitulé, "Acte pour abroger un certain acte y mentionné pour établir de meilleures dispositions pour la naturalisation des aubains," il a été

Bill des aubains remis à demain.

Ordonné, qu'il soit déchargé, et

Ordonné que le dit bill soit soumis à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette en comité sur icelui demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé, "Acte pour amender un acte y mentionné, et pour transporter la propriété du cimetière général de Toronto, à certains syndics et à leurs successeurs."

Bill du cimetière de Toronto.

Lesquels amendements ont été alors lus par le greffier.

Les dits amendements étant lus une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux séparément, la Chambre y a acquiescé.

Amendements adoptés.

Ordonné,

*Ordonné*, que le dit bill, avec les amendements, soit grossoyé, et qu'il soit lu la troisième fois demain.

Bill. sociétés de construction. B. C.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Chauveau* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour encourager l'établissement de sociétés de construction dans le *Bas-Canada*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Bill d'indemnité.

Un message de l'Assemblée Législative, par l'honorable M. le procureur-général *La Fontaine* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour indemniser les personnes dans le *Bas-Canada* dont les propriétés ont été détruites durant la rébellion, dans les années mil huit cent trente-sept et mil huit cent trente-huit," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 13e mars, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

*Fraser,*  
*Joliette,*  
*Fergusson,*  
*Macaulay,*  
*Ferrie,*  
*Taché, J. B.,*  
*Knowlton,*  
*M. Kay,*  
*Moore,*  
*Dionne, A.,*  
*Goodhue,*  
*Walker,*  
*Massue,*  
*DeBoucherville,*  
*Morris, J.,*  
*Gordon,*

*Pinhey,*  
*Ferrier,*  
*Matheson,*  
*Viger,*  
*Taché, E. P.,*  
*Leslie,*  
*Quesnel,*  
*Bourret,*  
*DeBeaujeu,*  
*Ross,*  
*Methot,*  
*Turgeon.*  
*Crane,*  
*Jones,*  
*Wylie,*  
*Mills.*

PRIERES.

Il a été présenté à la Chambre sept pétitions, de *E. Dalaire* et autres, du comté de *Dorchester*.

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

Il a été présenté à la Chambre un retour de la société d'agriculture du comté de *Glengarry*, pour 1848.

Retour. Société d'agriculture de Glengarry.

*Ordonné*, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettre Q.*)

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour donner à *John S. McColom* la propriété d'un certain terrain, réservé pour un chemin, dans le township de *Nelson*," a été (tel qu'amendé) lu la troisième fois.

Bill de M<sup>c</sup>Colom lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill (tel qu'amendé) passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif

gislatif a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill du cimetière de Toronto lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender un acte y mentionné, et pour transporter la propriété du cimetière général de *Toronto* à certains syndics et à leurs successeurs," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill de réciprocité.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill intitulé, "Acte pour permettre l'entrée libre en *Canada*, de certains objets du crû ou de la provenance des *Etats-Unis* de l'*Amérique*, aussitôt que des objets semblables du crû et de la provenance du *Canada*, seront admis en franchise dans les *Etats-Unis*," étant lu.

Motion pour 2e lecture.

*Il a été proposé*, que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Objection étant faite à la dite motion,

Amendement proposé et

*Il a été proposé*, en amendement, de retrancher "maintenant" et d'insérer à la place "d'hui à six mois."

Objection étant aussi faite à la dite motion,

Après des débats,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

Rejeté

*Il a été résolu* dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale,

*Il a été résolu* dans l'affirmative, et

Bill lu 2e fois.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette maintenant en comité sur icelui.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le dit bill. La Chambre en comité.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable Président a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

La question étant mise, le comité aura-t-il permission de siéger de nouveau ?

*Il a été résolu* dans la négative.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de quatre Membres. Bill référé.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *J. Morris*, *Leslie*, *Quesnel* et *Ross*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender et étendre l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* à la ligne provinciale," a été lu la seconde fois. Bill, chemin de fer de jonction lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Ferrier*, *Quesnel* et *Jones*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour pourvoir à l'amélioration de la *Rivière-du-Chêne*, dans le comté du *Lac des Deux-Montagnes*," a été lu la seconde fois. Bill de la Rivière du Chêne lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Joliette*, *Massue*, *Quesnel*, *Bourret* et de *Beaujeu*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender les actes passés pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres dans le comté de *Hastings*," a été lu la seconde fois. Bill d'enregistrement de Hastings lu 2e fois.

Ordonné

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Bill des aubains.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé, "Acte pour abroger un certain acte y mentionné et pour établir de meilleures dispositions pour la naturalisation des aubains."

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

Amendements rapportés.

L'honorable M. *Quesnel* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport, avec certains amendements, qu'il soumettrait, aussitôt que la Chambre voudrait le recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Adoptés.

Les dits amendements étant lus une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux séparément, la Chambre y a acquiescé.

*Ordonné*, que le dit bill, avec les amendements, soit grossoyé, et qu'il soit lu la troisième fois jeudi prochain.

Bill municipalité de Lotbinière.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Laurin* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour diviser le comté de *Lotbinière* en deux municipalités," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Bill, limites de Bathurst et Johnstown.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Bell* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour définir les limites entre les districts de *Bathurst* et *Johnstown*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Bill, barrières de Longueuil et Chambly.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Davignon* et autres, avec un bill in-

titulé, "Acte pour amender l'ordonnance relative au chemin à barrières de *Longueuil* et *Chambly*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Smith* de *Durham* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour réduire les frais des procédures dans le *Haut-Canada*, contre les biens des débiteurs qui s'enfuient ou se cachent," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

## Mercredi, 14e mars 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

*McGill,*

*Fraser,*

*Joliette,*

*Fergusson,*

*Macaulay,*

*Ferrie,*

*Taché, J. B.,*

*Knowlton,*

*McKay,*

*Moore,*

*Dionne, A.,*

*Goodhue,*

*Walker,*

*Massue,*

*De Boucherville,*

*Morris, J.,*

*Gordon.*

*Pinhey,*

*Ferrier,*

*Matheson,*

*Viger,*

*Taché, E. P.,*

*Leslie,*

*Quesnel,*

*Bourret,*

*De Beaujeu,*

*Ross,*

*Methot,*

*Turgeon,*

*Crane,*

*Jones,*

*Wylie,*

*Mills,*

PRIERES.

Un

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Jobin* et autres, comme suit :—

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,

Mercredi, 14e mars, 1849.

L'hon. M. Joliette prie de se rendre sur un comité.

*Résolu*, qu'il soit envoyé un message au Conseil Législatif, pour prier leurs honneurs de permettre à l'honorable *Barthélemy Joliette*, un de leurs Membres, de venir devant le comité spécial, auquel est renvoyé le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte qui pourvoit à l'organisation de la profession de notaire dans le *Bas-Canada*," mardi prochain, à dix heures du matin, pour être interrogé au sujet du dit ordre de renvoi.

*Ordonné*, que M. *Jobin* porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

W. B LINDSAY,

Gref. Assemblée.

Et alors ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau, et informés que le Conseil Législatif, enverra une réponse par son propre messager.

Permission accordée.

*Il a été proposé*, qu'il soit permis à l'honorable M. *Joliette* de se rendre devant le comité de l'Assemblée Législative, tel que demandé par cette Chambre, dans son message de ce jour, s'il le juge à propos.

Et l'honorable M. *Joliette*, étant présent à sa place, a informé la Chambre, qu'il consentait avec la permission de cette Chambre, de se rendre devant le dit comité.

*Ordonné*, qu'il soit permis à l'honorable M. *Joliette* de se rendre devant le dit comité, s'il le juge à propos.

L'assemblée en est informé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif permet à l'honorable *Barthélemy Joliette* d'aller, s'il le juge à propos, devant le comité spécial auquel est renvoyé le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte qui pourvoit à l'or-

ganisation de la profession de notaire dans le *Bas-Canada*," mardi prochain, à dix heures du matin, pour être interrogé au sujet du dit ordre de renvoi.

Les pétitions suivantes ont été présentées à la Chambre :

De M. *P. Christie* et autres.

— Révérend *C. Bancroft*.

— *W. Murray* et autres, du district d'*Est*, et

— *J. Jameson* et autres, de *Québec*.

*Ordonné*, que les dites pétitions restent sur la table.

Les retours suivants ont été présentés à la Chambre :

De la société d'agriculture du comté de *Dorchester*, pour l'année 1848.

Société d'agriculture de *Dorchester*.

(*Papiers parlementaires, lettre Q.*)

La banque de prévoyance et d'épargne de *Québec*, pour la même année.

Banque d'épargne, *Québec*.

(*Papiers parlementaires, lettre P.*)

*Ordonné*, qu'ils restent sur la table.

L'honorable M. *Ross* a présenté à la Chambre un bill intitulé, "Acte pour ratifier un certain arpentage du township d'*Ameliasburgh* dans le *Haut-Canada*," et aussi un bill intitulé, "Acte pour protéger les propriétaires de moulins, dans le *Haut-Canada*."

Bill arpentage d'*Ameliasburgh*.

Bill, propriétaires de moulins, H. C.

Les dits bills ont été lus séparément pour la première fois.

*Ordonné*, que les dits bills soient lus, séparément la seconde fois, vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender les actes passés pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres du comté de *Hastings*," a été lu la troisième fois.

Bill d'enregistrement de *Hastings* lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné*, qu'un des maîtres ex chancelle-  
rie se rende à l'Assemblée Législative, et  
informe cette Chambre que le Conseil Légis-  
latif a passé ce bill, sans amendement.

Bill d'indem-  
nité. motion  
pour 2e lec-  
ture.

L'ordre du jour étant lu, pour la seconde  
lecture du bill intitulé, " Acte pour indem-  
niser les personnes dans le *Bas-Canada*,  
" dont les propriétés ont été détruites durant  
" la rébellion, dans les années mil huit cent  
" trente-sept et mil huit cent trente-huit."

*Il a été proposé*, que le dit bill soit lu la  
seconde fois.

Objection étant faite à la dite motion,

Amendement  
proposé.

*Il a été proposé*, en amendement, de re-  
trancher tous les mots après " soit" dans la  
motion principale, et d'insérer à la place,  
" pas maintenant lu la seconde fois, mais  
" qu'il soit lu une seconde fois, d'hui à six  
" mois."

Objection étant aussi faite à la dite mo-  
tion,

Débats.

Après de longs débats,

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est  
remise,

Minut.

Et les débats sur la motion d'amende-  
ment ayant aussi recommencé, la Chambre  
a continué à siéger jusqu'après minuit, jeudi  
matin.

JEUDI, 15E MARS, 1849.

Après de nouveaux débats,

La question de concurrence a été mise  
sur la dite motion d'amendement, et

Amendement  
rejeté.

*Il a été résolu* dans la négative.

Nouvel ameu-  
dement.

*Alors il a été proposé*, que tous les mots  
après " que" dans la motion principale,  
soient retranchés, et les mots " ce serait en-  
" freindre les règles de cette Chambre que  
" de procéder sur un bill pour l'appropri-  
" tion de deniers publics, sans savoir si le  
" bill a été recommandé par le représentant  
" de la Reine," soient insérés à la place.

Objection étant faite à la dite motion,

Après de longs débats,

La question de concurrence a été mise sur  
celle, et

*Il a été résolu* dans la négative.

Rejeté.

La question étant alors mise sur la motion  
principale,

*Il a été résolu* dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en  
conséquence. Bill lu 2e fois.

*Il a été proposé*, que le dit bill soit lu la  
troisième fois à la prochaine séance de cette  
Chambre. Motion pour  
3e lecture.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur  
celle, et

*Il a été résolu* dans l'affirmative, et

*Ordonné*, en conséquence.

*Ordonné*, que les autres items qui se trou-  
vent sur les ordres du jour, soient remis à  
demain. Ordres du jour  
remis.

La Chambre ayant continué à siéger jus-  
qu'à une heure et demie, jeudi matin,

L'Orateur a déclaré cette Chambre con-  
tinuée à aujourd'hui, à trois heures de l'après-  
midi, la Chambre l'ordonnant ainsi. Ajournement.

Jeudi, 15e mars, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur,

Et certains autres honorables Membres de  
cette Chambre.

PRIERES.

Un

L'hon. M. Joliette demandé devant un comité.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. Fortier et autres, comme suit :

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,

Jeudi, 15e mars, 1849.

*Résolu*, qu'il soit envoyé un message au Conseil Législatif, pour prier leurs honneurs de permettre à l'honorable *Barthélemy Joliette*, un de leurs Membres, de venir devant le comité permanent sur les bills concernant les chemins et ponts, nommé par cette Chambre, samedi prochain, à dix heures du matin, pour être interrogé au sujet du bill aux fins d'autoriser *Antoine Amable Archambeault* et autres, à construire un pont de péage sur la rivière *L'Assomption*, et pour d'autres fins y mentionnées.

*Ordonné*, que M. Fortier porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

W. B. LINDSAY,

Gref. Assemblée.

Et alors ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau et informés, que le Conseil Législatif enverra une réponse par son propre messager.

Permission accordée.

*Il a été proposé*, qu'il soit permis à l'honorable M. Joliette de se rendre devant le comité de l'Assemblée Législative, tel que de mandé par cette Chambre dans son message de ce jour, s'il le juge à propos.

Et l'honorable M. Joliette étant présent, à sa place, a informé cette Chambre qu'il consentait, avec la permission de la Chambre, de se rendre devant le dit comité.

*Ordonné*, qu'il soit permis à l'honorable M. Joliette de se rendre devant le dit comité, s'il le juge à propos.

L'assemblée en est informée.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif permet à l'honorable *Barthélemy Joliette*, d'aller devant le comité permanent sur les bills concernant les chemins et ponts, samedi prochain, à dix heures du matin, pour être interrogé au sujet du bill aux fins

d'autoriser *Antoine Amable Archambeault* et autres, à construire un pont de péage sur la rivière *L'Assomption*, et pour d'autres fins y mentionnées, s'il le juge à propos.

Un message de l'Assemblée Législative, par l'honorable M. le procureur-général *La Fontaine* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte de la quarantaine," et informer cette Chambre, que l'Assemblée a passé ce bill, sans amendement.

Bill de la quarantaine rapporté.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Armstrong* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour diviser le comté de *Berthier* en deux municipalités, et pour d'autres fins relatives au dit comté," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill municipalité de Berthier.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Taché* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour transférer le siège de la municipalité numéro un du comté de *Rimouski*, de *St. Patrice de la Rivière-du-Loup*, à *St. Jean-Baptiste de l'Isle-Verte*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill municipalité de l'Isle-Verte.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

L'honorable M. le Président, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour amender et étendre l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montreal* à la ligne provinciale," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre, sans amendement.

Bill chemin de fer de jonction, rapporté.

*Ordonné*, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Lu 3e fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, sans amendement.

Bill des ursulines. Québec, rapporté.

L'honorable Président du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour autoriser les religieuses des Ursulines de Québec, à acquérir et posséder d'autres biens meubles et immeubles, jusqu'à une certaine valeur," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre, sans amendement.

*Ordonne*, que le dit bill soit grossoyé, et qu'il soit lu la troisième fois, demain.

Bill de société amicale de Québec.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Chabot* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour continuer pour un temps limité l'acte de la législature du *Bas-Canada* qui incorpore la société amicale de Québec," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill de Bradley rapporté.

L'honorable Président du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour permettre à *William Bradley* de posséder, à titre de propriété, un certain terrain réservé pour un chemin à *Caledonia*, dans le district de l'*Outaouais*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre, sans amendement.

Lu 3e fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et

informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, sans amendement.

L'honorable Président du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour établir des dispositions pour la conservation de la santé publique, dans des cas d'urgente nécessité," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec certains amendements, qu'il soumettrait, aussitôt que la Chambre voudrait le recevoir.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour abroger un certain acte y mentionné pour établir de meilleures dispositions pour la naturalisation des aubains," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande sa concurrence.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé, "Acte pour indemniser les personnes dans le *Bas-Canada* dont les propriétés ont été détruites durant la rébellion, dans les années mil huit cent trente-sept et mil huit cent trente-huit."

*Il a été proposé*, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Motion pour 3e lecture.

Objection étant faite à la dite motion.

*Il a été proposé* en amendement, de retrancher tous les mots après "soit," et d'insérer à la place, "pas lu une troisième fois, mais qu'il soit rejeté par la Chambre."

Amendement proposé.

La

La question de concurrence a été mise sur la dite motion, et

Rejeté. *Il a été résolu* dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale.

*Il a été résolu* dans l'affirmative, et

Bill de 2e fois. Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Passé. *Il a été résolu* dans l'affirmative.

#### DISSENTIENT :

Projet. 1.—Parceque l'objet de ce bill étant d'indemniser les personnes dont les propriétés ont été détruites pendant la rébellion de 1837—38, il est défectueux dans un point important, ne faisant pas une distinction marquée entre ceux qui, à cette époque malheureuse, sont demeurés fidèles à leur allégeance, et ceux qui se sont révoltés ouvertement, ou ont été engagés dans des menées séditeuses, ayant pour objet le renversement de l'empire légitime de la Reine en *Canada*.

Prenant en considération cette défectuosité sérieuse dans le bill, et la somme qui sera prélevée au moyen de débentures, sous son autorité, ainsi que les rapports de commissaires antérieurs au sujet de l'indemnité pour les pertes essuyées dans le *Bas-Canada*, nous pensons que nous sommes justifiés à croire que tous ceux qui ne sont pas explicitement exceptés par le bill, pourront réclamer et auront droit de recevoir une indemnité des commissaires qui seront nommés, et que les pétitionnaires demeurés fidèles dans un moment d'épreuve comme celui de l'insurrection, seront mêlés et confondus avec la masse des mécontents, qui doivent la destruction de leurs biens à leurs efforts malicieux, mais impuissants, pour changer la forme de gouvernement établi en ce pays.

Les réclamations des victimes composant la première classe, sont assurément justes et mériteront d'être récompensées tant que l'on considérera comme obligatoire d'être fidèle à son allégeance et de contribuer au maintien de la paix publique.

Les réclamations de ceux qui composent la seconde classe, sont par opposition, évidemment injustes, et devraient être regardées

par la législature comme ne méritant aucune faveur ou sympathie, tant que l'action de se révolter conservera son ancienne place dans le catalogue des crimes.

Accorder une indemnité pour des pertes de la nature de ces dernières, ainsi que les dispositions de ce bill semblent l'autoriser, est à nos yeux, un acte qui répugne aux principes de la saine politique et de la justice, préjudiciable à la morale publique et tendant à affaiblir en ce pays, ce respect salutaire pour l'ordre et la loi, cette vénération pour l'autorité constitutionnelle du monarque et cette horreur naturelle des grands crimes, qu'il est de l'intérêt, aussi bien que du devoir sacré d'une législature sage, de chérir et maintenir.

2.—Parceque dans des questions d'une nature aussi grave et aussi inusitée, ayant comme la présente, une influence directe sur les relations solennelles qui existent entre les sujets et leur souveraine, on doit s'attendre, soit dans le discours du trône, à l'ouverture de la session, ou dans un message subséquent, à des informations sur les preuves, que leur introduction a été approuvée et recommandée par le gouvernement impérial, et au défaut de ces informations, dans une circonstance aussi extraordinaire, il nous est impossible de concevoir que la Reine jugerait à propos de recommander au parlement du *Canada*, l'adoption d'une mesure dont le principe est si odieux, et qui offense une si nombreuse portion des loyaux colons de Sa Majesté, comme l'indemnité à même le trésor public pour les pertes que les insurgés ont éprouvées en 1837 et en 1838.

3.—Parceque les protestations énergiques contre la passation de ce bill, qui se sont manifestées dans les différentes parties de la province, méritent d'attirer l'attention respectueuse de la Chambre, et font voir l'importance qu'il y a d'établir distinctement et sans équivoque, que nulle personne qui aura directement pris part à la dernière rébellion, n'aura droit à une indemnité de la part des commissaires en question.

4.—Parceque la charge du paiement des réclamations sanctionnées par ce bill, est imposée au fonds consolidé du revenu des provinces unies du *Haut* et du *Bas-Canada*, ce qui est une injustice, envers la première de ces provinces, en autant que les pertes

des

des loyaux, occasionnées par la rébellion, dans le *Haut-Canada*, ont été liquidées au moyen de la taxe sur les licences d'auberges, d'après la loi qui abandonnait cette partie du revenu pour des objets de localité dans chaque section de la province du *Canada*, le même fonds dans le *Bas-Canada* ayant été par le même acte, mis à la disposition des municipalités, sans déduction ou imposition quelconques.

De là, il paraîtrait que le *Haut-Canada* ne sera pas traité avec une égale justice, puisqu'il sera obligé, après avoir acquitté ses réclamations à même des fonds locaux, de supporter sa part du fardeau de l'indemnité réclamée par les *Bas-Canadiens* sur le trésor commun des provinces unies.

5.—Parcequ'une mesure si contraire à tous les antécédants que nous fournit l'histoire, et si opposée aux idées traditionnelles de ceux qui attachent un prix à des institutions établies sur une base solide, telle que malheureusement nous semble la mesure actuelle, ne devrait pas être confirmée par un Conseil dont les Membres ont été appelés à prêter leur appui et leur assistance à Sa Majesté, dans tout ce qui pourra concerner "l'état et la défense de la province;" car nous sommes convaincus, et il est de notre devoir de le déclarer, qu'il est impossible de maintenir l'intégrité de l'état, ou de le défendre avec constance, si la Législature cesse d'établir une distinction entre ceux qui résistent aux lois et ceux qui les défendent, ou entre ceux qui s'efforcent de renverser l'ordre public, et ceux qui s'empres- sent de le maintenir.

*Peter M. Gill,*  
*Alexander Fraser,*  
*John Macaulay,*  
*Adam Ferrie,*  
*Geo. J. Goodhue,*  
*Jas. Gordon,*  
*Wm. Walker,*  
*T. M. Kay,*  
*Paul H. Knowlton,*  
*Hamnet Pinhey,*  
*J. Ferrier,*  
*R. Matheson.*

Pour les première, seconde, troisième et cinquième raisons :

*R. Jones.*

Ordonné, qu'un des maîtres en chancelle-

rie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé le bill dernièrement mentionné, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative, par l'honorable M. *McDonald* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer les syndics de l'hôpital de *Kingston*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill de l'hôpital de Kingston.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour réaliser un revenu de cent mille louis, à même les terres publiques du *Canada* pour les fins de l'instruction élémentaire," a été lu la seconde fois.

Bill, appropriation des écoles lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette maintenant en comité sur icelui.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le dit bill.

La Chambre en comité.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. *Bourret*, a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre, sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender la charte de la société littéraire et historique de *Québec*," a été lu la seconde fois.

Bill, société littéraire de Québec lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour encourager l'établissement de sociétés de construction dans le *Bas-Canada*," a été lu la seconde fois.

Bill, sociétés de construction B. C. lu 2e fois.

Ordonné, que dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, que le dit comité soit composé des

des honorables MM. *Bourret, Massue, Moore, Methot et Ross*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Pétition

L'honorable M. *Gordon* a présenté une pétition du district d'*Ouest*, demandant une allocation pour réparer certains ponts.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Bill, de réciprocité rapporté.

L'honorable Président du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour permettre l'entrée libre en *Canada*, de certains objets du crû ou de la provenance des *Etats-Unis* de l'*Amerique*, aussitôt que des objets semblables du crû et de la provenance du *Canada*, seront admis en franchise dans les *Etats-Unis*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport, avec certains amendements, qu'il soumettrait, aussitôt que la Chambre voudrait le recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que le dit bill et le rapport sur icelui, soient référés à un comité de toute la Chambre.

*Ordonné*, que la Chambre se mette en comité sur les dits bill et rapport, demain.

Bill, township de Cayuga.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Thompson* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour diviser le township de *Cayuga*, dans le district de *Niagara*, en deux townships," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill de la municipalité de Drummond lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour diviser la municipalité de *Drummond* en deux municipalités," a été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

La Chambre en comité.

*Ordonné*, que la Chambre se mette maintenant en comité sur icelui.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. *de Beaujeu* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport, avec certains amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait le recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit: Amendements lus.

Feuille 1, ligne 24.—Après "après" insérez "le premier samedi du mois de juillet qui suivra."

Feuille 2, ligne 1.—Après "après" insérez "le premier samedi du mois de juillet qui suivra."

Feuille 2, ligne 6.—Retranchez "premier" et insérez "deuxième."

Feuille 2, ligne 13.—Retranchez "premier" et insérez "deuxième."

Les dits amendements étant lus une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux séparément, la Chambre y a acquiescé. Adoptés.

*Ordonné*, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, demain.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *McConnell* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour ériger un nouveau township, qui sera composé de partie du township de *Hatley*, et de partie de celui de *Bolton*, dans le comté de *Stanstead*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre. Bill, township de Hatley.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*,

*Ordonne*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Ajournement. L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

## Vendredi, 16e mars, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur, et

Certains autres honorables Membres de cette Chambre.

PRIERES.

Absence de l'hon. G. Pemberton.

L'honorable M. le secrétaire *Leslie* a informé la Chambre, qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur Général, sous son seing manuel, recommandant à la Chambre de prendre en consideration l'absence de l'honorable *George Pemberton*, pendant deux sessions de la Législature, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Lequel message a été alors lu par le greffier.

Pétition.

L'honorable M. *M. Kay* a présenté une pétition de *F. G. Stewart* et autres, demandant qu'il soit permis aux actionnaires actuels du séminaire protestant de *Québec*, de continuer à gérer cette propriété, et que leur droit à cet égard ne soit pas affecté par le bill actuellement devant la Législature.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Bill des Ursulines, Québec, lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour autoriser les religieuses des Ursulines de *Québec*, à acquérir et posséder d'autres biens meubles et immeubles, jusqu'à une certaine valeur," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour réaliser un revenu de cent mille louis, à même les terres publiques du *Canada*, pour les fins de l'instruction élémentaire," a été lu la troisième fois.

Bill, appropriation des écoles lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il.

*Il a été résolu* dans l'affirmative,

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender la charte de la société littéraire et historique de *Québec*," a été lu la troisième fois.

Bill, société littéraire de Québec lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ces bills, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour diviser la municipalité de *Drummond* en deux municipalités," a été (tel qu'amendé) lu la troisième fois.

Bill, municipalité de Drummond lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour diviser le comté de *Lotbinière* en deux municipalités," a été lu la seconde fois.

Bill, municipalité de Lotbinière lu 2e fois.

*Ordonné*

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Bill, limites de Bathurst et Johnstown lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour définir les limites entre les districts de *Bathurst* et *Johnstown*," a été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'hon. J. B. Taché demandé de voir un comité.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Laurin* et autres, comme suit :

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,

Vendredi, 16e mars, 1849.

*Résolu*, qu'il soit envoyé un message au Conseil Législatif, pour prier leurs honneurs de permettre à l'honorable *Jean-Baptiste Taché*, un de leurs Membres, de venir devant le comité spécial auquel est renvoyé le bill pour amender l'acte qui pourvoit à l'organisation de la profession de notaire dans le *Bas-Canada*, mardi prochain, à dix heures du matin, pour être interrogé au sujet du dit ordre de renvoi.

*Ordonné*, que M. *Laurin* porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

W. B. LINDSAY,

Gref. Assemblée.

Et alors ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif enverra une réponse par son propre messenger.

Bill, arpentage d'Ameliasburgh lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour ratifier un certain arpentage du township d'*Ameliasburgh*, dans le *Haut-Canada*," a été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

*Ordonné*, que le dit comité soit composé des honorables MM. *Macaulay*, *J. Morris* et *Ross*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour protéger les propriétaires de moulins dans le *Haut-Canada*," a été lu la seconde fois.

Bill, propriétaires de moulins 11. C. lu 2e fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé au comité spécial nommé en dernier lieu.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements proposés par le comité spécial, au bill intitulé, "Acte pour établir des dispositions pour la conservation de la santé publique, dans des cas d'urgence nécessité."

Bill de la santé publique.

Lesquels amendements ont été alors lus par le greffier.

Amendements lus.

Les dits amendements étant lus une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux séparément, la Chambre y a acquiescé.

Adoptés.

*Ordonné*, que le dit bill, avec les amendements, soit grossoyé, et qu'il soit lu la troisième fois lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé, "Acte pour permettre l'entrée libre en *Canada*, de certains objets du crû ou de la provenance des *Etats-Unis* de l'*Amérique*, aussitôt que des objets semblables du crû et de la provenance du *Canada*, seront admis en franchise dans les *Etats-Unis*," avec le rapport du comité spécial sur icelui.

Bill de réciprocité.

Quelques temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. *Ross* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport, avec certains amendements, qu'il soumettrait à la Chambre, aussitôt qu'elle voudrait le recevoir.

Amendements rapportés.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Feuille 1, ligne 23.—Retranchez depuis “ déjà,” jusqu’à “ les,” dans la 24e ligne, les deux mots inclus, et insérez “ des.”

Dans le préambule, ligne 1.—Retranchez depuis “ attendu” jusqu’à “ A,” dans la 10e ligne, et insérez “ qu’il “ est désirable de pour-  
“ voir à l’admission li-  
“ bre en *Canada*, de  
“ certains objets de  
“ la provenance des  
“ *Etats-Unis* d’*Améri-  
“ que*, énumérés dans la  
“ cédula de cet acte,  
“ aussitôt que de sem-  
“ blables objets de la  
“ provenance du *Ca-  
“ nada* seront admis  
“ en franchise dans les  
“ dits *Etats*.”

Dans le titre, ligne 2.—Retranchez depuis “ aussitôt,” jusqu’à “ *Etats-Unis*,” dans la quatrième ligne, les deux mots inclus, et insérez “ à certaines “ conditions y men-  
“ tionnées.”

Adoptés.

Les dits amendements étant lus une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d’eux séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, (tel qu’amendé) soit lu la troisième fois lundi prochain.

Bill, débiteurs  
qui s'enfuient  
lu 2e fois.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé, “ Acte pour réduire les frais des “ procédures dans le *Haut-Canada*, contre  
“ les biens des débiteurs qui s’enfuient ou  
“ se cachent,” a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Bill, société  
amicale de  
Québec lu 2e  
fois.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé, “ Acte pour continuer pour un  
“ temps limité l’acte de la législature du  
“ *Bas-Canada*, qui incorpore la société ami-  
“ cale de *Québec*,” a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé, “ Acte pour diviser le township de *Cayuga*, dans le district de *Niagara*, en  
“ deux townships,” a été lu la seconde fois.

Bill, township  
de Cayuga lu  
2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Mills*, *Crane* et *Ross*, qui s’assembleront et s’ajourneront à loisir.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé, “ Acte pour transférer le siège de la  
“ municipalité numéro un du comté de *Ri-  
“ mouski*, de *St. Patrice* de la *Rivière-du-  
“ Loup*, à *St. Jean-Baptiste* de l’*Isle-Verte*,”

Bill, municipa-  
lité de l’Isle  
Verte.

aussi le bill intitulé, “ Acte pour diviser le  
“ comté de *Berthier* en deux municipalités,  
“ et pour d’autres fins relatives au dit  
“ comté,” aussi le bill intitulé, “ Acte pour  
“ incorporer les syndics de l’hôpital de  
“ *Kingston*,” et aussi le bill intitulé, “ Acte  
“ pour ériger un nouveau township, qui sera  
“ composé de partie du township de *Hatley*,  
“ et de partie de celui de *Bolton*, dans le  
“ comté de *Stanstead*,” ont été lus séparé-  
ment la seconde fois.

Bill, municipa-  
lité de Ber-  
thier.Bill, hôpital  
de Kingston.Bill, township  
de Hatley lu 2e  
fois.

Ordonné, que les dits bills soient lus séparément la troisième fois lundi prochain.

Un message de l’Assemblée Législative par M. *Wetchall* et autres, pour rapporter le bill intitulé, “ Acte pour donner à *John S. McCollom* la propriété d’un certain terrain  
“ réservé pour un chemin dans le township  
“ de *Nelson*,” et informer cette Chambre que l’Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill sans amendement.

Bill de M<sup>c</sup>Col-  
lom rapporté.

L’Orateur a déclaré cette Chambre conti-  
nuée à lundi prochain, à trois heures de  
l’après-midi, la Chambre l’ordonnant ainsi.

Ajournement.

Lundi,

Lundi, 19e mars, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur,

Et certains autres honorables Membres de cette Chambre.

PRIERES.

Permis à l'honorable J. B. Taché d'aller devant un comité

*Il a été proposé*, qu'il soit permis à l'honorable *J. B. Taché* de se rendre devant le comité spécial de l'Assemblée Législative, tel que désiré par cette Chambre dans son message de vendredi dernier, s'il le juge à pos.

Et l'honorable M. *Taché* étant présent à sa place, a informé la Chambre qu'il consentait, avec la permission de la Chambre de se rendre devant le dit comité.

*Ordonné*, qu'il soit permis à l'honorable *J. B. Taché* de se rendre devant le dit comité, s'il le juge à propos.

L'Assemblée en est informée.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif permet à l'honorable *Jean-Baptiste Taché*, un de ses Membres, d'aller, s'il le juge à propos, devant le comité spécial, auquel est renvoyé le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte qui pourvoit à l'organisation de la profession de notaire dans le *Bas-Canada*," mardi prochain, à dix heures du matin, pour être interrogé au sujet du dit ordre de renvoi.

Bill, propriétaires de moulins H. C. rapporté.

L'honorable M. *Ross* du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour protéger les propriétaires de moulins dans le *Haut-Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire le rapport avec certains amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait le recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé, "Acte pour diviser le comté de *Lotbinière* en deux municipalités," il a été

Bill, municipalité de Lotbinière référé.

*Ordonné*, qu'il soit déchargé.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *Taché*, *Bourret* et *Dionne*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour définir les limites entre les districts de *Bathurst* et *Johnstown*," a été lu la troisième fois.

Bill, limites de Bathurst et Johnstown.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, et bill intitulé, "Acte pour établir des dispositions pour la conservation de la santé publique dans des cas d'urgente nécessité," a été lu la troisième fois.

Bill de la santé publique, lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour permettre l'entrée libre en *Canada*, de certains objets du crû ou de la provenance des *Etats-Unis* de l'*Amérique*, aussitôt que des objets semblables du crû et de la provenance du *Canada*, seront admis en franchise dans les *Etats-Unis*," a été (tel qu'amendé) lu la troisième fois.

Bill de réimpression cité lu 3e fois.

La

La question étant mise, ce bill, (tel qu'amendé,) passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill, débiteurs qui s'enfuient référé.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé, "Acte pour réduire les frais des procédures dans le *Haut-Canada*, contre les biens des débiteurs qui s'enfuient ou se cachent," il a été

Ordonné, qu'il soit déchargé.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *J. Morris, Ross* et *Crane*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill, société amicale de Québec, lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour continuer pour un temps limité l'acte de la législature du *Bas-Canada*, qui incorpore la société amicale de *Québec*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Bill, municipalité de l'Isle Verte.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour transférer le siège de la municipalité numéro un du comté de *Rimouski*, de *St. Patrice de la Rivière-du-Loup*, à *St. Jean-Baptiste de l'Isle-Verte*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Bill, municipalité de Berthier lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour diviser le comté de *Berthier* en deux municipalités, et pour d'autres fins relatives au dit comté," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ces bills, sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé, "Acte pour incorporer les syndics de l'hôpital de *Kingston*," il a été

Ordonné, qu'il soit déchargé.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Macaulay, J. Morris* et *Matheson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour ériger un nouveau township, qui sera composé de partie du township de *Hatley*, et de partie de celui de *Bolton*, dans le comté de *Stanstead*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, sans amendement.

L'honorable M. *Ross* a présenté une pétition d'une personne, se plaignant qu'une partie d'un lot à elle appartenant, et sur laquelle elle a dépensé une somme d'argent considérable pour la construction d'un moulin, etc., lui a été enlevée par les commissaires des réserves du clergé, pour l'employer à la dotation d'une cure.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable Orateur a présenté deux pétitions du comté de *Dorchester*, relatives à ceux qui s'établissent sur des terres auxquelles ils n'ont point de titres, et demandant des changements dans la tenure seigneuriale.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable

L'honorable M. J. Morris a présenté une pétition de J. O. Wilson et autres, demandant que les médecins *Thompsoniens* aient la permission d'ordonner des prescriptions aux malades et de se faire payer; et aussi une pétition de John Egan et autres, du district de l'*Outaouais*, engagés dans le commerce de bois, demandant que leurs licences soient protégées.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Bill de C. J. Stuart.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. Badgley et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour autoriser Charles James Stuart, écuyer, à pratiquer la loi dans le "Bas-Canada," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill, chemin de Lachine.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. Holmes et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour amender encore l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Montréal et Lachine, et pour d'autres fins," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill, municipalité de Drummond rapporté.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. Watts et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour diviser la municipalité de Drummond en deux municipalités," et informer cette Chambre, que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

## Mardi, 20e mars, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable René E. Caron, Orateur.

Et certains autres honorables Membres de cette Chambre.

PRIERES.

L'honorable M. Crane a présenté une Pétition. pétition du district de Huron, en faveur du règlement et de la liquidation des pertes de la rébellion.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. Pinhey, du comité spécial auquel a été référé le rapport mis devant cette Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général au sujet des impressions officielles, a présenté son rapport. Rapport sur le rapport relatif aux impressions de l'exécutif.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:

CONSEIL LEGISLATIF, CHAMBRE DE COMITE,  
Mardi, 20e mars, 1849.

Le comité spécial auquel a été référé le rapport mis devant cette Chambre le sept du courant, en conformité à une adresse au sujet des impressions du Gouvernement, a l'honneur de faire rapport:

Qu'il a examiné avec soin les documents qui lui ont été référés, et que d'après le témoignage de plusieurs imprimeurs et propriétaires de journaux (y compris l'imprimeur de la Reine) il en est venu à la conclusion, que l'imprimeur de Sa Majesté pourrait raisonnablement réduire le taux de ses différentes charges, de manière que la réduction totale se monterait à une somme considérable; la confiance que votre comité repose dans le Gouvernement en matière de finances, lui fait espérer que le sujet attirera son attention.

Votre comité se permet d'annexer à ce rapport et de soumettre respectueusement les minutes des témoignages pris devant le comité.

HAMNETT PINHEY,  
Président.

ADAM FERRIE.

Conseil

CONSEIL LEGISLATIF,  
Lundi, 12e mars, 1849.

*Ordonné*, que les documents mis devant cette Chambre, au sujet de l'impression du Gouvernement, soient référés à un comité spécial de trois Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *Ferrie*, *M<sup>c</sup>Kay* et *Pinhey*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir, et enverront quérir personnes, papiers et records.

(Attesté,) CHARLES DE LERY,  
*Greffier, Conseil Législatif.*

MERCREDI, 14E MARS.

Le comité s'est assemblé ce jour à 11 heures, A. M., conformément à avis.

Présents :—Les honorables MM. *M<sup>c</sup>Kay* et *Pinhey*.

L'honorable M. *M<sup>c</sup>Kay*, au fauteuil.

*Ordonné*, que les personnes suivantes soient assignées et comparaissent pour donner leur témoignage devant ce comité, savoir :—*James Potts*, *John Lovell*, *Thomas Jones Donoghue*, *George Mantz*, *Ludger Durney* et *James Moir Ferres*, tous de *Montréal*, à dix heures, A. M., demain; et *John Rose*, écuyer, C. R.; *Robert Mackay*, écuyer, avocat; *George Desburats*, écuyer, et *Stewart Derbishire*, écuyer, aussi de *Montréal*, à midi, demain.

Ajourné à demain, à dix heures du matin.

(Attesté,) E. L. MONTIZAMBERT,  
*Greffier en Loi.*

JEUDI, 15E MARS.

Le comité s'est assemblé ce matin, conformément à l'ajournement.

Présents :—Les honorables MM. *M<sup>c</sup>Kay*, président, *Pinhey*, *Ferrie*.

*John Lovell*, de *Montréal*, imprimeur, a été appelé et entendu.

Q. Etes-vous imprimeur à *Montréal*, et depuis quel temps?

R. Depuis près de vingt ans, dont douze comme maître-imprimeur.

Q. Dites-nous spécialement l'expérience que vous possédez comme imprimeur, si vous êtes au fait de toutes sortes d'impressions et de leur taux ordinaire; dites-nous aussi, s'il vous est possible de le faire, le prix ordinaire de l'impression à la pièce, et celui des avertissements dans les journaux?

R. Je suis au fait de toutes espèces d'impressions, et je connais toutes les différentes branches de la profession. Le prix ordinaire de l'impression est de deux shillings et demi par mille ems pour ouvrage des livres, ou gros ouvrage; le prix de l'ouvrage à la pièce varie selon les circonstances; le prix ordinaire des avertissements dans les gazettes est de quatre pence par ligne, pour la première insertion, et un penny par ligne, pour chaque insertion subséquente.

Q. Peut-on ordinairement faire imprimer une grande quantité de matière, à un plus bas prix par ligne, qu'une petite quantité?

R. Oui, on pourrait l'imprimer à un prix un peu moins élevé.

Q. Publiez-vous une gazette?

R. Non.

Q. Une gazette qui se composerait entièrement de matière payante, et qui ne renfermerait aucune matière éditoriale ou choisie, serait-elle plus profitable au propriétaire qu'une gazette ordinaire? et le prix d'abonnement pourrait-il, ou devrait-il être plus modique que celui d'une publication littéraire et politique? Donnez une réponse spéciale?

R. Une gazette qui se composerait entièrement de matière payante, et qui ne renfermerait aucune matière choisie ou éditoriale, devrait être plus profitable qu'une gazette ordinaire; et le prix d'abonnement devrait être beaucoup plus modique.

Q. Examinez le papier qui vous est maintenant exhibé, et particulièrement la page trois, (les quatre premières colonnes d'icelle,) et dites, si vous entreprendriez l'impression d'ouvrage de cette espèce, en fournissant

nissant le papier en usage pour cette impression, à un prix plus modique que celui mentionné dans la dite page trois, et à quels taux ?

(Ici on a exhibé au témoin une copie imprimée du retour mis devant cette Chambre, le sept du courant, en réponse à son adresse du cinq expiré, au sujet des impressions du gouvernement et des gazettes officielles.)

R. Je considère les taux mentionnés, dans la page trois, colonnes une, deux, trois et quatre, comme élevés; l'ouvrage pourrait être fait, s'il était garanti pour un nombre d'années, à deux shillings et demi par mille ems, pour la composition, deux shillings et demi, par token, pour l'ouvrage à la presse, et vingt shillings par rame, pour le papier. Les taux chargés pour rapports, circulaires, etc., sont un peu plus élevés que les taux ordinaires.

Q. Combien demanderiez-vous pour la vente ou publication d'une feuille hebdomadaire, telle que la *Gazette du Canada*, dans laquelle toutes les annonces officielles et judiciaires, ainsi que tous autres avertissements se publieraient, supposant le nombre des abonnés de dix-huit cents ? et combien, s'il était de quinze cents.

R. Je m'engagerais à la publier à raison de dix shillings par année, dans l'un ou l'autre cas. Le nombre des abonnés ne ferait aucune différence.

Q. Ne trouve-t-on pas qu'un taux d'abonnement modique produit souvent une circulation étendue, et autant de profit qu'une feuille, à un taux plus élevé, avec un plus petit nombre d'abonnés ?

R. Je considère une gazette à bon marché et avec une large circulation comme fort peu profitable, quoiqu'une large circulation soit une conséquence du bon marché. Une circulation limitée, à un prix raisonnable, est bien plus avantageuse.

George Mantz, de *Montréal*, imprimeur, a été appelé et entendu, comme suit, savoir :

Q. Etes-vous imprimeur à *Montréal*, et depuis quel temps ?

R. Je suis imprimeur à *Montréal* depuis six ans, dont deux comme maître-imprimeur.

Q. Etiez-vous présent à l'examen du dernier témoin, M. John Lovell, devant ce co-

mité, et êtes-vous disposé à approuver, ou à désapprouver les allégués contenus dans ses réponses ?

R. J'ai été présent et j'ai prêté une attention particulière à tout l'examen de M. Lovell, devant ce comité, et je suis disposé à appuyer son témoignage, sous tous les rapports, si ce n'est sa réponse à la dernière question, ne possédant pas une expérience suffisante pour pouvoir former une opinion sur ce sujet.

Thomas Jones Donoghue, de *Montréal*, a été appelé et entendu, comme suit, savoir :

Q. Etes-vous imprimeur à *Montréal*, et depuis quel temps ?

R. Je suis imprimeur à *Montréal*, depuis environ treize ans.

Q. Dites-nous spécialement l'expérience que vous possédez comme imprimeur, si vous êtes au fait de toutes sortes d'impressions et de leur taux ordinaire ; dites-nous aussi, s'il vous est possible de le faire, le prix ordinaire de l'impression à la pièce, et celui des avertissements dans les journaux ?

R. Je suis au fait de toutes espèces d'impressions, et je connais toutes les différentes branches de la profession : les prix ordinaires pour l'ouvrage des livres en général sont de deux shillings et demi par mille ems, pour la composition, et environ deux shillings et demi par token pour l'ouvrage à la presse ; l'impression à la pièce se fait ordinairement au même taux, hormis que ce soit une entreprise considérable, car alors on charge le même prix que pour l'ouvrage des livres. Le prix courant des annonces est de quatre pence par ligne pour la première insertion, et un penny par ligne pour chaque insertion subséquente, excepté lorsque les personnes annoncent souvent ou à l'année on leur fait alors une déduction dont on convient.

Q. Peut-on ordinairement faire imprimer une grande quantité de matière, à un plus bas prix par ligne, qu'une petite quantité ?

R. Oui, il y aurait quelque différence dans le prix.

Q. Publiez-vous une gazette ?

R. Oui.

Q.

Q. Dites son nom, combien souvent elle se publie, l'impression que contient chaque numéro et aussi chaque volume; quel est le prix annuel de l'abonnement, quelle partie se trouve employée à des avertissements, ou autres matières payantes, et quelle quantité ne contient pas de matière payante comme les avertissements?

R. Elle s'appelle, "*Le Pilot et Journal de Commerce*," il en sort une publication hebdomadaire, et une autre trois fois par semaine; chaque numéro contient environ cent-vingt-six mille ems, dans vingt-huit colonnes; il se complète un volume de chaque édition, à l'expiration de chaque année; l'édition hebdomadaire contient six mille cinq cent cinquante-deux mille ems, ou environ; l'édition qui paraît trois fois par semaine, contient dix-neuf mille six cent cinquante-six mille ems, ou environ, faisant en tout, vingt-six mille deux cent huit mille ems, ou environ; le prix d'abonnement est de cinq piastres pour la feuille qui sort trois fois par semaine, et deux piastres pour la feuille hebdomadaire; à peu près la moitié de la matière de la première de ces feuilles paie comme les avertissements, et l'autre moitié ne paie pas; l'édition hebdomadaire ne contient pas d'avertissements, elle se compose exclusivement de matière littéraire empruntée de l'autre feuille, dont on conserve la composition à cet effet.

Q. Une gazette qui se composerait entièrement de matière payante, et qui ne renfermerait aucune matière éditoriale ou choisie, serait-elle plus profitable au propriétaire qu'une gazette ordinaire, et le prix d'abonnement pourrait-il ou devrait-il être plus modique que celui d'une publication littéraire et politique? Donnez une réponse spéciale.

R. Elle serait plus profitable et pourrait se publier à plus bas prix.

Q. Examinez le papier qui vous est maintenant exhibé et particulièrement la page trois, (les quatre premières colonnes d'icelle) et dites si vous entreprendriez l'impression d'ouvrage de cette espèce, en fournissant le papier en usage pour cette impression, à un prix plus modique que celui mentionné dans la dite page trois, et à quels taux?

(Ici on a exhibé au témoin le document référé à ce comité.)

R. J'entreprendrais un ouvrage semblable,

et je fournirais du même papier, pourvu qu'on me le garantirait pour un certain temps, aux taux suivants, savoir: Pour la composition, deux shillings et six pence par mille ems; pour l'ouvrage à la presse, deux shillings et six pence par token; pour le papier, vingt shillings par rame pour les lois, et environ deux shillings par main, pour les rapports, les circulaires, etc.

Q. Combien demanderiez-vous pour la vente ou publication d'une feuille hebdomadaire, telle que la *Gazette du Canada*, dans laquelle les annonces officielles et judiciaires, ainsi que tous autres avertissements se publieraient, supposant le nombre des abonnés de dix-huit cents, et combien, s'il était de quinze cents?

R. Dix shillings par année suffiraient dans l'un et l'autre cas, pour en couvrir les dépenses; le nombre des souscripteurs ne ferait aucune différence.

Q. Ne trouve-t-on pas qu'un taux d'abonnement modique produit une circulation étendue et autant de profit qu'une feuille à un taux plus élevé, avec un plus petit nombre d'abonnés?

R. Un taux de souscription peu élevé, produit une circulation plus considérable, et pourrait être plus profitable qu'un taux plus élevé et avec une circulation moins étendue, pourvu que l'on exigeât le paiement invariablement d'avance?

*Ludger Duvernay*, de la cité de *Montréal*, imprimeur, a été appelé et entendu comme suit, savoir:

Q. Etes-vous imprimeur à *Montréal*, et depuis quel temps?

R. Je suis imprimeur à *Montréal*, depuis plus de trente-cinq ans.

Q. Dites-nous spécialement l'expérience que vous possédez comme imprimeur, si vous êtes au fait de toutes sortes d'impressions et de leur taux ordinaire; dites-nous aussi, s'il vous est possible de le faire, le prix ordinaire de l'impression à la pièce, et celui des avertissements dans les journaux?

R. L'expérience que je possède comme imprimeur a rapport surtout à l'impression des gazettes. Le prix ordinaire des avertissements dans ces feuilles est de quatre pence par

par ligne pour la première insertion, et d'un penny par ligne pour les insertions subséquentes, lorsque les colonnes sont de grandeur ordinaire.

Q. Peut-on ordinairement faire imprimer une grande quantité de matière, à plus bas prix par ligne qu'une petite quantité ?

R. Oui.

Q. Publiez-vous une gazette ?

R. Oui.

Q. Dites son nom, combien souvent elle se publie, l'impression que contient chaque numéro et aussi chaque volume ; quel est le prix annuel de l'abonnement, quelle partie se trouve employée à des avertissements, ou autres matières payantes, et quelle quantité ne contient pas de matière payante comme les avertissements ?

R. Elle s'appelle "*La Minerve*," et se publie deux fois la semaine ; chaque numéro contient à peu près la même quantité de matière qu'un numéro du *Pilot* ; il en est de même du volume annuel, eu égard au nombre des publications respectives ; le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année ; environ la moitié de chaque numéro, terme moyen, paie comme les avertissements.

Q. Une gazette qui se composerait entièrement de matière payante, et qui ne renfermerait aucune matière éditoriale ou choisie, serait-elle plus profitable au propriétaire qu'une gazette ordinaire ; et le prix d'abonnement pourrait-il ou devrait-il être plus modique que celui d'une publication littéraire et politique ? Donnez une réponse spéciale.

R. Je pense qu'elle devrait être plus profitable et le prix de l'abonnement devrait être plus modique.

Q. Examinez le papier qui vous est maintenant exhibé, et particulièrement la page trois (les quatre premières colonnes d'icelle), et dites si vous entreprendriez l'impression d'ouvrage de cette espèce, en fournissant le papier en usage pour cette impression, à un prix plus modique que celui mentionné dans la dite page trois, et à quels taux ?

R. Je suis incapable de répondre à cette question.

Q. Combien demanderiez-vous pour la

vente ou la publication d'une feuille hebdomadaire telle que la *Gazette du Canada*, dans laquelle toutes les annonces officielles et judiciaires, ainsi que tous autres avertissements se publieraient, supposant le nombre des abonnés de dix-huit cents, et combien, s'il était de quinze cents ?

R. Je ne suis pas préparé à répondre.

Q. Ne trouve-t-on pas qu'un taux d'abonnement modique produit souvent une circulation étendue, et autant de profit qu'une feuille à un taux plus élevé, avec un plus petit nombre d'abonnés ?

R. Une petite liste avec de bons abonnés à des prix élevés, vaut mieux qu'une longue liste, avec de mauvais abonnés et à de bas prix. Par bons abonnés, j'entends ceux qui paient régulièrement, et par mauvais, ceux qui ne paient pas du tout.

James Moir Ferres, de la cité de Montréal, écuyer, a été appelé et entendu comme suit, savoir :

Q. Etes-vous imprimeur à Montréal, et depuis combien de temps ?

R. Je ne suis pas imprimeur, néanmoins je suis co-propriétaire d'une imprimerie depuis le premier décembre dernier, et j'ai une expérience de quatorze années passées dans les bureaux d'imprimeries de journaux publics.

Q. Dites nous spécialement l'expérience que vous possédez comme imprimeur, si vous êtes au fait de toutes sortes d'impressions et de leur taux ordinaire ; dites-nous aussi, s'il vous est possible de le faire, le prix ordinaire de l'impression à la pièce et celui des avertissements dans les journaux ?

R. Je ne connais rien de l'ouvrage à la pièce. On demande quatre pence par ligne pour les avertissements, pour la première insertion, et un penny par ligne pour chaque insertion subséquente. Il se fait des conventions particulières avec ceux qui avertissent à l'année.

Q. Peut-on ordinairement faire imprimer une grande quantité de matière à plus bas prix par ligne, qu'une petite quantité ?

R. On ferait une différence dans le prix à la ligne pour une impression considérable. Comme dans toute autre affaire, lorsqu'elle est considérable, elle peut se faire à meilleur marché que lorsqu'elle ne l'est pas.

Q.

Q. Publiez-vous une gazette ?

R. Oui.

Q. Dites son nom, combien souvent elle se publie, l'impression que contient chaque numéro, et aussi chaque volume, quel est le prix annuel de l'abonnement, quelle partie se trouve employée à des avertissements, ou autres matières payantes, et quelle quantité ne contient pas de matière payante comme les avertissements.

R. Elle s'appelle *La Gazette de Montréal*, il en sort une publication quotidienne pendant l'été, et trois fois la semaine, et hebdomadaire dans tout le cours de l'année. Le prix de la quotidienne avec celle de trois fois la semaine en hiver, est de six piastres par année; celui de la publication trois fois la semaine, trois piastres par année, et de l'hebdomadaire, six shillings et huit pence par année. La feuille qui se publie trois fois la semaine en été, et une fois la semaine toute l'année, se compose d'extraits des autres et ne contient aucune composition nouvelle. Chaque colonne contient environ cinq mille ems, et chaque numéro contient environ trente-deux colonnes; la quotidienne contient environ vingt-trois colonnes d'avertissements; celle qui sort trois fois la semaine, contient environ vingt-trois colonnes en hiver, et environ quatorze en été; la publication hebdomadaire n'en contient aucun. La partie littéraire, ou la matière qui ne paie pas comme les avertissements, occupe environ neuf colonnes de la quotidienne et de celle qui se publie trois fois pendant l'hiver, dix-huit dans cette dernière en été, et trente-deux dans la feuille hebdomadaire. Le volume de la feuille hebdomadaire contient environ huit mille trois cent vingt mille ems. Le volume de la quotidienne et celui de la feuille qui se publie trois fois la semaine, contiennent chacun environ vingt-trois mille quarante mille ems; et la quotidienne avec la feuille d'hiver de celle qui sort trois fois la semaine, en un volume, environ trente-quatre mille cinq cent soixante mille ems.

Q. Une gazette qui se composerait entièrement de matière payante, et qui ne renfermerait aucune matière éditoriale ou choisie, serait-elle plus profitable au propriétaire qu'une gazette ordinaire? et le prix d'abonnement pourrait-il, ou devrait-il être plus modique que celui d'une publication littéraire et politique? Donnez une réponse spéciale?

R. Une gazette composée exclusivement

de matière payante, peut se vendre à bien plus bas prix qu'une feuille littéraire et politique ordinaire, elle est aussi beaucoup plus avantageuse que l'autre.

Q. Examinez le papier qui vous est maintenant exhibé, et particulièrement la page trois (les quatre premières colonnes d'icelle,) et dites, si vous entreprendriez l'impression d'ouvrage de cette espèce, en fournissant le papier en usage pour cette impression, à un prix plus modique que celui mentionné dans la dite page trois, et à quels taux?

R. N'étant pas un imprimeur praticien, je ne puis qu'exprimer des impressions générales sur ce sujet; mais je pense qu'un établissement dont l'effectif serait constamment tenu en activité, pourrait entreprendre la composition à une moyenne de deux shillings et six pence par mille ems, l'ouvrage à la presse, à environ trois shillings par deux cents impressions de rapports, folio-foolscap et circulaires, et à environ trois shillings et six pence ou quatre shillings pour les lois. On obtiendra de meilleures informations sur ce sujet en s'adressant à des praticiens. Le prix du papier devant varier suivant sa qualité.

Q. Combien demanderiez-vous pour la vente ou publication d'une feuille hebdomadaire telle que la *Gazette du Canada*, dans laquelle toutes les annonces officielles et judiciaires, ainsi que tous autres avertissements se publieraient, supposant le nombre des abonnés de dix-huit cents; et combien, s'il était de quinze cents?

R. Je m'engagerais à vendre une feuille hebdomadaire telle que la *Gazette du Canada*, contenant tous les avertissements officiels et judiciaires, avec quinze cents souscripteurs, pour sept shillings et six pence, par année; le même prix pour dix-huit cents.

Q. Ne trouve-t-on pas qu'un taux d'abonnement modique produit souvent une circulation étendue, et autant de profit qu'une feuille à un taux plus élevé avec un plus petit nombre d'abonnés?

R. C'est le cas pour un journal ordinaire; mais pour une feuille comme la *Gazette du Canada*, je ne crois pas que cela serait plus profitable.

*Robert Mackay*, de *Montréal*, écuyer, avocat, a été appelé et entendu, comme suit, savoir:

Q. Avez-vous donné votre attention au

ystème suivi jusqu'à présent dans le *Bas-Canada*, au sujet de la publication officielle des ventes de shérifs et des autres annonces légales en général, et pensez-vous que ce système puisse être perfectionné, et comment?

R. J'ai donné mon attention au système actuel, et il est vicieux. Les hommes d'affaires sont forcés de référer à trois gazettes, s'ils ne veulent pas perdre leurs droits, et les défendeurs pauvres ont à payer environ vingt-cinq pour cent de plus, pour les annonces de la vente de leurs terres dans un papier qui a environ trois cents lecteurs, qu'ils ne paieraient en possédant l'avantage de les annoncer dans des papiers qui ont au delà de quinze cents lecteurs. Le bill maintenant devant le parlement (qui pourvoit à l'insertion des annonces dans la *Gazette du Canada* seulement), fera disparaître quelques uns des inconvénients dont on se plaint; mais il est incomplet. Il aurait été plus complet, s'il eût ordonné la publication de tous les avertissements officiels et légaux, sans exception, tels qu'avis d'interdictions, venditioni exonas, notifications aux débiteurs absents, dans la *Gazette du Canada*. On ne devrait pas être dans la nécessité de référer à plusieurs journaux, ou à plus d'un, pour connaître ce qui se passe contre nos débiteurs, ou ce qui peut affecter les personnes avec qui nous avons des transactions, ou pour se mettre au fait de tout ce qui peut les concerner; les absents devraient savoir, où ils peuvent découvrir de suite, s'il se passe quelque chose contre eux. On devrait donner la plus grande publicité possible aux annonces légales, et particulièrement lorsqu'elles ont rapport à la vente des terres et aux lettres de ratification, et pour cette raison, la *Gazette Officielle* devrait avoir une circulation aussi étendue que possible, et au prix le plus bas. Alors les marchands y souscriraient probablement. Je crois que douze shillings et six pence, est un abonnement trop élevé pour une feuille de cette nature et que l'on devrait réduire les taux actuels des annonces. J'ai plusieurs fois l'an dernier, après avoir payé le shérif pour des impressions dans la *Gazette (officielle) de Québec*, envoyé cette gazette (contenant les avertissements que j'avais payés) à des propriétaires de gazettes de *Montréal*, qui ont offert de publier les mêmes annonces et autant de fois, à une déduction de vingt-cinq pour cent. Dans la cause de la Banque du Peuple contre *Tully*, dans laquelle les terres du défen-

deur ont été saisies par le shérif, le défendeur a eu à payer dix louis et quelques shillings, pour les annonces de ses terres dans la *Gazette de Québec*, tandis qu'il aurait pu faire publier les mêmes annonces, aux mêmes intervalles entre chaque insertion, à *Montréal*, pour sept louis et quelques shillings.

Ajourné à demain, à dix heures du matin.

(Attesté,) E. L. MONTIZAMBERT,  
Greffier en Loi.

#### VENDREDI, 16E MARS.

Le comité s'est assemblé à dix heures, ce matin, conformément à l'ajournement.

Présents:

L'honorable M. *McKay*, au fauteuil.  
" " *Ferrie*,  
" " *Pinhey*.

*Stewart Derbshire*, écuyer, de *Montréal*, imprimeur de la Reine et imprimeur des lois, a été appelé et examiné comme suit, savoir:

Q. Le revenu donné par vous sur les pages douze et treize de l'état imprimé qui vous est maintenant exhibé (ici une copie imprimée de l'état référé à ce comité a été exhibé au témoin) est-il le revenu net ou en bloc, dans le dernier cas expliquez ce que vous considérez être le revenu net?

R. C'est le revenu en bloc. Le revenu net d'après les items renfermés dans cet état ne pourrait être établi à moins d'un calcul que je ne saurais faire, n'ayant pas avec moi les documents nécessaires: On ne s'occupe pas uniquement de l'impression de la gazette dans notre bureau; il existe différentes branches d'impressions et d'autres ouvrages, et il faut répartir les dépenses avant de pouvoir établir le revenu net d'aucune branche d'ouvrage.

Q. Chargez-vous quelquefois quinze shillings par année pour prix de l'abonnement à la *Gazette du Canada*?

R. Je pense que l'on charge quinze shillings à quelques abonnés. On charge douze shillings et six pence pour les abonnés inscrits sur la liste du gouvernement, d'après un tarif spécial fait par le gouvernement à cet égard.

Q. Le comité pense que les pages douze et treize comprennent seulement les revenus que vous percevez pour l'impression et la publication de la *Gazette du Canada*, à l'exclusion

clusion du revenu provenant de toutes autres sortes d'impressions, en vertu de votre commission comme imprimeur de la Reine,—En est-il ainsi ?

R. Il en est ainsi.

Q. Quand les annonces dans la *Gazette du Canada* comptent neuf ou dix lignes, combien est-il chargé pour la première et combien pour chaque insertion subséquente ? et ce taux est-il le même que celui chargé par les papiers-nouvelles généralement ?

R. Il est chargé quatre pence par ligne pour la première insertion, et un penny par ligne pour les insertions subséquentes, et c'est le taux ordinaire des papiers-nouvelles en cette province.

Q. N'êtes-vous pas d'opinion que la liste des abonnés de la *Gazette du Canada*, ainsi que ses affaires s'augmenteront par la réunion des autres gazettes officielles à celle-ci ?

R. La liste des abonnés s'augmentera de très peu, la plus grande partie, si non la totalité des abonnés des autres gazettes souscrivant déjà à la *Gazette du Canada* : Ses affaires augmenteront indubitablement par l'addition des annonces des shérifs, mais les trois gazettes contiennent beaucoup d'annonces absolument semblables.

Q. Une gazette qui se composerait entièrement de matière payante et qui ne renfermerait aucune matière éditoriale ou choisie, serait-elle plus profitable au propriétaire qu'une gazette ordinaire.

R. Certainement non : La matière éditoriale et littéraire attire des abonnés et les annonces se multiplient à proportion de l'augmentation de la circulation, classe d'annonces beaucoup plus profitables que celles insérées dans la gazette, ces dernières étant limitées à trois insertions, tandis que les premières, dans bien des cas, s'étendent jusqu'à deux et trois cents insertions pour la même annonce : Les propriétaires de journaux acquièrent de grandes fortunes dans différentes parties du globe : Les imprimeurs de la reine se sont pour la plupart retirés, ou ont été démis de leur charge, sans être plus à l'aise qu'ils ne l'étaient lorsqu'ils ont été nommés, et souvent plus pauvres : La dépendance sur le patronage du public en ce qui regarde la science de l'imprimerie, offre un champ plus étendu à l'industrie et aux talents, et ce patronage est aussi plus stable que celui du gouvernement comme l'expérience l'a démontré.

Q. Sur qui tombe ordinairement les frais des avertissements par les shérifs des terres qui doivent se vendre en vertu d'un writ d'exécution : n'est-ce pas sur le défendeur dont les terres sont saisies ?

R. Le prix en est d'abord porté au compte du shérif ou de quiconque a ordonné l'avertissement ; il est à supposer que finalement les frais en retombent sur le défendeur ou débiteur.

Q. Ne serait-il pas évidemment à l'avantage des défendeurs dont les terres sont saisies, que les annonces en fussent aussi répandues que possible ?

R. Je serais d'opinion qu'il ne serait pas avantageux d'insérer ces annonces dans plusieurs journaux, à moins qu'elles ne le fussent gratuitement, car les frais multipliés diminueraient les produits de leurs biens, tandis que l'incertitude qu'occasionneraient les recherches dans de nombreuses publications, pour découvrir ces ventes, les descriptions des propriétés et les dates des ventes, tendraient plutôt à embarrasser ceux qui voudraient acheter, qu'à leur faire atteindre leur but avec certitude.

Q. A quelle classe et à quelle profession appartiennent ceux qui ont souscrit jusqu'à présent à la *Gazette du Canada* ? Et pouvez-vous suggérer quelque moyen d'augmenter la circulation de la dite gazette ?

R. Les officiers de justice, les fonctionnaires civils qui occupent des charges sous l'exécutif, tels que les collecteurs de douanes et autres, les magistrats, les officiers des corporations municipales, les membres de la législature, les membres du conseil exécutif, les officiers de milice, les membres de la profession légale, les marchands, et généralement toutes les personnes engagées dans les affaires, et d'un esprit actif et intelligent. La *Gazette*, contenant toutes sortes d'informations officielles et légales relatives aux affaires, est indispensable à ces personnes. Je ne saurais suggérer de moyen d'augmenter la circulation d'une feuille exclusivement destinée à la publication d'annonces authentiques, de la nature de celles que contient la *Gazette du Canada*, que celui qui résulte de l'accroissement de la population, des affaires et des besoins d'un pays qui grandit comme celui-ci.

Q. Ne pensez-vous pas que si le prix de l'abonnement à la *Gazette du Canada* était moins

moins élevé, la liste des abonnés aussi bien que sa circulation s'augmenterait, et le tout considéré, sans aucune diminution des profits que vous en retirez actuellement ?

R. Si une réduction du prix avait l'effet d'augmenter la liste d'abonnement du gouvernement, il aurait, je pense, proposé cette réduction aux imprimeurs de la reine, afin d'obtenir ce but. La *Gazette du Canada*, comme toutes les publications de cette nature, n'est pas destinée à l'agrément du lecteur en général. Les individus qui y souscrivent le font de leur propre gré, et simplement parce qu'ils ne peuvent transiger leurs affaires avec sûreté ou remplir leurs devoirs sans y avoir recours pour y obtenir cette information officielle et authentique, qu'ils ne peuvent obtenir avec certitude, nulle part ailleurs. Sous ce point de vue, la gazette est très utile; et quand même le prix serait le double de ce qu'il est à présent, ils seraient forcés d'y souscrire, et n'auraient pas lieu de se plaindre, s'ils considéraient d'un côté les avantages qu'ils en retirent, et de l'autre le prix de l'abonnement. Si le prix en était réduit à un écu par année, je ne pense pas que ceux auxquels ce papier ne serait d'aucune utilité, se donneraient le trouble de le recevoir ou de le payer, à moins qu'on ne voulût en faire une spéculation en le vendant à un prix plus élevé comme papier de rebut. Le surcroît de matière qui entrera dans la publication par la réunion des deux autres gazettes, produira très probablement un volume qui, au prix donné pour du papier de rebut, pourra se vendre à profit, si l'abonné ne paie que douze shillings et six pence, ce système serait, sans aucun doute, la ruine des éditeurs, s'il se trouvait assez de personnes pour les surcharger de souscriptions dans ce but. Le volume annuel comprend maintenant à peu près deux mille pages de papier foolscap. Le prix de la *Gazette de Québec* est de vingt shillings. Il est inutile d'observer, que le postage qui pèse exclusivement sur les éditeurs augmentera aussi en proportion du volume de la *Gazette*.

Thomas Fergusson Miller, de Montréal, marchand et fabricant de papier a été appelé et entendu comme suit, savoir :

Q. A quel prix entreprendriez-vous de fournir du papier de la grandeur et de la qualité de celui en usage pour l'impression de

la *Gazette du Canada*, et des actes du parlement provincial ?

Sa réponse se trouve dans une lettre adressée au président du comité et annexée aux présentes.

Le comité c'est alors ajourné.

(Attesté,) E. L. MONTIZAMBERT,  
Greffier en Loi.

Montréal, 16e mars, 1849.

MONSIEUR,

En réponse à la question que m'a posée aujourd'hui votre comité, sur le prix du papier en usage pour l'impression des lois, etc., j'ai l'honneur d'exposer respectueusement :—

10. Que l'on peut fournir le papier (carré) pour l'impression des lois, égal à tout autre et meilleur que celui dont on s'est servi depuis plusieurs années, à raison de 11s. 3d. simple; ou double grandeur (celle ordinairement en usage pour l'impression), de 22s. 6d. la rame.
20. Foolscap, pour les bills ou pour la *Gazette du Canada*, même qualité que le précédent, à, simple, 6s. 3d. double 12s. 6d. ou quadruple grandeur, 25s. la rame.
30. Crown, pour rapports, documents, &c., même qualité que le précédent, mais plus pesant et plus épais en proportion de la grandeur, de simple, 8s. 9d.—double grandeur, 16s. 3d. à 17s. 6d. la rame.
40. Crown, pour le journal de l'honorable Conseil Législatif, qualité au moins égale à toute autre, ci-devant en usage pour le même objet; simple 13s. 9d. double grandeur, 27s. 6d. la rame.
50. Folio posts (fins) pour rapports &c., de 17s. 6d. à 27s. 6d. la rame, ou 10½d. à 16½d. la main, variant suivant le poids et la qualité.
60. Posts (4to fins et superfins) pour circulaires, etc., de 7s. 6d. à 17s. 6d., la rame, ou 4½d. à 10½d. la main, variant comme le précédent.

Les détails qui précèdent, rencontrent dans

dans mon opinion, l'objet que l'on a en vue, et répondent aux questions soumissionnées.

Je n'ai plus qu'à ajouter, à l'égard des paragraphes 1, 2, 3 et 4, que si l'on préférerait pour l'ouvrage, du papier d'une qualité inférieure, ou d'un moindre poids que celui que j'ai voulu désigner et indiquer plus haut, le prix diminuerait suivant la qualité.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

THOMAS MILLER.

L'honorable *Thomas McKay*,

Président du comité des impressions.

La lettre ci-dessus est celle dont il est fait mention dans l'examen précédent de *Thomas Ferguson Miller*, devant le comité spécial de l'honorable Conseil Législatif, ce 16e jour de mars, 1849.

E. L. MONTIZAMBERT,  
Greffier en Loi.

Bill. hôpital de Kingston rapporté.

L'honorable M. *Macaulay*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer les syndics de l'hôpital de *Kingston*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport, avec certains amendements, qu'il soumettrait aussi que la Chambre voudrait le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, demain.

Bill. barrières de Longueuil et Chambly lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender l'ordonnance relative au chemin à barrières de *Longueuil* et *Chambly*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *E. P. Taché*, *Leslie* et *Jones*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements proposés par le comité spécial, au bill intitulé, "Acte pour protéger les propriétaires de moulins dans le *Haut-Canada*." Bill, propriétaires de moulins, H. C.

Lesquels amendements ont été alors lus par le greffier.

Les dits amendements étant lus une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux séparément, la Chambre y a acquiescé. Amendements adoptés.

Ordonné, que le dit bill, avec les amendements, soit grossoyé, et qu'il soit lu la troisième fois jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour autoriser *Charles James Stuart*, écuyer, à pratiquer la loi dans le *Bas-Canada*," a été lu la seconde fois. Bill de C. J. Stuart lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *M<sup>c</sup>Gill*, *Quesnel* et *Ross*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender encore l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Lachine*, et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois. Bill, chemin de Lachine lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Ferrie*, *J. Morris*, *Bourret*, *Ferrier* et *Jones*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Smith* de *Durham* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour amender les diverses lois y mentionnées, relatives à la nomination et aux devoirs des inspecteurs des poids et mesures dans le *Haut-Canada*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre. Bill, poids et mesures, H. C.

Le

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Bill de la banque de Gore.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Thompson* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la banque de *Gore*, et pour augmenter le capital de la dite banque," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Bill, société St.-George.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Chauveau* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la société "Saint-George de Québec," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bureau des statistiques.

L'honorable M. le secrétaire *Leslie*, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, a présenté à la Chambre le premier rapport du bureau d'enregistrement et des statistiques pour la province du *Canada*, constitué sous l'autorité de l'acte provincial, 10 et 11 Vict. ch. 14.

*Ordonné*, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettre B.*)

Bill, municipalité de Lotbinière rapporté.

L'honorable M. *Dionne*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour diviser le comté de *Lotbinière* en deux "municipalités," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport, avec certains amendements, qu'il soumettrait, aussitôt que la Chambre voudrait le recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Ross*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour diviser le township de *Cayuga*, dans "le district de *Niagara*, en deux townships," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre, sans amendement.

Bill, township de Cayuga rapporté.

*Ordonné*, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. Lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, sans amendement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi. Ajournement.

## Mercredi, 21e mars, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

*McGill,*

*Matheson,*

*Joliette,*

*Viger,*

*Macaulay,*

*Taché, E. P.,*

*Ferrie,*

*Leslie,*

*Knowlton,*

*Quesnel,*

*Dionne,*

*Bourret,*

*Massue,*

*De Beaujeu,*

*De Boucherville,*

*Ross,*

*Morris, J.,*

*Crane,*

*Gordon.*

*Jones,*

*Pinhey,*

*Wylie,*

*Ferrier,*

*Mills.*

PRIERES.

Pétition.

Il a été présenté une pétition de *Sophie Bélair*, du comté de *Saguenay*.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Bill des évêques catholiques.

Un honorable Membre a présenté à la Chambre un bill intitulé, "Acte pour incorporer l'archevêque et les évêques catholiques romains, dans chaque diocèse, dans le *Bas-Canada*."

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Comptes publics.

L'honorable M. *Leslie*, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, a présenté à la Chambre les comptes publics pour l'année 1848.

*Ordonné*, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit:

(*Papiers parlementaires, lettre A.*)

Absence de l'hon. G. Pemberton.

Conformément à avis, il a été proposé que la Chambre se mette maintenant en comité des privilèges pour prendre en considération le message de Son Excellence le Gouverneur général, au sujet de l'absence de cette Chambre de l'honorable M. *Pemberton*, pendant deux sessions de la Législature.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

*Il a été résolu* dans l'affirmative, et

La Chambre en comité des privilèges.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le dit message.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

Résolutions rapportées.

L'honorable Orateur a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le sujet du dit message en considération et était convenu de certaines résolutions, qu'il soumettrait, aussitôt que la Chambre voudrait le recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Les dites résolutions ont été alors lues par le greffier comme suit:

*Résolu*, qu'en autant qu'il appert par les journaux de cette Chambre que l'honorable *George*

*Pemberton* a, pendant deux sessions consécutives de la Législature de cette Province, manqué d'être présent en cette Chambre, et que le dit *George Pemberton* n'a pas obtenu la permission de s'absenter, de Sa Majesté ou du Gouverneur de cette Province, signifiée à cette Chambre, et que pour cette raison le siège du dit *George Pemberton* est devenu vacant.

*Résolu*, en conséquence, qu'en conformité à la huitième section de l'acte impérial, intitulé, "Acte pour réunir les Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, et pour le Gouvernement du *Canada*," cette Chambre maintenant déclare, arrête et détermine que le siège du dit honorable *George Pemberton* en cette Chambre, est vacant.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacune d'elles séparément, la Chambre y a acquiescé. Adoptées.

*Ordonné*, que les résolutions précédentes soient communiquées à Son Excellence le Gouverneur Général, pour l'information de Son Excellence.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé, "Acte pour incorporer les syndics de l'hôpital de *Kingston*." Bill, hôpital de Kingston.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit:

Feuille 2, ligne 7.—Retranchez depuis "dans," jusqu'à "année," dans la 8e ligne, ces deux mots inclus, et insérez "de temps à autre, tel que ci-après mentionné." Amendements.

Feuille 2, ligne 9.—Retranchez depuis "et" jusqu'à "respectivement," dans la même ligne, ces deux mots inclus.

Feuille 2, ligne 10.—Retranchez "depuis" jusqu'à "Acte," dans la même ligne ces deux mots inclus.

Feuille 2, ligne 16.—Après "tenir," insérez "de Sa Majesté ou."

Feuille

Feuille 2, ligne 10.—Après “ que ” insérez  
“ Sa Majesté ou.”

Feuille 2, ligne 33.—Après “ syndics ” in-  
sérez la clause A.

#### CLAUSE A.

“ Et qu’il soit statué,  
“ qu’il sera loisible au  
“ dit conseil de ville  
“ de la cité de *King-*  
“ *ston*, aussitôt après  
“ la passation de cet  
“ acte, et désormais,  
“ dans le mois de  
“ janvier de toute et  
“ chaque année, à  
“ commencer par l’an-  
“ née mil huit cent  
“ cinquante, d’élire  
“ trois des échevins  
“ de la dite cité, syn-  
“ dics sous l’autorité  
“ de cet acte; et les  
“ échevins ainsi élus  
“ en aucun temps, ou  
“ le survivant ou sur-  
“ vivants d’entre eux,  
“ continueront en  
“ charge comme tels  
“ jusqu’à la fin du  
“ mois de janvier qui  
“ suivra leur élection,  
“ ou jusqu’à l’élection  
“ de leurs succes-  
“ seurs, comme sus-  
“ dit, suivant que le  
“ cas écherra.”

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *Macaulay*, *J. Morris*, *Ross*, *Crane* et *Wylie*, qui s’assembleront et s’ajourneront à loisir.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé, “ Acte pour incorporer la société “ *Saint-George de Québec*,” a été lu la seconde fois. Bill, société St. George lu 2e fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *Ferrie*, *Massue*, *Pinhey*, *Bourret* et de *Boucherville*, qui s’assembleront et s’ajourneront à loisir.

La Chambre, conformément à l’ordre, a procédé à la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé, “ Acte pour diviser le comté de *Lotbinière* en deux municipalités.” Bill, municipalité de Lotbinière.

Lesquels dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Feuille 1, ligne 19.—Après “ après ” insérez “ le premier samedi du mois de juillet qui suivra.” Amendements.

Feuille 1, ligne 35.—Après “ après ” insérez “ le premier samedi du mois de juillet qui suivra.”

Feuille 1, ligne 44.—Après “ municipali-  
“ té,” insérez “ Clause  
“ A.”

#### CLAUSE A.

“ Et qu’il soit statué,  
“ que tous les règle-  
“ ments du conseil  
“ municipal de la mu-  
“ nicipalité actuelle du  
“ dit comté, demeure-  
“ ront en pleine vigueur  
“ et effet comme les  
“ règlements de cha-  
“ cune des dites nou-  
“ velles municipalités  
“ respectivement, jus-  
“ qu’à ce qu’ils aient  
“ été changés ou abro-  
“ gés par aucun règle-  
“ ment passé par les  
“ dites municipalités,  
“ respectivement ;

Adoptés.

Les dits amendements étant lus une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d’eux séparément, la Chambre y a acquiescé.

*Ordonné*, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu’amendé, soit lu la troisième fois demain.

Bill. poids et mesures, H. C. lu 2e fois.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé, “ Acte pour amender les diverses lois “ y mentionnées, relatives à la nomination “ et aux devoirs des inspecteurs de poids et “ mesures dans le *Haut-Canada*,” a été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

“ respectivement ; et  
 “ tous les deniers en-  
 “ tre les mains du se-  
 “ crétaire-trésorier de  
 “ la dite municipalité,  
 “ déduction faite de  
 “ toutes les dettes de  
 “ la municipalité, se-  
 “ ront divisés entre les  
 “ dites deux munici-  
 “ palités proportion-  
 “ nellement au mon-  
 “ tant prélevé dans  
 “ chacune d’elles res-  
 “ pectivement.”

Adoptés.

Les dits amendements étant lus une se-  
 conde fois, et la question de concurrence  
 étant mise sur chacun d’eux séparément, la  
 Chambre y a acquiescé.

*Ordonné*, que les dits amendements soient  
 grossoyés, et que le dit bill, tel qu’amendé,  
 soit lu la troisième fois demain.

Bill de réciprocité rapporté.

Un message de l’Assemblée Législative,  
 par l’honorable M. *Merritt* et autres, pour  
 rapporter le bill intitulé, “ Acte pour permet-  
 “ tre l’entrée libre en *Canada*, de certains  
 “ objets du crû ou de la provenance des  
 “ *Etats-Unis* de l’*Amérique*, aussitôt que des  
 “ objets semblables du crû et de la prove-  
 “ nance du *Canada*, seront admis en fran-  
 “ chise dans les *Etats-Unis*,” et informer  
 cette Chambre, que l’Assemblée Législative  
 a acquiescé aux amendements faits par le  
 Conseil Législatif au dit bill, sans amende-  
 ment.

Bill du gaz de Québec.

Un message de l’Assemblée Législative,  
 par M. *Chabot* et autres, avec un bill inti-  
 tulé, “ Acte pour incorporer la compagnie  
 “ du gaz de *Québec*,” auquel elle demande  
 la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde  
 fois demain.

Bill de l’aqueduc de Kingston.

Un message de l’Assemblée Législative,  
 par l’honorable M. *McDonald* et autres, avec  
 un bill intitulé, “ Acte pour l’incorporation  
 “ de la compagnie pour fournir de l’eau à la  
 “ cité de *Kingston*,” auquel elle demande la  
 concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde  
 fois demain.

Un message de l’Assemblée Législative, Bill, enregistrement de l’Islet.  
 par M. *Fournier* et autres, avec un bill inti-  
 tulé, “ Acte pour pourvoir à la translation du  
 “ bureau d’enregistrement du comté de  
 “ *L’Islet*, du lieu où il est présentement  
 tenu en la paroisse de *L’Islet*,” auquel elle  
 demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde  
 fois demain.

L’Orateur a déclaré cette Chambre conti- Ajournement.  
 nuée à demain, à trois heures de l’après-  
 midi, la Chambre l’ordonnant ainsi.

## Mardi, 22e mars, 1849.

Les Membres assemblés ont été :

L’honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

*M<sup>c</sup>Gill*,  
*Joliette*,  
*Macaulay*,  
*Ferrie*,  
*Knowlton*,  
*Dionne A.*,  
*Dionne J.*,  
*Massue*,  
*De Boucherville*,  
*Morris, J.*,  
*Pinhey*,  
*Ferrier*,

*Matheson*,  
*Viger*,  
*Taché, E. P.*,  
*Leslie*,  
*Quesnel*,  
*Bourret*,  
*De Beaujeu*,  
*Ross*,  
*Jones*,  
*Wylie*,  
*Mills*.

PRIERES.

L’honorable Président du comité spécial Bill de C. J. Stuart rapporté.  
 auquel a été référé le bill intitulé, “ Acte  
 “ pour autoriser *Charles James Stuart*, écuyer,  
 “ à pratiquer la loi dans le *Bas-Canada*,” a  
 fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en  
 entier, et l’avait chargé d’en faire le rapport  
 à la Chambre, sans amendement.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième  
 fois demain.

Conformément

Bill, propriétaires de moulins, H. C. lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, " Acte pour protéger les propriétaires " de moulins dans le *Haut-Canada*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill, municipalité de Lotbinière lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, " Acte pour diviser le comté de *Lotbinière* en deux municipalités," a été (tel qu'amendé) lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill (tel qu'amendé) passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Bill de l'hôpital de Kingston lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, " Acte pour incorporer les syndics de " l'hôpital de *Kingston*," a été (tel qu'amendé) lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill (tel qu'amendé) passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ces bills, avec certains amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill de la banque de Gore lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la banque de *Gore*, et pour " augmenter le capital de la dite banque," a été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *M. Gill*, *J. Morris* et *Quesnel*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, " Acte pour incorporer la compagnie " du gaz de *Québec*," a été lu la seconde fois.

Bill du gaz de Québec lu 2e fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *M. Gill*, *Massue*, *Ferrier*, *Bourret* et de *Beaujeu*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, " Acte pour l'incorporation de la compagnie pour fournir de l'eau à la cité de " *Kingston*," a été lu la seconde fois.

Bill de l'aqueduc de Kingston lu 2e fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *Macaulay*, *Matheson* et *Ross*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, " Acte pour pourvoir à la translation " du bureau d'enregistrement du comté de " *L'Islet*, du lieu où il est présentement " tenu en la paroisse de *L'Islet*," a été lu la seconde fois.

Bill, enregistrement de l'Islet lu 2e fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *Massue*, *J. Dionne* et *A. Dionne*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement.

Vendredi, 23e mars, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur,

Les honorables MM.

*McGill,*  
*Joliette,*  
*Macaulay,*  
*Ferrie,*  
*Dionne, A.,*  
*Dionne, J.,*  
*Massue,*  
*DeBoucherville,*  
*Morris, J.,*  
*Pinhey,*

Les honorables MM.

*Ferrier,*  
*Matheson,*  
*Viger,*  
*Taché, E. P.,*  
*Leslie,*  
*Quesnel,*  
*Bourret,*  
*DeBeaujeu,*  
*Ross,*  
*Mills.*

PRIERES.

Les pétitions suivantes ont été présentées à la Chambre :

De certains *Algonquins* de la rivière *Gatineau*, et

— Révérend *J. Mackenzie* et autres, de *Glengarry*.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Un honorable Membre a présenté à la Chambre un bill intitulé, "Acte pour amender et simplifier les lois relatives à l'intérêt sur l'argent."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'honorable Président du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la société *Saint-George* de *Québec*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport, avec certains amendements, qu'il soumettrait, aussitôt que la Chambre voudrait le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre lundi prochain.

L'honorable Président du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour l'incorporation de la compagnie pour fournir de l'eau à la cité de *Kingston*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre, sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable Président du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour pourvoir à la translation du bureau d'enregistrement du comté de *l'Islet* du lieu où il est présentement tenu en la paroisse de *l'Islet*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre, sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable Président du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour amender encore l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Lachine*, et pour d'autres fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport, avec certains amendements, qu'il soumettrait, aussitôt que la Chambre voudrait le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé, "Acte pour autoriser *Charles James Stuart*, écuyer, à pratiquer la loi dans le *Bas-Canada*."

Il a été proposé, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Objection étant faite à la dite motion,

Après

Bill de l'aqueduc de Kingston rapporté.

Bill, enregistrement de l'Islet rapporté.

Bill, chemin de Lachine, rapporté.

Bill de C. J. Stuart.

Motion pour 3e lecture.

Pétitions.

Bill d'usure.

Bill, société St.-George rapporté.

Débats

Après des débats,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

*Il a été résolu* dans l'affirmative,

Bill lu 3e fois.

Sur quoi le dit bill a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative,

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, sans amendement.

Bill, municipalité de Lotbinière rapporté.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Laurin* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour diviser le comté de *Lotbinière* en deux municipalités," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Bill de l'hôpital de Kingston rapporté.

Un message de l'Assemblée Législative, par l'honorable M. *McDonald* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour incorporer les syndics de l'hôpital de *Kingston*," et informer cette Chambre, que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi,

L'honorable M. *Ferrie* a présenté trois pétitions des compagnies de pompiers de *Brantford*, *Galt* et *Hamilton*, demandant respectivement certains privilèges énumérés dans leurs pétitions, pour avoir servi pendant sept années comme pompiers.

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *J. Morris* a présenté une pétition des directeurs de la banque commerciale du district de *Midland*, demandant la prolongation du terme accordé pour le paiement de son capital.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de *Peter Winter*, ci-devant greffier de la municipalité de *Gaspé*, demandant une indemnité, et demandant que la Législature n'intervienne pas dans un procès dans lequel il se trouve actuellement intéressé; et aussi une pétition du comté de *Dorchester*, demandant l'abolition de la cour des commissaires.

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *J. Morris* a présenté à la Chambre un bill intitulé, "Acte pour prolonger davantage le temps fixé pour le paiement du nouveau capital de la banque commerciale du district de *Midland*."

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour l'incorporation de la compagnie pour fournir de l'eau à la cité de *Kingston*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

## Lundi, 26e mars 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Et certains autres honorables Membres de cette Chambre.

PRIERES.

L'ordre

Bill, enregistrement de l'Islet.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé, "Acte pour pourvoir à la translation du bureau d'enregistrement du comté de *L'Islet*, du lieu où il est présentement tenu en la paroisse de *L'Islet*."

Motion pour 3e lecture.

Il a été proposé, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Objection étant faite à la dite motion,

Amendement proposé.

Il a été proposé en amendement, de retrancher après "soit" le reste de la motion, et d'insérer à la place "lu la troisième fois d'hui à trois mois."

Objection étant aussi faite à la dite motion,

Après des débats,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

Rejeté.

Il a été résolu dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale,

Il a été résolu dans l'affirmative, et

Bill lu 3e fois.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, sans amendement.

Bill, société St. George.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé, "Acte pour incorporer la société *Saint-George de Québec*."

Amendements.

Lesquels amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Feuille 5, ligne 19.—Après "régie" insérez "Clause A."

#### CLAUSE A.

"Et qu'il soit statué, qu'aucune personne

"qui ne sera sous aucun autre rapport disqualifiée comme témoin dans aucune action, ou poursuite à laquelle la dite corporation sera partie, ne sera considérée disqualifiée comme tel, à raison de ce qu'elle est, ou qu'elle a été, en aucun temps, membre, officier ou serviteur de la dite corporation."

Feuille 5, ligne 26.—Après "corporation,"

"insérez : "Pourvu toujours que rien de contenu dans le précédent ne s'interprétera de manière à empêcher aucun membre de se retirer, en aucun temps, de la dite corporation, après avoir payé les arrérages qu'il devra à la caisse de la dite corporation, y compris sa souscription annuelle pour l'année courante."

Les dits amendements étant lus une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux séparément, la Chambre y a acquiescé. Adoptés.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill (tel qu'amendé) soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé, "Acte pour amender encore l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Montréal et Lachine*, et pour d'autres fins." Bill, chemin de Lachine.

Lesquels amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit : Amendements.

Feuille 3, ligne 47.—Après "et," insérez "que les versements non

- “ non payés ont été  
“ demandés comme  
“ susdit, et.”
- Feuille 4, ligne 2.—Retranchez depuis  
“ contraire,” jusqu’à  
la cour,” dans la cin-  
quième ligne.
- Feuille 5, ligne 6.—Après “ pas,” insérez  
“ en tout, en aucun  
“ temps.”
- Feuille 5, ligne 29.—Retranchez depuis  
“ sans,” jusqu’à “ d’i-  
“ celui,” dans la tren-  
tième ligne, ces deux  
mots inclus, et insé-  
rez, “ sur preuve de  
“ l’exécution d’icelles,  
“ par le serment d’un  
“ témoin, lequel ser-  
“ ment, tout tel régis-  
“ trateur ou son dé-  
“ puté, est par le pré-  
“ sent autorisé à admi-  
“ nistrer, et si, en  
“ aucun temps, après  
“ l’enregistrement de  
“ telle débenture com-  
“ me susdit, elle est  
“ présentée à tel ré-  
“ gistrateur, ou à son  
“ député avec le mot  
“ ‘annulée,’ et la signa-  
“ ture du président ou  
“ autre directeur de la  
“ dite compagnie, dû-  
“ ment autorisé, écrit  
“ sur la face d’icelle,  
“ alors le dit registra-  
“ teur ou son député  
“ fera une entrée en  
“ marge dans le dit  
“ registre, en regard  
“ de l’enregistrement  
“ de telle débenture,  
“ mentionnant que tel-  
“ le débenture a été  
“ annulée, avec la date  
“ de l’entrée d’icelle  
“ et déposera en con-  
“ séquence telle dé-  
“ benture dans le dit  
“ bureau d’enregistre-  
“ ment, afin qu’elle y  
“ demeure de record  
“ de la même manière  
“ que les certificats de  
“ décharge.”
- Feuille 6, ligne 1.—Retranchez depuis “re-  
“ cevoir,” jusqu’à “ pour-  
“ vu,” dans la 13e ligne.
- Feuille 6, ligne 30.—Après “ contraire,”  
insérez “ pourvu tou-  
“ jours qu’il ne sera  
“ pas loisible à la dite  
“ compagnie d’émet-  
“ tre aucune dében-  
“ ture payable au por-  
“ teur, sous l’autorité  
“ de cet acte, pour une  
“ moindre somme que  
“ celle de cent louis.”
- Feuille 6, ligne 32.—Après “ majorité” in-  
sérez “ comprenant pas  
“ moins des deux tiers.”
- Feuille 9, ligne 23.—Après “ argent,” in-  
sérez “ et qu’aucun bil-  
“ let de la dite com-  
“ pagnie émis, ou qui  
“ sera ci-après émis,  
“ ne pourra être négo-  
“ ciable ou transféra-  
“ ble, autrement que  
“ par un endossement  
“ en plein.”
- Feuille 10, ligne 13.—Après “ *Lachine*,”  
insérez “ mais la dite  
“ compagnie dans tout  
“ et chaque autre en-  
“ droit où le dit che-  
“ min de fer traversera  
“ un grand chemin de  
“ même niveau, posera  
“ et tiendra une en-  
“ seigne au dessus du  
“ dit grand chemin, à  
“ une hauteur suffi-  
“ sante pour qu’il y ait  
“ seize pieds entre le  
“ dit grand chemin et  
“ le bord inférieur de  
“ la dite enseigne, avec  
“ les mots ‘*railway*  
“ ‘*crossing*, et traverse  
“ ‘de chemin à rails,’  
“ peints sur chaque  
“ côté de la dite ensei-  
“ gne en lettres qui  
“ n’auront pas moins  
“ de six pouces de lon-  
“ gueur ; et pour toute  
“ et chaque négligence  
“ à remplir les pres-  
“ criptions de la pré-  
“ sente section, la dite  
“ compagnie

“ compagnie encourra une  
 “ pénalité de cinq louis  
 “ courant.”

Feuille 10, ligne 30.—Après “ directeurs,”  
 insérez les “ Clauses A.  
 “ et B.”

#### CLAUSE A.

“ Et qu’il soit statué, que  
 “ la quarante-septième sec-  
 “ tion de l’acte première  
 “ ment cité dans le présent,  
 “ et la dernière section de  
 “ l’acte cité dans le présent,  
 “ amendant le dit acte,  
 “ soient et elles sont par le  
 “ présent abrogées, et que  
 “ la dite compagnie, toutes  
 “ les fois qu’elle en sera re-  
 “ quise par le député-mai-  
 “ tre-général des postes de  
 “ Sa Majesté, le comman-  
 “ dant des forces, ou toute  
 “ personne ayant la surin-  
 “ tendance ou le comman-  
 “ dement de tout établisse-  
 “ ment de police, et avec  
 “ toutes les ressources de  
 “ la compagnie, s’il est  
 “ nécessaire, transportera  
 “ la malle de Sa Majesté,  
 “ les forces navales ou mi-  
 “ litaires de Sa Majesté, ou  
 “ la milice, et toute artil-  
 “ lerie, munition, appro-  
 “ visionnement ou autres  
 “ effets à leur usage, et  
 “ tous officiers de police,  
 “ constables, et autres per-  
 “ sonnes voyageant pour  
 “ le service de Sa Majesté,  
 “ sur son chemin à rails,  
 “ aux termes et conditions  
 “ et sous tels réglemens  
 “ que la dite compagnie et  
 “ le dit député-maitre-gé-  
 “ néral des postes, le com-  
 “ mandant des forces, ou  
 “ la personne comman-  
 “ dant tout établissement  
 “ de police, respective-  
 “ ment, conviendront, ou  
 “ s’ils ne peuvent en con-  
 “ venir, alors aux termes  
 “ et conditions, et sous les

“ réglemens que le Gou-  
 “ verneur ou la personne  
 “ administrant le Gouver-  
 “ nement pourra établir  
 “ en conseil : Pourvu que  
 “ toutes autres dispositions  
 “ que pourrait ci-après éta-  
 “ blir la législature de  
 “ cette Province, relative-  
 “ ment au transport de la  
 “ dite malle, ou des forces  
 “ de Sa Majesté, ou d’au-  
 “ tres personnes et articles  
 “ comme susdit, ou relati-  
 “ vement aux taux de pé-  
 “ age pour le dit trans-  
 “ port, ou concernant en  
 “ aucune manière l’em-  
 “ ploi de télégraphes élec-  
 “ triques, ou autre service  
 “ que rendra la compagnie  
 “ au Gouvernement, ne  
 “ seront pas considérés  
 “ comme une infraction  
 “ aux privilèges conférés  
 “ par les dits actes ou au-  
 “ cun d’eux, ou par cet  
 “ acte, ou que l’on a in-  
 “ tention de conférer.”

#### CLAUSE B.

“ Et qu’il soit statué, que  
 “ nonobstant toute chose  
 “ contenue dans les dits  
 “ actes, ou aucun d’eux,  
 “ aucun règlement, règle  
 “ ou ordonnance que pour-  
 “ ra faire la dite compa-  
 “ gnie, après la passation  
 “ de cet acte, n’aura force  
 “ ou effet, avant qu’il ait  
 “ été sanctionné et confir-  
 “ mé par le Gouverneur  
 “ de cette Province, sous  
 “ son seing et le sceau de  
 “ ses armes, et ensuite  
 “ publié dans la *Gazette*  
 “ *du Canada*.”

Les dits amendements étant lus une se- Adoptés.  
 conde fois, et la question de concurrence  
 étant mise sur chacun d’eux séparément, la  
 Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient  
 grossoyés

grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Pétitions.

L'honorable M. *Crane* a présenté une pétition de *Silas Anstell* et autres, demandant un acte d'incorporation en faveur des *Recha-bites*.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Massue* a présenté une pétition venant de *Québec*, en faveur du bill des bois actuellement devant l'Assemblée Législative, et contre le bill des arrimeurs.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Bill de l'assurance du Canada.

Un message de l'Assemblée Législative, par Sir *Allan N. MacNab* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance du *Canada* sur la vie," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

## Mardi, 27e mars, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur,

Et certains autres honorables Membres de cette Chambre.

PRIERES.

Rapport sur les impressions du gouvernement imprimé.

*Ordonné*, que deux cent copies du rapport du comité spécial sur un rapport mis devant cette Chambre, par l'ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, relatif aux impressions du Gouvernement, soient imprimées dans les deux langues, pour l'usage des Membres.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé, "Acte pour incorporer la société *Saint-George* de *Québec*," tel qu'amendé, Bill, société St. George.

*Il a été proposé*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu la troisième fois. Motion pour 3e lecture.

Objection étant faite à la dite motion,

Il a été proposé en amendement, de retrancher après le mot "soit" le reste de la motion, et d'insérer à la place "lu la troisième fois jeudi prochain." Amendement proposé.

Objection étant aussi faite à la dite motion,

Après des débats, Débats.

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

La question étant alors mise sur la motion principale, tel qu'amendée,

*Il a été résolu* dans l'affirmative, et Adopté.

*Ordonné*, en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé, "Acte pour amender " et simplifier les lois relatives à l'intérêt " sur l'argent," il a été Bill d'usure 2e lecture remise.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender encore l'acte " d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Lachine*, et pour " d'autres fins," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois. Bill, chemin de Lachine lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

*Il été résolu* dans l'affirmative. Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie " d'assurance du *Canada* sur la vie," a été lu la seconde fois. Bill de l'assurance du Canada lu 2e fois.

*Ordonné*,

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de sept Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *McGill, Knowlton, Ferrier, Ross, Bourret, Quesnel* et *J. Morris*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill de la banque de Gore rapporté.

L'honorable Président du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la banque de *Gore*, et pour augmenter le capital de la dite banque," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport, avec certains amendements, qu'il sournettrait, aussitôt que la Chambre voudrait le recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, jeudi prochain.

Bill de Leeds et Lansdown.

L'honorable M. *J. Morris* a présenté à la Chambre un bill intitulé, "Acte pour diviser les townships de *Leeds* et *Lansdown*, dans le district de *Johnstown*."

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Bill, poids et mesures, H.C. rapporté.

L'honorable M. *Ross*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour amender les diverses lois y mentionnées, relatives à la nomination et aux devoirs des inspecteurs des poids et mesures dans le *Haut-Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre, sans amendement.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Pétition.

L'honorable M. *J. Morris* a présenté une pétition de *Jones Walker* et autres, de *Nicolet*, contre la subdivision projetée des comtés.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Lemieux* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour faire disparaître tous doutes quant au droit de poursuite ou de défense dans les causes *in formâ pauperis* devant les cours de loi dans le *Bas-Canada*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Fournier* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour détacher la paroisse de *Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues* de la municipalité de *L'Islet*, et l'ériger en une municipalité séparée," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

## Mercredi, 28e mars, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur,

Et certains autres honorables Membres de cette Chambre.

PRIERES.

L'honorable M. *Ross* a présenté une pétition, demandant la remise en vigueur de la charte de la compagnie du chemin de fer des rivières *Détroit*.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *J. Morris*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance  
" du

“ du *Canada* sur la vie,” a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire le rapport, avec un amendement, qu’il soumettrait, aussitôt que la Chambre voudrait le recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Amendement. Le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

Dans le préambule, ligne 30. — Après “ vie,” insérez “ et  
“ vu que les dits ac-  
“ tionnaires ont payé  
“ la somme de deux  
“ louis sur chaque  
“ action du fonds ca-  
“ pital.”

Adopté. Le dit amendement étant lu une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

*Ordonné*, que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill (tel qu’amendé) soit lu la troisième fois présentement.

Bill lu 3e fois. Le dit bill (tel qu’amendé) a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill (tel qu’amendé) passera-t-il ?

Passé. *Il a été résolu* dans l’affirmative.

*Ordonné*, qu’un des maîtres en chancellerie se rende à l’Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, avec un amendement, auquel il demande sa concurrence.

Bill du gaz de Québec rapporté. L’honorable M. *Massue*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, “ Acte “ pour incorporer la compagnie du gaz de “ *Québec*,” a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire le rapport, avec certains amendements, qu’il soumettrait aussi que la Chambre voudrait le recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre vendredi prochain.

L’honorable M. *Ross*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, “ Acte “ pour encourager l’établissement de sociétés de construction dans le *Bas-Canada*,” a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire le rapport, avec un amendement, qu’il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait le recevoir.

Bill, sociétés de construction, B. C. rapporté.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que le dit amendement soit pris en considération par la Chambre demain.

L’honorable M. *Ross*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, “ Acte “ pour réduire les frais des procédures dans “ le *Haut-Canada*, contre les biens des dé- “ biteurs qui s’enfuient ou se cachent,” a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire le rapport, avec certains amendements, qu’il soumettrait, aussitôt que la Chambre voudrait le recevoir.

Bill, débiteurs qui s’enfuient rapporté.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé, “ Acte pour amender les diverses lois y mentionnées, relatives à la nomination et aux devoirs des inspecteurs “ des poids et mesures dans le *Haut-Canada*,” a été lu la troisième fois.

Bill, poids et mesures, H. C. lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l’affirmative.

Passé.

*Ordonné*, qu’un des maîtres en chancellerie se rende à l’Assemblée Législative, et informe

informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, sans amendement.

Bill des évêques catholiques lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer l'archevêque et les évêques catholiques romains, dans chaque diocèse, dans le *Bas-Canada*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Quesnel*, *J. Morris*, *Viger*, *Ross* et *Massue*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill, banque de Midland lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour prolonger davantage le temps fixé pour le paiement du nouveau capital de la banque commerciale du district de *Midland*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit grossoyé et lu la troisième fois demain.

Bill, causes in formâ pauperis lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour faire disparaître tous doutes quant au droit de poursuite ou de défense dans les causes *in formâ pauperis* devant les cours de loi dans le *Bas-Canada*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *E. P. Taché*, *Bourret* et *Quesnel*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill, municipalité de l'Isle-aux-Grues lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour détacher la paroisse de *Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues*, de la municipalité de *L'Islet*, et l'ériger en une municipalité séparée," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Joliette*, *Massue* et *A. Dionne*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill de la dette publique

Un message de l'Assemblée Législative, par l'honorable M. *Hincks* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour la meilleure admi-

administration de la dette et des comptes, propriétés et revenus publics," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative, par l'honorable M. le procureur-général *Baldwin* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour donner une interprétation législative à certains mots employés dans les actes du parlement, et pour se dispenser de la répétition de certaines dispositions et expressions y contenues, et constater la date et le jour où ils prendront effet, et pour d'autres fins," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé ce bill, sans amendement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

## Jeudi, 29e mars, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

*McGill*,  
*Joliette*,  
*Ferrie*,  
*Knockton*,  
*McKay*,  
*Morris, J.*,  
*Pinhey*,  
*Matheson*,  
*Viger*,  
*Dionne, A.*,

Les honorables MM.

*Taché, E. P.*,  
*Leslie*,  
*Quesnel*,  
*Bourret*,  
*DeBeaujeu*,  
*Ross*,  
*Turgeon*,  
*Crane*,  
*Wylie*,  
*Mills*.

PRIERES.

L'honorable M. *J. Morris* a présenté une pétition de *Joseph Wiltes*, signée par lui en

sa qualité de Président à une assemblée publique tenue à *Farmersville*, dans le district de *Johnstown*, demandant la protection de l'industrie indigène.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Mills* a présenté une pétition du maire de *Hamilton*, demandant qu'il soit ajouté plusieurs nouvelles clauses au bill des municipalités actuellement devant la législature.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Un honorable Membre a présenté une pétition du Révérend J. *Auclair* et autres, de la paroisse de *St. Marie*.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Bill, arpentage d'Ameliasburgh rapporté.

L'honorable M. *Ross*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour ratifier un certain arpentage du township d'Ameliasburgh dans le Haut-Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport, avec divers amendements, qu'il soumettrait, aussitôt que la Chambre voudrait le recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

Bill, société St.-George, référé de novo.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé, "Acte pour incorporer la société *Saint-George de Québec*," (tel qu'amendé) il a été

*Ordonné*, qu'il soit déchargé.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé de novo au comité spécial auquel il a été référé en premier lieu.

Bill, banque de Midland remis.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé, "Acte pour prolonger davantage le temps fixé pour le paiement du nouveau capital de la banque commerciale du district de *Midland*," il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé, "Acte pour amender et simplifier les lois relatives à l'intérêt sur l'argent."

Il a été proposé, que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois. Motion pour 2e lecture.

En amendement, il a été proposé de retrancher "maintenant," et d'insérer "d'hui à trois mois." Amendement.

La question de concurrence a été mise sur la dite motion, et

Il a été résolu dans la négative. Rejeté.

La question étant alors mise sur la motion principale,

Il a été résolu dans l'affirmative.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence. Bill lu 2e fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *McGill*, *J. Morris*, *Ross*, *Joliette* et *Knowlton*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un rapport de la distribution des lois du Canada en 1848. Distribution des lois.

*Ordonné*, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettre C.C.C.C.*)

L'ordre du jour étant lu pour considérer les amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé, "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la banque de *Gore*, et pour augmenter le capital de la dite banque," il a été Bill de la banque de Gore remis.

*Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

Un message de l'Assemblée Législative par Sir *Allan N. MacNab* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance du Canada sur la vie," et informer cette Chambre, que l'Assemblée Législative a acquiescé à l'amendement Bill de l'assurance du Canada rapporté.

ment

ment fait par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Bill, chemin de Lachine rap-  
porté.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Holmes* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour amender encore l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Lachine*, et pour d'autres fins," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Bill, titres des  
personnes na-  
turalisées.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Gugy* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour confirmer les titres de biens-fonds de certaines personnes naturalisées en vertu du statut du *Bas-Canada*, première *Guillaume* quatre, chapitre cinquante-trois," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

## Vendredi, 30e mars, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur,

Et certains autres honorables Membres de cette Chambre.

PRIERES.

Pétitions.

L'honorable M. *de Beaujeu* a présenté une pétition de *G. Beaudet* et autres, du comté de *Vaudreuil*, demandant que la cour des commissaires soit maintenue, que sa juridiction soit élevée à dix louis, et que les commissaires aient le pouvoir d'émaner des writs de saisie-arêts au-dessous de dix louis, et demandant aussi que les taux de la poste soient réduits, que les lois de navigation soient abolies, les auberges supprimées et

remplacées par des maisons de tempérance.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de *D. M. Millan* et autres, de la part d'une assemblée de francs-tenanciers du comté de *Vaudreuil*, demandant qu'il ne soit permis à la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Lachine* de prolonger son chemin que sur la route tracée dans l'acte pour la construction d'un chemin de fer de *Montréal* à *Kingston*; qu'il ne soit pas permis à la compagnie du chemin de fer du lac *Saint-Louis* à la ligne provinciale, de construire son chemin sur la rive gauche du *Saint-Laurent* jusqu'à la ligne provinciale à *Saint-Régis*; et qu'il soit fait une exploration aux frais de la province pour s'assurer des lignes pour lesquels il a été accordé des chartes pour la construction de chemins de fer de *Montréal* aux limites Ouest de la province; aussi demandant que leurs droits acquis ne soient pas affectés;—et aussi une pétition demandant un acte d'incorporation en faveur de la société *Saint-Jean-Baptiste* de *Québec*.

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Ross*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour amender et simplifier les lois relatives à l'intérêt sur l'argent," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre, sans amendement.

Bill d'usure  
rapporté.

*Ordonné*, que le dit bill soit grossoyé, et qu'il soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour prolonger davantage le temps fixé pour le paiement du nouveau capital de la banque commerciale du district de *Midland*," a été lu la troisième fois.

Bill, banque de  
Midland lu  
3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

La

Bill de la banque de Gore.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé, "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la banque de Gore, et pour augmenter le capital de la dite banque."

Amendements.

Lesquels amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Feuille 2, ligne 24.—Retranchez depuis "souscrites," jusqu'à "à," dans la 26e ligne et insérez "et que toute nouvelle action sera souscrite dans les dix-huits mois."

Feuille 2, ligne 27.—Après "acte," insérez "ou à toute autre époque plus reculée, n'excédant par cinq années, à compter de la passation du précédent acte, selon que le Gouverneur Général en conseil le permettra."

Feuille 2, ligne 29.—Retranchez "huit," et insérez "deux."

Feuille 2, ligne 30.—Après "acte," insérez "ou à toute autre époque plus reculée, n'excédant pas huit années, à compter de la passation du précédent acte, selon que le Gouverneur Général en conseil le permettra."

Feuille 2, ligne 43.—Après "payées," insérez "Clause A."

#### CLAUSE A.

"Et qu'il soit statué, qu'excepté dans les cas pourvus plus haut, toute personne qui souscra ou prendra aucune action ou actions dans le dit nouveau fonds capital, aura les mêmes droits et sera sujette aux mêmes responsabilités que les premiers sous-

"cripteurs et actionnaires dans la dite banque."

Les dits amendements étant lus une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux séparément, la Chambre y a acquiescé. Adoptés.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, (tel qu'amendé,) soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill (tel qu'amendé) a été alors lu la troisième fois en conséquence. Bill lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill (tel qu'amendé) passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative. Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour diviser les townships de Leeds et Lansdown, dans le district de Johnstown," a été lu la seconde fois. Bill de Leeds et Lansdown lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. J. Morris, Matheson et Ross, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du gaz de Québec," Bill du gaz de Québec.

Lesquels amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit : Amendements.

Feuille 7, ligne 43.—Retranchez depuis "cité," jusqu'à "mettra," dans la 44e ligne.

Feuille 7, ligne 48.—Après "publiques," insérez "à la satisfaction du dit inspecteur."

Feuille 8, ligne 1.—Retranchez depuis "inutiles," jusqu'à "et" dans la 1re ligne de la 9e feuille."

Feuille

Feuille 13, ligne 21.—Retranchez depuis “que,” jusqu’à “la,” dans la 22e ligne, et insérez “chaque fois que.”

Feuille 13, ligne 22.—Retranchez “ouvrait,” et insérez, “ouvrira.”

Feuille 13, ligne 23.—Retranchez “négligerait,” et insérez “négligera.”

Feuille 13, ligne 30.—Retranchez depuis “cité,” jusqu’à “après,” dans la 31e ligne.

Adoptés.

Les dits amendements étant lus une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d’eux séparément, la Chambre y a acquiescé.

*Ordonné*, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill (tel qu’amendé) soit lu la troisième fois lundi prochain.

Bill, arpentage d’Ameliasburgh.

La Chambre, conformément à l’ordre, a procédé à la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé, “Acte pour ratifier un certain arpentage du township d’Ameliasburgh, dans le “Haut-Canada.”

Amendements.

Lesquels amendements ont été alors lus par le greffier.

Adoptés.

Les dits amendements étant lus une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d’eux séparément, la Chambre y a acquiescé.

*Ordonné*, que le dit bill, avec les amendements, soit grossoyé, et qu’il soit lu la troisième fois lundi prochain.

Bill, sociétés de construction, B. C.

La Chambre, conformément à l’ordre, a procédé à la considération de l’amendement proposé par le comité spécial au bill intitulé, “Acte pour encourager l’établissement de “sociétés de construction dans le Bas-Canada.”

Amendement.

Lequel amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

Feuille 5, ligne 23.—Retranchez depuis “cas,” jusqu’à “et,” dans la 28e ligne.

Adopté.

Le dit amendement étant lu une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

*Ordonné*, que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill (tel qu’amendé) soit lu la troisième fois lundi prochain.

La Chambre, conformément à l’ordre, a procédé à la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé, “Acte pour réduire les frais des “procédures dans le Haut-Canada, contre “les biens des débiteurs qui s’enfuient ou “se cachent.”

Lesquels amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Feuille 1, ligne 21.—Après “abrogé,” insérez “pourvu toujours, “que nonobstant l’abrogation de la dite section, toute notice insérée avant la passation “de cet acte, sous les dispositions de la dite section, pourra être continuée de la même manière, pendant le même “temps, et avec le même “effet que si le présent “acte n’avait pas été “passé.”

Feuille 1, ligne 25.—Après “cachés,” insérez “à l’égard duquel il “n’aura pas déjà fait publier la notice ci-après “mentionnée, sous l’autorité d’aucun ordre “émané dans les six “mois qui précéderont la “date de tel ordre.”

Feuille 1, ligne 26.—Retranchez depuis “portant,” jusqu’à “mains,” dans la 28e ligne, les deux mots inclus.

Feuille 2, ligne 3.—Retranchez “douze,” et insérez “six.”

Feuille 2, ligne 34.—Retranchez “du premier” et insérez “de l’”

Feuille 2, ligne 4.—Après “saisie-arrêt” insérez “en vertu duquel telle notice sera “ainsi publiée.”

Feuille 2, ligne 12.—Retranchez “douze,” et insérez “six”.

Feuille 2, ligne 13.—Retranchez “première,” et après “saisie-arrêt,” insérez “en vertu de laquelle telle “notice

“ notice sera ainsi pu-  
“ bliée.”

Feuille 2, ligne 20.—Après “ toujours,” insérez “ que le défendeur, “ lorsqu’il aura été éma-  
“ né un ordre de saisie-  
“ arrêt, aura un délai de  
“ trois mois de calendrier,  
“ à compter du jour de  
“ l’émanation d’icelui,  
“ pour donner le cau-  
“ tionnement mentionné  
“ dans les quatrième et  
“ cinquième sections de  
“ l’acte ci-devant men-  
“ tionné dans le présent;  
“ et pourvu aussi”.

Adoptés.

Les dits amendements étant lus une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d’eux séparément, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill (tel qu’amendé) soit lu la troisième fois mardi prochain.

Message.  
Chemin de fer  
de Québec à  
Halifax.

L’honorable M. *Leslie* a informé la Chambre qu’il avait un message de Son Excellence le Gouverneur Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l’avait chargé de remettre à cette Chambre, et

Il a été alors lu comme suit :

#### ELGIN ET KINCARDINE.

Le Gouverneur Général transmet, pour l’information de l’honorable Conseil Législatif, copie des dépêches subséquentes à celles qui ont déjà été transmises au sujet du chemin de fer de *Halifax* et *Québec*, et des travaux publics en *Canada*.

Hôtel du Gouvernement,  
*Montréal*, 30e mars 1849.

#### CEDULE.

- 1.—Le comte *Grey* au comte d’*Elgin*, 26 janvier 1849.—Cette dépêche contient les observations des commissaires sur le rapport du major *Robinson*.
- 2.—Le même au même, 27 janvier 1849.—Cette dépêche accuse la réception de celle du 4 janvier, qui contient un état tabulaire de la population et des

propriétés imposables dans le *Haut-Canada*.

- 3.—Le comte d’*Elgin*, au comte *Grey*, 20 décembre 1848.—Avec copie d’une lettre de l’inspecteur-général à MM. *Baring* et Cie., relative à des arrangements financiers.
- 4.—Le même au même, 20 décembre 1848.—En réponse à la dépêche de lord *Grey*, No. 299, transmettant le rapport du major *Robinson*, avec une minute du Conseil Exécutif, et un mémoire de l’inspecteur-général, relatif à la construction de chemins de fer.
- 5.—Le même au même, le 3 janvier 1849.—Cette dépêche qui est une continuation de la précédente, transmet copie des instructions adressées au Lieutenant Gouverneur de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*.
- 6.—Le même au même, 4 janvier 1849.—Population et valeur des propriétés dans le *Haut-Canada*, de 1825 à 1847.
- 7.—Sir *E. Head*, au comte *Grey*, 1er janvier 1849.—Observations de M. *Wilkinson*, du département des terres de la couronne, *Nouveau-Brunswick*, sur le rapport final du Major *Robinson*.
- 8.—Le même au même, 6 janvier 1849.—Minute du Conseil en recevant le rapport final du major *Robinson*, se rattachant aux instructions reçues de lord *Elgin*.
- 9.—Le même au même, 19 janvier 1849.—Avec copie des résolutions de l’assemblée tenue à *Dorchester*, au sujet du chemin de fer de *Halifax* et *Québec*.
- 10.—Sir *J. Harvey*, au comte *Grey*, 8 décembre 1848.—Accusant réception de la dépêche de lord *Grey*, du 17 novembre, dans laquelle était transmis le rapport final du major *Robinson*.

L’honorable M. *Leslie*, a présenté à la Chambre un bill intitulé, “ Acte pour faire  
Bill de la justice criminelle.  
“ disparaître

“ disparaître certaines déficiences dans  
 “ l'administration de la justice criminelle,”  
 et aussi un bill intitulé, “ Acte pour établir  
 “ certaines dispositions générales concer-  
 “ nant les services que le gouvernement  
 “ peut requérir des compagnies de chemins  
 “ à rails, que leurs actes d'incorporation as-  
 “ sujétissent à ces dispositions générales.”

Les dits bills ont été lus séparément la première fois.

Ordonné, que les dits bills soient lus séparément la seconde fois mardi prochain.

Pétitions. Les honorables MM. *Bourret*, *Taché* et *Turgeon* ont présenté des pétitions sur différents sujets.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Bill, revue de la milice H. C. Un message de l'Assemblée Législative, par M. *McDonald*, (de *Glengarry*), et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour changer le  
 “ jour où la milice doit s'assembler annuel-  
 “ lement pour être passée en revue et s'exer-  
 “ cer dans le *Haut-Canada*,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Bill, insinuation des hypothèques. Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Morrison* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour pourvoir à l'insinuation des  
 “ hypothèques qui affectent la propriété mo-  
 “ bilière dans le *Haut-Canada*,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Bill, punition des gardes-magasins. Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Holmes* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour punir les garde-magasins  
 “ et autres, qui donnent des faux reçus pour  
 “ des marchandises, et les personnes qui re-  
 “ çoivent des avances sur des effets et qui  
 “ en disposent ensuite d'une manière frau-  
 “ duleuse,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Morrison* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour autoriser l'établissement de  
 “ sociétés en commandite dans le *Haut-Ca-  
 “ nada*,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Richards* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour substituer des rapports  
 “ annuels aux rapports trimestriels, requis  
 “ des membres du clergé, et autres, par la  
 “ seizième section de l'acte du recensement,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Bell* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour abroger l'acte qui définit les bor-  
 “ nes entre les quatrième concessions des  
 “ townships de *Montague* et *North Elmsley*,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'honorable M. *A. Dionne*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, “ Acte  
 “ pour détacher la paroisse de *Saint-An-  
 “ toine de l'Isle-aux-Grues*, de la municipalité  
 “ de *L'Islet*, et l'ériger en une municipalité  
 “ séparée,” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport, avec un amendement, qu'il soumettrait, aussitôt que la Chambre voudrait le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

## Lundi, 2e avril, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

*McGill,*  
*Joliette,*  
*Bruneau,*  
*Ferrie,*  
*Knowlton,*  
*McKay,*  
*Dionne, A.,*  
*Dionne, J.,*  
*Massue,*  
*Morris, J.,*  
*Pinhey,*  
*Matheson,*

Les honorables MM.

*Viger,*  
*Taché, E. P.,*  
*Leslie,*  
*Bourret,*  
*DeBeaujeu,*  
*Ross,*  
*Turgeon,*  
*Crane,*  
*Jones,*  
*Wylie,*  
*Mills.*

### PRIERES.

Pétitions.

Les pétitions suivantes ont été présentées à la Chambre :

De la société d'agriculture, No. 1, du comté de *Bonaventure*.

— *Kenneth Cameron* et autres, du township de *Thora*, dans le comté de *York*.

— La Municipalité du comté de *Bonaventure*.

— Révérend M. *Brunet* et autres, de la paroisse de *Saint Janvier de Blainville*, et

— *L. Bourassa* et autres, de la paroisse de *Saint Martin, Isle Jésus*, dans le district de *Montréal*.

Ordonné, que les dites pétitions restent sur la table.

La Chambre, conformément à l'ordre, a <sup>Bill, municipalité de l'Isle-aux-Grues.</sup> procédé à la considération de l'amendement proposé par le comité spécial au bill intitulé, "Acte pour détacher la paroisse de *Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues*, de la " municipalité de *L'Islet*, et l'ériger en une " municipalité séparée."

Lequel amendement a été alors lu par le <sup>Amendement.</sup> greffier, comme suit :

Presse 2, ligne 15.—Après "année," insérez la " Clause A."

### CLAUSE A.

" Et qu'il soit statué,  
" que tous les réglemens  
" du Conseil Municipal  
" de la Municipalité ac-  
" tuelle du dit comté,  
" demeureront en plei-  
" ne vigueur et effet  
" comme les réglemens  
" de chacune des dites  
" deux nouvelles mu-  
" nicipalités, respecti-  
" vement, jusqu'à ce  
" qu'ils aient été chan-  
" gés ou abrogés par  
" aucun réglemant passé  
" par les dites munici-  
" palités, respective-  
" ment ; et tous les de-  
" niés entre les mains  
" du secrétaire-trésorier  
" de la dite municipa-  
" lité, déduction faite  
" de toutes les dettes de  
" la dite municipalité,  
" seront divisés entre  
" les dites deux nou-  
" velles municipalités,  
" proportionnellement,  
" au montant prélevé  
" dans chacune d'elles  
" respectivement."

Le dit amendement étant lu une se- <sup>Adopté.</sup> conde fois, et la question de concurrence étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill (tel qu'amendé,) soit lu la troisième fois demain.

Un

Bill de la banque de Gore rapporté.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Thompson* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la banque de *Gore*, et pour augmenter le capital de la dite banque," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Bill des douanes.

Un message de l'Assemblée Législative, par l'honorable M. *Hincks* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour amender et rendre permanent, tel qu'amendé, l'acte pour l'administration des douanes," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Bill. assurance d'Ontario.

Un message de l'Assemblée Législative, par Sir *Allan N. MacNab* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime et contre le feu d'*Ontario*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill d'Hallowell et Sophiasburgh.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Stevenson* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour changer les lignes de division entre les townships de *Hallowell* et *Sophiasburgh*, dans le district de *Prince-Edward*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'hon. M. Quesnel entre.

L'honorable M. *Quesnel* est entré,

Bill. société St. George rapporté de novo.

L'honorable Président du comité spécial auquel a été référé *de novo* le bill intitulé, "Acte pour incorporer la société *Saint-George* de *Québec*," a fait rapport qu'il avait de nouveau examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans autre amendement.

*Ordonné*, que les dits bill et rapport soient pris en considération jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender et simplifier les lois relatives à l'intérêt sur l'argent," a été lu la troisième fois.

Bill d'assurance lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du gaz de *Québec*," a été (tel qu'amendé) lu la troisième fois.

Bill du gaz de Québec.

La question étant mise, ce bill (tel qu'amendé) passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l'affirmative,

Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, avec certains amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour ratifier un certain arpentage du township d'*Ameliasburgh*, dans le *Haut-Canada*," a été lu la troisième fois.

Bill. arpentage d'Ameliasburgh lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour encourager l'établissement de sociétés de construction dans le *Bas-Canada*," a été (tel qu'amendé) lu la troisième fois.

Bill. société de construction B. C. lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill (tel qu'amendé) passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative, et

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, avec un amendement, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill de la dette publique.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé, "Acte pour la meilleure administration de la dette et des comptes, propriétés et revenus publics."

Motion pour 2e lecture.

*Il a été proposé*, que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Objection étant faite à la dite motion,

Amendement proposé.

*Il a été proposé*, en amendement, de retrancher le mot "maintenant," et d'insérer à la place "demain."

La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

Rejeté.

*Il a été résolu* dans la négative.

*Il a été alors proposé*, que cette Chambre s'ajourne.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

*Il a été résolu* dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale,

*Il a été résolu* dans l'affirmative, et

Bill lu 2e fois.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Bill du gaz de Québec rapporté.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. Chabot et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du gaz de Québec," et informer cette Chambre, que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 3e avril, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable René E. Caron, Orateur,

Et certains autres honorables Membres de cette Chambre.

PRIERES.

L'honorable M. Bourret a présenté deux pétitions de différents individus et sur divers sujets.

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

*Ordonné*, que deux cent cinquante copies de la pétition de D. M. Millan et autres, de la part des francs-tenanciers du comté de Vaudreuil, demandant qu'il ne soit permis à la compagnie du chemin de fer de Montréal et Lachine de prolonger son chemin que sur la route tracée dans l'acte de 1846, pour la construction d'un chemin de fer de Montréal à Kingston; qu'il ne soit pas permis à la compagnie du chemin de fer du lac St.-Louis à la ligne provinciale, de construire son chemin sur la rive sud du Saint-Laurent jusqu'à la ligne provinciale à Saint-Régis; et qu'il soit fait une exploration aux frais de la province pour s'assurer des lignes pour lesquelles il a été accordé des chartes pour la construction d'un chemin de fer de Montréal aux limites ouest de la province; aussi, que le mémorial de J. P. Lantier, écuyer, sur le même sujet, un des signataires de la dite pétition, soient imprimés dans les deux langues, pour l'usage des Membres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour réduire les frais des procédures dans le Haut-Canada, contre les biens des débiteurs qui s'enfuient ou se cachent," a été (tel qu'amendé) lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill (tel qu'amendé) passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif

gislatif a passé ce bill, avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill de la dette publique lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour la meilleure administration de la dette et des comptes, propriétés et revenus publics," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative,

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, sans amendement.

Bill. municipalité de l'Isle-aux-Grues lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour détacher la paroisse de *Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues*, de la "municipalité de *L'Islet*, et l'ériger en une "municipalité séparée," a été (tel qu'amendé) lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill, (tel qu'amendé,) passera-t-il ?

Passé.

*Il été résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, avec un amendement, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill de la justice criminelle lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour faire disparaître certaines "défectuosités dans l'administration de la "justice criminelle," a été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit grossoyé, et qu'il soit lu la troisième fois demain.

Bill. privilèges du gouvernement sur les chemins de fer lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour établir certaines dispositions générales concernant les services "que le Gouvernement peut requérir des "compagnies de chemins à rails, que leurs "actes d'incorporations assujétissent à ces "dispositions générales," a été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit grossoyé, et qu'il soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour autoriser l'établissement "de sociétés en commandite dans le *Bas-Canada*," a été lu la seconde fois.

Bill, sociétés en commandite lu 2e fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *Ross*, *J. Morris* et *Crane*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour pourvoir à l'insinuation "des hypothèques qui affectent la propriété "mobilière dans le *Haut-Canada*," a été lu la seconde fois.

Bill, insinuation des hypothèques lu 2e fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé au comité spécial dernièrement mentionné.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour punir les garde-magasins "et autres, qui donnent des faux reçus pour "des marchandises, et les personnes qui "reçoivent des avances sur des effets et qui "en disposent ensuite d'une manière frauduleuse," a été lu la seconde fois.

Bill, punition des garde-magasins lu 2e fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *M'Gill*, *Quesnel* et *Ross*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour changer le jour où la milice doit s'assembler annuellement pour "être passée en revue et s'exercer dans le "*Haut-Canada*," a été lu la seconde fois.

Bill, revue de la milice H. C. lu 2e fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour substituer des rapports annuels aux rapports trimestriels, requis des "membres du clergé et autres, par la seizième section de l'acte du recensement," a été lu la seconde fois.

Bill des retours du clergé lu 2e fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour changer les lignes de division entre les townships de *Hallowell* et "*Sophiasburgh*,

Bill d'Hallowell et Sophiasburgh lu 2e fois.

“ *Sophiasburgh*, dans le district de *Prince Edward*,” a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Bill. assurance d'Ontario lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, “ Acte pour incorporer la compagnie “ d'assurance maritime et contre le feu “ d'Ontario,” a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Ferrie*, *Knowlton*, *Ross*, *Joliette* et *J. Morris*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill de Thompson et Jessup rapporté.

L'honorable M. *Ross*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, “ Acte “ en faveur de *Joseph Richard Thompson* et “ de *Henry Jessup*,” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre, sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit grossoyé et qu'il soit lu la troisième fois demain.

Bill des barrières de Montréal.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Scott*, des *Deux-Montagnes*, avec un bill intitulé, “ Acte pour amender les actes “ et ordonnances relatifs aux chemins à barrières de *Montréal*,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Bill des apprentis pilotes.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *LaTerrière* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour obliger les apprentis “ pilotes à se rendre capables de piloter les “ vaisseaux par le canal au Nord du fleuve “ *Saint-Laurent* au-dessous de *l'Isle-d'Orléans*, ainsi que pour obliger la maison de “ la *Trinité de Québec* à faire placer des “ bouées pour signaler les écueils du dit canal, faciliter la traverse du Sud au Nord, “ depuis *l'Isle-aux-Réaux* jusqu'au *Cap-Tourmente*,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Chauveau* et autres, pour rapporter le bill intitulé, “ Acte pour encourager l'établissement de sociétés de construction “ dans le *Bas-Canada*,” et informer cette Chambre, que l'Assemblée a acquiescé à l'amendement fait par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Bill, sociétés de construction B. C. rapporté.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Christie* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour amender l'acte passé dans la “ huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé, “ Acte pour faciliter la commutation “ volontaire de la tenure des terres en roture “ situées dans les fiefs et seigneuries du “ *Bas-Canada*, en celle de franc alev roturier,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill, commutation de la tenure.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Christie* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour détacher les établissements “ de *Ste. Anne-des-Monts* et du *Cap-Chat*, de “ la municipalité de *Gaspé*, et les ériger en “ une municipalité distincte et séparée,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill, municipalité Ste Anne-des-Monts.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *LaTerrière* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour autoriser les habitants occupant des terres, et tenant feu et lieu, “ dans les nouveaux établissements sur les “ rives du *Saguenay*, formant la seconde division municipale de ce comté, à y établir “ un conseil municipal, et pour d'autres objets,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill, municipalité du Saguenay.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

### Mercredi, 4e avril, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur,

Les honorables MM.

*McGill,*  
*Joliette,*  
*Ferrie,*  
*Knowlton,*  
*McKay,*  
*Dionne, A.,*  
*Dionne, J.,*  
*Morris, J.,*  
*Pinhey,*  
*Matheson,*  
*Viger,*

Les honorables MM.

*Taché, E. P.,*  
*Leslie,*  
*Quesnel,*  
*Bourret,*  
*De Beaujeu,*  
*Ross,*  
*Turgeon,*  
*Crane,*  
*Jones,*  
*Wylie,*  
*Mills.*

#### PRIERES.

Pétition d'A. Lachance.

L'honorable M. *Joliette* a présenté une pétition d'*Antoine Lachance*, un des messagers du Conseil Législatif, demandant à être employé permanemment pendant l'année entière avec telle augmentation de salaire que l'on jugera à propos de lui accorder.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Référée.

*Ordonné*, que la dite pétition soit référée au comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents de cette Chambre pendant la présente session.

L'honorable M. *Wylie* a présenté deux pétitions de la Chambre de commerce de *Québec*, demandant que le dit bill projeté pour encourager la construction de vaisseaux dans le *Bas-Canada*, ne devienne pas loi sous sa forme actuelle; et aussi demandant que le bill projeté pour modifier l'acte qui règle l'inspection du bois, ne devienne pas loi.

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de *George Thomas* dit *Bigaouette* et autres, de *Québec*, demandant un acte d'incorporation en faveur de la congrégation des hommes de *Saint-Roch* de *Québec*.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour faire disparaître certaines "défectuosités dans l'administration de la "justice criminelle," a été lu la troisième fois.

Bill de la justice criminelle lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour établir certaines dispositions générales concernant les services "que le gouvernement peut requérir des "compagnies de chemins à rails que leurs "actes d'incorporation assujétissent à ces "dispositions générales," a été lu la troisième fois.

Bill, privilèges du gouvernement sur les chemins de fer lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ces bills, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé "Acte pour changer le jour où la milice doit s'assembler annuellement pour "être passée en revue et s'exercer dans le "*Haut-Canada*," a été lu la troisième fois.

Bill, revue de la milice, H. C. lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé "Acte pour substituer des rapports "annuels aux rapports trimestriels requis "des membres du clergé et autres, par la "seizième section de l'acte de recensement," a été lu la troisième fois.

Bill des retours du clergé lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative,

Bill d'Hollowell et Sophiasburgh lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé "Acte pour changer la ligne de division entre les townships de *Hallowell* et *Sophiasburgh*, dans le district de *Prince-Edward*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ces bills, sans amendement.

Bill de Thompson et Jessup lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé "Acte en faveur de *Joseph Richard Thompson* et de *Henry Jessup*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative,

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill d'Elmsley et Montague lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé "Acte pour abroger l'acte qui définit "la borne entre les quatrième concessions " des townships de *Montague* et *North Elmsley*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *J. Morris*, *Matheson*, *Ross*, *Crane* et *Wylie*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill municipalité de l'Isle-aux-Grues rapporté.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Fournier* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour détacher la paroisse " de *Saint-Antoine* de l'*Isle-aux-Grues* de la " municipalité de l'*Islet*, et l'ériger en une " municipalité séparée," et informer cette Chambre, que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Bill des artisans de Hamilton et Gore.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Wentenhall* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer l'institut des

" artisans de *Hamilton* et de *Gore*," auquel elle demande la concurrence de l'Assemblée.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Chauveau* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer le cimetière de " *Mount Hermon*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill, cimetière de Mount Hermon.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Morrison* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie " provinciale d'assurance mutuelle et générale," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill de l'assurance provinciale.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Chauveau* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour faciliter les poursuites contre les personnes associées pour le fait de " commerce, et contre les sociétés et compagnies non incorporées," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill, poursuites contre des associés.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement.

**Jeudi, 5e avril, 1849.**

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

*M<sup>c</sup>Gill,*  
*Joliette,*  
*Ferrie,*  
*M<sup>c</sup>Kay,*  
*Dionne A.,*  
*Dionne J.,*  
*Morris, J.,*  
*Pinhey,*  
*Matheson,*  
*Viger,*  
*Taché, E. P.,*

*Leslie,*  
*Quesnel,*  
*Bourret,*  
*De Beaujeu,*  
*Ross,*  
*Turgeon,*  
*Crane,*  
*Jones,*  
*Wylie,*  
*Mills.*

PRIERES.

Pétitions.

L'honorable M. *Pinhey* a présenté une pétition de *W. B. Robinson* et autres, du township de *Nepean*, demandant que les bills des corporations municipales et des cotisations, actuellement devant le Parlement, ne deviennent pas loi.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de la corporation de *Québec*, demandant que l'étendue de terrain dans la Basse-Ville, connue sous le nom de *Cul-de-Sac*, soit transportée à la corporation ; et aussi une pétition d'*Alexander Provan* et autres, de la cité de *Québec*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de *Saint-André* et de *Québec*."

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Bill, titres des personnes naturalisées.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé, "Acte pour assurer les titres des biens fonds de certaines personnes naturalisées en vertu du statut du *Bas-Canada*, première *Guillaume* quatre, chapitre cinquante-trois,"

Pétition de J. Donegani lue.

Il a été proposé, que la pétition de *Joseph Donegani* soit maintenant lue.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion.

Il a été résolu dans l'affirmative, et

La dite pétition a été lue par le greffier en conséquence.

Il a été alors proposé, que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois. Motion pour 2e lecture.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

Il a été résolu dans l'affirmative.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence. Bill lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de sept Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *M<sup>c</sup>Gill*, *Ferrie*, *J. Morris*, *Quesnel*, *Ross*, *Jones* et *Crane*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender et rendre permanent, tel qu'amendé, l'acte pour l'administration des douanes," a été lu la seconde fois. Bill des douanes lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois samedi prochain.

Ordonné, que les autres items qui se trouvent sur les ordres du jour soient remis jusqu'à samedi prochain. Ordres du jour remis à samedi.

Ordonné, que le comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour diviser les townships de *Leeds* et *Lansdowne*, dans le district de *Johnstown*, et pour réunir *South Burgess* à *Bastard*, dans le même district," soit déchargé. Bill de Leeds et Lansdowne, comité déchargé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, pour la prier de communiquer à cette Chambre, les preuves, documents et témoignages sur lesquels est fondé le bill intitulé, "Acte pour abroger l'acte qui définit la borne entre les quatrième concessions des townships de *Montague* et *North Elmsley*." Bill d'Elmsley et Montague. Témoignages requis.

L'honorable M. *Ross*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour autoriser l'établissement de sociétés en commandite" Bill, sociétés en commandite rapporté.

“ mandite dans le *Haut-Canada*,” a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire le rapport à la Chambre, sans amendement.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois samedi prochain.

Bill, punition des gardes-magasins rapporté.

L’honorable M. *Ross*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, “ Acte pour punir les garde-magasins et autres, qui donnent de faux reçus pour des marchandises, ainsi que les personnes qui reçoivent des avances sur des effets et qui en disposent ensuite d’une manière frauduleuse,” a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire le rapport à la Chambre, sans amendement.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois samedi prochain.

Bill, insinuation des hypothèques rapporté.

L’honorable M. *Ross*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, “ Acte pour pourvoir à l’insinuation des hypothèques qui affectent la propriété mobilière dans le *Haut-Canada*,” a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire le rapport à la Chambre, sans amendement.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois samedi prochain.

Bill, pont de Delisle et Le Moine.

Un message de l’Assemblée Législative, par M. *Dumas* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour autoriser *Alexandre Maurice Delisle, Benjamin Henri Le Moine* et *Jean-Baptiste Debien*, le jeune, à construire “ un pont de péage sur la rivière *Jésus*, et “ pour d’autres fins y mentionnées,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Bill du gaz de Montréal.

Un message de l’Assemblée Législative, par M. *Holmes* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour amender l’acte d’incorporation de la nouvelle compagnie du gaz “ de *Montréal*, et pour étendre les pouvoirs “ de la dite compagnie,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois samedi prochain.

Un message de l’Assemblée Législative, par l’honorable M. *Boulton* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour autoriser la formation de compagnies à fonds social pour “ la construction de chemins, et autres travaux, dans le *Haut-Canada*,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill, compagnies à fonds social, H. C.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois samedi prochain.

Un message de l’Assemblée Législative, par M. *Smith*, de *Durham*, et autres, pour rapporter le bill intitulé, “ Acte pour réduire “ les frais des procédures dans le *Haut-Canada*, contre les biens des débiteurs qui “ s’enfuient ou se cachent,” et informer cette Chambre que l’Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Bill, débiteurs qui s’enfuient rapporté.

Un message de l’Assemblée Législative, par l’honorable M. *Merritt* et autres, pour rapporter le bill intitulé, “ Acte pour abroger “ un certain acte y mentionné, et pour établir de meilleures dispositions pour la naturalisation des aubains,” et informer cette Chambre, que l’Assemblée Législative a passé ce bill, sans amendement.

Bill des aubains rapporté.

*John F. Taylor*, aîné, écuyer, un des maîtres en chancellerie, a fait rapport, qu’en obéissance à l’ordre de cette Chambre, en date de ce jour, il a remis à l’Assemblée Législative le message de leurs Honneurs, et a été informé par l’Orateur, qu’elle en verrait une réponse par son propre message.

Rapport d’un message.

L’Orateur a déclaré cette Chambre continuée à samedi prochain, à trois heures de l’après-midi, la Chambre l’ordonnant ainsi.

Ajournement.

Samedi, 7e avril, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur,

Et certains autres honorables Membres de cette Chambre.

PRIERES.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Richards* et autres, comme suit :

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,  
Samedi, 7e avril, 1849.

Bill d'Elmsley et Montague. Témoignages communiqués.

*Résolu*, que les documens, témoignages et preuves sur lesquels est fondé le bill intitulé, "Acte pour abroger l'acte qui définit la "borne entre les quatrièmes concessions "des townships de *Montague* et *North Elmsley*," soient communiqués au Conseil Législatif par message.

*Ordonné*, que M. *Richards* porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

W. B. LINDSAY

Gref. Asssemblée.

Et alors ils se sont retirés.

Bill, assurance d'Ontario rapporté.

L'honorable M. *J. Morris*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte "pour incorporer la compagnie d'assurance "maritime et contre le feu d'*Ontario*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre, sans amendement.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Bill, titres des personnes naturalisées. Témoignages demandés.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et prie cette Chambre, de communiquer les documens, témoignages et preuves sur lesquels est fondé le bill intitulé, "Acte pour "confirmer les titres de biens-fonds de certaines personnes naturalisées en vertu du "statut du *Bas-Canada*, première *Guillaume* quatre, chapitre cinquante-trois."

*Il a été proposé*, que la pétition de *Joseph Donegani* soit référée au comité auquel a été référé le bill dernièrement mentionné, et que le dit comité ait pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Motion pour référer la pétition de J. Donegani.

Objection étant aussi faite à la dite motion, Division.

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

*Il a été résolu* dans l'affirmative, et

*Ordonné*, en conséquence.

Pétition référée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender et rendre permanent, tel qu'amendé, l'acte pour l'administration des douanes," a été lu la troisième fois.

Bill des douanes lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour autoriser l'établissement de sociétés en commandite dans le "*Haut-Canada*," a été lu la troisième fois.

Bill, sociétés en commandite lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour punir les garde-magasins "et autres, qui donnent de faux reçus pour "des marchandises, ainsi que les personnes qui reçoivent des avances sur des "effets, et en disposent ensuite d'une manière frauduleuse," a été lu la troisième fois.

Bill, garde-magasins lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour pourvoir à l'insinuation "des hypothèques qui affectent la propriété "mobilière dans le *Haut-Canada*," a été lu la troisième fois.

Bill, insinuation des hypothèques lu 3e fois.

La

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ces bills, sans amendement.

Bill des apprentis pilotes lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour obliger les apprentis pilotes à se rendre capables de piloter les vaisseaux par le canal au nord du fleuve *St. Laurent*, au-dessous de l'*Isle-d'Orléans*, ainsi que pour obliger la maison de la Trinité de *Québec* à faire placer des bouées pour signaler les écueils du dit canal, faciliter la traverse du sud au nord, depuis l'*Isle-aux-Réaux* jusqu'au *Cap-Tourmente*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Dionne*, *M. Gill* et *Taché*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill, société *St. George*, rapport considéré.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération du second rapport du comité spécial auquel a été référé de novo le bill intitulé, "Acte pour incorporer la société *Saint-George de Québec*."

Adopté.

Lequel dit rapport étant lu par le greffier, a été adopté par la Chambre.

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois lundi prochain.

Bill, artisans de *Hamilton* et *Gore* lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer l'institut des artisans de *Hamilton* et *Gore*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Ferrie*, *J. Morris* et *Ross*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill, cimetièrre de *Mount-Hermon* lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé "Acte pour incorporer le cimetière de *Mount-Hermon*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Ross*, *McKay* et *J. Morris*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé "Acte pour incorporer la compagnie provinciale d'assurance mutuelle et générale," a été lu la seconde fois. Bill de l'assurance provinciale lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de quatre Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Ferrie*, *J. Morris*, *Crane* et *Ross*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la nouvelle compagnie du gaz de *Montréal* et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie," a été lu la seconde fois. Bill du gaz de Montréal lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Bourret*, *de Beaujeu* et *Ferrie*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour autoriser la formation de compagnies à fonds social pour la construction de chemins, et autres travaux, dans le *Haut-Canada*," a été lu la seconde fois. Bill, compagnies à fonds social H. C. lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Ferrie*, *J. Morris*, *de Beaujeu*, *Wylie* et *Ross*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

*John F. Taylor*, aîné, écuyer, maître en chancellerie, a fait rapport, qu'en obéissance à l'ordre de la Chambre, il s'était rendu à l'Assemblée Législative, et avait demandé les documents, témoignages et preuves sur lesquels est fondé le bill intitulé, "Acte pour confirmer les titres de biens fonds de certaines personnes naturalisées en vertu du statut du *Bas-Canada*, première *Guillaume* quatre, chapitre cinquante-trois," et avait été Message délivré.

été informé par l'Orateur de cette Chambre, que l'Assemblée enverrait une réponse par son propre messenger.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

**Lundi, 9e avril, 1849.**

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable René E. Caron, Orateur.

Les honorables MM.

*M. Gill,  
Bruneau,  
Ferrie,  
McKay,  
Dionne, A.,  
Morris, J.,  
Pinhey,  
Matheson,  
Viger,*

Les honorables MM.

*Taché, E. P.,  
Leslie,  
Quesnel,  
Bourret,  
De Beaujeu,  
Ross,  
Crane,  
Jones,  
Wylie.*

**PRIERES.**

Pétitions.

L'honorable Orateur a présenté une pétition de la municipalité du comité de *Portneuf*, demandant que l'on fasse des changements à la Tenure Seigneuriale dans le *Bas-Canada*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Bill de la rivière du Chêne rapporté.

L'honorable M. *Bruneau* du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour pourvoir à l'amélioration de la *Rivière-du-Chêne*, dans le comté du *Lac des Deux-Montagnes*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre mercredi prochain.

Ordonné, que les honorables MM. *M. Gill* et *A. Dionne* soient ajoutés au comité spécial auquel a été référé le bill intitulé "Acte pour incorporer l'archevêque et les évêques catholiques romains, dans chaque diocèse dans le *Bas-Canada*." Bill des évêques catholiques. Membres ajoutés au comité.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime et contre le feu d'*Ontario*" a été lu la troisième fois. Bill, assurance d'Ontario lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative, Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer la société de *Saint-George de Québec*," a été, (tel qu'amendé,) lu la troisième fois. Bill, société St. George lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill (tel qu'amendé) passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative. Passé.

DISSENTIENT—*D. B. Viger*. Protêt.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté intitulé, 'Acte pour faciliter la commutation volontaire de la tenure des terres (en roture) situées dans les fiefs et seigneuries du *Bas-Canada*, en celle de 'franc-aleu roturier,' " a été lu la seconde fois. Bill, commutation de la tenure lu 2e fois.

Ordonné,

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Bruncau, Viger, E. P. Taché, Quesnel* et *Jones*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill, municipalité de Ste-Anne-des-Monts lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour détacher les établissements de *Ste. Anne-des-Monts* et du *Cap Chat*, de la municipalité de *Gaspé*, et les ériger en une municipalité distincte et séparée," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *A. Dionne, Quesnel* et *Bourret*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill, barrières de Montréal.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé, "Acte pour amender l'acte et les ordonnances relatifs aux chemins à barrières de *Montréal*."

Motion pour 2e lecture.

Il a été proposé, que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Objection étant faite à la dite motion,

Après des débats,

Amendement proposé.

Il a été proposé, en amendement, de retrancher "maintenant," et d'insérer "d'hui à trois mois," à la place.

Objection étant faite à la dite motion,

Après un nouveau débat,

La question de concurrence a été mise sur la dite motion, et

Adopté.

Il a été résolu dans l'affirmative.

La question étant alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée,

Bill remis à 3 mois.

Il a été résolu dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

Bill, municipalité du Saguenay lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour obliger les habitants occupant des terres, et tenant feu et lieu

" dans les nouveaux établissements sur les rives du *Saguenay*, formant la seconde division municipale de ce comté, à y établir un conseil municipal, et pour d'autres objets," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *E. P. Taché, M'Gill* et *Pinhey*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour faciliter les poursuites contre les personnes associées pour le fait de commerce, et contre les sociétés et compagnies non incorporées," a été lu la seconde fois.

Bill, poursuites contre des sociétés lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *M'Gill, Quesnel, Jones, de Beaujeu* et *Bourret*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour autoriser *Alexandre Maurice Delisle* et autres, à construire un pont de péage sur la rivière *Jésus*, et pour d'autres fins y mentionnées," a été lu la seconde fois.

Bill, pont de Delisle et LeMoine lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *M'Gill, Bourret, Viger, Jones* et *Quesnel*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative, par l'honorable M. *La Terrière* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour prohiber la destruction de certaines espèces d'animaux sauvages par l'effet de la *Strychnine* et autres poisons," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill de la Strychnine.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Methot* et autres, avec un bill intitulé,

Bill, compagnie d'entrepôt, Québec.

tulé, "Acte pour incorporer la compagnie " d'entrepôt de *Québec*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre,

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Bill, mines du Sault Ste. Marie.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Wilson* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie " des mines du *Sault Ste. Marie*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Pétitions.

L'honorable M. *E. P. Taché* a présenté une pétition des commissaires d'école de la municipalité de *Deschambault*, dans le comté de *Portneuf*, demandant la modification de l'acte de 1847, qui règle l'éducation élémentaire dans le *Bas-Canada*.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Ross* a présenté une pétition des magistrats du district de *Wellington*, réunis en sessions trimestrielles, demandant que le dit district ne soit pas divisé; aussi une pétition de *Archibald Russel* et autres, demandant l'abolition de la peine de mort; et aussi une pétition de *J. Mills* et autres, habitants du township de *Zora*, dans le comté de *Kent*, demandant que tous les moyens légaux et constitutionnels soient employés pour l'abolition entière et prochaine des cures, et l'appropriation de leurs dotations obtenues d'une manière frauduleuse, à des objets d'une utilité générale, et aussi que tous les intérêts qui proviendront à l'avenir de la vente des réserves du clergé, soient employés à l'avantage de l'éducation élémentaire, et que la balance qui résulte actuellement de ce fonds soit appropriée à l'achat d'exemplaires de l'écriture sainte, pour l'usage des écoles élémentaires.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre con-

tinuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

## Mardi, 10e avril, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur,

Les honorables MM.

Les honorables MM.

*M. Gill,*

*Taché, E. P.,*

*Ferrie,*

*Leslie,*

*McKay,*

*Bourret,*

*Dionne, A.,*

*De Beaujeu,*

*Morris, J.,*

*Ross,*

*Matheson,*

*Crane,*

*Viger,*

*Jones.*

PRIERES.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un retour de la société d'agriculture de *Stormont* pour l'année 1848. Société d'agriculture de Stormont.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit:

(*Papiers parlementaires, lettre Q.*)

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et prie cette Chambre, de communiquer les documents, témoignages et preuves sur lesquels est fondé le bill intitulé, "Acte pour autoriser *Alexandre M. Delisle* et autres, à construire un pont de péage sur la rivière *Jésus*, et pour d'autres fins y mentionnées."

Bill, pont de Delisle et Le Moine. Témoignages demandés.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise,

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Chauveau* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour autoriser la communauté des religieuses de l'hôpital-général de *Québec*, à acquérir et posséder d'autres biens meubles et immeubles, jusqu'à un certain montant," et informer cette Chambre, que l'Assemblée a passé ce bill, avec divers amendements, auxquels elle demande sa concurrence.

Bill de l'hôpital-général de Québec rapporté.

Lesquels

Amendements. Lesquels amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Feuille 1, ligne 26.—Effacez “ en cette “ province,” et insérez “ dans le *Bas-Canada.*”

Feuille 1, ligne 31.—Après “ soit,” insérez “ dans le *Bas-Canada.*”

Feuille 1, ligne 39.—Après “ quelconque,” insérez “ dans le *Bas-Canada.*”

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

Bill, pont de Delisle et Le Moine. Message délivré.

*John F. Taylor*, aîné, écuyer, maître en chancellerie, a fait rapport, qu'en obéissance à l'ordre de la Chambre, il s'était rendu à l'Assemblée Législative, et avait demandé les documents, témoignages et preuves sur lesquels est fondé le bill intitulé, “ Acte pour autoriser *Alexandre M. Delisle* et autres, à construire un pont de péage sur la rivière *Jésus*, et pour d'autres fins y mentionnées,” et a été informé par l'Orateur de cette Chambre, que l'Assemblée enverrait une réponse par son propre messenger.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

## Mercredi, 11e avril, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur,

Les honorables MM.

*McGill,*  
*Bruneau,*  
*Ferrie,*  
*McKay,*  
*Dionne, A.,*  
*Morris, J.,*  
*Pinhey,*  
*Matheson,*  
*Viger,*  
*Taché, E. P.,*

Les honorables MM.

*Leslie,*  
*Quesnel,*  
*Bourret,*  
*De Beaujeu,*  
*Ross,*  
*Turgeon,*  
*Crane,*  
*Jones,*  
*Wylie.*

PRIERES.

L'honorable Président du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, “ Acte pour détacher les établissements de *Ste. Anne-des-Monts* et du *Cap-Chat*, de la municipalité de *Gaspé*, et les ériger en une municipalité distincte et séparée,” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre, sans amendement.

Bill municipalité de Ste. Anne-des-Monts rapporté.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour prendre en considération les amendements rapportés par le comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, “ Acte pour pourvoir à l'amélioration de la *Rivière-du-Chêne*, dans le comté du *Lac des Deux-Montagnes*,” il a été

Bill de la rivière du Chêne.

Ordonné, qu'il soit déchargé, et que le dit bill, tel qu'on se propose de l'amender, soit imprimé dans les deux langues, pour l'usage des Membres.

Sera imprimé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, “ Acte pour prohiber la destruction de certaines espèces d'animaux sauvages par l'effet de la *Strychnine* et autres poisons,” a été lu la seconde fois.

Bill de la Strychnine.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *J. Morris*, *Ross*, et *E. P. Taché*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, “ Acte pour incorporer la compagnie des mines du *Sault-Ste. Marie*,” a été lu la seconde fois.

Bill, mines du Sault Ste. Marie lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *J. Morris*, *Ross*, *Pinhey*, *Jones* et *Quesnel*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable M. *Ross*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, “ Acte pour autoriser la formation de compagnies à fonds social pour la construction de chemins

Bill, sociétés à fonds social H.C. rapporté.

“ et autres travaux, dans le *Haut-Canada*,” a fait rapport, qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire le rapport, avec divers amendements, qu’il soumettrait, aussitôt que la Chambre voudrait le recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, demain.

Bill de l'assurance provinciale rapporté.

L’honorable M. *Ferrie*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, “ Acte pour incorporer la compagnie provinciale d’assurance mutuelle et générale,” a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire le rapport, avec divers amendements, qu’il soumettrait, aussitôt que la Chambre voudrait le recevoir.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

Bill du cimetière de Toronto rapporté.

Un message de l’Assemblée Législative, par l’honorable M. *Price* et autres, pour rapporter le bill intitulé, “ Acte pour transporter la propriété du cimetière général de *Toronto* à certains syndics et à leurs successeurs,” et informer cette Chambre, que l’Assemblée a passé le dit bill, sans amendement.

Bill de la santé publique rapporté.

Un message de l’Assemblée Législative, par M. le solliciteur-général *Blake* et autres, pour rapporter le bill intitulé, “ Acte pour établir des dispositions pour la conservation de la santé publique, dans des cas d’urgente nécessité,” et informer cette Chambre, que l’Assemblée a passé le dit bill, sans amendement.

Bill, société St. George rapporté.

Un message de l’Assemblée Législative par M. *Chauveau* et autres, pour rapporter le bill intitulé, “ Acte pour incorporer la société *Saint-George* de *Québec*,” et informer cette Chambre, que l’Assemblée a acquiescé

aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l’Assemblée Législative, par M. *Gugy* et autres, comme suit :

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,  
Mardi, 10e avril, 1849.

*Résolu*, que les documens, témoignages et preuves sur lesquels est fondé le bill intitulé, “ Acte pour confirmer les titres de biens fonds de certaines personnes naturalisées en vertu du statut du *Bas-Canada*, première *Guillaume* quatre, chapitre cinquante-trois,” soient communiqués par message au Conseil Législatif.

Bill, titres des personnes naturalisées. Documents communiqués.

*Ordonné*, que M. *Gugy* porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

W. B. LINDSAY,  
Gref. Assemblée.

Et alors ils se sont retirés.

*Ordonné*, que les documents qui viennent d’être reçus soient référés au comité spécial auquel le dit bill a été référé.

Un message de l’Assemblée Législative, par M. *Chabot* et autres, pour rapporter le bill intitulé, “ Acte pour autoriser les religieuses des Ursulines de *Québec* à acquérir et posséder d’autres biens meubles et immeubles, jusqu’à une certaine valeur,” et informer cette Chambre, que l’Assemblée a passé le dit bill, avec divers amendements, auxquels elle demande la concurrence du Conseil Législatif.

Bill des Ursulines, Québec rapporté.

Lesquels amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Amendements faits par l’Assemblée Législative au bill transmis par le Conseil Législatif et intitulé, “ Acte pour autoriser les religieuses des Ursulines de *Québec* à acquérir et posséder d’autres biens meubles et immeubles, jusqu’à une certaine valeur.”

Amendements.

Feuille 1, lignes 24 et 25.—Retranchez “ de les religieuses.”

Feuille

Feuille 1, lignes 27 et 28.—Retranchez  
“ en cette province,”  
et insérez “ dans le  
“ *Bas-Canada.*”

Feuille 1, ligne 32.—Après “ soit,” insérez  
“ dans le *Bas-Canada.*”

Feuille 1, ligne 41.—Après “ quelconques,”  
insérez “ dans le *Bas-*  
“ *Canada.*”

Titre, ligne 2.—Retranchez “ religieuses  
“ des.”

*Ordonné*, que les dits amendements soient  
pris en considération par la Chambre de-  
main.

Bill des clercs  
paroissiaux  
rapporté.

Un message de l'Assemblée Législative, par  
M. *Armstrong* et autres, pour rapporter le  
bill intitulé, “ Acte pour incorporer les clercs  
“ paroissiaux ou catéchistes de *Saint-Via-*  
“ *teur*, dans le comté de *Berthier*,” et  
informer cette Chambre, que l'Assemblée a  
passé le dit bill, avec divers amendements,  
auxquels elle demande la concurrence du  
Conseil Législatif.

Lesquels amendements ont été alors lus  
par le greffier, comme suit :

Amendements.

Amendements faits par l'Assemblée Légis-  
lative au bill grossoyé transmis par le Con-  
seil Législatif et intitulé “ Acte pour incor-  
“ porer les clercs paroissiaux ou caté-  
“ chistes de *Saint-Viateur*, dans le village  
“ d'*Industrie*, dans le comté de *Berthier.*”

Feuille 1, ligne 25.—Après “ personnes,”  
insérez “ étant nées su-  
“ jets de Sa Majesté, ou  
“ naturalisées suivant  
“ la loi.”

Feuille 1, ligne 41.—Retranchez “ cette”  
et insérez “ la,” et après  
“ province,” insérez  
“ du *Bas-Canada.*”

Feuille 3, ligne 34.—Après “ légués,” insérez  
“ et qui se trouveront  
“ en la possession de  
“ la dite corporation  
“ lors de sa dissolution.”

Feuille 4, ligne 25.—Après “ proviennent,”  
insérez “ aussi du nom-

“ bre des membres de  
“ la dite corporatioa, du  
“ nombre d'instituteurs  
“ employés dans les dif-  
“ férentes branches d'é-  
“ ducation, du nombre  
“ d'étudiants et du cours  
“ d'instruction ensei-  
“ gné.”

*Ordonné*, que les dits amendements soient  
pris en considération par la Chambre mardi  
prochain.

L'honorable M. *Bourret*, du comité spécial Bill. poursui-  
tes contre des  
associés rap-  
porté.  
auquel a été référé le bill intitulé, “ Acte pour  
“ faciliter les poursuites contre les personnes  
“ associées pour le fait de commerce, et  
“ contre les sociétés et compagnies non in-  
“ corporées,” a fait rapport qu'il avait exami-  
né le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en  
faire le rapport, avec divers amendements,  
qu'il soumettrait, aussitôt que la Chambre  
voudrait le recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit mainte-  
nant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que les dits amendements soient  
pris en considération par la Chambre de-  
main.

L'Orateur a déclaré cette Chambre conti- Ajournement.  
nuée à demain, à trois heures de l'après  
midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Jeudi, 12e avril, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable René E. Caron, Orateur,

Les honorables MM.

*M<sup>c</sup>Gill,*  
*Bruneau,*  
*Ferrie,*  
*M<sup>c</sup>Kay,*  
*Dionne, A.,*  
*Morris, J.,*  
*Pinhey,*  
*Ferrier,*  
*Matheson,*

Les honorables MM.

*Taché, E. P.*  
*Leslie,*  
*Quesnel,*  
*Bourret,*  
*De Beaujeu,*  
*Ross,*  
*Crane,*  
*Jones,*  
*Wylie.*

PRIERES.

Conformément à avis, il a été proposé qu'il soit résolu :

10. Que la constitution actuelle de cette Chambre est défectueuse.

20. Que le nombre des Membres de cette Chambre n'étant pas limité, et leur nomination étant laissée de fait aux Membres du Conseil Exécutif, la plupart, chefs de la majorité dans l'Assemblée Législative, qui ont dernièrement usé de leur privilège au point de s'emparer des pouvoirs de cette Chambre, elle n'a plus ce frein qui la protégeait contre une législation injuste et oppressive, et qui devrait exister pour l'avantage et la liberté publics.

30. Que cette Chambre est en faveur de sa propre dissolution, dans le but de se reconstituer sur de meilleurs principes constitutionnels.

40. Qu'il soit présenté une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général fondée sur ces résolutions.

La première résolution étant alors lue deux fois par le greffier,

*Il a été proposé, qu'elle soit adoptée.*

Objection étant faite à la dite motion,

*Il a été proposé, en amendement, de retrancher tous les mots après " que " dans la motion principale, et d'insérer à la place,*

" cette branche de la législature reposant la  
" plus entière confiance dans l'attachement  
" du peuple de cette province envers la  
" mère-patrie, espère et s'attend à ce que,  
" nonobstant le concours de la majorité de  
" cette Chambre au bill passé par l'Assem-  
" blée Législative, intitulé, ' Acte pour in-  
" demniser les personnes dans le *Bas-Ca-*  
" *nada* dont les propriétés ont été détruites  
" durant la rébellion des années mil huit  
" cent trente-sept et mil huit cent trente-  
" huit, le peuple de cette province fera voir  
" au monde par sa patience, qu'il ne saurait  
" être détourné de l'allégeance qu'il doit à sa  
Reine et à sa constitution.

Objection étant faite à la dite motion.

Après des débats,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

*Il a été résolu dans la négative.*

Rejetée.

La question étant alors mise sur la motion principale,

Motion principale rejetée.

*Il a été résolu dans la négative.*

La seconde résolution étant alors lue deux fois par le greffier,

Motion pour l'adoption de la 2e résolution.

*Il a été proposé, qu'elle soit adoptée.*

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

*Il a été résolu dans la négative.*

Rejetée.

La troisième résolution étant alors lue deux fois par le greffier,

Motion pour l'adoption de la 3e résolution.

*Il a été proposé, qu'elle soit adoptée.*

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

*Il a été résolu dans la négative.*

Rejetée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, " Acte pour détacher les établisse-

Bill, municipalité de Ste. Anne-des-Monts lu 3e fois.

" ments

Résolutions sur la composition du Conseil Législatif.

Motion pour l'adoption de la 1e résolution.

Amendement proposé.

“ ments de *Ste. Anne-des-Monts* et du *Cap Chat*, de la municipalité de *Gaspé*, et les “ ériger en une municipalité distincte et “ séparée,” a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, sans amendement.

*Ordonné*, que les *items* qui restent encore sur les ordres de ce jour, soient remis à demain.

Apurement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

## Vendredi, 13e avril, 1849.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

Les honorables MM.

*Ferrie,*  
*McKay,*  
*Dionne A.,*  
*Morris, J.,*  
*Pinhey,*  
*Matheson,*  
*Viger,*  
*Taché, E. P.,*

*Leslie,*  
*Quesnel,*  
*Bourret,*  
*De Beaujeu,*  
*Ross,*  
*Crane,*  
*Jones,*  
*Wylie.*

### PRIERES.

Bill. indemnité des membres

Un message de l'Assemblée Législative, par l'honorable M. le procureur-général *La-Fontaine* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour indemniser les Membres de “ l'Assemblée Législative de leurs dépenses “ pour assister aux sessions de la législature.” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *Leslie* a présenté une pétition de *E. Cartwright Thomas* et autres, du district de *Gore*, demandant que le bill pour l'érection du nouveau district de *Brant* ne devienne pas loi.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *E. P. Taché*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, “ Acte pour obliger les apprentis pilotes à se “ rendre capables de piloter les vaisseaux par “ le canal au nord du fleuve *Saint-Laurent*, “ au-dessous de l'*Isle-d'Orléans*, ainsi que “ pour obliger la maison de la Trinité de “ *Québec*, à faire placer des bouées pour si- “ gnaler les écueils du dit canal; et faciliter “ la traverse du sud au nord, depuis l'*Isle- “ aux-Réaux* jusqu'au *Cap-Tourmente*,” a fait rapport, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport, avec divers amendements, qu'il soumettrait, aussitôt que la Chambre voudrait le recevoir.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

L'honorable M. *E. P. Taché*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, “ Acte pour autoriser les habitants occupant “ des terres, et tenant feu et lieu dans les “ nouveaux établissements sur les rives du “ *Saguenay*, formant la seconde division “ municipale de ce comté, à y établir un “ conseil municipal, et pour d'autres objets,” a fait rapport, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport, avec un amendement, qu'il soumettrait, aussitôt que la Chambre voudrait le recevoir.

*Ordonné*, que le rapport, soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que le dit amendement soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

Bill des évêques catholiques rapporté.

L'honorable M. *Quesnel*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer l'archevêque et les évêques catholiques romains dans chaque diocèse, dans le *Bas-Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport, avec divers amendements, qu'il soumettrait, aussitôt que la Chambre voudrait le recevoir.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre lundi prochain.

Bill du gaz de Montréal rapporté.

L'honorable M. *Bourret*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la nouvelle compagnie du gaz de *Montréal*, et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport, avec divers amendements, qu'il soumettrait, aussitôt que la Chambre voudrait le recevoir.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre lundi prochain.

Bill, commutation de la tenure rapporté.

L'honorable M. *Jones*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé, 'Acte pour faciliter la commutation volontaire de la tenure des terres en roture situées dans les fiefs et seigneuries du *Bas-Canada*, en celle de franc-aleu roturier,'" a fait rapport qu'il avait exa-

miné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre, sans amendement.

*Ordonné*, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. Lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, sans amendement.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un retour de la société d'agriculture du comté de *Bonaventure*, pour l'année 1848. Retour, société d'agriculture de Bonaventure.

*Ordonné*, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Papiers parlementaires, lettres Q.*)

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements faits par l'Assemblée Législative au bill intitulé, "Acte pour autoriser la communauté des religieuses de l'hôpital général de *Québec*, à acquérir et posséder d'autres biens meubles et immeubles jusqu'à un certain montant." Bill de l'hôpital général de Québec.

Lesquels amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit : Amendements lus.

Feuille 1, ligne 26.—Effacez "en cette province," et insérez "dans le *Bas-Canada*."

Feuille 1, ligne 31.—Après "soit," insérez "dans le *Bas-Canada*."

Feuille 1, ligne 39.—Après "quelconque," insérez "dans le *Bas-Canada*."

Les dits amendements étant lus une seconde fois, et la question de concurrence étant mise, sur chacun d'eux séparément, la Chambre y a acquiescé. Adoptés.

*Ordonné*,

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a acquiescé aux amendements faits à ce bill, sans amendement.

Bill, compagnies à fonds social, H.-C.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé "Acte pour autoriser la formation de compagnies à fonds social, pour la construction de chemins et autres travaux dans le *Haut-Canada*."

Amendements.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Feuille 3, ligne 27.—Après "lequel," insérez "ou le long de la ligne frontière duquel."

Feuille 5, ligne 6.—Après "ans," insérez "par les actionnaires."

Feuille 6, ligne 41.—Après "lequel," insérez "ou le long duquel."

Feuille 7, lignes 42 et 43.—Après "lequel," insérez "ou près duquel."

Feuille 10, ligne 10.—Après "localité," insérez "ou le long de la ligne."

Feuille 11, ligne 8.—Après "péage," insérez "n'excédant pas ceux dessus mentionnés."

Feuille 13, ligne 35.—Après "laquelle," insérez "ou le long de la ligne frontière de laquelle."

Feuille 14, ligne 18.—Après "ou," insérez "ou le long de la ligne frontière de laquelle."

Feuille 14, ligne 34.—Après "ou," insérez "ou le long de la ligne frontière de laquelle."

Feuille 16, ligne 22.—Retranchez "le," et insérez "ou le long de la ligne frontière d'aucune."

Feuille 17, ligne 27.—Après "fin," insérez "nous nommons par

"les présentes, (ici insérez les noms) pour être les premiers directeurs de la dite compagnie."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concurrence étant mise, sur chacun d'eux séparément, la Chambre y a acquiescé.

*Ordonné*, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill (tel qu'amendé) soit lu la troisième fois lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie provinciale d'assurance mutuelle et générale."

Bill de l'assurance provinciale. Adoptés.

Lesquels amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Feuille 10, ligne 34.—Retranchez "six mois," et insérez "soixante jours."

Feuille 12, ligne 6.—Après "compagnie," insérez "signé et assermenté par lui en cette qualité devant un juge d'aucune cour de loi de Sa Majesté en cette province, ou devant un commissaire dûment autorisé à recevoir les dépositions dans la juridiction de la cour devant laquelle telle action est intentée, et portant le sceau de la dite compagnie."

Feuille 12, ligne 8.—Retranchez "en."

Feuille 12, ligne 8.—Après "*facie*," insérez "des faits y mentionnés."

Feuille 12, ligne 36.—Retranchez depuis "être," jusqu'à, "au," et insérez "versé."

Feuille, 12, ligne 37.—Retranchez depuis "souscrites," jusqu'à "et," dans la 38e ligne."

Les dits amendements étant lus une seconde

Adoptés.

conde fois, et la question de concurrence étant mise, sur chacun d'eux séparément, la Chambre y a acquiescé.

*Ordonné*, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill (tel qu'amendé) soit lu la troisième fois lundi prochain.

Bill, poursuites  
contre des as-  
sociés.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé, "Acte pour faciliter les poursuites contre les personnes associées pour le fait de commerce, et contre les sociétés et compagnies non incorporées."

Amendements.

Lesquels dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

(Détruits lors de l'incendie de l'édifice du Parlement.)

Adoptés.

Les dits amendements étant lus une seconde fois, et la question de concurrence étant mise, sur chacun d'eux séparément, la Chambre y a acquiescé.

*Ordonné*, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill (tel qu'amendé,) soit lu la troisième fois lundi prochain.

Bill, divisions  
de comté H. C.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général *Baldwin* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour abolir la division territoriale du Haut-Canada, en districts, et pour établir des unions temporaires de comtés, pour des fins judiciaires et autres, et pour la dissolution future de telles unions, selon que l'accroissement des richesses et de la population pourront l'exiger," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Bill des jurés  
H. C.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Wilson* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour limiter le nombre des petits jurés qui seront assignés pour comparaître dans les diverses cours du Haut-Canada," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Jobin* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer les sœurs de miséricorde pour la régie de l'hospice de la maternité de *Montréal*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill, sœurs de  
la miséricorde.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Jobin* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la communauté des sœurs de *Ste. Croix*, dans la paroisse de *Saint-Laurent*, dans le district de *Montréal*, pour les fins de l'éducation," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill, sœurs de  
Ste. Croix.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Jobin* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer l'académie industrielle de *Saint-Laurent*, dans le district de *Montréal*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill, académie  
industrielle.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements faits par l'Assemblée Législative au bill intitulé, "Acte pour autoriser les religieuses des Ursulines de *Québec*, à acquérir et posséder d'autres biens meubles et immeubles jusqu'à un certain montant."

Bill des ursuli-  
nes. Québec.

Lesquels amendements étant lus une seconde fois, et la question de concurrence étant mise, sur chacun d'eux séparément, la Chambre y a acquiescé.

Amendements  
adoptés.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe

informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a acquiescé aux amendements faits par l'Assemblée au dit bill, sans amendement.

Bill, St. Jean Baptiste de Québec.

L'honorable M. E. P. Taché, a présenté à la Chambre un bill intitulé, "Acte pour incorporer la société *Saint-Jean-Baptiste* de la cité de *Québec*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

## Lundi, 16e avril, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

*McGill,*  
*Joliette,*  
*Brunneau,*  
*Ferrie,*  
*McKay,*  
*Dionne, A.,*  
*Morris, J.,*  
*Pinhey,*  
*Ferrier,*  
*Matheson,*

Les honorables MM.

*Boulton,*  
*Viger,*  
*Taché, E. P.,*  
*Leslie,*  
*Quesnel,*  
*Bourret,*  
*Ross,*  
*Jones,*  
*Wylie.*

PRIERES.

Bill, mines du Sault Ste. Marie rapporté.

L'honorable M. J. Morris, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie des mines du *Sault Sainte-Marie*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport, avec divers amendements, qu'il soumettrait, aussitôt que la Chambre voudrait le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour faciliter les poursuites contre les personnes associées pour le fait de commerce, et contre les sociétés et compagnies non incorporées," a été, (tel qu'amendé,) lu la troisième fois.

Bill, poursuites contre des associés, lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill (tel qu'amendé) passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie provinciale d'assurance mutuelle et générale," a été (tel qu'amendé) lu la troisième fois.

Bill de l'assurance provinciale lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill (tel qu'amendé) passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour autoriser la formation de compagnies à fonds social pour la construction de chemins et autres travaux, dans le *Haut-Canada*," a été (tel qu'amendé) lu la troisième fois.

Bill, compagnies à fonds social, H.-C. lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill (tel qu'amendé) passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ces bills, avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie d'entrepôt de *Québec*," il a été

Bill, compagnie d'entrepôt, Québec, remis à demain.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé, "Acte pour indemniser

Bill, indemnité des Membres.

"niser

“ niser les Membres de l'Assemblée Légis-  
“ lative de leurs dépenses pour assister aux  
“ sessions de la Législature,”

Motion pour  
2e lecture.

*Il a été proposé*, que le dit bill soit main-  
tenant lu la seconde fois.

Objection étant faite à la dite motion,

Débats.

Après des débats,

La question de concurrence a été mise sur  
icelle, et

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Bill, lu 2e fois.

Sur quoi le dit bill a été lu la seconde fois  
en conséquence.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième  
fois demain.

Bill, St-J. Bte.  
de Québec lu  
2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill in-  
titulé, “ Acte pour incorporer la société  
*Saint-Jean-Baptiste* de la cité de *Québec*,” a  
été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un  
comité spécial de trois Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des  
honorables MM. *E. P. Taché*, *Bourret* et  
*A. Dionne*, qui s'assembleront et s'ajourne-  
ront à loisir.

Bill des ap-  
prentis pilotes.

La Chambre, conformément à l'ordre, a  
procédé à la considération des amendements  
proposés par le comité spécial au bill inti-  
tulé, “ Acte pour obliger les apprentis pi-  
“ lotes à se rendre capables de piloter  
“ les vaisseaux par le canal au nord du  
“ fleuve *St. Laurent*, au-dessous de l'*Isle-*  
“ *d'Orléans*, ainsi que pour obliger la maison  
“ de la *Trinité de Québec* à faire placer des  
“ bouées pour signaler les écueils du dit ca-  
“ nal, faciliter la traverse du sud au nord,  
“ depuis l'*Isle-aux-Réaux* jusqu'au *Cap-*  
“ *Tourmente*.”

Amendements.

Lesquels dits amendements ont été alors  
lus par le greffier, comme suit :

*(Détruits lors de l'incendie du 25 Avril.)*

Adoptés.

Les dits amendements étant lus une se-  
conde fois, et la question de concurrence  
étant mise sur chacun d'eux, séparément,  
la Chambre y a acquiescé

*Ordonné*, que les dits amendement soient  
grossoyés, et que le dit bill (tel qu'amendé),

soit lu la troisième fois à la séance pro-  
chaine de cette Chambre.

La Chambre, conformément à l'ordre, a <sup>Bill, municipa-  
lité du Sague-  
way.</sup> procédé à la considération de l'amendement  
proposé par le comité spécial au bill intitulé,

“ Acte pour autoriser les habitants occupant  
“ des terres, et tenant feu et lieu dans les  
“ nouveaux établissements sur les rives du  
“ *Saguenay*, formant la seconde division  
“ municipale de ce comté, à y établir un  
“ conseil municipal, et pour d'autres objets.”

Lequel dit amendement a été alors lu <sup>Amendement.</sup>  
par le greffier, comme suit :

*(Détruit lors de l'incendie du 25 avril.)*

Le dit amendement étant lu une seconde <sup>Adopté.</sup>  
fois, et la question de concurrence étant mise  
sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

*Ordonné*, que le dit amendement soit gros-  
soyé, et que le dit bill (tel qu'amendé,) soit  
lu la troisième fois à la prochaine séance de  
cette Chambre.

La Chambre, conformément à l'ordre, a <sup>Bill du gaz de  
Montréal.</sup> procédé à la considération des amendements  
proposés par le comité spécial au bill inti-  
tulé, “ Acte pour incorporer la nouvelle  
“ compagnie du gaz de la cité de *Montréal*,  
“ et pour étendre les pouvoirs de la dite  
“ compagnie.”

Lesquels dits amendements ont été alors <sup>Amendements.</sup>  
lus par le greffier, comme suit :

Feuille 3, ligne 4.—Retranchez “ n'excé-  
“ dant pas,” et insérez  
“ excédant même.”

Feuille 3, ligne 5.—Après “ obligation,”  
insérez “ ou,” et retran-  
chez depuis “ débentu-  
“ re,” dans les 5e et 6e  
lignes jusqu'à “ telles,”  
dans la 6e ligne.

Feuille 3, ligne 19.—Retranchez “ billets,”  
et insérez “ débentu-  
res.”

Feuille 3, ligne 21.—Retranchez “ billets.”

Feuille 3, ligne 25.—Après “ propos,” in-  
sérez “ pourvu toujours  
“ qu'aucune telle obli-  
“ gation, débenture ou  
“ autre garantie ne sera  
“ faite

- “ faite ou donnée pour  
 “ une somme moindre  
 “ que celle de cent louis  
 “ courant.”
- Feuille 3, ligne 37.—Retranchez “ aucune,”  
 et insérez “ aucunes.”
- Feuille 3, ligne 38.—Retranchez “ telle,”  
 et insérez “ telles.”
- Feuille 3, ligne 38.—Retranchez “ obliga-  
 “ tion,” et insérez “ obli-  
 “ gations.”
- Feuille 3, ligne 38.—Retranchez “ dében-  
 “ ture,” et insérez “ dé-  
 “ bentures,” et retran-  
 chez “ elle,” et insérez  
 “ elles.”
- Feuille 3, lignes 38 et 39.—Retranchez  
 “ comprendrait,” et insé-  
 rez “ comprendraient.”
- Feuille 3, lignes 39 et 40.—Retranchez  
 “ n’empêchera,” et in-  
 sérez “ n’empêcheront.”
- Feuille 3, ligne 42.—Après “ sur,” insérez tou-  
 “ tes,” retranchez “ telle  
 “ obligation,” et insérez  
 “ telles obligations.”
- Feuille 3, ligne 43.—Retranchez “ dében-  
 “ ture,” et insérez “ dé-  
 “ bentures.”
- Feuille 3, ligne 43.—Retranchez “ n’excé-  
 “ dera,” et insérez “ n’ex-  
 “ céderont.”
- Feuille 4, ligne 23.—Retranchez depuis  
 “ compagnie,” jusqu’à  
 “ pourvu,” dans la 26e  
 ligne.
- Feuille 4, ligne 28.—Après “ signé,” insé-  
 rez “ ou signé et scellé.”
- Feuille 4, ligne 31.—Après “ signé,” insé-  
 rez “ ou signé.”
- Feuille 4, ligne 35.—Retranchez depuis  
 “ directeurs,” jusqu’à  
 “ de,” dans la 38e ligne.
- Feuille 4, ligne 43.—Retranchez depuis  
 “ présomption,” jusqu’à  
 “ à moins,” dans la 44e  
 ligne.
- Feuille 4, ligne 45.—Après “ compagnie,”  
 insérez “ et pourvu aussi  
 “ que dans toute action,  
 “ poursuite ou procédu-  
 “ re sur toute telle obli-  
 “ gation, billet, note,  
 “ contrat, ou autre ins-  
 “ trument ainsi signé,

“ ou signé et scellé com-  
 “ me susdit, ou à la quel-  
 “ le la dite compagnie  
 “ sera partie, toutes co-  
 “ pies des minutes des  
 “ procédés et résolutions  
 “ des propriétaires d’ac-  
 “ tions dans le fonds  
 “ capital de la dite com-  
 “ pagnie, à toute assem-  
 “ blée générale ou spé-  
 “ ciale, ou des direc-  
 “ teurs, à leurs assem-  
 “ blées, extraites du  
 “ livre ou livres des mi-  
 “ nutes tenus par le se-  
 “ crétaire de la compa-  
 “ gnie, et dûment attes-  
 “ tées par lui sous ser-  
 “ ment devant un juge  
 “ de l’une des cours de  
 “ loi de Sa Majesté  
 “ dans le *Bas-Canada*,  
 “ ou devant un com-  
 “ missaire dûment au-  
 “ torisé à recevoir les  
 “ dépositions servant de  
 “ preuve dans la cour  
 “ où la dite action, pour-  
 “ suite ou procédure est  
 “ intentée, comme de  
 “ vraies copies extraites  
 “ de tels livre ou livres  
 “ des minutes, et por-  
 “ tant le sceau de la  
 “ dite compagnie, seront  
 “ considérées comme la  
 “ preuve conclusive des  
 “ faits y mentionnés,  
 “ aussi bien que de l’é-  
 “ lection d’un président,  
 “ vice-président, ou  
 “ directeur y dénom-  
 “ mé.”

Feuille 6, ligne 37.—Retranchez depuis  
 “ compagnie,” jusqu’à  
 “ et,” dans la 40e ligne.

Les dits amendements étant lus une se- Adoptés.  
 conde fois, et la question de concurrence  
 étant mise, sur chacun d’eux séparément, la  
 Chambre y a acquiescé.

*Ordonné*, que les dits amendements soient  
 grossoyés, et que le dit bill (tel qu’amendé,  
 soit lu la troisième fois, à la prochaine séance  
 de cette Chambre.

L’honorable M. Ross a présenté une péti- Pétitions.  
 tion

tion de *Duncan Campbell* et un autre, de la part des habitants de la ville et des environs de *Simcoe*, dans le district de *Talbot*, demandant que l'on conserve dans la nouvelle charte de la compagnie du chemin de fer des rivières *Niagara* et *Détroit*, la route originellement tracée pour ce chemin; aussi une pétition de *A. M. Stephens* et autres, habitants des townships composant le comté de *Grey*, demandant que les comtés réunis de *Grey* et *Peel*, soient formés en une municipalité provisoire; et aussi une pétition de *Thomas Christie* et autres, des townships de *Blanchard*, *Fullarton* et *Dowie*, demandant que le projet de la formation du district de *Brock*, par le gouvernement, soit mise à exécution.

*Ordonné*, qu'elles restent sur la table.

Bill des évêques catholiques.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé, "Acte pour incorporer l'archevêque et les évêques catholiques romains, dans chaque diocèse dans le *Bas-Canada*."

Lesquels amendements ont été alors lus par le greffier.

Amendements lus et adoptés.

Les dits amendements étant lus une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux séparément, la Chambre y a acquiescé.

*Ordonné*, que le dit bill, avec les amendements, soit grossoyé, et qu'il soit lu la troisième fois mercredi prochain.

Bill de l'hôpital général de Québec.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements faits par l'Assemblée Législative au bill intitulé, "Acte pour autoriser la communauté des religieuses de l'hôpital-général de *Québec* à acquérir et posséder d'autres biens meubles et immeubles, jusqu'à un certain montant."

Amendements lus et adoptés.

Lesquels amendements étant lus une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux séparément, la Chambre y a acquiescé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a acquiescé aux amendements faits par l'Assemblée au dit bill, sans amendement.

Ordres du jour remis.

*Ordonné*, que les autres *items* qui se trou-

vent sur les ordres du jour, soient remis à demain.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Richards* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour simplifier le mode de transport de propriétés immobilières, et pour rendre saisissable, en vertu d'une exécution, certains droits et intérêts en icelles, dans le *Haut-Canada*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Méthot* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie de transport de *Québec*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Holmes* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer l'association de la bourse et de la chambre de lecture des marchands de *Montréal*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

## Mardi, 17e avril, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Les honorables MM.

*McGill*,  
*Joliette*,  
*Bruneau*,  
*Ferrie*,  
*McKay*,  
*Dionne, A.*,  
*Morris, J.*,  
*Pinhey*,  
*Ferrier*,

Les honorables MM.

*Matheson*,  
*Viger*,  
*Taché, E. P.*,  
*Leslie*,  
*Quesnel*,  
*Bourret*,  
*De Beaujeu*,  
*Ross*,  
*Wylie*.

PRIERES.

Bill de la Rivière-du-Chêne.  
Motion pour demander les documents.

Il a été proposé, qu'il soit envoyé un message à l'Assemblée Législative pour la prier de vouloir bien communiquer à cette Chambre les documents, témoignages et preuves sur lesquels est fondé le bill intitulé, "Acte pour pourvoir à l'amélioration de la Rivière-du-Chêne, dans le comté du Lac des Deux-Montagnes."

Amendement proposé

Il a été proposé, en amendement, de retrancher tous les mots après "que" dans la première ligne, et d'insérer à la place "le rapport du comité spécial auquel a été référé le dit bill, soit pris en considération par la Chambre demain."

La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

Il a été résolu dans l'affirmative.

La question étant alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée,

Adopté.

Il a été résolu dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

Rapport sur les comptes contingents.

L'honorable M. Bruneau, du comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents de la présente session, et aussi sur la pétition de M. Robert Le Moine, a fait rapport qu'il appert que la dernière somme qui a été avancée au Conseil, n'a pas été entièrement dépensée.

Le comité recommande qu'il soit demandé une somme de trois mille louis pour faire face aux dépenses de cette Chambre pendant l'année prochaine; il recommande aussi, qu'à l'avenir le greffier et greffier-assistant soient les seuls autorisés à employer des ouvriers et à ordonner les choses qui seront nécessaires pour l'usage de cette Chambre, et qu'ils en aient la responsabilité.

M. R. Le Moine nommé greffier-assistant.

Le comité recommande aussi que M. Robert Le Moine, le traducteur français, soit nommé greffier-assistant-additionnel et suive M. J. Fennings Taylor, jeune, quant à la préséance.

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

Bill, indemnité des membres.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé, "Acte pour indemniser les Membres de l'Assemblée Légis-

lative de leurs dépenses pour assister aux sessions de la Législature,"

Il a été proposé, que le dit bill soit maintenu lu la troisième fois. Motion pour 3e lecture.

Objection étant faite à la dite motion.

Après des débats, Débats.

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

Il a été résolu dans l'affirmative.

Sur quoi le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence. Bill lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il?

Il a été résolu dans l'affirmative. Passé.

DISSENTIENT : — T. McKay et D. B. Viger. Prés. et.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie des mines du Sault Ste.-Marie." Bill, mines du Sault Ste-Marie.

Lesquels dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit : Amendements.

Feuille 1, ligne 35.—Retranchez "association," et insérez "corporation."

Feuille 4, ligne 6.—Après "corporation," insérez "et pourvu aussi qu'on ne fera ou ne donnera aucun tel bon, débenture ou autre obligation, pour une moindre somme que cent louis courant."

Feuille

Feuille 7, ligne 35.—Retranchez “ qua-  
“ rante-huit,” et in-  
serez “ quarante-  
“ neuf.”

Feuille 8, ligne 13.—Retranchez “ qua-  
“ rante-huit,” et in-  
serez “ quarante-  
“ neuf.”

Adoptés.

Les dits amendements étant lus une se-  
conde fois, et la question de concurrence  
étant mise, sur chacun d'eux séparément, la  
Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que les dits amendements soient  
grossoyés, et que le dit bill (tel qu'amendé)  
soit lu la troisième fois demain.

Bill, apprentis  
pilotes lu 3e  
fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill in-  
titulé, “ Acte pour obliger les apprentis pi-  
“ lotes à se rendre capables de piloter les  
“ vaisseaux par le canal au nord du fleuve  
“ *Saint-Laurent*, au-dessous de l'*Isle-d'Or-*  
“ *léans*, ainsi que pour obliger la maison de  
“ la Trinité de *Québec*, à faire placer des  
“ bouées pour signaler les écueils du dit ca-  
“ nal, et faciliter la traverse du sud au nord  
“ depuis l'*Isle-aux-Réaux* jusqu'au *Cap-*  
“ *Tourmente*,” a été (tel qu'amendé) lu la  
troisième fois.

La question étant mise, ce bill (tel qu'a-  
mendé) passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Bill, municipa-  
lité du Sa-  
guenay lu 3e  
fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill in-  
titulé, “ Acte pour autoriser les habitants  
“ occupant des terres et tenant feu et lieu  
“ dans les nouveaux établissements sur les  
“ rives du *Saguenay*, formant la seconde  
“ division municipale de ce comté, à y éta-  
“ blir un conseil municipal, et pour d'autres  
“ objets y mentionnés,” a été (tel qu'a-  
mendé,) lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill (tel qu'a-  
mendé) passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill in-  
titulé, “ Acte pour amender l'acte d'incorpo-  
“ ration de la nouvelle compagnie du gaz  
“ de *Montréal*, et pour étendre les pouvoirs  
“ de la dite compagnie,” a été (tel qu'a-  
mendé) lu la troisième fois.

Bill du gaz de  
Montréal lu  
3e fois.

La question étant mise, ce bill (tel qu'a-  
mendé) passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancelle-  
rie se rende à l'Assemblée Législative, et  
informe cette Chambre, que le Conseil Légis-  
latif a passé ces bills, avec divers amende-  
ments, auxquels il demande la concurrence  
de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill inti-  
tulé “ Acte pour abolir la division territoriale  
“ du *Haut-Canada*, en districts, et pour établir  
“ des unions temporaires de comtés, pour  
“ des fins judiciaires et autres, et pour la  
“ dissolution future de telles unions, selon  
“ que l'accroissement des richesses et de la  
“ population pourront l'exiger,” a été (tel  
qu'amendé) lu la troisième fois.

Bill, divisions  
de comtés H.  
C. lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un  
comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette en co-  
mité sur le dit bill demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde  
lecture du bill intitulé, “ Acte pour incor-  
“ porer la compagnie d'entrepôt de *Qué-*  
“ *bec*,”

Bill, compa-  
gnie d'entre-  
pôt, Québec.

*Il a été proposé*, que le dit bill soit main-  
tenant lu la seconde fois.

Motion pour  
2e lecture.

Objection

Débats.	<p>Objection étant faite à la dite motion,</p> <p>Après des débats,</p>	<p>“ricorde pour la régie de l'hospice de la maternité de <i>Montréal</i>,” a été lu la seconde fois.</p>
	<p>La question de concurrence a été mise sur icelle, et</p> <p><i>Il a été résolu</i> dans l'affirmative.</p>	<p><i>Ordonné</i>, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.</p>
Bill lu 2e fois.	<p>Sur quoi le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.</p> <p><i>Ordonné</i>, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.</p>	<p><i>Ordonné</i>, que le comité soit composé des honorables MM. <i>A. Dionne, Quesnel</i> et <i>Bourret</i>, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.</p>
	<p><i>Ordonné</i>, que le comité soit composé des honorables MM. <i>McGill, Joliette, Brunneau, Ferrier</i> et <i>Ross</i>, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.</p>	<p>Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé “Acte pour incorporer la communauté des sœurs de <i>Ste. Croix</i>, dans la paroisse de <i>Saint-Laurent</i>, dans le district de <i>Montréal</i>, pour les fins de l'éducation,” a été lu la seconde fois.</p>
Bill des jurés H. C.	<p>L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé, “Acte pour limiter le nombre des petits jurés qui seront assignés pour comparaitre dans les diverses cours du <i>Haut-Canada</i>, et pour pourvoir à leur paiement,”</p>	<p><i>Ordonné</i>, que le dit bill soit référé au comité spécial dernièrement mentionné.</p>
Motion pour 2e lecture.	<p><i>Il a été proposé</i>, que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.</p>	<p>Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, “Acte pour incorporer l'académie industrielle de <i>Saint-Laurent</i>, dans le district de <i>Montreal</i>,” a été lu la seconde fois.</p>
	<p>Objection étant faite à la dite motion,</p>	<p><i>Ordonné</i>, que le dit bill soit référé au comité spécial dernièrement mentionné.</p>
Débats.	<p>Après des débats,</p>	<p>Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, “Acte pour simplifier le mode de transport de propriétés immobilières, et pour rendre saisissables, en vertu d'une exécution, certains droits et intérêts en icelles, dans le <i>Haut-Canada</i>,” a été lu la seconde fois.</p>
Motion rejetée.	<p>La question de concurrence a été mise sur icelle, et</p> <p><i>Il a été résolu</i> dans la négative.</p>	<p><i>Ordonné</i>, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.</p>
	<p>La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements faits par l'Assemblée Législative au bill intitulé, “Acte pour incorporer les clercs paroissiaux ou cathéchistes de <i>Saint-Viateur</i>, dans le village d'<i>Industrie</i>, dans le comté de <i>Berthier</i>.”</p>	<p><i>Ordonné</i>, que le comité soit composé des honorables MM. <i>J. Morris, Ross</i> et <i>Boulton</i>, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.</p>
Amendements adoptés.	<p>Les dits amendements étant lus une seconde fois, et la question de concurrence étant mise, sur chacun d'eux séparément, la Chambre y a acquiescé.</p>	<p>Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, “Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie de transport de <i>Québec</i>,” a été lu la seconde fois.</p>
	<p><i>Ordonné</i>, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a acquiescé aux amendements faits par l'Assemblée Législative à ce bill, sans amendement.</p>	<p><i>Ordonné</i>, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.</p>
	<p>Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé “Acte pour incorporer les sœurs de miséricorde</p>	<p><i>Ordonné</i>, que le comité soit composé des honorables MM. <i>J. Morris, Ross</i> et <i>Ferrier</i>, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.</p>
Bill, sœurs de miséricorde lu 2e fois.		<p><i>Ordonné</i>, que les honorables MM. <i>J. Morris</i> et <i>Ferrier</i> soient ajoutés au comité spécial</p>

cial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour amender la loi du douaire, dans cette partie du Canada, ci-devant appelée le Haut-Canada."

Bill des instituteurs, Québec.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. Laurin et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer l'association des instituteurs du district de Québec," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill, télégraphe de Troy.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. Holmes et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du télégraphe entre Montréal et Troy," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde demain.

Bill, oppositions aux mariages.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. Lemieux et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour abolir les oppositions aux mariages fondés sur des promesses de mariages," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde demain.

Bill, baie de cuivre de Huron.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. Christie et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie de la baie de cuivre de Huron," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Bill, compagnies à fonds social, H.-C. Amendements adoptés.

Un message de l'Assemblée Législative, par l'honorable M. Boulton et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour autori-

ser la formation de compagnies à fonds social pour la construction de chemins et autres travaux, dans le Haut-Canada," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. Morrison et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie provinciale d'assurance mutuelle et générale," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Bill, assurance provinciale. Amendements adoptés.

Un message de l'Assemblée Législative, par l'honorable M. Robinson et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour prolonger davantage le temps fixé pour le paiement du nouveau capital de la banque commerciale du district de Midland," et informer cette Chambre, que l'Assemblée Législative a passé ce bill, avec un amendement, auquel elle demande la concurrence du Conseil Législatif.

Bill, banque de Midland.

Lequel amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

Amendement fait par l'Assemblée Législative au bill grossoyé transmis par le Conseil Législatif, et intitulé, "Acte pour prolonger davantage le temps fixé pour le paiement du nouveau capital de la banque commerciale du district de Midland."

Amendement de l'Assemblée.

Feuille 1, ligne 35.—Après "conseil," insérez "Clause A."

#### CLAUSE A.

"Et qu'il soit statué, que pour et nonobstant toute disposition contenue dans les dits actes ou dans toute autre acte ou loi, la corporation y mentionnée et ci-devant connue sous le nom de président, directeurs, et compagnie de la banque commerciale du district de Midland, sera, à dater de la passation de cet acte, appelée et désignée sous

"le

“ le nom de “ La bai-  
 “ que commerciale du  
 “ district de *Midland* ;”  
 “ mais ce changement  
 “ de nom n'aura pas  
 “ l'effet de faire de la  
 “ dite corporation une  
 “ nouvelle corporation,  
 “ ni d'affecter en au-  
 “ cune manière quel-  
 “ conque aucun droit  
 “ ou obligation de la  
 “ corporation, ou au-  
 “ cune action, pour-  
 “ suite ou procédure  
 “ pendante au moment  
 “ de la passation de cet  
 “ acte.”

Adopté.

Le dit amendement étant lu une se-  
 conde fois, et la question de concurrence  
 étant mise sur icelui, la Chambre y a ac-  
 quiescé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancelle-  
 rie se rende à l'Assemblée Législative, et  
 informe cette Chambre, que le Conseil Lé-  
 gislatif a acquiescé à l'amendement fait par  
 l'Assemblée Législative à ce bill, sans amen-  
 dement.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre conti-  
 nuée à demain, à trois heures de l'après-  
 midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

### Mercredi, 18e avril, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur,

Les honorables MM.

*McGill,*  
*Joliette,*  
*Bruneau,*  
*Ferrie,*  
*McKay,*  
*Dionne, A.,*  
*Morris, J.,*  
*Pinhey,*  
*Ferrier,*

Les honorables MM.

*Matheson,*  
*Boulton,*  
*Viger,*  
*Taché, E. P.,*  
*Leslie,*  
*Quesnel,*  
*Bourret,*  
*De Beaujeu,*  
*Ross.*

PRIERES.

L'honorable M. *Crooks* s'est approché de  
 la table et a prêté et souscrit le serment  
 prescrit par la loi, lequel lui a été adminis-  
 tré par *John F. Taylor*, aîné, écuyer, un des  
 commissaires nommés sous le grand sceau  
 pour administrer le serment aux Membres  
 de la Législature.

L'hon. M.  
Crooks prête  
serment.

Conformément à l'ordre du jour, le bill in-  
 titulé, “ Acte pour incorporer l'archevêque et  
 “ les évêques catholiques romains dans cha-  
 “ que diocèse, dans le *Bas-Canada*,” a été  
 lu la troisième fois.

Bill des évê-  
ques catholi-  
ques lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-  
 t-il ?

*Il a été résolu* dans l'affirmative,

Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancelle-  
 rie se rende à l'Assemblée Législative et in-  
 forme cette Chambre, que le Conseil Légis-  
 latif a passé ce bill, auquel il demande la  
 concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill in-  
 titulé, “ Acte pour incorporer la compagnie  
 “ des mines du *Sault Sainte-Marie*,” a été  
 (tel qu'amendé,) lu la troisième fois.

Bill, mines du  
Sault Ste. Ma-  
rie lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill (tel qu'a-  
 mendé,) passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancelle-  
 rie se rende à l'Assemblée Législative, et in-  
 forme cette Chambre, que le Conseil Législa-  
 tif a passé ce bill, avec divers amendements  
 auxquels il demande la concurrence de l'As-  
 semblée.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde  
 lecture du bill intitulé, “ Acte pour incorpo-  
 “ rer l'association de la bourse et de la  
 “ chambre de lecture des marchands de  
 “ *Montréal*,” il a été

Bill de la  
bourse, Mont-  
réal, remis.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde  
 fois, lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour que la  
 Chambre prenne en considération les  
 amendements proposés par le comité spécial  
 au bill intitulé, “ Acte pour pourvoir à l'a-  
 “ mélioration de la *Rivière-du-Chêne*, dans le  
 “ comté du *Lac des Denz-Montagnes*.”

Bill de la Ri-  
vière-du-  
Chêne.

II

Motion pour  
considérer les  
amendements.

*Il a été proposé, que les dits amendements soient maintenant pris en considération par la Chambre.*

Objection étant faite à la dite motion,

Débats.

Après des débats,

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

*Il a été résolu dans l'affirmative.*

Amendements.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Feuille 2, ligne 24.—Après “ commissaires,” insérez “ et toutes questions qui s’élèveront à aucune assemblée des dits commissaires, se décideront à la majorité des voix des dits commissaires alors présents, à part du président ; et quand il y aura égalité de voix, le président aura la voix prépondérante.”

Feuille 3, ligne 2.—Après “ les ” insérez “ deux.”

Feuille 3, ligne 2.—Retranchez depuis “ langues,” jusqu’à “ pendant,” dans la 3e ligne.

Feuille 3, ligne 3.—Après “ semaines,” insérez “ dans la gazette du Canada, et aussi.”

Feuille 3, ligne 4.—Après “ publics,” insérez “ l’un en anglais, et l’autre en français,” et retranchez “ le district ” et insérez “ la cité.”

Feuille 4, ligne 23.—Après “ copies,” insérez “ ou extraits.”

Feuille 4, ligne 23.—Après “ authentiques,” insérez “ et sera tenu d’en donner communication à toutes heures raisonnables.”

Feuille 4, ligne 25.—Après “ comté,” insérez “ et les dits com-

missaires feront aussitôt publier un avis dans les deux langues, qu’ils feront lire et afficher aux portes des églises des dites paroisses pendant deux dimanches consécutifs, après le service du matin, annonçant que la dite cotisation ou répartition et procès-verbal ont été déposés entre les mains de tel notaire.”

Feuille 4, ligne 41.—Après “ procès-verbal ” insérez “ Clause A.”

#### CLAUSE A.

“ Pourvu toujours, et qu’il soit statué, que toute personne qui se croira lésée par la décision finale des dits commissaires, comme susdit, pourra en appeler, par pétition, à un juge de circuit du district de Montréal, faisant valoir ses objections à la dite décision, et en demandant la cassation ; et telle personne sera tenue de présenter la dite pétition dans les quinze jours au moins de la publication de l’avis du dépôt, de la dite cotisation ou répartition et procès-verbal ; et sur preuve qu’une copie de la dite pétition, accompagnée d’un avis du temps et du lieu où et quand elle sera présentée, a été servie au secrétaire-trésorier des dits commissaires, trois jours francs, au moins, avant sa présentation, le dit juge de circuit pourra fixer un jour et

“ un

“ un lieu, soit pendant  
 “ le terme ou en va-  
 “ cance, cour tenante ou  
 “ hors de cour, dans la  
 “ cité de *Montréal*, ou  
 “ dans tout autre lieu  
 “ convenable dans le  
 “ dit comté, ou pendant  
 “ les séances d’aucune  
 “ cour de circuit qui se  
 “ tiendra dans les limi-  
 “ tes d’icelui, quand, et  
 “ où il procédera, et  
 “ pour alors et là, pro-  
 “ céder à entendre d’une  
 “ manière sommaire le  
 “ dit appelant et les dits  
 “ commissaires, et se  
 “ prononcer sur le dit  
 “ appel; et la décision  
 “ du juge de circuit sera  
 “ finale et décisive; et  
 “ si la dite cotisation  
 “ ou répartition et pro-  
 “ cès-verbal sont modi-  
 “ fiés, il sera du devoir  
 “ du régistrateur du dit  
 “ comté, s’il lui est pré-  
 “ senté une copie de la  
 “ décision, attestée du  
 “ seing et sceau du dit  
 “ juge, de l’enregistre-  
 “ ment au long immé-  
 “ diatement, ou de l’en-  
 “ trer et enregistrer, se-  
 “ lon l’exigence du cas.”

Feuille 5, ligne 40.— Retranchez “ publi-  
 “ cation,” et insérez  
 “ passation.”

Adoptés.

Les dits amendements étant lus une se-  
 conde fois, et la question de concurrence  
 étant mise, sur chacun d’eux séparément, la  
 Chambre y a acquiescé.

*Ordonné*, que les dits amendements soient  
 grossoyés, et que le dit bill (tel qu’amendé,)   
 soit lu la troisième fois demain.

Rapport sur les  
 comptes con-  
 tingents.

La Chambre, conformément à l’ordre, a  
 procédé à la considération du rapport du  
 comité spécial chargé d’examiner et faire  
 rapport sur les comptes contingents de cette  
 Chambre, pendant la présente session.

Lequel rapport étant lu par le greffier, il a Adopté.  
 été adopté par la Chambre.

*Ordonné*, qu’il soit présenté une humble Adresse pour £3000.  
 à Son Excellence le Gouverneur Général,  
 priant Son Excellence de vouloir bien éma-  
 ner son warrant en faveur de *Charles de*  
*Léry*, écuyer, en sa qualité de greffier de  
 cette Chambre, pour la somme de trois  
 mille louis courant, afin de le mettre en état  
 de solder les demandes actuelles contre le  
 Conseil Législatif, et de rencontrer les dépen-  
 ses courantes, pendant la vacance et dont il  
 rendra compte ci-après.

*Ordonné*, que les Membres du Conseil  
 Exécutif, qui sont Membres de cette Cham-  
 bre, se rendent auprès de Son Excellence le  
 Gouverneur Général, avec la dite adresse.

L’ordre du jour étant lu pour que la Cham- Bill. divisions de comtés, H. C., remis.  
 bre se mette en comité de toute la Cham-  
 bre sur le bill intitulé, “ Acte pour abolir la  
 “ division territoriale du *Haut-Canada*, en  
 “ districts, et pour établir des unions tempo-  
 “ raires de comtés, pour des fins judiciaires  
 “ et autres, et pour la dissolution future de  
 “ telles unions, selon que l’accroissement  
 “ des richesses et la population pourront  
 “ l’exiger,” il a été

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un  
 comité de toute la Chambre vendredi pro-  
 chain.

Conformément à l’ordre jour, le bill inti- Bill des instituteurs, Qué- bec, lu 2e fois.  
 tulé, “ Acte pour incorporer l’association  
 “ des instituteurs du district de *Québec*,” a  
 été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un  
 comité spécial de trois Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des  
 honorables MM. *A. Dionne*, *J. Morris* et  
*Joliette*, qui s’assembleront et s’ajourneront  
 à loisir.

Conformément à l’ordre du jour, le bill in- Bill. télégra- phe de Troy lu 2e fois.  
 titulé, “ Acte pour incorporer la compagnie  
 “ du télégraphe entre *Montréal* et *Troy*,” a  
 été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un  
 comité spécial de cinq Membres.

*Ordonné*,

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *M<sup>c</sup>Gill, Ferrie, Ferrier, Ross* et *Bourret*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour abolir les oppositions aux mariages fondées sur des promesses de mariages," a été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *A. Dionne, Joliette* et *Bourret*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Holmes* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la banque de la Cité, et pour pourvoir à la réduction de son capital," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Flint* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour permettre aux syndics des églises et des presbytères et autres fidei-commissaires, appartenant à l'église wesleyenne et méthodiste en *Canada*, d'administrer plus facilement leurs biens et en disposer, et pour d'autres fins y mentionnées," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Johnson* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour permettre aux syndics de l'école de grammaire du district de l'*Ottawa*, de vendre la maison d'école actuelle et d'employer le produit de la vente, à l'achat d'un nouvel emplacement et à la construction d'une nouvelle maison d'école dans la ville de l'*Orignal*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Davignon* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour annexer une certaine partie du township d'*Upton*, au comté de *Saint-Hyacinthe*, pour les fins judiciaires et municipales," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative, par l'honorable M. *Cameron de Kent*, et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour confirmer le titre de la congrégation Baptiste Calviniste de *Perth*, à un certain lopin de terre dans cette ville," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative, par Sir *Allan N. MacNab* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour changer et amender la charte de la compagnie du grand chemin de fer occidental," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative, par *Holmes* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la nouvelle compagnie du gaz de la cité de *Montréal*, et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif, à ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Chauveau* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour faciliter les poursuites contre les personnes associées pour le fait de commerce, et contre les sociétés et compagnies non incorporées," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative

Bill, oppositions aux mariages lu 2e fois.

Bill, banque de la cité.

Bill, église wesleyenne.

Bill, maison d'école d'Ottawa.

Bill, township d'Upton.

Bill, Baptistes de Perth.

Bill, chemin de great Western.

Bill du gaz de Montréal rapporté.

Bill, poursuites contre des associés rapporté.

lative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif à ce bill, sans amendement.

Bill des apprentis pilotes rapporté.

Un message de l'Assemblée Législative, par l'honorable M. *La Terrière* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour obliger les apprentis pilotes à se rendre capables de piloter les vaisseaux par le canal au nord du fleuve *Saint-Laurent*, au-dessous de l'*Isle-d'Orléans*, ainsi que pour obliger la maison de la Trinité de *Québec* à faire placer des bouées pour signaler les écueils du dit canal, faciliter la traverse du sud au nord, depuis l'*Isle-aux-Réaux* jusqu'au *Cap-Tourmente*." et informer cette Chambre, que l'Assemblée Législative a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Bill de Thompson et Jessup rapporté.

Un message de l'Assemblée Législative, par l'honorable M. *Price* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte en faveur de *Joseph Richard Thompson* et *Henry Jessup*," et informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a passé le dit bill, sans amendement.

Bill, municipalité du Saguenay rapporté.

Un message de l'Assemblée Législative, par l'honorable M. *La Terrière* et autres, pour rapporter le bill intitulé, "Acte pour autoriser les habitants occupant des terres, et tenant feu et lieu dans les nouveaux établissements sur les rives du *Saguenay*, formant la seconde division municipale de ce comté, à y établir un conseil municipal, et pour d'autres objets," et informer cette Chambre, que l'Assemblée Législative a acquiescé à l'amendement fait par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

## Jeudi, 19e avril, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur,

Les honorables MM.

*McGill*,  
*Joliette*,  
*Crooks*,  
*Ferrie*,  
*McKay*,  
*Moore*,  
*Morris, J.*,  
*Pinhey*,  
*Ferrier*,  
*Matheson*,

Les honorables MM.

*Boulton*,  
*Viger*,  
*Taché, E. P.*  
*Leslie*,  
*Bourret*,  
*De Beaujeu*,  
*Ross*,  
*Jones*,  
*Wylie*.

### PRIERES.

L'honorable M. *McGill* a présenté une pétition de *Thomas W. Middleton*, de la cité de *Montréal*, ci-devant député régistrateur du comté de *Montréal*, demandant qu'il soit présenté une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, demandant qu'il plaise à Son Excellence de transmettre au Conseil Législatif certains états préparés par lui relativement au rapport du commissaire nommé pour s'enquérir de l'administration du dit bureau.

Ordonné, que la dite pétition soit maintenant lue.

Elle a été alors lue par le greffier en conséquence.

Ordonné, que la dite pétition reste sur la table.

L'honorable M. *McGill* a présenté une pétition du bureau des syndics de l'université de *Queen's College*, (*Kingston*), demandant que le bill projeté relatif à l'université de *King's College* (*Toronto*) ne devienne pas loi.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

L'honorable M. *Crooks* a présenté une pétition de *Henry Ball* et autres, du township de *Binbrook*, demandant que le bill projeté pour partager le district de *Gore*, ne devienne pas loi; aussi une pétition de *Arthur Shaw* et autres, du township de *Niagara*; aussi

aussi une pétition de *Charles Neale* et autres, du dit township de *Niagara* ; aussi une pétition de *William Kingsmill* et autres, de la ville de *Niagara* ; aussi une pétition de *George Secord* et autres, du township de *Gainsborough* ; aussi une pétition de *John Root* et autres, du township de *Sherbrooke*, dans le district de *Niagara* ; aussi une pétition de *George Walker* et autres, du township de *Cayuga* ; aussi une pétition de *George Jamieson* et autres, du township de *Moulton*, dans le district de *Niagara* ; aussi une pétition de *W. B. Shehan* et autres, du township de *Dunn*, dans le district de *Niagara* ; aussi une pétition de *William T. Burke* et autres, du township de *Canborough* ; aussi une pétition de *Adam Zimmerman* et autres, du township de *Clinton*, dans le même district ; aussi une pétition de *Isaac Johnston* et autres, du township de *Bertie*, dans le dit district ; aussi une pétition de *Abisha Morse* et autres, du township de *Grimsby*, dans le dit district ; aussi une pétition du dit *Abisha Morse* et autres, du township de *Grimsby*, *Gainsborough* et *Caistor* ; aussi une pétition de *James Oswald* et autres, du township de *Stamford*, dans le dit district de *Niagara* ; aussi une pétition de *John Dolbie* et autres, du township de *Willoughby*, dans le dit district ; aussi une pétition de *William Duff*, de la ville de *Queenstown*, dans le dit district, et aussi une pétition de *J. E. Jennings* et autres, de *Louth*, dans le dit district de *Niagara*, demandant respectivement que le site de la ville de district de *Niagara*, ne soit pas changé.

*Ordonné*, que les dites pétitions restent sur la table.

Bill. compagnie de transport. Québec.

L'honorable M. *Ferrier*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de la compagnie de transport de Québec," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre, sans amendement.

*Ordonné*, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Lu 3e fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, sans amendement.

L'honorable M. *Ferrier*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du télégraphe entre *Montréal* et *Troy*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport, avec un amendement, qu'il soumettrait, aussitôt que la Chambre voudrait le recevoir.

Bill, télégraphe de Troy rapporté.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que le dit amendement soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Ross*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour abroger l'acte qui définit les bornes entre les quatrième concessions des townships de *Montague* et *North Elmsley*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre, sans amendement.

Bill d'Elmsley et Montague rapporté.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Ross*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer l'institut des artisans de *Hamilton* et *Gore*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre, sans amendement.

Bill des artisans de Hamilton et Gore rapporté.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Ross*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie d'entrepôt de *Québec*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre, sans amendement.

Bill, compagnie d'entrepôt, Québec rapporté.

*Ordonné*,

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Bill de la Rivière-du-Chêne, lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour pourvoir à l'amélioration de la *Rivière-du-Chêne*, dans le comté du " *Lac des Deux-Montagnes*," a été (tel qu'amendé) lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill (tel qu'amendé) passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill, baie de cuivre de Huron.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie de la baie de cuivre de *Huron*," a été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *McGill, Ferrier, Jones, Ross* et *Matheson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill, township d'Upton, lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour annexer une certaine partie du township de *Upton* au comté de *St.-Hyacinthe*, pour les fins judiciaires et municipales," a été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *A. Dionne, Joliette* et *Bourret*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill, Baptistes de Perth, lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour confirmer le titre de la " congrégation baptiste calviniste de *Perth* " à un certain lopin de terre dans cette " ville," a été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *Ferrie, Crooks* et *Matheson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour changer et amender la " charte de la compagnie du grand chemin " de fer occidental," a été lu la seconde fois.

Bill, chemin de Great Western lu 2e fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *J. Morris, Crooks* et *Matheson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'honorable M. *Bourret*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé "Acte " pour incorporer les sœurs de miséricorde " pour la régie de l'hospice de la maternité " de *Montréal*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport, avec un amendement, qu'il soumettrait, aussitôt que la Chambre voudrait le recevoir.

Bill, sœurs de miséricorde rapporté.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que le dit amendement soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Bourret*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte " pour incorporer la communauté des sœurs " de *Ste. Croix*, dans la paroisse de *Saint-Laurent*, dans le district de *Montréal*, " pour les fins de l'éducation," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport, avec un amendement, qu'il soumettrait, aussitôt que la Chambre voudrait le recevoir.

Bill, sœurs Ste. Croix rapporté.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que le dit amendement soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Ross*, a présenté une pétition de *T. B. Hendershot* et autres, du township de *Thorold*, dans le district de *Niagara*; aussi une pétition de *John Rannie* et autres, du dit township de *Thorold*; aussi une pétition de *David Dean* et autres, du township de *Crowland*, dans le district de *Niagara*; aussi

Pétitions.

aussi une pétition d'*Albert Page* et autres, du township de *Pelham*, dans le dit district; aussi une pétition de *John Thompson* et autres, du township de *Humberstone* dans le dit district, demandant respectivement que le site de la ville de district de *Niagara*, soit transféré en quelque endroit plus convenable du district; aussi une pétition de *R. Griffith* et autres, du township de *Cayuga*, dans le comité de *Haldimand*, demandant que le dit comité soit érigé en un district séparé; et aussi une pétition de *George Southwick* et autres, actionnaires dans la compagnie du chemin de fer des rivières *Niagara* et *Détroit*, demandant que la charte primitive de la dite compagnie soit renouvelée.

*Ordonné*, que les dites pétitions restent sur la table.

L'honorable *M. James Morris* a présenté une pétition de *Silvester Skinner* et autres, de la ville de *Brockville*, demandant que les limites de la dite ville soient étendues.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Bill, académie industrielle rapporté.

L'honorable *M. Bourret* du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer l'académie industrielle de *Saint-Laurent*, dans le district de *Mont-réal*," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait le recevoir.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que le dit amendement soit pris en considération par la Chambre demain.

Bill, titres des personnes naturalisées rapporté.

L'honorable *M. McGill*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour assurer les titres des biens-fonds de certaines personnes naturalisées en vertu du statut du *Bas-Canada*, premier *Guil-laume* quatre, chapitre cinquante trois," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative, par *M. Morrison* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour régulariser le taux des dommages sur les lettres de change protestées dans le *Haut-Canada*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill, lettres de change protestées H. C.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

*Ordonné*, que l'ordre de ce jour relatif au bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du télégraphe entre *Montréal* et *Troy*," soit déchargé, et le dit bill soit référé de nouveau au même comité spécial auquel il a été ci-devant référé.

Un message de l'Assemblée Législative, par *M. Dumas* et autres, comme suit :

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,  
Mercredi, 18e avril, 1849.

*Résolu*, que les raisons, témoignages et preuves sur lesquels est fondé le bill intitulé, "Acte pour autoriser *Alexandre M. Delisle*, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière *Jésus*, et pour d'autres fins y mentionnées," soient communiqués au Conseil Législatif par message.

Bill, pont de Delisle et Le-moine. Témoignages communiqués.

*Ordonné*, que *M. Dumas* porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,  
*W. B. LINDSAY.*

Gref. Assemblée.

Et alors ils se sont retirés.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement.

Vendredi, 20e avril, 1849.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Et certains autres honorables Membres de cette Chambre.

PRIERES.

Bill. township d'Upton rapporté.

L'honorable M. *Bourret*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour annexer une certaine partie du township d'*Upton* au comté de *Saint-Hyacinthe* pour les fins judiciaires et municipales," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Bill. chemin de Great Western rapporté.

L'honorable M. *J. Morris*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour changer et amender la charte de la compagnie du grand chemin de fer occidental," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre, sans amendement.

*Ordonné*, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois

Lu 3e fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, sans amendement.

Bill. baptistes de Perth rapporté.

L'honorable M. *Matheson*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour confirmer le titre de la congrégation baptiste calviniste de *Perth*, à un

"certain lopin de terre dans cette ville," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

*Ordonné*, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois Lu 3e fois. en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, sans amendement.

L'honorable M. *A. Dionne*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour abolir les oppositions aux mariages fondées sur des promesses de mariages," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport, avec certains amendements, qu'il soumettrait, aussitôt que la Chambre voudrait le recevoir.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre lundi prochain.

L'honorable M. *Taché*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour prohiber la destruction de certaines espèces d'animaux sauvages, par l'effet de la *Strychnine* et autres poisons," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre, sans amendement.

Bill. de la Strychnine rapporté.

*Ordonné*, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois Lu 3e fois. en conséquence.

La

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu dans l'affirmative.*

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, sans amendement.

Bill des artisans de Hamilton et Gore lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer l'institut des artisans de *Hamilton et Gore*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu dans l'affirmative.*

Bill d'Elmsley et Montague lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour abroger l'acte qui définit les bornes entre les quatrième concessions des townships de *Montague et North Elmsley*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu dans l'affirmative.*

Bill, compagnie d'entrepôt, Québec, lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie d'entrepôt de *Québec*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu dans l'affirmative.*

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ces bills, sans amendement.

Bill, divisions de comté H.C. La Chambre en comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité de toute la Chambre sur le bill intitulé "Acte pour abolir la division territoriale du *Haut-Canada*, en districts, et pour établir des unions temporaires de comtés, pour des fins judiciaires et autres, et pour la dis-

que l'accroissement des richesses et de la population pourront l'exiger."

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. *Bourret* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre, sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. Lu 3e fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

*Il a été résolu dans l'affirmative.*

Passé.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé "Acte pour confirmer les titres de biens fonds de certaines personnes naturalisées en vertu du statut du *Bas-Canada*, première *Guillaume* quatre, chapitre cinquante-trois," Bill titres des personnes naturalisées.

*Il a été proposé* que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois. Motion pour 3e lecture.

Objection étant faite à la dite motion,

Après de longs débats,

Débats.

*Il a été proposé*, en amendement, de retrancher tous les mots après "que" dans la motion principale, et d'insérer à la place cette Chambre en donnant son assentiment à la mesure soumise à sa considération, paraîtrait s'attribuer l'exercice d'une autorité judiciaire extraordinaire et opposée au gouvernement constitutionnel du pays." Amendement proposé.

Objection étant aussi faite à la dite motion,

Après de nouveaux débats,

La

La question de concurrence a été mise sur icelle, et

Rejetée.

*Il a été résolu* dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale,

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Bill, lu 3e fois.

Sur quoi le dit bill a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, sans amendement.

Bill, banque de la Cité lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la banque de la cité, et pour pourvoir à la réduction de son capital," a été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *M<sup>c</sup>Gill*, *Jones* et *Matheson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill, syndics. église wesleyenne lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour permettre aux syndics des églises et des presbytères, et autres fidéicommissaires appartenant à l'église wesleyenne et méthodiste en *Canada*, d'administrer plus facilement leurs biens et en disposer, et pour d'autres fins y mentionnées," a été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *Moore*, *Ferrier* et *Ross*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill, maison d'école d'Ot-tawa lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour permettre aux syndics de l'école de grammaire du district de l'*Ottawa*, de vendre la maison d'école actuelle,

" et d'employer le produit de la vente à l'achat d'un nouvel emplacement et à la construction d'une nouvelle maison d'école dans la ville de *L'Orignal*," a été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *Crane*, *Fergusson* et *Matheson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour régulariser le taux des dommages sur les lettres de change protestées dans le *Haut-Canada*," a été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de quatre Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *Crane*, *Ross*, *Matheson* et *J. Morris*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération de l'amendement proposé par le comité spécial au bill intitulé, "Acte pour incorporer les sœurs de miséricorde pour la régie de l'hospice de la maternité de *Montréal*."

Lequel amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

Feuille 2, ligne 2.— Retranchez depuis "dans" jusqu'à "selon," dans la troisième ligne, et insérez "le *Bas-Canada*."

Le dit amendement étant lu une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

*Ordonné*, que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill (tel qu'amendé) soit lu la troisième fois lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération de l'amendement proposé par le comité spécial au bill intitulé, "Acte pour incorporer la communauté des sœurs de *Ste. Croix*, dans la paroisse de *Saint-Laurent*, dans le district de *Montréal*, pour les fins de l'éducation."

Lequel

Amendement. Lequel amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

Feuille 2, ligne 2.—Retranchez “cette province,” et insérez “le *Bas-Canada*.”

Adopté. Le dit amendement étant lu une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill (tel qu'amendé) soit lu la troisième fois lundi prochain.

Bill, académie industrielle. La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération de l'amendement proposé par le comité spécial au bill intitulé, “Acte pour incorporer l'académie industrielle de *Saint-Laurent*, dans le district “de *Montreal*.”

Amendement. Lequel amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

Feuille 1, ligne 37.—Retranchez “pays,” et insérez “*Bas-Canada*.”

Adopté. Le dit amendement étant lu une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill (tel qu'amendé,) soit lu la troisième fois lundi prochain.

Bill des instituteurs, Québec, rapporté. L'honorable M. A. *Dionne*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, “Acte pour incorporer l'association des instituteurs du district de *Québec*,” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport, avec certains amendements, qu'il soumettrait, aussitôt que la Chambre voudrait le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative, par l'honorable M. *Hincks* et autres, pour rapporter le bill intitulé, “Acte pour incorporer la compagnie des mines du *Sault-Sainte-Marie*,” et informer cette Chambre, que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Bill, mines du Sault-St. Marie rapporté.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Scott* (des *Deux-Montagnes*) et autres, pour rapporter le bill intitulé, “Acte pour pourvoir à l'amélioration de la *Rivière-du-Chêne*, dans le comté du *Lac des Deux-Montagnes*,” et informer cette Chambre, que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Bill de la Rivière-du-Chêne rapporté.

Un message de l'Assemblée Législative, par certains Membres de cette Chambre, pour rapporter le bill intitulé, “Acte pour établir certaines dispositions générales concernant les services que le gouvernement peut requérir des compagnies de chemins à rails, que leurs actes d'incorporations assujétissent à ces dispositions générales,” et informer cette Chambre, que l'Assemblée a passé ce bill, sans amendement.

Bill, privilèges du gouvernement sur les chemins de fer rapporté.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Dumas* et autres, avec un bill intitulé, “Acte pour autoriser la communauté des religieuses hospitalières de *St. Joseph* de l'hôtel-dieu de *Montréal* à acquérir et posséder des biens meubles et immeubles, jusqu'à un certain montant, en sus de ceux qu'elle possède déjà, tant pour elle-même que pour les pauvres du dit hôtel-dieu, dont elle administre les biens, et pour d'autres fins y mentionnées,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill, hôtel-dieu Montréal.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Scott* (des *Deux-Montagnes*) et autres, avec un bill intitulé, “Acte pour amender la loi relative à l'inspection des poids et mesures dans le *Bas-Canada*,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill, des poids mesures B.-C.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Bill, péages, travaux publics.

Un message de l'Assemblée Législative, par l'honorable M. *Hincks* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour établir de meilleures dispositions relativement aux péages qui seront perçus sur les travaux publics de la province, et pour d'autres fins relatives aux dits travaux," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

## Lundi, 23e avril, 1849.

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur,

Les honorables MM.

*McGill,*  
*Joliette,*  
*Crooks,*  
*Ferrie,*  
*Dionne, A.,*  
*Pinhey,*  
*Ferrier,*  
*Matheson,*  
*Viger,*

Les honorables MM.

*Taché, E. P.,*  
*Leslie,*  
*Quesnel,*  
*Bourret,*  
*De Beaujeu,*  
*Ross,*  
*Crane,*  
*Jones,*  
*Wylie.*

PRIERES.

Pétitions.

Les pétitions suivantes ont présentées à la Chambre :

De *C. Waugh* et autres, de *Bytown*.

— L'honorable et très révérend lord évêque de *Toronto*.

De *N. Valin* et autres, de *Québec*.

— *W. Walsh* et autres, du village de *Rawdon*, et

— Le révérend *H. Moreau* et autres, de *St. Eustache*.

*Ordonné*, que les dites pétitions restent sur la table.

L'honorable M. le secrétaire *Leslie* a fait rapport qu'il s'était rendu, conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, avec l'adresse de cette Chambre de mercredi dernier, et qu'il avait plu à Son Excellence de la recevoir gracieusement, et de dire qu'il se rendrait à la demande de cette Chambre.

L'honorable Président du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la banque de la cité et pour pourvoir à la réduction de son capital," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre, sans amendement.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

L'honorable Président du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour permettre aux syndics de l'école de grammaire du district de l'*Ottawa*, de vendre la maison d'école actuelle, et d'employer le produit de la vente à l'achat d'un nouvel emplacement et à la construction d'une nouvelle maison d'école dans la ville de l'*Orignal*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre, sans amendement.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable Président du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie de la baie de cuivre de *Huron*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport, avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait le recevoir.

*Ordonné*,

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

Bill, St-J. Bte. de Québec rapporté.

L'honorable Président du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer la société *Saint-Jean-Baptiste* de la cité de *Québec*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport, avec divers amendements, qu'il soumettrait, aussitôt que la Chambre voudrait le recevoir.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

Bill, cimetière de Mount-Hermon rapporté.

L'honorable Président du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour incorporer le cimetière de *Mount-Hermon*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport, avec divers amendements, qu'il soumettrait, aussitôt que la Chambre voudrait le recevoir.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

Bill, township d'Upton lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour annexer une certaine partie du township d'*Upton* au comté de *St. Hyacinthe* pour les fins judiciaires et municipales, a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et

informe cette cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer les sœurs de miséricorde pour la régie de l'hospice de la maternité de *Montréal*," a été (tel qu'amendé) lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill (tel qu'amendé) passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer la communauté des sœurs de *Ste. Croix*, dans la paroisse de *Saint-Laurent*, dans le district de *Montréal*, pour les fins de l'éducation," a été (tel qu'amendé) lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill (tel qu'amendé) passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer l'académie industrielle de *Saint-Laurent*, dans le district de *Montréal*," a été (tel qu'amendé) lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill (tel qu'amendé) passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ces bills, avec certains amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé "Acte pour incorporer l'association de la bourse et de la chambre de lecture des marchands de *Montréal*," a été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *McGill*, *Ross* et *Bourret*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément

Bill. hôtel-dieu, Montréal, lu 2e fois.

Conformément à l'ordre jour, le bill intitulé, " Acte pour autoriser la communauté " des religieuses hospitalières de *St. Joseph* " de l'hôtel-dieu de *Montréal* à acquérir et " posséder des biens-meubles et immeubles, " jusqu'à un certain montant, en sus de ceux " qu'elle possède déjà, tant pour elle-même " que pour les pauvres du dit hôtel-dieu, " dont elle administre les biens, et pour " d'autres fins y mentionnées," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *A. Dionne*, *Bourret* et *Joliette*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill. poids et mesures, B. C. lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, " Acte pour amender la loi relative à " l'inspection des poids et mesures dans le " *Bas-Canada*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de quatre Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *Joliette*, *Ferrie*, *A. Dionne* et *Bourret*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill, péages, travaux publics lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, " Acte pour établir des meilleures dis- " positions, relativement aux péages qui se- " ront perçus sur les travaux publics de la " province, et pour d'autres fins relatives " aux dits travaux," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette maintenant en comité sur icelui.

La Chambre en comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable M. *Jones* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre, sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé, " Acte pour incorporer l'association des instituteurs du " district de *Québec*," il a été

Bill des instituteurs, Québec. référé de nouveau.

Ordonné, qu'il soit déchargé.

Ordonné, que le dit bill soit référé de nouveau au comité spécial auquel il avait été référé en premier lieu.

Ordonné, que l'honorable M. *Joliette* soit ajouté au dit comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé, " Acte pour abolir les oppositions aux " mariages fondées sur des promesses de " mariages."

Bill. oppositions aux mariages.

Lesquels amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit:

Amendements détruits.

(Détruits lors de l'incendie de l'hôtel du Parlement.)

Les dits amendements étant lus une seconde fois, et la question de concurrence étant mise, sur chacun d'eux séparément, la Chambre y a acquiescé.

Adoptés.

Ordonné, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill (tel qu'amendé,) soit lu la troisième fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Taché* et autres, avec un bill intitulé, " Acte pour diviser le comté de *Rimouski* " en deux arrondissements, pour l'enregistrement des titres," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill d'enregistrement de Rimouski.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Lemieux* et autres, avec un bill intitulé, " Acte pour amender l'acte passé dans " la troisième année du règne de Sa Majesté " *Guillaume* quatre, chapitre un, intitulé,

Bill des locataires.

' Acte

“ Acte pour régler l'exercice de certains droits des locateurs et locataires,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill, église de St. Andrew, Montréal.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Holmes* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour incorporer le ministre et les syndics de l'église de *St.-Andrew* à *Montréal*,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill d'incorporation de Peterborough.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Hall* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour incorporer la ville de *Peterborough*,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill, lettres de change à l'intérieur.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Holmes* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour amender la loi qui régit les lettres de change à l'intérieur, les billets promissoires et les protêts qui s'y rapportent, et les lettres de change à l'étranger, en certains cas,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Bill, cour No. 6 de Bathurst.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Bell* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour changer les temps et les lieux où devront se tenir les cours de division dans la division numéro six, dans le district de *Bathurst*,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative, par l'honorable M. *Badgley* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour incorporer la société d'horticulture de *Montréal*,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill, société d'horticulture de Montréal.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative, par l'honorable M. *Boulton* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour incorporer la compagnie d'union du chemin de fer de *Toronto*, de *Simcoe* et du *Lac Huron*,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill, chemin de Toronto et Huron.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative, par l'honorable M. *Merritt* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour augmenter le capital de la compagnie de navigation de la *Grande-Rivière*,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre,

Bill, navigation de la Grande-Rivière.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative, par l'honorable M. *Badgley* et autres, avec un bill intitulé, “ Acte pour refondre et amender les lois relatives aux brevets d'inventions en cette Province,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill, brevets d'inventions.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable Président du comité spécial auquel a été référé *de novo* le bill intitulé, “ Acte pour incorporer la compagnie du télégraphe entre *Montréal* et *Troy*,” a fait rapport qu'il avait de nouveau examiné le dit bill

Bill, télégraphe de Troy rapporté.

bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport, avec d'autres amendements, qu'il soumettrait, aussitôt que la Chambre voudrait le recevoir,

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

J. W. Middleton. Communication de certaines représentations demandée.

Conformément à avis, il a été proposé qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir transmettre à cette Chambre copies de tous exposés ou représentations faits à Son Excellence par *Thomas W. Middleton* de la cité de *Montréal*, ci-devant député régistrateur du comté de *Montréal*, relativement au rapport du commissaire chargé de s'enquérir de l'état et de la régie du dit bureau d'enregistrement.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné*, en conséquence.

*Ordonné*, que les Membres du Conseil Exécutif, qui sont Membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec la dite adresse.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

**Mardi, 24e avril, 1489.**

Les Membres assemblés ont été—

L'honorable *René E. Caron*, Orateur,

Les honorables MM.

Les honorables MM.

*M. Gill,*  
*Joliette,*  
*Crooks,*  
*Ferrie,*  
*Dionne, A.,*  
*Pinhey,*  
*Matheson,*  
*Viger,*

*Taché, E. P.,*  
*Leslie,*  
*Bourret,*  
*De Beaujeu,*  
*Ross,*  
*Crane,*  
*Jones,*  
*Wylie.*

PRIERES.

Les pétitions suivantes ont été présentées à la Chambre :

De la chambre de commerce de *Toronto*, et

Du révérend *J. Gravel* et autres, de la paroisse de *St. Athanase*.

*Ordonné*, que les dites pétitions restent sur la table.

L'honorable Président du comité spécial auquel a été référé *de novo* le bill intitulé, Bill des instituteurs, Québec, rapporté.

“ Acte pour incorporer l'association des instituteurs du district de *Québec*,” a fait rapport qu'il avait de nouveau examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre, sans autre amendement.

*Ordonné*, que les premier et second rapports du dit comité soient pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. le secrétaire *Leslie* a présenté à la Chambre un bill intitulé, Bill, d'Oliver Grace. “ Acte pour faire disparaître l'attainder d'Oliver *Grace*, et pour le remettre en possession de la partie de ses biens dans le *Haut-Canada*, qui n'a pas été aliénée par ou sous l'autorité de la couronne.”

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable

Bill, syndics, église wesleyenne, rapporté.

L'honorable Président du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour permettre aux syndics des églises et des presbytères et autres fidéi-commissaires appartenant à l'église wesleyenne et methodiste en *Canada*, d'administrer plus facilement leurs biens et en disposer, et pour d'autres fins y mentionnées," a fait rapport qu'il avait examinée le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre sans amendement.

*Ordonné*, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Lu 3e fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, sans amendement.

Bill, banque de la cité lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la banque de la cité et pour pourvoir à la réduction de son capital," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il.

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Bill, maison d'école d'Ottawa lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour permettre aux syndics de l'*Ottawa*, de vendre la maison d'école actuelle, et d'employer le produit de la vente à l'achat d'un nouvel emplacement et à la construction d'une nouvelle maison d'école dans la ville de *L'Orignal*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Bill, péages, travaux publics lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour établir des meilleures dispositions, relativement aux péages qui

seront perçus sur les travaux publics de la province, et pour d'autres fins relatives aux dits travaux," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ces bills, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour abolir les oppositions aux mariages fondées sur des promesses de mariage," a été (tel qu'amendé) lu la troisième fois.

Bill, oppositions aux mariages lu 3e fois

La question étant mise, ce bill (tel qu'amendé) passera-t-il ?

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

Passé.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie de la baie de cuivre de *Huron*."

Bill, baie de cuivre de Huron.

Lesquels amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :—

Amendements détruits.

(*Détruits lors de l'incendie de l'hôtel du Parlement.*)

Les dits amendements étant lus une seconde fois et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux séparément, la Chambre y a acquiescé.

*Ordonné*, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill (tel qu'amendé) soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé,

Bill, société St. Jean-Baptiste, Québec.

tulé, " Acte pour incorporer la société *Saint Jean-Baptiste* de la cité de *Québec*."

Lesquels amendements ont été alors lus par le greffier.

Adoptés.

Les dits amendements étant lus une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux séparément, la Chambre y a acquiescé.

*Ordonné*, que le dit bill, avec les amendements, soit grossoyé, et qu'il soit lu la troisième fois demain.

Bill, cimetière de Mount-Hermon.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé, " Acte pour incorporer le cimetière de *Mount-Hermon*."

Amendements détruits.

Lesquels amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :—

(*Détruits lors de l'incendie de l'hôtel du parlement.*)

Les dits amendements étant lus une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux séparément, la Chambre y a acquiescé.

*Ordonné*, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill (tel qu'amendé) soit lu la troisième fois jeudi prochain.

Bill, télégraphe de Troy.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé, " Acte pour incorporer la compagnie du " Télégraphe entre *Montréal* et *Troy*."

Amendements détruits.

Lesquels amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :—

(*Détruits lors de l'incendie de l'hôtel du parlement.*)

Les dits amendements étant lus une seconde fois et la question de concurrence étant mise sur chacun d'eux, séparément, la Chambre y a acquiescé.

*Ordonné*, que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill (tel qu'amendé) soit lu la troisième fois jeudi prochain.

Bill d'enregistrement de Rimouski lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, " Acte pour diviser le comté de *Ri-*

*mouski* en deux arrondissements pour l'enregistrement des titres," a été lu la seconde fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *A. Dionne*, *Joliette* et *Bourret*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, " Acte pour amender l'acte passé dans la troisième année du règne de Sa Majesté, *Guillaume* quatre, chapitre un, intitulé, " Acte pour régler l'exercice de certains droits des locataires et locataires," a été lu la seconde fois.

Bill des locataires, lu 2e fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *A. Dionne*, *Ferrier* et *Bourret*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, " Acte pour incorporer le ministre et les syndics de l'église de *Saint Andrew* à *Montréal*," a été lu la seconde fois.

Bill, église de St. Andrew, Montréal lu 2e fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *M. Gill*, *Crooks* et *Matheson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, " Acte pour incorporer la ville de *Peterborough*," a été lu la seconde fois.

Bill d'incorporation de Peterborough lu 2e fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité spécial de trois Membres.

*Ordonné*, que le comité soit composé des honorables MM. *Ross*, *Crane* et *Wylie*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative, par l'honorable M. *LaTerrière* et autres, avec un bill intitulé, " Acte pour diviser le comté de *Saguenay* en deux arrondissements pour l'enregistrement des titres," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill d'enregistrement, Saguenay.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Bill, St. Patrice, Québec.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Chauveau* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer la société *Saint-Patrice de Québec*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill, Hôtel-Dieu, Montréal rapporté.

L'honorable Président du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour autoriser la communauté des religieuses hospitalières de *Saint-Joseph* de l'hôtel-dieu de *Montréal* à acquérir et posséder des biens-meubles et immeubles, jusqu'à un certain montant, en sus de ceux qu'elle possède déjà, tant pour elle-même que pour les pauvres du dit hôtel-dieu, dont elle administre les biens, et pour d'autres fins y mentionnées," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec certains amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait le recevoir.

*Ordonné*, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

Bill, barrières de Longueuil et Chambly rapporté.

L'honorable Président du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour amender l'ordonnance relative au chemin à barrières de *Longueuil* et *Chambly*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec certains amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait le recevoir.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

*Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Jobin* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer les sœurs de miséricorde pour la régie de l'hospice de la maternité de *Montréal*," aussi le bill intitulé, "Acte pour incorporer la communauté des sœurs de *Ste. Croix*, dans la paroisse de *Saint-Laurent*, dans le district de *Montréal*, pour les fins de l'éducation," et aussi le bill intitulé, "Acte pour incorporer l'académie industrielle de *Saint-Laurent*, dans le district de *Montréal*," et informer cette Chambre, que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif aux dits bills, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. *Cartier* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour incorporer l'association *Saint-Jean-Baptiste* de *Montréal*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

*Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

## Mercredi, 25e avril, 1849.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *René E. Caron*, Orateur.

Et certains autres honorables Membres de cette Chambre.

PRIERES.

L'honorable M. *Taché* a présenté une pétition de différents notaires du district de *Montréal*, demandant que le bill actuellement

ment devant la Législature au sujet du notariat, soit remis à la prochaine session.

*Ordonné*, qu'elle reste sur la table.

Bill, poids et mesures B. C. rapporté.

L'honorable M. *Bourret*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour amender la loi relative à l'inspection des poids et mesures dans le *Bas-Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre, sans amendement.

*Ordonné*, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Lu 3e fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

*Il a été résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné*, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé le dit bill, sans amendement.

Thomas W. Middleton. Sa réponse au rapport de M. Drolet transmise.

L'honorable M. le secrétaire *Leslie*, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général a déposé sur la table, conformément à l'adresse de lundi dernier, copie de certains papiers relatifs au bureau d'enregistrement de *Montréal*.

*Ordonné*, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

A Son Excellence le très Honorable *James*, comte d'*Elgin* et *Kin-cardine*, Gouverneur Général de l'*Amérique Britannique Septentrionale*, et Capitaine Général, et Gouverneur-en-Chef dans et sur les Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'île du *Prince-Edouard* et Vice Amiral d'icelles.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE.

Un des honorables membres de la législature a eu la bonté de me communiquer, il y a quelques jours, copie du rapport présenté à Son Excellence en octobre dernier par M. *C. Drolet*, commissaire chargé de s'enqué-

rir de l'état du bureau d'enregistrement du comté de *Montréal*.

Ce document renferme des imputations sérieuses, non seulement contre feu M. *Dowling*, en sa qualité de régistrateur, et contre moi-même comme son député, mais une incrimination dirigée contre moi-même personnellement, comme m'étant rendu coupable, pendant trois années, de basses extortions et d'une malhonnêteté méprisable. Je ne puis permettre que la mémoire de M. *Dowling*, ou mon propre caractère, demeurent sous le poids de telles accusations, quand je sais qu'elles sont injustes et quand je suis persuadé, que même encore à présent, elles peuvent être réfutées.

M. *Drolet* dit que sa mission était "spéciale," je ne puis cependant me persuader que ses instructions étaient d'une telle spécialité qu'elles ne lui ont permis d'aller puiser ses informations qu'à une seule source; loin de là, je suis certain que Votre Excellence, en instituant cette commission, a eu pour but de faire connaître la vérité. Malheureusement, le commissaire semble s'en être rapporté exclusivement aux informations que lui a fournies M. *Weston*, et avoir oublié que la solennité du serment [que par malheur, il n'était pas autorisé à administrer] est, pour certaines personnes, le seul frein que leur conscience continue encore à opposer à leur naturel méchant et dépourvu de tout sentiment de charité.

Je désire qu'il soit bien compris que je n'ai pas la moindre intention de jeter du louche sur les motifs de M. *Drolet*. Je suis persuadé qu'il s'est efforcé de remplir une tâche pénible sans s'occuper des conséquences, et qu'en préparant son rapport, il a suivi strictement les témoignages qu'il avait devant lui. Je suis prêt à admettre, que muni de tels témoignages, il ne pouvait présenter un rapport d'une nature différente; néanmoins, je me permettrai d'exposer respectueusement, que j'ai raison de me plaindre qu'un rapport, affectant comme celui-là, les intérêts d'un nombre considérable de citoyens, attaquant la mémoire d'une personne qui n'est plus, et contenant de graves imputations contre mon caractère, ait été présenté à Votre Excellence, publié et répandu dans le public, sans me donner l'occasion de réfuter les faussetés palpables, qu'on a eu l'adresse de faire accepter au commissaire. N'est-ce pas monstrueux, et je

je le demande très respectueusement, que d'enregistrer de pareils exposés à mon insu et sans que je susse qu'une telle enquête se poursuivait.

Milord, je ne me plains pas d'un manque de courtoisie, car si je m'étais rendu coupable de la fraude dont on m'accuse, je n'en mériterais point, mais je me plains d'un déni de justice, et d'une violation de mes droits comme sujet britannique. Je me plains que, tandis que tout prisonnier reçoit une copie de son indictement et une invitation de fournir son plaidoyer, dans le cas actuel, l'accusation a été portée, les témoignages ont été reçus *ex parte* et examinés, le Juge a exposé les faits et je n'ai obtenu une copie de l'accusation qu'après que la cause a été soumise à un juré de mes concitoyens.

Sous de telles circonstances, je me vois dans la nécessité d'en appeler à Votre Excellence, et c'est avec répugnance que je le fais. Je n'ai aucun désir de me mettre en évidence, aucune ambition à gratifier, aucune vengeance à exercer, aucune fin quelconque en vue que celle de la vérité. On m'a assailli injustement, j'en ai la conviction, et je demande humblement qu'il me soit permis de soumettre à Votre Excellence l'exposé suivant, dans lequel je tâcherai d'examiner le rapport de M. *Drolet*, paragraphe par paragraphe. Il est clair qu'en préparant ma réponse, j'ai à lutter contre des désavantages particuliers, plusieurs des accusations sont vagues, et il s'est déjà écoulé plus de deux ans et demi depuis que j'ai cessé d'être concerné dans le bureau d'enregistrement, le temps et d'autres occupations ont sans doute effacé de mon souvenir des détails très importants, néanmoins, appuyé sur les quelques mémoires qui se trouvent en ma possession, je puis garantir l'exactitude des assertions et des exposés que je ferai.

Etat du bureau d'enregistrement du district de *Montréal* et ensuite du comté de *Montréal*, pendant qu'*Edward Dowling*, écuyer, en avait la gestion.

Lors de la nomination de M. *Dowling*, le major *Campbell* et J. W. *Duncombe*, écuyer, se sont portés ses cautions; lorsque le major *Campbell* est parti pour l'*Angleterre*, l'honorable *Daly* s'est chargé de cette responsabilité et M. *Tobin* a été subséquemment substitué à M. *Duncombe*. L'acte de cautionnement ne

contient pas d'hypothèque spéciale, parce que en vertu de la 29e clause de l'ordonnance d'enregistrement, il est accordé un privilège d'hypothèque générale sur les biens de tous ceux qui contractent quelque dette ou cautionnement en faveur de la couronne. C'était à l'inspecteur-général des domaines de Sa Majesté à faire enregistrer cet acte.

En janvier, 1842, feu M. *Léon Gosselin* a été nommé député-régistrateur.

A sa mort, arrivée en mai, 1842, M. R. H. *Norval* a été nommé, et il a été remplacé dans le cours de septembre suivant par M. *Ovide Leblanc*.

Ce dernier ayant résigné en décembre, 1842, M. F. X. *Lefavre* l'a remplacé et a continué à remplir ce devoir jusqu'au 19 février, 1845, lorsque le mauvais état de sa santé l'a forcé de résigner. M. *Dowling* a alors nommé le sousigné, *Thomas W. Middleton*.

Les lots de terre, héritages, etc., dans le comté de *Montréal* n'étant point numérotés, il est absolument impossible de tenir un index des propriétés, dans la forme voulue par les ordonnances, et quand la chose eut été praticable, l'existence d'hypothèques générales l'aurait rendu inutile.

Les irrégularités, l'indifférence et la négligence mentionnées dans le paragraphe suivant, ont rapport, si je comprends le texte, à la non observance des requisitions, ou requisitions supposées de la 19e section de l'ordonnance citée au long immédiatement après. Je n'essaierai certainement pas à nier, que dans 37 volumes, contenant au-delà de 24,000 pages de manuscrit, transcrites par vingt-deux personnes différentes, il ne se trouve des erreurs, et de fait il doit s'en trouver. On y rencontre des ratures, ce qui prouve que l'on y a découvert des erreurs et omissions que l'on a rectifiées, et je n'ai pas encore vu ou entendu dire qu'il existait des clauses dans l'ordonnance interdisant ces ratures. Quant aux anti-dates, je n'en connais pas, mais je crois qu'il suffit de référer au livre des minutes, pour rectifier ces irrégularités apparentes. Je ne comprends pas ce que signifie "il s'y trouve des feuillets et des dates changés de manière à rendre incertain le temps de la présentation d'un grand nombre de documents," hormis que l'on se soit trompé en reliant les volumes.

Lorsque

Lorsque j'ai laissé le bureau dans le mois d'août, 1845, je crois que trois des volumes se trouvaient au bureau du protonotaire; et j'ai informé M. *Weston* que lorsque ces trois volumes auraient été authentiqués, il en restait encore un autre à envoyer. Si je ne me trompe, c'était le volume II, B. Je désire de plus faire remarquer qu'en vertu d'un acte du parlement passé en mars, 1845, 8 *Victoria*, chap. 27, introduit par M. *Lacoste*, les régistateurs étaient autorisés à copier les contrats déposés dans leurs bureaux avant le 1er novembre, 1844, sur des feuilles volantes, et de les faire authentifier ensuite par le protonotaire, de manière qu'il est encore temps de remédier à cette omission et de se conformer aux requisitions de la loi. Il peut se faire que l'absence de la feuille 197 du 8e volume, tel que mentionné dans le procès-verbal, peut avoir été attribuée à l'acte de quelque personne du bureau; heureusement néanmoins, que les feuilles 196 et 198 se trouvant au milieu d'une main ou section, il devient évident que l'erreur a été causée par l'omission de l'employé dans le bureau du protonotaire, qui aura passé le numéro 197 en paginant le volume; car si quelqu'un eut déchiré la feuille, il aurait manqué deux feuilles et non une seule, et il aurait existé quelque indice de cette mutilation, tandis que rien ne semble justifier cette supposition, et les pages ainsi que les mots du sommaire transcrits en cet endroit, se suivent sans interruption.

Les entrées des décharges d'hypothèques ont été faites en encre, à la marge des registres, la loi ne requérant aucun autre mode d'entrée; je n'ignore pas cependant qu'il a souvent été fait des notes en crayon à la marge du livre des minutes, mais simplement dans la vue de faciliter les recherches.

L'ordonnance 4 Vict. chap. 30, ou les actes passés subséquemment pour la modifier, ne requiert, dans aucun cas, d'autre signature ou vérification que celle du protonotaire, et quoique M. *Drolet* fasse allusion aux formules imprimées au commencement des registres, fournis aux régistateurs aux dépens de la Province, je dois dire en toute humilité, que quelque admirables que soient ces formules, elles ne sont marquées au coin d'aucune autorité ou loi.

Pendant quatre mois, j'ai employé C. W. *E. Robillard*, maintenant à *Paris*, et M. *Larochelle*, actuellement résident à *Saint-Ti-*

*mothée de Beauharnois*, à collationner tous les documents du bureau avec les transcriptions, et à part de cela, les autres copistes assistaient à collationner les contrats qu'ils avaient copiés. Ses sommaires n'ont jamais été comparés avec les copies qui en ont été faites dans les registres A, parce qu'elles demeurent déposées dans le bureau et que l'on peut y référer dans l'occasion. Je dois avouer cependant que du vivant de M. *Dowling*, les actes notariés ont rarement été collationnés. On doit remarquer en même temps que l'ordonnance ne le prescrit nullement.

Les deux paragraphes suivants renferment des allégués d'une nature tellement générale, qu'il est impossible d'y répondre.

Entre le 28 octobre et le 1er novembre, 1845, il a été déposé pour enregistrement environ 2500 contrats et sommaires, et comme l'on a reçu des témoignages tout à fait extraordinaires, je vais exposer, aussi brièvement que possible, la méthode adoptée en cette occasion, comme dans toutes les autres, par M. *Dowling* et M. *Lefavre*, à la réception des documents déposés pour enregistrement. Aussitôt qu'un contrat était présenté, la minute, l'heure, le jour, le mois et l'année de la présentation, ainsi que le nom du porteur étaient inscrits en crayon au dos du contrat; si la partie était porteur de plusieurs documents, un seul contrat de la liasse était ainsi noté, les contrats étaient ensuite attachés par paquets absolument dans l'ordre qu'ils avaient été reçus, et n'étaient pas dérangés avant qu'on les entrât régulièrement dans le livre des minutes, et c'est alors qu'ils étaient numérotés. Tel a été le mode suivi invariablement; lorsque je l'expliquai à M. *Ryland*, avant qu'il prit charge du bureau, il crut que cette manière de procéder était irrégulière. M. *Dowling*, néanmoins, refusa par deux fois de permettre le numérotage des contrats avant leur enregistrement; et en référant à la 19e section de l'ordonnance, on verra qu'il est fait mention de l'entrée du document avant qu'il soit parlé du numérotage; et de fait le seul endossement requis par l'ordonnance sur le contrat, est le certificat; il est laissé au régistateur d'adopter le moyen qu'il jugera nécessaire pour établir à sa propre satisfaction l'ordre de priorité de chaque document; et comme le certificat doit contenir la page et le volume du registre dans lequel il est transcrit, la loi semble indiquer que l'endossement est la dernière

dernière, et non la première chose à faire, dans l'enregistrement d'un contrat.

J'aidais à recevoir les documents et à les attacher par liasses ou paquets, lorsque l'occasion le requerrait.

Cette explication suffira pour faire voir à Votre Excellence la fausseté de l'assertion que " l'on s'est borné à les recevoir, et à les " entasser sans numéros et sans ordre, et " sans y apposer la preuve de l'époque de " leur dépôt," et des assertions encore plus outrées contenues dans la réponse de M. *Weston* à la question numéro 1.

Ces documents ont depuis été enregistrés au long ou par sommaire, et suis prêt à donner mon affidavit, qu'ils ont été entrés dans le livre des minutes dans l'ordre régulier qu'ils ont été présentés, soit par feu M. *Lefairre* ou par moi-même, puis numérotés et ensuite transcrits dans les régitres, lesquels, ainsi que je l'ai déjà mentionné, n'ont besoin d'être signés, certifiés ou authentiqués que par le protonotaire seulement.

Les trois paragraphes précédents seraient suffisants, je crois, pour refuter le tissu de mensonges contenus dans la réponse de M. *Weston* à la question numéro un, citée dans le rapport, mais les faits que je vais mentionner démontreront, j'en suis convaincu, qu'il lui a été impossible de voir ce qu'il a osé avancer. Le 17 juillet, 1845, à la demande du curateur de la succession de M. *Dowling* et à ma propre demande, MM. *Gibb* et *Easton* ont commencé un inventaire des livres, documents, etc, du bureau, ou en d'autres termes, le procès verbal mentionné dans le rapport. La précaution suivante a été prise dans cette occasion, chaque liasse des contrats qui n'avaient pas été entrés dans le livre des minutes, a été ouverte par M. *Easton*, qui s'est assuré du nombre de contrats contenus dans chaque liasse, a numéroté chaque contrat séparément, et y a apposé ses initiales en encre rouge, dans l'ordre qu'ils se trouvaient dans la liasse et d'après le numéro contenu dans chaque liasse; il a attaché ensuite chaque liasse ou paquet dans une enveloppe entièrement close, l'a numéroté et y a apposé son sceau. Lorsqu'il est devenu ensuite nécessaire d'entrer ces documents, M. *Easton* ouvrait une liasse, à mesure que la liasse précédente était complétée. Cet inventaire a été terminé le 25 ou le 27 de juillet, je ne me rappelle

pas bien le jour. En m'adressant au bureau du greffier de la paix de ce district, l'on m'a informé que M. *Weston* a déposé son serment d'office entre les mains de cet officier (et conséquemment est entré en charge) le 29 juillet, 1845, deux, et peut-être quatre jours après la clôture de l'inventaire, et à l'époque où les documents qu'il prétend avoir vus dans une telle confusion, étaient dans des enveloppes closes, scellées et numérotées par le notaire.

Quant à la manière dont M. *Weston* peut juger à propos de particulariser ses certificats, il ne m'appartient pas de m'en occuper.

L'accusation de prévarication portée contre M. *Dowling* et son député, est, je dois l'avouer, au-dessus de tout ce que je puis concevoir; puisqu'à ma connaissance, il n'a jamais été posé de questions, ou donné de réponses, explications ou informations, comment ces prévarications ont pu avoir lieu.

Le procès verbal auquel il est fait allusion plus haut et qui est mentionné dans le rapport de M. *Drolet*, n'a pas été fait, à la demande de M. *Ryland*, mais à ma requi-sition et à celle du curateur à la succession de M. *Dowling*. M. *Ryland*, néanmoins, a été présent pendant tout le temps qu'elle a duré, et quoiqu'il n'y eut pas un intérêt direct, on ne s'est pas opposé aux suggestions qu'il a jugé à propos de faire et qu'il a cru nécessaires à sa propre justification; j'ai si peu eu l'idée d'intervenir tandis que le notaire s'acquittait de son devoir, que le 23 juillet, avec l'approbation de M. *Ryland*, je me suis absenté de la ville jusqu'au 30 du même mois.

Je n'ai jamais eu de communication avec l'honorable M. *Smith* au sujet des affaires du bureau, et je n'ai eu qu'une seule entrevue avec l'honorable M. *Daly*, et même, en cette occasion, je ne l'ai pas vu en sa qualité officielle, car l'entrevue a eu lieu à sa résidence privée. J'étais désireux de m'assurer si, comme caution de M. *Dowling*, il voulait que je suivisse ou non, la routine observée du vivant de M. *Dowling*; il me conseilla de n'assumer aucune responsabilité, mais de suivre la routine ordinaire.

J'ai rencontré M. *Clark* deux fois au bureau, en mars ou avril, 1846, et quoique présent à ses entrevues avec M. *Weston*, je n'ai pas compris qu'il avait fait, ou avait intention de faire un rapport spécial.

Votre

Votre Excellence, j'ose m'en flatter, ne manquera pas de remarquer que dans les lettres produites, et adressées par M. *Ryland* aux honorables *D. Daly* et *J. Smith*, il ne s'y plaint nullement que j'aie refusé en aucune manière de lui faciliter la prise de possession de sa charge.

Comme M. *Ryland* et M. *McNaught*, le curateur à la succession de M. *Dowling*, différaient sur l'interprétation de la 47e clause de l'ordonnance, 4 *Victoria*, c. 30, et que ce dernier, agissant d'après l'avis de conseils éminents, maintenait que quoiqu'il eut été nommé curateur à la succession, les documents et archives du bureau étaient toujours demeurés sous ma garde; et de plus que comme dans la 6e section de cette ordonnance, il est statué que "au décès de tout tel régistrateur, son député, à être nommé comme susdit, remplira les devoirs de régistrateur, jusqu'à ce qu'il soit nommé une autre personne qui s'obligera de remplir elle-même les devoirs de la dite charge," ce n'était pas lui, le curateur, mais moi qui étais tenu légalement de remettre les dites archives. M. *Ryland* a persisté à maintenir une opinion contraire, jusqu'à ce qu'il ait été finalement décidé que la remise des livres, documents, records, etc, serait faite conjointement par le curateur et moi-même; et en conséquence on a fait faire le procès verbal ou inventaire en question.

Le 9 juillet, 1845, M. *Ryland* est entré en charge, et le jour suivant j'ai renvoyé tous les employés du bureau, et tout ouvrage a été suspendu jusqu'au 22 du même mois, à laquelle époque il a été repris du consentement et sous la direction de M. *Ryland*. Ce consentement et les termes dans lesquels il a été donné, se trouvent dans une lettre que j'ai reçue de ce monsieur et que j'annexe aux présentes, cotée A. Conformément à la demande y contenue, M. *Ryland* a touché £90 quelques jours après, pour les honoraires qui avaient déjà été reçus sur les certificats.

M. *Ryland* a occupé jusqu'au 1er mai, 1846, les bureaux de son prédécesseur conjointement avec le curateur de la succession et les affaires des deux départements étaient transigées dans la même bâtisse. Du moment que les contrats avaient été transcrits et collationnés, ils étaient passés à M. *Weston*, afin qu'il leur apposa le certificat voulu par la loi, et aussitôt que les livres étaient remplis et revenus de chez le relieur, ils lui étaient remis de la même manière.

Tout l'ouvrage nécessaire à la complétion de l'enregistrement de ces documents a été complété, et les derniers livres ont été renvoyés par MM. *Desbarats* et *Derbshire* les relieurs employés, vers la fin de février, 1846. Je suis demeuré dans le bureau jusqu'au mois d'août suivant, employé tantôt par M. *Ryland* et tantôt à délivrer les contrats déposés pendant l'administration de M. *Dowling*, et à recevoir les honoraires dus sur iceux. Cette dernière partie de mes devoirs a absorbé beaucoup de mon temps, et M. *Ryland* se plaignait constamment au curateur des tracasseries et interruptions qu'il en éprouvait, le pressant de s'en défaire ou au moins à les placer ailleurs que dans son bureau. En juin, 1846, il fut autorisé par un des juges de district à vendre les honoraires dus à la succession du défunt régistrateur, et le 21 août suivant (la vente devait d'abord avoir lieu le 11 août, mais avait été remise) ils ont été vendus à l'encan par M. *John Leeming*.

La lettre ci-annexée, cotée B, de M. *Ryland* à M. *Leeming*, fera voir que non seulement M. *Ryland* ne s'est pas opposé à la vente, pourvu que les honoraires qui lui revenaient fussent payés comptant, mais que l'ouvrage fait par moi, l'a été sous la surveillance de ce monsieur, et que les documents étaient sous son contrôle.

M. *Ryland*, accompagné de M. *Weston* et de *J. Bell*, écuyer, notaire de cette ville, étaient présents à la vente, et après des enchères nombreuses, M. *Henry Mason*, de cette ville, les a achetés pour moi. Les conditions de la vente ont été faites en conformité au billet de M. *Ryland*, et sans empêchement quelconque. Le 24 août, j'ai payé les honoraires dus et j'ai donné un reçu à M. *Weston* pour les documents que j'en ai reçus. Je le demande, si ces documents fussent demeurés en ma possession, aurais-je donné ce reçu, ou M. *Ryland* l'aurait-il exigé.

J'ai alors loué un bureau dans la maison attenante à celle du bureau d'enregistrement, afin que le public fut, comme il l'a été, à portée de recevoir les contrats sans délais inutiles. Je dois néanmoins ajouter, que malgré que les employés du bureau connussent où je tenais le mien, et eussent été munis de cartes, qui enseignaient ma demeure aux personnes, M. *Weston* insistait à ce qu'un bien grand nombre

nombre de personnes, fussent envoyées au bureau de M. *McNaught*, le curateur, quoiqu'il sut que les contrats étaient en ma possession, me les ayant délivrés lui-même.

C'est dans ce paragraphe que l'on m'accuse d'extorsion et de vol, d'une manière aussi insidieuse : et j'avoue qu'il mesera difficile d'expliquer comment on a pu réussir à donner une certaine teinte de vraisemblance et de vérité à cette malicieuse calomnie, car les personnes qui ne sont pas au fait de la routine de ce bureau ne comprendront peut-être pas facilement mon explication.

J'ai dit qu'une fois les documents transcrits, ils étaient remis à M. *Ryland* pour qu'il y apposât son certificat ; les certificats étaient écrits par un de ses employés et remis ensuite sur la table de M. *Weston* pour sa signature. M. *Weston* m'a souvent remis une ou deux liasses comme contenant 80 à 100 certificats signés ; une fois en particulier, 400. Je comptais les contrats et si je trouvais que le nombre y était, j'entrais et portais en compte un égal nombre de contrats à deux shillings et demi. J'avoue que j'ai montré bien peu de jugement en m'en rapportant à M. *Weston*, mais je me confiais tellement à son honnêteté que je n'examinais pas chaque contrat pour m'assurer si vraiment il l'avait signé ; et même en ce moment, je suis disposé à croire qu'il me les a remis non signés par inadvertance. Je les ai reçus de lui de la meilleure foi du monde, et je les ai délivrés de même au public. Je ferai remarquer que je n'ai découvert moi-même l'erreur qu'en deux occasions seulement ; dans le premier cas, je suis allé moi-même au bureau et l'erreur a été rectifiée de suite de la meilleure volonté et sans exiger d'honoraire, dans l'autre occasion, j'ai fait remarquer l'omission à la personne intéressée, en lui disant que si on exigeait quelque honoraire, je le lui rembourserais, quoique ce fut un cas dans lequel les honoraires exigibles étaient payables du vivant de M. *Dowling*. Elle n'est jamais revenue à mon bureau. Je ne sais pas si j'ai expliqué cette circonstance d'une manière assez claire pour faire disparaître toute imputation, néanmoins, je déclare solennellement que je suis complètement innocent de tout désir, et bien plus, de toute intention de frauder le public. C'est une accusation affreuse, présentée avec un art infini ; car il est important de remarquer que M. *Weston* ne dit point combien de fois la chose est arrivée, ni s'il a jamais osé exiger un nouvel honoraire.

Je dirai en terminant, que quoique je ne désire pas éviter ou reculer devant aucune responsabilité qui puisse justement peser sur moi, quoique je ne veuille pas prétendre que je suis inflexible, néanmoins, je ne puis souffrir que l'on m'attribue sans raison des erreurs et des irrégularités ainsi que des procédés antérieurs, de plusieurs mois, à mon entrée en charge. Il est vrai qu'à la mort de M. *Dowling* toute la responsabilité est dévolue sur moi. J'ai alors considéré que c'était un devoir impérieux pour moi de continuer la besogne du bureau, sans dévier aucunement du système suivi par lui ; quand même ce système eut été des plus vicieux, il était trop tard pour le rectifier, et il ne m'appartenait certainement pas de décider du mérite des actes de mon supérieur ; il me convenait peu, après avoir gagné ma vie pendant trois années à la faveur de M. *Dowling*, de profiter d'un moment où je me trouvais temporairement en autorité pour insulter à sa mémoire et ternir sa réputation ; et de plus, il reste à décider si son système était vicieux. Je ne puis me prononcer sur ce point, car mon but est de donner des explications et non d'écrire ma défense. Que j'aie eu tort ou raison dans la voie que j'ai suivie, je ne puis que déclarer que j'ai fait simplement ce que j'ai cru être mon devoir, et qu'il ne m'est jamais arrivé, en aucune occasion, de chercher à voiler, diminuer ou cacher aucun de mes actes ou de ceux de mes prédécesseurs.

J'ai l'honneur d'être,

Le très-humble et très-obéissant serviteur

De Votre Excellence,

(Signé) THOS. W. MIDDLETON.

Montréal, 17 février, 1849.

(Copie.)

A.

BUREAU D'ENREGISTREMENT,  
Montréal, 22 juillet, 1845.

T. W. Middleton, écr.

MONSIEUR,

Comme je considère que les héritiers de M. *Dowling* sont tenus de compléter les entrées de tous les documents déposés

sés

sés dans le bureau avant mon entrée en charge comme registrateur de *Montréal*; il est à désirer que vous complétiez cet ouvrage avec autant d'expédition qu'il vous sera possible, eu égard néanmoins au délai qui pourra être occasionné par MM. *Gibb* et *Easton*, les notaires employés à faire l'inventaire des livres, registres, archives et papiers appartenant au bureau d'enregistrement de *Montréal*.

Comme il sera de mon devoir dorénavant de certifier tous les contrats avant qu'ils sortent de ce bureau, vous aurez la bonté d'informer le curateur à la succession du défunt registrateur, que la partie des honoraires due pour ce service particulier qui a déjà été reçue pour des contrats dont on n'a pas encore disposé, doit m'être remise.

Les honoraires provenant de ce service, ceux pour le certificat exceptés, seront employés à payer les frais d'enregistrement (y inclus comme de raison votre salaire) et le surplus ira à la succession de M. *Dowling*.

Relativement aux contrats que vous avez reçus dans l'intervalle qui s'est écoulé entre la mort de M. *Dowling* et mon entrée en charge, je considère que vous êtes qualifié à compléter tout l'ouvrage et que vous avez droit de percevoir tous les honoraires en provenant.

J'aimerais que les livres, à mesure qu'ils seront remplis me fussent remis et qu'ils fussent inclus dans l'inventaire que préparent actuellement MM. *Gibb* et *Easton*.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé,) G. H. RYLAND.

(Copie.)

**B.**

BUREAU D'ENREGISTREMENT,  
*Montréal*, 10 août, 1846.

M. J. *Leeming*.

MONSIEUR,

Ayant vu dans le *Herald de Montréal*

un avertissement de la part du curateur de la succession de feu M. *Dowling*, annonçant que vous vendrez, demain, à 11 heures, les honoraires dus pour l'enregistrement des contrats déposés dans son bureau, pendant qu'il était registrateur, et dont l'enregistrement a été complété sous ma surveillance, la présente est pour vous informer qu'à moins que cette vente ne soit faite à la condition de me payer immédiatement, le jour de la vente, le montant entier des honoraires qui me sont dus pour l'ouvrage que j'ai été appelé à faire, je protesterai contre la vente et je ne me départirai pas des documents. Il m'est dû cent cinquante-quatre louis, sept shillings et six pence.

Je suis, monsieur,

Votre très obéissant serviteur.

(Signé,) G. H. RYLAND.

Un message de l'Assemblée Législative, par l'honorable M. *Merritt* et autres, avec un bill intitulé "Acte pour incorporer la compagnie du pont suspendu de *Queenston*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre. Bill. pont suspendu, *Queenston*.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. *Ross*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour régulariser le taux des dommages sur les lettres de change protestées dans le *Haut-Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre, avec certains amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait le recevoir. Bill. lettres de change. H. C. rapporté.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

Un

Bill des élections.

Un message de l'Assemblée Législative, par l'honorable M. le procureur-général *La-Fontaine* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour abroger certains actes y mentionnés, et pour amender, refondre et résumer en un seul acte les diverses dispositions des statuts maintenant en vigueur, pour régler les élections des Membres qui représentent le peuple de cette province à l'Assemblée Législative," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Bill d'enregistrement de Rimouski rapporté.

L'honorable M. A. *Dionne*, du comité spécial auquel a été référé le bill intitulé, "Acte pour diviser le comté de *Rimouski* en deux arrondissements pour l'enregistrement des titres," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport, avec certains amendements, qu'il soumettrait, aussitôt que la Chambre voudrait le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Il a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

Bill, baie de cuivre de Huron lu 3e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie de la baie de cuivre de *Huron*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, ce bill (tel qu'amendé) passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, avec certains amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill, chemin de Toronto et Huron lu 2e fois.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie d'union du chemin de fer de *Toronto*, de

"*Simcoe* et du *Lac Huron*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de certains Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. (noms inconnus,) qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour amender la loi qui régit les lettres de change à l'intérieur, les billets promissoires et les protêts qui s'y rapportent, et des lettres de change à l'étranger, en certains cas," a été lu la seconde fois.

Bill, lettres de change à l'intérieur lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de cinq Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. *McGill*, *Crooks*, *Quesnel*, *Bourret* et *Ross*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, "Acte pour incorporer la société d'horticulture de *Montréal*," a été lu la seconde fois.

Bill, société d'horticulture. Montréal lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de certains Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. (noms inconnus,) qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative, par l'honorable M. *Hincks* et autres, avec un bill intitulé, "Acte pour amender la loi relative aux droits de douane," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill des douanes.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre, en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

46e règle suspendue.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Bill lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se mette maintenant en comité sur icelui.

La

La Chambre  
en comité.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'honorable Président a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport à la Chambre, sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Bill lu 3e fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce bill, sans amendement.

Bill, glaciés de  
moulins, H. C.

Un message de l'Assemblée Législative, par l'honorable M. Boulton et autres, avec un bill intitulé, " Acte pour amender un acte passé dans le parlement du Haut-Canada, dans la neuvième année du règne de feu Sa Majesté le roi George quatre, intitulé, ' Acte pour pourvoir à la construction des glaciés pour les chaussées de ' province,' et pour établir d'autres dispositions à cet égard," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Bill, chemin de  
Markham et  
Elgin.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. Morrison et autres, avec un bill intitulé, " Acte pour incorporer la compagnie du chemin planchéié de Markham et des moulins d'Elgin," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. Smith, de Durham, et autres, avec un bill intitulé, " Acte pour amender et étendre les dispositions de l'acte de cette province, intitulé, ' Acte pour amender, refondre et ' réduire en un seul acte les diverses lois ' actuellement en force, qui établissent ou ' règlent la pratique des cours de district ' dans les divers districts de cette partie ' de la province, ci-devant dans le Haut-Canada," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill, cours de  
district, H. C.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative, par M. Laurin et autres, avec un bill intitulé, " Acte pour amender une ordonnance qui pourvoit à l'enregistrement des titres des biens-immubles ou des hypothèques dont ils sont grevés," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill d'enregis-  
trement.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé, " Acte pour changer les temps et les lieux où devront se tenir les cours de division dans la division numéro six, dans le district de Bathurst," a été lu la seconde fois.

Bill, cour No.  
6 de Bathurst  
lu 2e fois.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité spécial de certains Membres.

Ordonné, que le comité soit composé des honorables MM. (noms inconnus), qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Son Excellence le très-honorable James, comte d'Elgin et Kincardine, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'Orateur a commandé au gentilhomme huissier de la verge noire d'informer l'Assemblée, " qu'il est du plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans cette Chambre."

Son Excellen-  
ce sanctionne  
des bills.

L'Assemblée arrive.

Laquelle étant venue, avec son Orateur,

Le clerc de la couronne en chancellerie a lu séparément les titres des bills à être passés, comme suit :

Bill des douanes.

“ Acte pour amender la loi relative aux droits de douanes.”

Bill amendant l'acte des douanes.

“ Acte pour amender et rendre permanent, tel qu'amendé, l'acte pour l'administration des douanes.”

Bill de réciprocité.

“ Acte pour permettre l'entrée libre en *Canada* de certains objets de la provenance des *Etats-Unis* de l'*Amérique*, à certaines conditions y mentionnées.”

Bill, péages, travaux publics.

“ Acte pour établir des meilleures dispositions relativement aux péages qui seront perçus sur les travaux publics de la province, et pour d'autres fins relatives aux dits travaux.”

Bill de la dette publique.

“ Acte pour la meilleure administration de la dette et des comptes, propriétés et revenus publics.”

Bill d'émigration.

“ Acte pour abroger certains actes y mentionnés, et pour établir de nouvelles dispositions relativement aux émigrés.”

Bill de quarantaine.

“ Acte pour amender l'acte de la quarantaine.”

Bill de la santé publique.

“ Acte pour établir des dispositions pour la conservation de la santé publique, dans des cas d'urgence nécessaire.”

Bill des terres de la couronne H. C.

“ Acte pour expliquer et amender un acte du parlement de la ci-devant province du *Haut-Canada*, passé dans la deuxième année du règne de Sa Majesté, intitulé, ‘ Acte pour protéger les terres de la couronne en cette province, contre tous dommages et empiétements, et pour établir de plus amples dispositions pour cet objet.’”

Bill d'interprétation.

“ Acte pour donner une interprétation législative à certains mots employés dans les actes du parlement, et pour se dispenser de la répétition de certaines dispositions et expressions y contenues, et constater la date et le jour où ils prendront effet, et pour d'autres fins.”

Bill, érection de townships.

“ Acte pour confirmer l'érection de cer-

“ tains townships, et pour d'autres fins relatives à l'érection de townships.”

“ Acte pour punir les garde-magasins et autres, qui donnent des faux reçus pour des marchandises, et les personnes qui reçoivent des avances sur des effets, et qui en disposent ensuite d'une manière frauduleuse.”

Bill, punition des garde-magasins.

“ Acte pour indemniser les personnes dans le *Bas-Canada*, dont les propriétés ont été détruites durant la rébellion dans les années mil huit cent trente-sept et mil huit cent trente-huit.”

Bill d'indemnité.

“ Acte pour encourager l'établissement de sociétés de construction dans le *Bas-Canada*.”

Bill, sociétés de construction B. C.

“ Acte pour changer le jour où la milice doit s'assembler annuellement, pour être passée en revue et s'exercer, dans le *Haut-Canada*.”

Bill, revue de la milice, H. C.

“ Acte pour substituer des rapports annuels aux rapports trimestriels, requis des membres du clergé et autres, par la seizième section de l'acte de recensement.”

Bill des retours du clergé.

“ Acte pour amender les diverses lois y mentionnées, relatives à la nomination et aux devoirs des inspecteurs des poids et mesures dans le *Haut-Canada*.”

Bill, poids et mesures, H. C.

“ Acte pour diviser la municipalité de *Drummond* en deux municipalités.”

Bill, municipalité de Drummond.

“ Acte pour diviser le comté de *Berthier* en deux municipalités, et pour d'autres fins relatives au dit comté.”

Bill, municipalité de Berthier.

“ Acte pour transférer le siège de la municipalité numéro un du comté de *Rimouski*, de *St. Patrice de la Rivière-du-Loup* à *St. Jean-Baptiste de l'Isle-Verte*.”

Bill, municipalité de l'Isle-Verte.

“ Acte pour diviser le comté de *Lotbinière* en deux municipalités.”

Bill, municipalité de Lotbinière.

“ Acte pour pourvoir à la translation du bureau d'enregistrement du comté de *L'Islet*, du lieu où il est présentement tenu, en la paroisse de *L'Islet*.”

Bill, enregistrement de l'Islet.

“ Acte pour détacher la paroisse de *Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues* de la municipalité de *L'Islet*, et l'ériger en une municipalité séparée.”

Bill, municipalité de l'Isle-aux-Grues.

“ Acte

- Bill, township de Hatley. " Acte pour ériger un nouveau township, qui sera composé de partie du township de *Hatley*, et de partie de celui de *Bolton*, dans le comté de *Stanstead*."
- Bill d'enregistrement de Hastings. " Acte pour amender les actes passés pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres, dans le comté de *Hastings*."
- Bill, limites de Bathurst et Johnstown. " Acte pour définir les limites entre les districts de *Bathurst* et *Johnstown*."
- Bill, township de Cayuga. " Acte pour diviser le township de *Cayuga*, dans le district de *Niagara*, en deux townships."
- Bill d'Hallowell et Sophiasburgh. " Acte pour changer les lignes de division entre les townships de *Hallowell* et *Sophiasburgh*, dans le district de *Prince-Edward*."
- Bill de la banque de Montréal. " Acte pour prolonger le temps accordé à la banque de *Montréal* pour augmenter son capital."
- Bill de la banque de Gore. " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la banque de *Gore*, et pour augmenter le capital de la dite banque."
- Bill de la banque de Midland. " Acte pour prolonger davantage le temps fixé pour le paiement du nouveau capital de la banque commerciale du district de *Midland*."
- Bill, chemin de fer de jonction. " Acte pour amender et étendre l'acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* à la ligne provinciale."
- Bill de l'assurance du Canada. " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance du *Canada* sur la vie."
- Bill, société amicale de Québec. " Acte pour continuer pour un temps limité, l'acte de la législature du *Bas-Canada*, qui incorpore la société amicale de *Québec*."
- Bill, société littéraire de Québec. " Acte pour amender la charte de la société littéraire et historique de *Québec*."
- Bill de l'hôpital général de Québec. " Acte pour autoriser la communauté des religieuses de l'hôpital-général de *Québec*, à acquérir et posséder d'autres biens-meubles et immeubles, jusqu'à un certain montant."
- " Acte pour autoriser les Ursulines de *Québec* à acquérir et posséder d'autres biens-meubles et immeubles, jusqu'à une certaine valeur."
- " Acte pour incorporer les clercs paroissiaux ou catéchistes de *Saint-Viateur*, dans le village d'*Industrie*, dans le comté de *Berthier*."
- " Acte pour autoriser *Charles James Stuart*, écuyer, à pratiquer la loi dans le *Bas-Canada*."
- " Acte pour permettre à *William Bradley* de posséder, à titre de propriété, un certain terrain réservé pour un chemin à *Calédonia*, dans le district de l'*Outaouais*."
- " Acte pour donner à *John S. M'Collom* la propriété d'un certain terrain réservé pour un chemin, dans le township de *Nelson*."
- " Acte en faveur de *Joseph Richard Thompson* et de *Henry Jessup*."

Alors il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de se retirer, et l'Assemblée Législative s'en est allée.

Ordonné, que tous les autres items qui se trouvent sur les ordres du jour soient remis à demain.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

# ADDENDA.

Vendredi, 16e février, 1849.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il y avait un Membre qui se présentait pour être introduit.

L'honorable  
L. Méthot in-  
troduit.

Lorsque l'honorable *Louis Méthot* a été introduit entre deux honorables Membres de cette Chambre.

Présente son  
writ.

Alors l'honorable M. *Méthot* a présenté son writ de sommation à l'Orateur, qui l'a remis au greffier, et il a été lu comme suit:—



Writ.

PROVINCE }  
DU } ELGIN ET KINCARDINE.  
Canada. }

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,  
REINE du Royaume-Uni de la Grande-  
Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la  
Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé *Louis Méthot*,  
écuyer, de *Sainte-Croix*—

SALUT :

SACHEZ, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'état et la défense de notre Province du *Canada*, et l'église d'icelle; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil Législatif de notre dite Province, et nous vous commandons, le dit *Louis Méthot*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez, pour les fins susdites, dans le Conseil Législatif de notre dite Province, en tous les temps et en tous les

lieux où notre Parlement Provincial pourra être convoqué et tenu, en notre dite Province, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province du *Canada*. Témoin notre très-fidèle et bien-aimé Cousin *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier de l'Ordre très-ancien et très-noble du Chardon, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef, dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'Île du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre ville de *Mont-réal*, en notre dite Province du *Canada*, le douzième jour de décembre, et dans l'année de notre Seigneur mil huit cent quarante-huit, et dans la onzième année de notre règne.

E. & K.

Par ordre,

FELIX FORTIER,

C. C. C.

Enregistré 29e décembre 1848, Lib. A. S.,  
folio 449.

R. A. TUCKER,

Régreteur.

Alors l'honorable M. *Méthot* s'est approché  
Assermenté et  
prend son  
siège.

de la table, et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par *John F. Taylor*, aîné, écuyer, un des commissaires nommés sous le grand sceau, pour administrer le serment aux Membres de la Législature, et il a pris son siège en conséquence.

### Jeudi, 15e mars, 1849.

Protêt de l'honorable M. Viger contre le bill d'indemnité B. C.

Lors de la passation du bill intitulé  
 “ Acte pour indemniser les personnes dans  
 “ le *Bas-Canada*, dont les propriétés ont été  
 “ détruites durant la rébellion dans les an-  
 “ nées mil huit cent trente-sept et mil huit-  
 “ cent trente-huit.”

#### DISSENTIT :

1. Parceque les dispositions du bill ne sont pas fondées sur des principes semblables à ceux sur lesquels le parlement provincial a statué que des pertes de même nature seraient payées dans le *Haut-Canada*, seul chargé de les payer pour remplir l'engagement contracté par sa législature particulière.
2. Parceque dans l'état de nos finances le revenu consolidé ne peut même suffire pour faire face aux dépenses auxquelles la province se trouve obligée de pourvoir.
3. Parceque la province est déjà chargée de débentures dont le remboursement n'a rien de possible actuellement.
4. Parceque les porteurs des débentures émancées déjà, ne les négocient qu'au moyen

de forts escomptes, et que l'émanation de nouvelles débentures ne pourrait qu'aggraver le mal et nuire d'une manière essentielle au crédit de la province.

5. Parceque supposant, pour faire face à ce nouvel engagement, des ressources qui n'auraient rien de précaire, le résultat du délai considérable fixé pour le remboursement de cette dette avec l'intérêt, serait de beaucoup plus que doubler la somme que la législature accorderait.

6. Parceque, à raison de ce long délai les débentures ne pourraient manquer de devenir l'objet du plus misérable agiotage et n'enrichiraient qu'un nombre exigü de spéculateurs, au lieu de procurer des secours le moins du monde efficaces aux victimes des pertes en question.

7. Parceque dans des circonstances comme celles dans lesquelles se trouve la province, la législature encourrait, par suite des dispositions de ce bill, s'il devenait loi, le danger d'abuser de la confiance publique, même celui de la tromper.

8. Parceque des dispositions de ce bill résulterait l'aveu d'actes de pouvoir et de sentences qui loin d'avoir une sanction légale, ont, même aux termes d'un acte du parlement de l'empire, été désavoués.

9. Parcequ'il en résulterait de même l'aveu d'actes de même genre de tribunaux d'une nature exceptionnelle dont la légalité vient d'être naguère encore mise en question publiquement, par un des officiers en loi de la couronne pour cette province.

10. Parcequ'elles ne se trouvent pas même d'accord avec l'acte de clémence de Sa Majesté plus qu'avec l'acte passé dans cette session de la législature en conséquence.

D. B. VIGER.

# INDEX DE LA PREMIÈRE PARTIE

DU

## HUITIÈME VOLUME.

12<sup>e</sup> Victoria, A. D., 1849.

### ABENAKIS.

Sauvages à St. François du Lac, Pétition, 30.

### ABOLITION.

De la peine de mort, Pétition, 103, 163.

Des divisions territoriales, H.C. Voir Bill, No. 87.

### ABSENTS, MEMBRES.

Voir Conseil, Messages, Comités, Nos. 1, 10, et Appel de la Chambre.

### ACADÉMIE INDUSTRIELLE DE ST. LAURENT.

Voir Bill, No. 91.

### ACADÉMIES.

Voir Écoles.

### ACTES DU PARLEMENT.

Interprétation des. Voir Bill, No. 13.

### ACTIONS CONTRE LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES.

Voir Bill, No. 79.

### ADDENDA, 211, 212.

### ADRESSES.

1.—A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL :—

### ADRESSES.—Continuation.

En réponse au discours du trône, Comité chargé de la préparer, Rapport, 23. Adresse adoptée, grossoyée, quand présentée, 25. Présentée, réponse de Son Excellence, Impression ordonnée, 26.

2.—A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL :—

Pour copie du rapport sur le bureau d'enregistrement de Montréal, 31. Copie, 40. Impression ordonnée, 58.

3.—A SA MAJESTÉ :

Au sujet des lois de Navigation, Reçue de l'Assemblée et lue, 35. Adoptée, l'Assemblée en est informée, 36. Voir Adresses, No. 4.

4.—A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL :—

Priant Son Excellence de transmettre l'adresse en dernier lieu mentionnée, Envoyée à l'Assemblée, 36. L'Assemblée concourt, les adresses seront présentées par certains membres, l'Assemblée est informée du temps de leur présentation, 37. Adresses, présentées, et réponse de Son Excellence, 38.

5.—A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL :—

Priant Son Excellence d'émaner son warrant pour £3000 en faveur du greffier, pour ren-

contrer

ADRESSES *Continuation.*

contre les dépenses contingentes, 182. Réponse de Son Excellence, 192.

## 6.—A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL :—

Priant Son Excellence de transmettre copies des représentations de Thomas W. Middleton, ci-devant député-régistrateur de Montréal, au sujet du rapport sur le bureau d'enregistrement de Montréal, 196. Documents transmis, 200.

## 7.—A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL :—

De remerciements pour des Messages, 34.

## AGRICULTURE, SOCIÉTÉS D'.

- De Terrebonne, Rapport, 31.
- De Gaspé, Rapports, 31, 73.
- Du District de Montréal, Rapport, 39.
- Du Comté des Deux-Montagnes, Rapport, 39.
- Du Comté de Verchères, Rapports, 39, 74.
- Du Bas-Canada, Pétition, 59.
- De Coleman's Corners, Rapport, 59.
- De Williamsburgh, Rapport, 59.
- De Huntingdon, Rapport, 61.
- De Perth, Rapport, 61.
- Du District de Bathurst, Rapport, 62.
- Du District de Huron, Rapport, 62.
- Du Comté de Mégantic, Rapport, 62.
- Du District de Wellington, Rapport, 62.
- Du Comté de Rimouski, Rapport, 63.
- Du District de Simcoe, Rapport, 65.
- Du Comté de Sherbrooke, Rapport, 65.
- De Missisquoi, Rapport, 66.
- Du Canada-Ouest, Pétitions, 67.
- De Clinton, Rapport, 67.

AGRICULTURE SOCIÉTÉS D'. *Continuation.*

- De Vaudreuil, Rapport, 69.
- De Rouville, Rapport, 69.
- Du District de Dalhousie, Rapports 71, 73.
- Du District de Niagara, Pétitions, 75.
- De Yamaska, Rapport, 75.
- De Chambly, Rapport, 76.
- Du District de London, Rapport, 77.
- De Shefford, Rapport, 78.
- De Drummond, Rapport, 80.
- De Montréal, Rapport, 80.
- Allocation à même les fonds publics de la province en faveur des, Pétitions, 104.
- De Glengarry, Rapport, 105.
- De Dorchester, Rapport, 108.
- Du Comté de Bonaventure, No. 1, Pétition, 150. Retour, 169.
- De Stormont, Rapport, 168.

## AINSSE, J. ET AUTRES.

- De Verchères, Pétition, 63.

## ALGONQUINS, SAUVAGES DE LA RIVIÈRE GATINEAU.

- Pétition, 135.

## AMELIASBURGH, ARPENTAGE D' (H. C.)

- Voir Bill, No. 35.

## AMÉRIQUE.

- Britannique, Retour de la compagnie d'assurance contre le feu et sur la vie de l', 73.
- Canada et Etats-Unis d', Voir Réciprocité.
- Britannique, compagnie des terres de l', Pétition, 73.

## AMICALE, SOCIÉTÉ, DE QUÉBEC.

- Pétition, 61. Voir Bill, No. 39.

## AMIS, PENSIONNAT DES.

Retour, 61.

## AMNISTIE GÉNÉRALE.

Voir Bill, No. 3.

## ANDERSON, W. C. ET AUTRES.

De Québec, Pétition, 79.

## ANNONCES DANS LA GAZETTE DU CANADA.

Voir Bill, No. 11.

## APPEL DE LA CHAMBRE.

Membres présents et absents à l', 28, 29.

## ARCHAMBAULT.

A. et autres de l'Assomption, Leinster et Berthier, Pétitions, 33, 39.

Rév. J. O. et autres, de St.-Timothée de Beauhar-  
nois, Pétition, 80.

## AQUEDUC DE KINGSTON.

Voir Bill, No. 50.

ARCHEVÊQUE ET EVÊQUES DE L'ÉGLISE CA-  
THOLIQUE ROMAINE DANS LE BAS-CANADA.

Pétition, 70. Voir Bill, No. 48.

## ARCHIDIACRE STUART ET AUTRES.

De Kingston, Pétition, 73.

## ARPENTAGE D'AMELIASBURGH (H. C.)

Voir Bill, No. 35.

## ARRIMEURS.

Pétition contre le Bill des, 140.

## ARTHUR ET GUELPH.

Retour de la compagnie du chemin d', 74.

## ARTISANS.

Voir Institut.

## ASILE.

Des Orphelins Protestants de Québec, Pétition, 27.

Des Orphelins Protestants de Montréal, Pétition, 30.

Des Orphelins Catholiques de Montréal, Pétition  
des Dames de l', 59.

## ASSELIN, RÉVÉREND J., ET AUTRES.

De la Paroisse de l'Ange Gardien, Pétition, 65.

## ASSELSTINE, M.

D'Ernestown, Pétition, 61.

## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Membres de l', sommés par Son Excellence de se  
rendre à la barre du Conseil Législatif, 13, 34,  
59, 208.

Indemnité des Membres de l'. Voir Bill, No. 86.

Élection des Membres de l'. Voir Bill, No. 125.

Messages de et à l'. Voir Bills et Adresses.

## ASSURANCE.

Sur la vie et contre le feu de l'Amérique Britan-  
nique, Retour, 73.

Sur la vie du Canada. Voir Bill, No. 54.

Maritime sur les eaux intérieures du Saint Laurent,  
Retour, 77.

## ATLANTIQUE ET SAINT LAURENT.

Compagnie du Chemin de Fer de l', Pétition, 79.

## ATTAINDER DE OLIVER GRACE.

Voir Bill, No. 120.

## AUBAINS.

Naturalisation des. Voir Bill, No. 12.

(Donegani.) Voir Bill, No. 59.

## AUBERGES.

Pétition pour la suppression des, 145.

## AUCLAIR, RÉVÉREND J., ET AUTRES.

De Sainte Marie, Pétition, 144.

## AUSSOM, J. H., ET AUTRES.

De New Glasgow, Pétition, 64.

## AYLWIN, E. M., ET AUTRES.

Dames du comité de l'école des enfants en bas  
âge de la Basse-Ville de Québec, Pétition, 69.

**BACON, WILLIAM.**

D'Ogdensburgh, dans l'état de New York, Pétition,  
70.

**BAIE DE QUINTÉ.**

Sauvages Mohawk de la, Pétition, 77.

**BAKER, ALFRED A., ET AUTRES.**

Du district de Wellington, Pétition, 33.

**BANCROFT, RÉVÉREND C.**

Pétition, 108.

**BANQUES.**

Du Haut-Canada, Pétitions, 59.

De Gore, Pétition, 60. *Voir* Bill, No. 46.

De Montréal, Pétition, 60. *Voir* Bill, No. 22.

De la Cité, Retour, 63. *Voir* Bill, No. 100.

D'épargnes de Hamilton et Gore, Retour, 69.

D'épargnes de la Cité et District, Retour 74.

De prévoyance et d'épargnes de Québec, Retour,  
108.

Commerciale, Pétition, 136. *Voir* Bill, No. 53.

**BAPTÊMES, MARIAGES, ET SÉPULTURES.**

Montréal, Québec, et Trois-Rivières, Retour des,  
99.

**BAPTISTES.**

Du Canada, Pétition de la Société, luc, 27.

Retour de la Société des missionnaires, 59.

Calviniste de Perth, terrain de l'Église. *Voir* Bill,  
No. 104.

**BARRIÈRES.**

*Voir* Chemins.

**BATHURST.**

Société d'agriculture du district de, Retour, 62.

Municipalité de, Pétition, 84.

Et Johnstown, lignes frontières entre les districts  
de, *Voir* Bill, No. 32.

**BATHURST Continuation.**

Cours de division de, *Voir* Bill, No. 115.

**BEAUBIEN, J. L., ET AUTRES.**

De l'Islet, Pétition, 33.

**BEAUHARNOIS.**

Municipalité de, Pétition, 80.

**BEAUMONT, RÉVÉREND P., ET AUTRES.**

De Dorchester, Pétition, 81.

**BEAUZET, L. O.**

De St.-Rémi, Pétition, 33.

**BEDARD, J., ET AUTRES.**

De Québec, Pétition, 60.

**BÉLAIR, SOPHIE.**

Du comté de Saguenay, Pétition, 131.

**BÉLANGER, J. CLOVIS, ET AUTRES.**

De St.-Anselme, Pétition, 65.

**BÉLIVEAU, JOSEPH, ET AUTRES.**

De Nicolet, Pétition, 30.

**BERNARD, RÉVÉREND L. T., ET AUTRES.**

De Beauport, Pétition, 39.

**BERTHIER.**

Municipalité de, *Voir* Bill, No. 37.

**BIBLIOTHÈQUE.**

Association de la, de Québec, Pétition, 29.

Association de la, Mercantile de Hamilton, Péti-  
tion, 98.

**BERTIE.**

Académie de, Pétitions, 30.

**BIENVEILLANTE SOCIÉTÉ.**

Des Dames de Montréal, 30.

**BIGELOW, S. G., ET AUTRES.**

Du comté de O'Hara, Pétition, 61.

## BILLS.

Lus *pro formâ*, 20.

Sanction royale donnée par Son Excellence à des, 34, 60, 209, 210.

Réservés relatifs à des chemins de fer, Dépêche au sujet des, 34.

## 1. — BILL DES COMPAGNIES A FONDS SOCIAL :—

Introduit par l'honorable, M. James Morris et lu 1<sup>e</sup> fois, 29. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 32. Rapport, 39. La Chambre en comité et rapport, 60. Bill lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 62. (Détruit lors de l'incendie du parlement, Voir Bill, No. 40, dans l'index de la 2<sup>e</sup> partie du journal.)

## 2. — BILL DU PARTAGE DES TERRES (B. C.) :—

Reçu, lu 1<sup>e</sup> fois, 46<sup>e</sup> règle suspendue, Bill lu 2<sup>e</sup> fois, la Chambre en comité, Rapport, Bill lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 31. Sanction royale, 34.

## 3. — BILL D'AMNISTIE :—

Introduit par l'honorable M. Leslie, lu une seule fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 34. L'Assemblée concourt, 37. Sanction royale, 60.

## 4. — BILL DU DOUAIRE (H.C.) :—

Introduit par l'honorable M. Boulton et lu 1<sup>e</sup> fois, 62. 2<sup>e</sup> lecture remise, 64. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 67, 68. Membres ajoutés au comité, 178. (Point de Rapport.)

## 5. — BILL DES BIENS DES INTESTAT :—

Introduit par l'honorable M. Boulton et lu 1<sup>e</sup> fois, 62. 2<sup>e</sup> lecture remise, 64. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 68. Amendements rapportés, 69. Considération remise, la Chambre en comité et Rapport, 71. Bill lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 72. (Perdu dans cette Chambre et détruit plus tard lors de l'incendie du parlement.)

## 6. — BILL DE QUARANTAINE :—

Introduit par l'honorable E. P. Taché et lu 1<sup>e</sup> fois, 63. Lu 2<sup>e</sup> fois, 66. Lu la 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 68. L'Assemblée concourt, 110. Sanction royale, 209.

## BILLS—Continuation.

## 7. — BILL POUR CONFIRMER L'ÉRECTION DES TOWNSHIPS :—

Reçu et lu 1<sup>e</sup> fois, 63. Lu 2<sup>e</sup> fois, 66. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 67. Sanction royale, 209.

## 8. — BILL DE LA PROTECTION DES TERRES DE LA COURONNE (H.C.) :—

Introduit par l'honorable M. Leslie et lu 1<sup>e</sup> fois, 65. Lu 2<sup>e</sup> fois, la Chambre en comité et Rapport, 68. Bill lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 70. L'Assemblée concourt, 100.

## 9. — BILL DES CLERCS PAROISSIAUX DE SAINT VIATEUR :—

Introduit et lu 1<sup>e</sup> fois, 66. Lu 2<sup>e</sup> fois, motion pour référer le Bill à un Comité de toute la Chambre, amendement proposé, 68. Rejeté, Motion principale adoptée, la Chambre en Comité, rapport, demande de siéger de nouveau négative, Bill référé et rapport, 69. Bill lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 71. Reçu avec amendements, 166. Considérés, adoptés et l'Assemblée en est informée, 178. Sanction royale, 210.

## 10. — BILL DES RELIGIEUSES DE L'HÔPITAL GÉNÉRALE DE QUÉBEC :—

Introduit par l'honorable M. Taché, et lu 1<sup>e</sup> fois, 67. Lu 2<sup>e</sup> fois, la Chambre en Comité et rapport, 71. Bill lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 72. Reçu avec amendements, 163. Considérés, adoptés, 169, 170. Sanction royale, 210.

## 11. — BILL DES ANNONCES OFFICIELLES :—

Introduit par l'honorable M. Leslie et lu 1<sup>e</sup> fois, 79. 2<sup>e</sup> lecture déchargée, 81, 82. Bill lu 2<sup>e</sup> fois, la Chambre en comité, Amendements rapportés et adoptés, 98. Motion pour 3<sup>e</sup> lecture *instanter*, opposée adoptée, Bill lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 100. (Détruit lors de l'incendie du parlement. Voir Bill, No. 34, dans l'Index de la 2<sup>e</sup> partie du Journal.)

## 12. — BILL DES AUBAINS :—

Introduit et lu 1<sup>e</sup> fois, 79. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 82. Amendements rapportés, 102. Bill déchargé, 104. La Chambre en comité,

## BILLS—Continuation.

comité, amendements rapportés et adoptés, 107. Bill lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 111. L'Assemblée concourt, 158. Réservé (Voir 2e partie du journal, page 117.)

## 13. — BILL D'INTERPRÉTATION :—

Introduit par l'honorable M. Leslie et lu 1e fois, 80. 2e lecture remise, 84. Lu 2e fois, la Chambre en comité et rapport, 100. Lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 104. L'Assemblée concourt, 143. Sanction royale, 209.

## 14. — BILL DU CIMETIÈRE DE TORONTO :—

Introduit et lu 1e fois, 81. Lu 2e fois et référé, 82. Amendements rapportés, 102. Considérés et adoptés, 104. Bill lu la 3e fois, passé, et envoyé à l'Assemblée, 106. L'Assemblée concourt, 165. Sanction Royale (Voir 2e partie du journal, page 111.)

## 15. — BILL DE THOMPSON ET JESSUP :—

Introduit par l'honorable M. Ross et lu 1e fois, 81. 2e lecture déchargée, Bill référé avec la pétition de W. H. Blake, écuyer, 82. Rapport, 154. Bill lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 156. L'Assemblée concourt, 184. Sanction royale, 210.

## 16. — BILL D'ÉMIGRATION :—

Reçu et lu 1e fois, 84. Lu 2e fois, la Chambre en comité et Rapport, 102. 46e Règle suspendue, lu 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 103. Sanction royale, 209.

## 17. — BILL DE RÉCIPROCITÉ :—

Reçu et lu 1e fois, 84. Motion pour 2e lecture *instanter*, opposée et adoptée, Bill lu 2e fois, la Chambre en comité, Rapport et demande de siéger de nouveau négative, Bill référé, 106. Amendements rapportés, 114. Bill et Rapport référés de nouveau, amendements rapportés, 116. Adoptés, 117. Bill, tel qu'amendé, lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 118, 119. L'Assemblée concourt, 133. Sanction royale, 209.

## 18. — BILL DE L'APPROPRIATION DES ÉCOLES :—

Reçu et lu 1e fois, 98. Lu 2e fois, la

## BILLS—Continuation.

Chambre en comité et Rapport, 113. Bill lu 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 115. Réservé (Voir la 2e partie du journal, page 117.)

## 19. — BILL DE LA SANTÉ PUBLIQUE :—

Introduit par l'honorable E. P. Taché, 99. Lu 1e fois, 100. Lu 2e fois, et rélé, 104. Amendements rapportés, 111. Considérés et adoptés, 116. Bill lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 118. L'Assemblée concourt, 165. Sanction royale, 209.

## 20. — BILL DES URSULINES DE QUÉBEC :—

Introduit par l'honorable E. P. Taché, et lu 1e fois, 100. Lu 2e fois et référé, 104. Rapport, 111. Lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 115. Reçu avec amendements, 165. Considérés et adoptés, 171. Sanction royale, 210.

## 21. — BILL DE McCOLLOM :—

Reçu et lu 1e fois, 101. Lu 2e fois et référé, 102. Amendement rapporté et adopté, 103. Lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 105. L'Assemblée concourt, 117. Sanction royale, 210.

## 22. — BILL DE LA BANQUE DE MONTRÉAL :—

Reçu et lu 1e fois, 101. Lu 2e fois, 102. Lu 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 104. Sanction royale, 210.

## 23. — BILL DE LA MUNICIPALITÉ DE DRUMMOND :—

Reçu et lu 1e fois, 101. Lu 2e fois, la Chambre en comité, amendements rapportés et adoptés, 114. Lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 115. L'Assemblée concourt, 120. Sanction royale, 209.

## 24. — BILL CHEMIN DE JONCTION ENTRE MONTRÉAL ET LA LIGNE PROVINCIALE :—

Reçu et lu 1e fois, 101. Lu 2e fois et référé, 106. Rapport, lu 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 110, 111. Sanction royale, 210.

## 25. — BILL DE LA RIVIÈRE DU CHÊNE :—

Reçu et lu 1e fois, 101. Lu la 2e fois et référé, 106. Amendements rapportés, 161. Impression du Bill, tel qu'amendé, 164. Motion pour requérir documents, motion en amendement pour remettre la considération

## BILLS—Continuation.

considération du Rapport, question mise et adoptée, et motion principale, tel qu'amendée, adoptée, 176. Motion pour considérer les amendements *instanter*, opposée et adoptée, 180, 181. Amendements lus et adoptés, 182. Bill lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 186. L'Assemblée concourt, 191. Sanction royale (Voir 2e partie du journal, page 111.)

## 26. ——— BILL DE BRADLEY :—

Reçu et lu 1e fois, 101. Lu 2e fois et référé, 104. Rapport, Bill lu 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 111. Sanction royale 210.

## 27. ——— BILL DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE QUÉBEC :

Reçu et lu 1e fois, 102. Lu 2e fois 113. Lu 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 115. Sanction royale, 210.

## 28. ——— BILL D'ENREGISTREMENT DE HASTINGS :—

Reçu et lu 1e fois, 103. Lu 2e fois, 106. Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 108, 109. Sanction royale, 210.

## 29. ——— BILL DES SOCIÉTÉS DE CONSTRUCTION, (B.C.) :

Reçu et lu 1e, fois, 105. Lu 2e fois et référé, 113. Amendement rapporté, 142. Considéré et adopté, 147. Bill lu 3e fois passé et envoyé à l'Assemblée, 151, 152. L'Assemblée concourt, 154. Sanction royale, 209.

## 30. ——— BILL D'INDEMNITÉ (PERTES PAR LA RÉBELLION) :—

Reçu et lu 1e fois, 105. Motion pour 2e lecture *instanter*, opposée et débattue, Chambre ajournée à loisir, Chambre remise, débats repris, question sur amendement mise et négative, nouvel amendement proposé, débattu et rejeté, motion principale adoptée, Bill lu 2e fois, motion pour 3e lecture à la prochaine séance opposée et adoptée, 109. Motion pour 3e lecture *instanter*, amendement proposé, 111. Négative et motion principale adoptée, Bill lu 3e fois et passé, 112. Protêts des honorables MM. McGill, Fraser, Macaulay, Ferrie, Goodhue, Gordon, Walker, McKay, Knowlton, Pinhey, Ferrier, Matheson, Jones, 113; et de l'honorable D. B. Viger, 212. L'Assemblée en est informée de la passation du Bill, 113. Sanction royale, 209.

## BILLS—Continuation.

## 31. ——— BILL DE LA MUNICIPALITÉ DE LOTBINIÈRE :—

Reçu et lu 1e fois, 107. Lu 2e fois, 115. 3e lecture déchargée et Bill référé, 118. Amendements rapportés, 130. Considérés, 132. Adoptés, 133. Bill lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 134. L'Assemblée concourt, 136. Sanction royale, 209.

## 32. ——— BILL DES LIMITES DE BATHURST ET JOHNSTOWN :—

Reçu et lu 1e fois, 107. Lu 2e fois, 116. Lu 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 118. Sanction royale, 210.

## 33. ——— BILL DU CHEMIN A BARRIÈRES DE LONGUEUIL ET CHAMBLY :—

Reçu et lu 1e fois, 107. Lu 2e fois et référé, 129. Amendements rapportés, 199. (Pour les procédés subséquents, Voir Bill, No. 5, dans l'index de la 2e partie du journal.)

## 34. ——— BILL DES DÉBITEURS QUI S'ENFUIENT (H.C.) :—

Reçu et lu 1e fois, 107. Lu 2e fois, 117. Déchargé et référé, 119. Amendements rapportés, 142. Considérés, 147. Adoptés, 148. Bill lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 152. L'Assemblée concourt, 158. Sanction royale (Voir 2e partie du journal, page 111.)

## 35. ——— BILL DE L'ARPEMENTAGE D'AMELIASBURGH (H.C.)

Introduit par l'honorable M. Ross et lu 1e fois, 108. Lu 2e fois et référé, 116. Amendements rapportés, 144. Considérés et adoptés, 147. Bill lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 151. (Détruit lors de l'incendie du parlement. Voir Bill, No. 32, dans l'index de la 2e partie du journal.)

## 36. ——— BILL DES PROPRIÉTAIRES DE MOULINS, (H.C.) :—

Introduit par l'honorable M. Ross et lu 1e fois, 108. Lu 2e fois et référé, 116. Amendements rapportés, 118. Considérés et adoptés, 129. Bill lu 3e fois, passé, et envoyé à l'Assemblée, 134. Détruit lors de l'incendie du Parlement. Il n'a pas été introduit de nouveau Bill.)

## 37. ——— BILL DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER :—

Reçu et lu 1e fois, 110. Lu la 2e fois, 117.

Lu

## BILLS—Continuation.

Lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 119. Sanction royale, 209.

## 38. — BILL DE LA MUNICIPALITÉ, (No. 1.) RIMOUSKI :—

Reçu et lu 1e fois, 110. Lu 2e fois, 117. Lu 3e fois passé, et l'Assemblée en est informée, 119. Sanction royale, 209.

## 39. — BILL DE LA SOCIÉTÉ AMICALE DE QUÉBEC :—

Reçu et lu 1e fois, 111. Lu 2e fois, 117. Lu 3e fois, passé à l'Assemblée en est informée, 119. Sanction royale, 210.

## 40. — BILL DE L'HÔPITAL DE KINGSTON :—

Reçu et lu 1e fois, lu 2e fois, déchargé et référé, 119. Amendements rapportés, 129. Considérés, 131. Adoptés, 132. Bill lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 134. L'Assemblée concourt, 136. Sanction royale (Voir 2e partie du journal, page 111.)

## 41. — BILL DU TOWNSHIP DE CAYUGA :—

Reçu et lu 1e fois, 114. Lu 2e fois et référé, 117. Rapport, 130. Bill lu 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 130. Sanction royale, 210.

## 42. — BILL DU TOWNSHIP DE HATLEY :—

Reçu et lu 1e fois, 114. Lu 2e fois, 117. Lu 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 119. Sanction royale, 210.

## 43. — BILL DE C. J. STUART :—

Reçu et lu 1e fois, 120. Lu 2e fois et référé, 129. Rapport, 133. Motion pour 3e lecture, *instantier*, opposée, 135. Motion adoptée, Bill lu 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 136. Sanction royale, 210.

## 44. — BILL DU CHEMIN DE FER DE LACHINE :—

Reçu et lu 1e fois, 120. Lu 2e fois et référé, 129. Amendements rapportés, 135. Considérés, 137. Adoptés, 139. Bill lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 140. L'Assemblée concourt, 145. (Voir 2e partie du journal, 111.)

## 45. — BILL DES POIDS ET MESURES, H.C. :—

Reçu, 129. Lu 1e fois, 130. Lu 2e fois

## BILLS—Continuation.

et référé, 132. Rapport, 141. Bill lu 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 142, 143. Sanction royale, 209.

## 46. — BILL DE LA BANQUE DE GORE :—

Reçu et lu 1e fois, 130. Lu 2e fois et référé, 134. Amendements rapportés, 141. Considération remise, 144. Considérés et adoptés, 146. Bill lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 146. L'Assemblée concourt, 151. Sanction royale, 210.

## 47. — SOCIÉTÉ SAINT GEORGE DE QUÉBEC :—

Reçu et lu 1e fois, 130. Lu 2e fois et référé, 132. Amendements rapportés, 135. Considérés et adoptés, 137. Motion pour 3e lecture *instantier*, amendée et adoptée, 140. Bill référé *de novo*, 144. Rapport, 150. Considéré et adopté, 160. Bill lu 3e fois et passé, 161. Protêt de l'honorable M. Viger et Bill envoyé à l'Assemblée, 161. L'Assemblée concourt, 165. (Voir Bill, No. 83, dans l'index de la 2e partie du journal.)

## 48. — BILL DES ÉVÊQUES CATHOLIQUES, (B.C.) :—

Introduit et lu 1e fois, 131. Lu 2e fois et référé, 143. Membres ajoutés au comité, 161. Amendements rapportés, 169. Considérés et adoptés, 175. Bill lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 180. (Détruits lors de l'incendie du Parlement, Voir Bill No. 35, dans l'index de la 2e partie du journal.)

## 49. — BILL DU GAZ DE QUÉBEC :—

Reçu et lu 1e fois, 133. Lu 2e fois et référé, 134. Amendements rapportés, 142. Considérés, 146. Adoptés, 147. Bill lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 151. L'Assemblée concourt, 152. Sanction royale, (Voir 2e partie du journal, page 111.)

## 50. — BILL DE L'AQUEDUC DE KINGSTON :—

Reçu et lu 1e fois, 133. Lu 2e fois et référé, 134. Rapport, 135. Bill lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 136. Sanction Royale, (Voir 2e partie du journal, page 111.)

## 51. — BILL D'ENREGISTREMENT DE L'ISLET.

Reçu et lu 1e fois, 133. Lu 2e fois et référé, 134. Rapport, 135. Motion pour 3e

## BILLS—Continuation.

3e lecture *instanter*, débattue, et adoptée, Bill lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 137. Sanction royale, 209.

## 52. — BILL D'USURE :—

Introduit et lu 1e fois, 135. Déchargé, 140. Motion pour 2e lecture *instanter*, débattue et adoptée, Bill lu 2e fois et référé, 144. Rapport, 145. Bill lu 3e fois, passé, et envoyé à l'Assemblée, 151. (Détruit lors de l'incendie du parlement. Il n'a pas été introduit de nouveau Bill.)

## 53. — BILL DE LA BANQUE DE MIDLAND :—

Introduit par l'Honorable M. J Morris et lu 1e fois, 136. Lu 2e fois, 143. Déchargé, 144. Lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 145. Amendement reçu, 179. Adopté, 180. Sanction royale, 210.

## 54. — BILL DE L'ASSURANCE DU CANADA :—

Reçu, lu deux fois et référé, 140, 141. Amendement rapporté, 141. Adopté, 142. Bill lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 142. L'Assemblée concourt, 144. Sanction royale, 210.

## 55. — BILL DE LEEDS ET LANSDOWN :—

Introduit par l'Honorable M. J. Morris et lu 1e fois, 141. Lu 2e fois et référé, 146. Déchargé, 157. (Voir Bill, No. 111, dans l'index de la 2e partie du journal.)

## 56. — BILL DES CAUSES IN FORMA PAUPERIS :—

Reçu et lu 1e fois, 141. Lu 2e fois et référé, 143. (Bill détruit lors de l'incendie du parlement. Voir Bill, No. 65, dans l'index de la 2e partie du journal.)

## 57. — BILL DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-GRUES :

Reçu et lu 1e fois, lu 2e fois et référé, 143. Amendement rapporté, 149. Considéré et adopté, 150. Bill lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 153. L'Assemblée concourt, 156. Sanction royale, 209.

## 58. — BILL DE LA DETTE PUBLIQUE :—

Reçu et lu 1e fois, 143. Motion pour 2e lecture, opposée, Motion pour ajournement rejetée, Motion principale adoptée et Bill lu 2e fois, 152. Lu 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 153. Sanction royale, 209.

## BILLS—Continuation.

## 59. — BILL DES TITRES DES PERSONNES NATURALISÉES (B.C.) EN FAVEUR DE J. DONEGANI :—

Reçu et lu 1e fois, 145. Motion pour lecture de la pétition de J. Donegani accordée, et motion pour 2e lecture du Bill *instanter*, accordée, Bill lu 2e fois et référé, 157. Documents requis de l'Assemblée et pétition de Donegani référée 159. Rapport du maître en chancellerie 160. Documents transmis et référés, 165. Rapport, 187. Motion pour 3e lecture *instanter*, débats, 189. Amendement proposé et rejeté, 190. Motion accordée, Bill lu 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 190. Réservé. (Voir 2e partie du journal, page 117.)

## 60. — BILL DES DÉFECTUOSITÉS DE LA JUSTICE CRIMINELLE :—

Introduit par l'honorable M. Leslie, 148. Lu 1e fois, 149. Lu 2e fois, 153. Lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 155. (Bill détruit lors de l'incendie du parlement. Voir Bill, No. 100, dans l'index de la 2e partie du journal.)

## 61. — BILL DES PRIVILÈGES DU GOUVERNEMENT SUR LES CHEMINS DE FER :—

Introduit par l'honorable M. Leslie et lu 1e fois, 149. Lu 2e fois, 153. Lu 3e fois, passé, et envoyé à l'Assemblée, 155. Passé par l'Assemblée, 191. Sanction royale (Voir 2e partie du journal, page 111.)

## 62. — BILL DE LA REVUE DE LA MILICE, (H.C.) :

Reçu et lu 1e fois, 149. Lu 2e fois, 153. Lu 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 155, 156. Sanction royale, 209.

## 63. — BILL DE L'INSINUATION DES HYPOTHÈQUES, (H.C.)

Reçu et lu 1e fois, 149. Lu 2e fois et référé, 153. Rapport, 158. Bill lu 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 159, 160. Sanction royale (Voir 2e partie du journal, page 111.)

## 64. — BILL POUR LA PUNITION DES GARDES-MAGASINS :—

Reçu et lu 1e fois, 149. Lu 2e fois et référé, 153. Rapport, 158. Bill lu 3e fois, passé

## BILLS—Continuation.

passé et l'Assemblée en est informée, 159, 160. Sanction royale, 209.

## 65. — BILL DES SOCIÉTÉS EN COMMANDITE (H.C.) :—

Reçu et lu 1<sup>e</sup> fois, 149. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 153. Rapport, 157. Bill lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 159, 160. Sanction royale ( Voir 2<sup>e</sup> partie du journal, page 111.)

## 66. — BILL DES RETOURS DU CLERGÉ (H.C.) :—

Reçu et lu 1<sup>e</sup> fois, 149. Lu 2<sup>e</sup> fois, 153. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 155, 156. Sanction royale, 209.

## 67. — BILL DES BORNES D'ELMSLEY ET MONTAGUE :—

Reçu et lu 1<sup>e</sup> fois, 149. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 156. Documents requis, 157. Rapport du maître en chancellerie, 158. Documents transmis, 159. Rapport, 185. Bill lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 189. Sanction royale ( Voir 2<sup>e</sup> partie du journal, page 111.)

## 68. — BILL DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES :—

Reçu et lu 1<sup>e</sup> fois, 151. Lu 2<sup>e</sup> fois, 157. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 159, 160. Sanction royale, 209.

## 69. — BILL DE L'ASSURANCE D'ONTARIO :—

Reçu et lu 1<sup>e</sup> fois, 151. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 154. Rapport, 159. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 161. Sanction royale ( Voir 2<sup>e</sup> partie du journal, page 111.)

## 70. — BILL DES BORNES D'HALLOWELL ET SOPHIASBURGH :—

Reçu et lu 1<sup>e</sup> fois, 151. Lu 2<sup>e</sup> fois, 153. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 156. Sanction royale, 210.

## 71. — BILL DES CHEMINS A BARRIÈRES DE MONTRÉAL :—

Reçu et lu 1<sup>e</sup> fois, 154. Motion pour 2<sup>e</sup> lecture *instantanée*, débattue, amendée, adoptée et 2<sup>e</sup> lecture remise à 3 mois, 162.

## 72. — BILL DES APPRENTIS PILOTES, AU SUJET DU CHENAL DU NORD :—

Reçu et lu 1<sup>e</sup> fois, 154. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 160. Amendements rapportés, 168. Considérés et adoptés, 173. Bill lu 3<sup>e</sup>

## BILLS—Continuation.

fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 177. L'Assemblée concourt, 184. (Bill et amendements détruits lors de l'incendie du parlement. Il n'a pas été introduit de nouveau Bill.)

## 73. — BILL DE LA COMMUTATION VOLONTAIRE DE LA TENURE (B.C.) :—

Reçu et lu 1<sup>e</sup> fois, 154. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 161, 162. Rapport, 169. Bill lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée 169. (Détruit lors de l'incendie du parlement. Voir Bill, No. 45, dans l'index de la 2<sup>e</sup> partie du journal.)

## 74. — BILL DE LA MUNICIPALITÉ DE STE.-ANNE-DES-MONTS :—

Reçu et lu 1<sup>e</sup> fois, 154. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 162. Rapport, 164. Lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informée, 167, 168. (Détruit lors de l'incendie du parlement. Voir Bill, No. 92, dans l'index de la 2<sup>e</sup> partie du journal.)

## 75. — BILL DE LA MUNICIPALITÉ DU SAGUENAY :—

Reçu et lu 1<sup>e</sup> fois, 154. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 162. Amendement rapporté, 168. Considéré et adopté, 173. Bill lu 3<sup>e</sup> fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 177. L'Assemblée concourt, 184. (Détruit lors de l'incendie du parlement. Il n'a pas été introduit de nouveau Bill.)

## 76. — BILL DE L'INSTITUT DES ARTISANS DE HAMILTON ET GORE :—

Reçu et lu 1<sup>e</sup> fois, 156. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 160. Rapport, 185. Bill lu 3<sup>e</sup> fois, passé et l'Assemblée en est informé, 189. Sanction royale ( Voir 2<sup>e</sup> partie du journal, page 111.)

## 77. — BILL DU CIMETIÈRE DE MOUNT-HERMON :—

Reçu et lu 1<sup>e</sup> fois, 156. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 160. Amendements rapportés, 193. Considérés et adoptés, 198. Version française détruite lors de l'incendie du parlement. (Pour les procédés subséquents, Voir Bill, No. 8, dans l'index de la 2<sup>e</sup> partie du journal.)

## 78. — BILL DE L'ASSURANCE PROVINCIALE MUTUELLE :—

Reçu et lu 1<sup>e</sup> fois, 156. Lu 2<sup>e</sup> fois et référé, 160. Amendements rapportés, 165. Considérés et adoptés, 170. Bill lu 3<sup>e</sup> fois,

## BILLS—Continuation.

fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 172. L'Assemblée concourt, 179. Sanction royale ( Voir 2e partie du journal, page 111.)

## 79. ——— BILL DES POURSUITES CONTRE DES ASSOCIÉS :—

Reçu et lu 1e fois, 156. Lu 2e fois et référé, 162. Amendements rapportés, 166. Considérés et adoptés, 171. Bill lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 172. L'Assemblée concourt, 183. (Détruit lors de l'incendie du parlement. Voir Bill, No. 84, dans l'index de la 2e partie du journal.)

## 80. ——— BILL DU PONT DE DELISLE ET LE MOINE :—

Reçu et lu 1e fois, 158. Lu 2e fois et référé, 162. Documents requis, 163. Rapport du maître en chancellerie, 164. Documents communiqués, 187. (Détruit lors de l'incendie du parlement. Voir Bill, No. 56, dans la 2e partie de l'index du journal.)

## 81. ——— BILL DU GAZ DE MONTRÉAL :—

Reçu et lu 1e fois, 158. Lu 2e fois et référé, 160. Amendements rapportés, 169. Considérés, 173. Adoptés, 174. Bill lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 177. L'Assemblée concourt, 183. Sanction royale ( Voir 2e partie du journal, page 111.)

## 82. ——— BILL DES COMPAGNIES A FONDS SOCIAL, (H.C.) :—

Reçu et lu 1e fois, 158. Lu 2e fois et référé, 160. Amendements rapportés, 165. Considérés et adoptés 170. Bill lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 172. L'Assemblée concourt, 179. Sanction royale, ( Voir 2e partie du journal, page 111.)

## 83. ——— BILL RELATIF A LA STRYCHNINE :—

Reçu et lu 1e fois, 162. Lu 2e fois et référé, 164. Rapport, 188. Bill lu 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 188, 189. Sanction royale. ( Voir 2e partie du journal, page 111.)

## 84. ——— BILL DE LA COMPAGNIE D'ENTREPÔT DE QUÉBEC :—

Reçu, 162. Lu 1e fois, 163. Déchargé, 172. Motion pour 2e lecture *instantanée*, 77. Opposée et adoptée 178. Bill lu 2e fois e

## BILLS—Continuation.

référé, 178. Rapport, 185. Bill lu 3e fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 189. Sanction royale, ( Voir 2e partie du journal, page 111.)

## 85. ——— BILL DES MINES DU SAULT STE. MARIE :—

Reçu et lu 1e fois, 163. Lu 2e fois et référé, 164. Amendements rapportés, 172. Considérés, 176. Adoptés, 177. Bill lu 3e fois, passé, et envoyé à l'Assemblée, 180. L'Assemblée concourt, 191. Sanction royale, ( Voir 2e partie du journal, page 111.)

## 86. ——— BILL DE L'INDEMNITÉ DES MEMBRES :—

Reçu et lu 1e fois, 168. Motion pour 2e lecture *instantanée* opposée, adoptée, Bill lu 2e fois, 173. Motion pour 3e lecture *instantanée*, opposée, adoptée, Bill lu 3e fois, passé. Protêt des honorables M.M. McKay et Viger, et l'Assemblée en est informée, 176. Sanction royale, ( Voir 2e partie du journal, page 111.)

## 87. ——— BILL POUR LA DIVISION DU H. C. EN COMTÉS :

Reçu et lu 1e fois, 171. Lu 2e fois, 177. Déchargé, 182. La Chambre en comité, Bill lu 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 189. Sanction royale ( Voir 2e partie du journal, page 111.)

## 88. ——— BILL DES PETITS JURÉS (H.C.) :—

Reçu et lu 1e fois, 171. Motion pour 2e lecture *instantanée* rejetée, 178.

## 89. ——— BILL DES SŒURS DE MISÉRICORDE :—

Reçu et lu 1e fois, 171. Lu 2e fois et référé, 178. Amendement rapporté et adopté, 190. Bill lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 193. L'Assemblée concourt, 199. Sanction royale ( Voir 2e partie du journal, page 112.)

## 90. ——— BILL DES SŒURS DE SAINTE CROIX :—

Reçu et lu 1e fois, 171. Lu 2e fois et référé, 178. Amendement rapporté, 186. Considéré, 190. Adopté, 191. Bill lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 193. L'Assemblée concourt, 199. Sanction royale ( Voir 2e partie du journal, page 112.)

## BILLS—Continuation.

## 91. ——— BILL DE L'ACADÉMIE INDUSTRIELLE :—

Reçu et lu 1e fois, 171. Lu 2e fois et référé, 178. Amendement rapporté, 187. Considéré et adopté, 191. Bill lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 193. L'Assemblée concourt, 199. Sanction royale, (*Voir 2e partie du journal, page 112.*)

## 92. ——— BILL DE LA ST-JEAN BAPTISTE DE QUÉBEC :—

Introduit et lu 1e fois, 172. Lu 2e fois et référé, 173. Amendements rapportés, 193. Considérés, 197. Adoptés, 198. Amendements détruits lors de l'incendie du parlement. (Pour les procédés subséquents, *Voir Bill, No. 21, dans l'index de la 2e partie du journal.*)

## 93. ——— BILL DU TRANSPORT DES IMMEUBLES (H.C.) :

Reçu et lu 1e fois, 175. Lu 2e fois et référé, 178. (Détruit lors de l'incendie du parlement. *Voir Bill, No. 85, dans l'index de la 2e partie du journal.*)

## 94. ——— BILL DE LA COMPAGNIE DE TRANSPORT DE QUÉBEC :—

Reçu et lu 1e fois, 175. Lu 2e fois et référé, 178. Rapport, 185. Bill lu 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 185. Sanction royale (*Voir 2e partie du journal, page 111.*)

## 95. ——— BILL DE LA BOURSE ET CHAMBRE DE LECTURE DE MONTRÉAL :—

Reçu et lu 1e fois, 175. Déchargé, 180. Lu 2e fois et référé, 193. (Détruit lors de l'incendie du parlement. *Voir Bill, No. 81, dans l'index de la 2e partie du journal.*)

## 96. ——— BILL DES INSTITUTEURS DE QUÉBEC :—

Reçu et lu 1e fois, 179. Lu 2e fois et référé, 182. Amendements rapportés, 191. Déchargé, référé et Membre ajouté au comité, 194. Rapport, 196. (Pour les procédés subséquents, *Voir Bill, No. 4, dans l'index de la 2e partie du journal.*)

## 97. ——— BILL DU TÉLÉGRAPHE DE TROY ET MONTRÉAL :

Reçu et lu 1e fois, 179. Lu 2e fois et référé, 182, 183. Amendement rapporté, 185. Déchargé et référé de nouveau,

## BILLS—Continuation.

187. Nouveaux amendements rapportés, 195. Considérés et adoptés, 198. (Les amendements et la version française du Bill ont été détruits lors de l'incendie du parlement. Pour les procédés subséquents *Voir Bill, No. 7, dans l'index de la 2e partie du journal.*)

## 98. ——— BILL DES OPPOSITIONS AUX MARIAGES :—

Reçu et lu 1e fois, 179. Lu 2e fois et référé, 183. Amendements rapportés, 188. Considérés et adoptés, 194. Bill lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 197. (Détruit lors de l'incendie du parlement. *Voir Bill, No. 66, dans l'index de la 2e partie du journal.*)

## 99. ——— BILL DE LA BAIE DE CUIVRE DE HURON :—

Reçu et lu 1e fois, 179. Lu 2e fois et référé, 186. Amendements rapportés, 192. Considérés et adoptés, 197. Bill lu 3e fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 207. (Détruit lors de l'incendie du parlement. *Voir Bill, No. 72, dans l'index de la 2e partie.*)

## 100. ——— BILL DE LA BANQUE DE LA CITÉ :—

Reçu et lu 1e fois, 183. Lu 2e fois et référé, 190. Rapport, 192. Bill lu 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 197. Sanction royale (*Voir 2e partie du journal, page 112.*)

## 101. ——— BILL DES SYNDICS DE L'ÉGLISE WESLEYENNE :

Reçu et lu 1e fois, 183. Lu 2e fois et référé, 190. Rapport, 197. Bill lu 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 197. Sanction royale (*Voir 2e partie du journal, page 112.*)

## 102. ——— BILL DE LA MAISON D'ÉCOLE D'OTTAWA :—

Reçu et lu 1e fois, 183. Lu 2e fois et référé, 190. Rapport, 192. Bill lu 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 197. Sanction royale (*Voir 2e partie du journal, page 112.*)

## 103. ——— BILL DU TOWNSHIP D'UPTON :—

Reçu et lu 1e fois, 183. Lu 2e fois et référé, 186. Rapport, 188. Bill lu 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 193. Sanction royale (*Voir 2e partie du journal, page 112.*)

## BILLS—Continuation.

## 104. ——— BILL DES CALVINISTES BAPTISTES DE PERTH :

Reçu et lu le fois, 183. Lu 2e fois et référé, 186. Rapport, Bill lu 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 188. (Détruit lors de l'incendie du parlement. Voir Bill No. 89, dans l'Index de la 2e partie du journal.)

## 105. ——— BILL DU CHEMIN DE FER GREAT WESTERN :—

Reçu et lu le fois, 183. Lu 2e fois et référé, 186. Rapport, Bill lu 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 188. Sanction royale, (Voir 2e partie du journal, page 111.)

## 106. ——— BILL DES LETTRES DE CHANGE PROTESTÉES (H.C.) :—

Reçu et lu le fois, 187. Lu 2e fois et référé, 190. Amendements rapportés, 206. (Détruit lors de l'incendie du parlement. Pour les procédés subséquents, Voir Bill, No. 14, dans l'Index de la 2e partie du journal.)

## 107. ——— BILL DE L'HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL :—

Reçu et lu le fois, 191. Lu 2e fois et référé, 194. Amendements rapportés, 199. (Pour les procédés subséquents, Voir Bill, No. 3, dans l'Index de la 2e partie du Journal.)

## 108. ——— BILL DES POIDS ET MESURES (B.C.) :

Reçu et lu le fois, 192. Lu 2e fois et référé, 194. Rapport, Bill lu 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 200. (Détruit lors de l'incendie du parlement. Voir Bill, No. 50, dans l'Index de la 2e partie du journal.)

## 109. ——— BILL DES TRAVAUX PUBLICS :—

Reçu et lu le fois, 192. Lu 2e fois, la Chambre en comité, Rapport, 94. Bill lu 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 197. Sanction royale, 209.

## 110. ——— BILL D'ENREGISTREMENT DE RIMOUSKI :—

Reçu et lu le fois, 194. Lu 2e fois et référé, 198. Amendements rapportés, 207. (Détruit lors de l'incendie du Parlement. Pour les procédés subséquents, Voir Bill, No. 13, dans l'Index de la 2e partie du journal.)

## BILLS—Continuation.

## 111. ——— BILL DES LOCATEURS ET LOCATAIRES :—

Reçu, 194. Lu le fois, 195. Lu 2e fois et référé, 198. (Point de rapport, Bill détruit lors de l'incendie du parlement.)

## 112. ——— BILL DE L'ÉGLISE ST.-ANDREW, DE MONTRÉAL :—

Reçu et lu le fois, 195. Lu 2e fois et référé, 198. (Point de rapport, Bill détruit lors de l'incendie du parlement. Voir Bill, No. 119, dans l'Index de la 2e partie du journal.)

## 113. ——— BILL D'INCORPORATION DE PETERBOROUGH :—

Reçu et lu le fois, 195. Lu 2e fois et référé, 198. (Point de Rapport. Bill détruit lors de l'incendie du parlement.)

## 114. ——— BILL DES LETTRES DE CHANGE A L'INTÉRIEUR :

Reçu et lu le fois, 195. Lu 2e fois et référé, 207. (Pour les procédés subséquents, Voir Bill, No. 47, dans l'Index de la 2e partie du journal.)

## 115. ——— BILL DE LA COUR DE DIVISION DE BATHURST (No. 6.) :—

Reçu et lu le fois, 195. Lu 2e fois et référé, 208. (Pour les procédés subséquents, Voir Bill, No. 31, dans l'Index de la 2e partie du journal.)

## 116. ——— BILL DE LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE MONTRÉAL :—

Reçu et lu le fois, 195. Lu 2e fois et référé, 207. (Pour les procédés subséquents, Voir Bill, No. 1, dans l'Index de la 2e partie du journal.)

## 117. ——— BILL DU CHEMIN DE FER DE TORONTO ET DU LAC HURON :—

Reçu et lu le fois, 195. Lu 2e fois et référé, 207. (Pour les procédés subséquents, Voir Bill, No. 2, dans l'Index de la 2e partie du journal.)

## 118. ——— BILL DE LA NAVIGATION DE GRAND-RIVER :—

Reçu et lu le fois, 195. (Détruit lors de l'incendie du parlement. Voir Bill, No. 67, dans l'Index de la 2e partie du journal.)

## BILLS—Continuation.

## 119. ——— BILL DES BREVETS D'INVENTION :—

Reçu et lu 1e fois, 195. (Pour les procédés subséquents, Voir Bill, No. 10, dans l'index de la 2e partie du journal.)

## 120. ——— BILL DE L'ATTAINDER D'OLIVER GRACE :—

Introduit par l'honorable M. Leslie et lu 1e fois. (Détruit lors de l'incendie du parlement. Voir Bill, No. 17, dans l'index de la 2e partie du journal.)

## 121. ——— BILL D'ENREGISTREMENT DU SAGUENAY :—

Reçu, 195. Lu 1e fois, 199. (Pour les procédés subséquents, Voir Bill, No. 6, dans l'index de la 2e partie du journal.)

## 122. ——— BILL DE LA ST. PATRICE DE QUÉBEC :—

Reçu et lu 1e fois, 199. (Pour les procédés subséquents, Voir Bill, No. 9, dans l'index de la 2e partie du journal.)

## 123. ——— BILL DE LA ST. JEAN BAPTISTE DE MONT-RÉAL :—

Reçu et lu 1e fois, 199. (Détruit lors de l'incendie du Parlement. Pour les procédés subséquents, Voir Bill, No. 38, dans l'index de la 2e partie du journal.)

## 124. ——— BILL DU PONT SUSPENDU DE QUEENSTON :—

Reçu et lu 1e fois, 206. (Pour les procédés subséquents, Voir Bill, No. 11, dans l'index de la 2e partie du journal.)

## 125. ——— BILL DES ÉLECTIONS :—

Reçu et lu 1e fois, 207. (Pour les procédés subséquents, Voir Bill, No. 12, dans l'index de la 2e partie du journal.)

## 126. ——— BILL DES DROITS DE DOUANES :—

Reçu, lu 1e fois, 46e règle suspendue, Bill lu 2e fois, 207. La Chambre en comité, Rapport, Bill lu 3e fois, passé et l'Assemblée en est informée, 208. Sanction royale, 209.

## 127. ——— BILL DES GLACIS DE MOULINS (H.C.) :—

Reçu et lu 1e fois, 208. (Pour les procédés subséquents, Voir Bill, No. 15, dans l'index de la 2e partie du journal.)

## BILLS—Continuation.

## 128. ——— BILL, CHEMIN DE MARKHAM ET ELGIN :—

Reçu et lu 1e fois, 208. (Pour les procédés subséquents, Voir Bill, No. 16, dans l'index de la 2e partie du journal.)

## 129. ——— BILL DES COURS DE DISTRICT (H.C.) :—

Reçu et lu 1e fois, 208. (Pour les procédés subséquents, Voir Bill, No. 18, dans l'index de la 2e partie du journal.)

## 130. ——— BILL D'ENREGISTREMENT :—

Reçu et lu 1e fois, 208. (Pour les procédés subséquents, Voir Bill, No. 23, dans l'index de la 2e partie du journal.)

## BLAIS, OLIVIER.

De Québec, Pétition, 29.

## BLAKE, W. H.

De Montréal, Pétition référée, 82. Voir Bill, No. 15.

## BLANEY, P., ET AUTRES.

De Lotbinière, Pétitions, 27.

## BLYTH, RÉVÉREND E. H., ET AUTRES.

De Ste. Martine, Pétition, 63.

## BOIS.

Commerce de, Pétition, 33.

Modification de la loi pour l'inspection du, Pétition, 155.

## BOIS, COMMERCE DE.

Pétition, 30, 32, 140.

## BOISSONNAULT, P., ET AUTRES.

De St. Michel, Pétition, 63.

## BOIVIN, RÉVÉREND F., ET AUTRES.

De Ste. Scholastique, Pétition, 33.

## BOLTON ET HATLEY, NOUVEAU TOWNSHIP DE.

Voir Bill, No. 42.

**BONAVENTURE.**

Société d'agriculture de, (No. 1) Pétition, 150.  
Retour 169.

Municipalité de, Pétition, 150.

**BOOTH, JOHN J., ET AUTRES.**

Pétition, 76.

**BORNES.**

Entre les districts de Bathurst et Johnstown. *Voir*  
Bill, No. 32.

De Montague et North Elmsley. *Voir* Bill, No. 67.  
Entre Hallowell et Sophiasburgh. *Voir* Bill,  
No. 70.

Commissaire de, (A. Wells) Pétition, 30.

**BOUC, L., ET AUTRES.**

De Terrebonne, Pétition, 61.

**BOUCHER, RÉVÉREND FRANCOIS.**

Curé de St. Ambroise, Pétition, 27.

**BOURASSA, L., ET AUTRES.**

De St. Martin, Pétition, 150.

**BOURGEOIS, C.**

De St. Grégoire, le Grand, Pétition, 30.

**BOURRET.**

L'honorable Joseph, présente son writ de sommation, 17. Il prête serment voulu par la loi, 18.

L'honorable J., et autres, de Montréal, Pétition, 31.

Révérénd L. A., et autres, de Kamouraska, Pétition, 30.

Révérénd L. A., et autres, de Ste. Anne-de-la-Pocatière, Pétition, 63.

**BOURSE ET CHAMBRE DE LECTURE DE MONT-RÉAL.**

*Voir* Bill, No. 95.

**BOWMAN, B., ET AUTRES.**

Concernés dans le commerce de bois, Pétitions, 32, 63.

**BOYLE, C.**

De Giles, Pétition, 33.

**BRADLEY.**

J. P., et autres, de la société St. Patrice de Québec, Pétition, 31.

Réserve pour un chemin accordée à. *Voir* Bill, No. 26.

**BRANT.**

District de, Pétition contre l'érection du nouveau, 168.

**BRANTFORD.**

Corporation de, Pétition, 75.

**BRASSARD, RÉVÉREND L. M., ET AUTRES.**

De Chambly et Longueuil, Pétition, 76.

**BREVETS D'INVENTIONS.**

*Voir* Bill, No. 119.

**BRITANNIQUE.**

Société de l'école, et Canadienne, Pétition, 61.

Télégraphe de l'Amérique, Pétition, 67.

Compagnie des terres de l'Amérique, Pétition, 73.

Retour de l'Assurance sur la vie et contre le feu de l'Amérique, 73.

**BROCK.**

Pétition pour l'érection du district de, 174.

**BROCKVILLE.**

Extension des limites de la ville de, Pétition, 187.

**BRUNELLE, P., ET AUTRES.**

Du Cap Blanc, Pétition, 30.

**BRUNET, RÉVÉREND M., ET AUTRES.**

De Saint Janvier de Blainville, Pétition, 150.

**BUCHANAN, A., ET AUTRES.**

Du District de Gore, Pétition, 32.

## BUREAUX.

- D'enregistrement et de statistiques, Rapport, 130.  
De commerce de Québec, Pétitions, 67, 155.  
De commerce de Toronto, Pétitions, 98, 101, 196.

## BURR, JAMES, ET AUTRES.

- De Nicolet, Pétition, 33.

## BURWELL, JOHN.

- De Port-Burwell, Pétitions, 27, 75.

## BYTOWN.

- Évêque de, Pétition, 33.

## CAIRNS, J., ET AUTRES.

- Du district de Québec, Pétition, 73.

## CALVINISTIC BAPTISTES DE PERTH.

- Voir* Bill, No. 104.

## CAMERON, KENNETH, ET AUTRES.

- De Thorah, Pétition, 150.

## CAMPBELL, MARY E., ET AUTRES.

- Exécuteurs du testament de Peter Mebler, Pétition, 62.

## CANADA.

- Chemin de fer du, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick et, Pétition, 79.  
Annonces dans la gazette du, *Voir* Bill, No. 11.  
Assurance du, sur la vie, *Voir* Bill, No. 54.  
Distribution des lois du, 144.  
Et Etats-Unis, *Voir* Réciprocité.  
Union Baptiste du, Pétition, 27.

## CANADIEN.

- Institut de Québec, Pétition, 67.

## CANADIENNE ET BRITANNIQUE—ÉCOLE.

- Pétition, 61.

## CANAL DESJARDINS.

- Pétition, 84.

## CANTWELL, T., ET AUTRES.

- De St.-Jean Chrysostôme, Pétition, 80.

## CAP-CHAT ET STE.-ANNE-DES-MONTS.

- Voir* Bill, No. 74.

## CAPITALE—ABOLITION DE LA PEINE.

- Pétitions, 103, 163.

## CAPREOL, F. C.

- De Toronto, Pétition, 75.

## CARDWELL, H., ET AUTRES.

- Du district de Wellington, Pétition, 33.

## CARTIER, J. B., ET AUTRES.

- De St.-François-du-Lac, Pétition, 30.

## CASGRAIN, O. E., ET AUTRES.

- De l'Islet, Pétition, 63.

## CASSELS, R., ET AUTRES.

- De Québec, Pétition, 29.

## CATÉCHISTES DE ST.-VIATEUR.

- Du village d'Industrie, *Voir* Bill, No. 9.

## CAUSES IN FORMA PAUPERIS.

- Voir* Bill, No. 56.

## CAUTIONNEMENTS ET OBLIGATIONS.

- Retour des, 28.

## CAYUGA.

- Division du township de, *Voir* Bill, No. 41.

## CHAMBERS, J. M'GILL.

- De Montague, Pétition, 39.

## CHAMBLY.

- Et Longuenil, Barrières de, Pétition, 74. *Voir* Bill, No. 33.

- Société d'Agriculture de, Retour, 76.

## CHAMBRE DE LECTURE ET BOURSE DES MARCHANDS DE MONTRÉAL.

Voir Bill, No. 95.

## CHAMPLAIN ET SAINT LAURENT.

Rapport de la Compagnie du Chemin de Fer, 30.  
Pétition, 80.

## CHANCELLERIE, MAITRE EN.

Voir J. F. Taylor, aîné.

## CHANGE.

Lettres de, et BILLETS PROMISSOIRES. Voir Bill, No. 114.

Lettres de, Protestées (H.C.) Voir Bill, No. 106.

## CHAPERON, G., ET AUTRES.

De la Baie Saint Paul et du Saguenay, Pétition, 32.

## CHARITABLE.

Dames de la Société, de Montréal, Pétition, 30.

## CHARLAND, RÉVÉREND D., ET AUTRES.

De St.-Clément, Pétition, 80.

## CHARLESTON, ACADÉMIE DE.

Pétition, 77.

## CHAUSSÉES DE MOULINS (H.C.)

Voir Bill, No. 127.

## CHEMINS.

De fer de Champlain et St.-Laurent, 30. Pétition, 80.

De fer de Québec à Halifax, Dépêches, 34, 148.  
Pétition, 102.

De fer de Lachine, 34. Retour, 39. Pétitions, 59,  
145, 152. Voir Bill, No. 44.

De fer de l'Industrie, Dépêche, 34.

Dépêches confirmant sept Bills de chemins de fer,  
34.

De fer de Toronto, Simcoe et du lac Huron, Pétition, 66. Voir Bill, No. 117.

## CHEMINS—Continuation.

De fer Great Western, Pétitions, 66, 98. Voir Bill, No. 105.

A barrières de Longueuil et Chambly, 74. Voir Bill, No. 33.

De Guelph et Arthur, Retour, 74.

De fer de Peterborough et Port Hope, Retour, 75.

Saint Michel, Pétition, 76.

De fer du Canada, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick, Pétition, 79.

De fer du St.-Laurent et l'Atlantique, Pétition, 79.

De fer de Jonction de Montréal à la Ligne Provinciale, Pétition, 81. Voir Bill, No. 24.

Réserve pour un chemin accordée à Bradley. Voir Bill, No. 26.

De fer de Montréal et Prescott, Pétition, 101.

De fer des rivières Niagara et Détroit, Pétitions, 141, 174, 187.

De fer du lac St.-Louis à la Ligne Provinciale, Pétition, 145.

Dispositions générales relatives aux, de fer. Voir Bill, No. 61.

A barrières de Montréal. Voir Bill, No. 71.

De fer de Saint Andrew et Québec, Pétition, 157.

Compagnies à fonds social pour la construction de (H.C.) Voir Bill, No. 82.

Planchéié de Markham et des Moulins d'Elgin. Voir Bill, No. 128.

Réserve pour un chemin accordée à M'Collom, Pétition, 67. Voir Bill, No. 21.

## CHÊNE, RIVIÈRE DU.

Voir Bill, No. 25.

## CHOOT, T. G., ET AUTRES.

De Dummer et Douro, Pétition, 30.

## CHRISTIE, M. P., ET AUTRES.

Pétition, 108.

## CIMETIÈRE.

De Toronto. Voir Bill, No. 14.

De Mount-Hermon. Voir Bill, No. 77.

## CITÉ.

Retour de la Banque de la, 63, Voir Bill, No. 100.

Nouvelle compagnie du gaz de la, de Montréal, Pétition, 70. Voir Bill, No. 81.

## CLARK.

J., président de la Société d'Agriculture de Niagara, Pétition, 75.

S., et autres, directeurs des compagnies des ponts suspendus de Niagara, Pétition, 79.

## CLERCS PAROISSIAUX.

De l'Industrie, dans le comté de Berthier. Voir Bill, No. 9.

## CLERGÉ.

Réserves du, Pétitions, 119, 163.

Retours des membres du. Voir Bill, No. 66.

## CLINTON.

Société d'Agriculture de, Retour, 67.

## COBOURG, COMPAGNIE DU HAVRE DE.

Pétition, 85.

## COLEMAN'S CORNER.

Retour de la Société d'agriculture de, 59.

## COLLÈGES.

De St.-Hyacinthe, Pétition, 30.

De l'université du, McGill, Pétition, 59.

Joliette, Pétition du président du, 64.

Bishop's, à Lennoxville, Pétition, 77.

## COMITÉS NOMMÉS.

1.—Des privilèges, 21. Rapport, 28. Considéré et adopté, 32.

2.—Pour surveiller les impressions de la Chambre, 21. Rapport, 61.

COMITÉS NOMMÉS—*Continuation.*

3.—Pour perfectionner les journaux de la Chambre, 21.

4.—Pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents, 21. Pétition de R. LeMoine (Traducteur français) référée à ce comité, 71. Rapport, 72. Motion pour le prendre en considération, débats, rapport retiré, 72. Pétition d'Antoine Lachance, un des messagers, référé à ce comité, 155. Rapport, 176. Considéré et adopté, 182. (Voir Adresse, No. 5.)

5.—Pour préparer une adresse au gouverneur-général, en réponse au discours d'ouverture, 23. (Voir Adresse, No. 1.)

6.—Pour s'informer quand cette dernière adresse sera reçue, 25. Rapport, 26.

7.—Pour examiner et faire rapport sur les règles de la Chambre. Rapport, 28. Ordre pour le prendre en considération lu et déchargé, 32.

8.—Pour examiner et faire rapport sur les règles de la Chambre, 32. Rapport, 34. Lu et adopté, 35.

9.—Pour faire rapport sur les documents transmis par Son Excellence au sujet des impressions du gouvernement, 103. Rapport, 120. Imprimé, 140.

10.—Pour prendre en considération le message de Son Excellence au sujet de l'absence de l'honorable George Pemberton, 131. Résolutions rapportées, adoptées et communiquées à Son Excellence, 131.

Relatifs à des Bills. Voir Bills.

De toute la Chambre, Voir Bills, Adresses, etc.

## COMMANDITE, SOCIÉTÉS EN (H. C.)

Voir Bill, No. 65.

## COMMERCIALE.

Banque, du district de Midland, Pétition, 136. Voir Bill, No. 53.

Actions contre les associations, Voir Bill, No. 79.

## COMMISSAIRES.

Voir J. F. Taylor, aîné.

## COMMUTATION DE LA TENURE.

Retour de la Seigneurie de Lauzon, 65.

Do. censive de Québec, 65.

Do. do. du ci-devant ordre des jésuites, dans les districts des Trois-Rivières, Québec et Montréal, 65.

Commutation volontaire dans le Bas-Canada, Pétition, 161. Voir Bill, No. 73.

## COMPTES.

Contingents de la Chambre, Voir Comité, No. 4, et Adresse, No. 5.

Publics pour 1847 et 1848, 63, 131.

Administration des, publics, Voir Bill, No. 58.

## COMTE, LOUIS.

De Montréal, Pétition, 32.

## COMTÉS, DIVISIONS DE.

Pétition contre. 141. Voir Bill, No. 87.

## CONNOR, SKEFFINGTON, ET AUTRES.

Hommes de loi du Haut-Canada, Pétition, 27.

## CONROY, ET AUTRES.

De Bytown, Pétition, 33.

## CONSEIL LÉGISLATIF.

L'Assemblée se rend à la barre du, 13, 34, 59, 208.

L'honorable E. P. Taché appelé au, 15.

Certains Membres du, prêtent le serment voulu par la loi, 16, 17, 18, 19, 20, 38, 66, 73, 75, 83, 99, 180, 211.

L'honorable James Leslie appelé au, 16.

L'honorable F. A. Quesnel appelé au, 17.

L'honorable Joseph Bourret appelé au, 17.

L'honorable G. Saveuse de Beaujeu appelé au, 18.

L'honorable John Ross appelé au, 19.

L'honorable J. O. Turgeon appelé au, 20.

Le greffier en loi du, présente son rapport sur les lois expirantes, 20.

## CONSEIL LÉGISLATIF—Continuation.

Le greffier de, autorisé à ouvrir un compte avec la poste, 21.

Journaux du. Voir Comité, No. 3.

Sièges devenus vacants dans le, 28. Voir Comité, No. 1, et Messages.

Membres du, présents et absents à l'appel du, 28, 29.

L'honorable R. Jones appelé au, 37.

Le traducteur français du, Pétition, 70. Lue et référée au Comité des Contingents. Voir Comité, No. 4.

Membres du entrent après la prière, 71, 151, 194.

L'honorable Samuel Mills appelé au, 74.

L'honorable Samuel Crane appelé au, 83.

L'honorable James Wylie appelé au, 99.

Le greffier et son assistant, seuls autorisés à employer des ouvriers et à donner des ordres relativement au, 176.

L'honorable Louis Méthot appelé au, 211.

Résolutions au sujet de la constitution du, 1<sup>e</sup> résolution, amendement proposé et rejeté. 1<sup>e</sup> résolution rejetée, 167. 2<sup>e</sup> résolution proposée et rejetée, 167. 3<sup>e</sup> résolution proposée et rejetée, 167.

Membres du, absents. Voir Messages, Comité des Privilèges et Appel de la Chambre.

Règles du. Voir Règles.

Messages du et au. Voir Messages.

Bills du et au. Voir Bills.

Comptes Contingents du. Voir Comité No. 4, et Adresse No. 5.

Retours et états transmis au. Voir Retours et Messages.

Impressions du. Voir Impression et Comité No. 2.

Adresses du. Voir Adresses.

Protêts entrés sur les journaux du. Voir Protêts.

Comités du. Voir Comités.

## CONSEILS MUNICIPAUX.

- Du District de Newcastle, Pétitions, 27.
- Du district de Home, Pétitions, 30, 62.
- De Yamaska, Pétition, 30.
- Du district de Talbot, Pétitions, 33, 79.
- Du district de Niagara, Pétitions, 39, 61, 76, 81.
- Du district de Victoria, Pétitions, 39, 74.
- Du comté de Portneuf, Pétitions, 61, 161.
- Du district d'Ouest, Pétitions, 62, 63, 85.
- Du district de Simcoe, Pétitions, 63, 69, 76.
- Du comté de Nicolet, Pétition, 66.
- De Sherbrooke, Pétitions, 67, 77.
- Du village de St. Jean, Pétition, 67.
- De Kamouraska, Pétition, 72.
- Du comté de Québec, Pétition, 72.
- Du district d'Est, Pétition, 73.
- Du district de London, Pétition, 75.
- De Beauharnois, Pétition, 80.
- Du District de Bathurst, Pétition, 84.
- Du district de Johnstown, Pétition, 85.
- De Drummond, division. *Voir* Bill, No. 23.
- De Lotbinière, Division, *Voir* Bill, No. 31.
- De Berthier, division, *Voir* Bill, No. 37.
- De Rimouski, translation. *Voir* Bill, No. 38.
- De l'Isle-aux-grues, division. *Voir* Bill, No. 57.  
Pétition pour de nouvelles clauses, 144.
- Du comté de Bonaventure, Pétition, 150.
- De Gaspé. *Voir* Bill, No. 74.
- Du Saguenay. *Voir* Bill, No. 75.
- Pétition contre la passation du bill des, 157.
- De Deschambault, Commissaires d'écoles, Pétition, 163.
- De Grey et Peel, (Provisoire) Pétition, 174.

## CONSTRUCTION, SOCIÉTÉS DE, (B.C.)

*Voir* Bill, No. 29.

## CONTINGENTS, COMPTES.

*Voir* Comité, No. 4, et Adresse, No. 5.

## COPPER BAY.

Compagnie de, de Huron. *Voir* Bill, No. 99.

## CORPORATIONS.

De Québec, Pétition, 60.

De la cité de Hamilton, Pétition, 67.

## COTISATIONS.

Pétition, contre la loi des, 101, 157.

Retour des, (H.C.) 31. *Voir* Messages.

## COTTINGHAM, WILLIAM.

D'Emily, Pétition, 38.

## COURONNE, TERRES DE LA, (H.C.)

*Voir* Bill, No. 8.

## COURS.

Des commissaires, Pétitions, 136, 145.

De divisions dans le district de Bathurst. *Voir* Bill, No. 115.

De district, (H.C.) *Voir* Bill, No. 129.

## COWAN, JAMES ET AUTRES.

De Waterloo, Pétitions, 65, 73.

## CRANE.

L'honorable S., et autres, du district de Johnstown Pétition, 79.

L'honorable Samuel, présente son writ de sommation, 83. Prête le serment voulu par la loi, 83.

## CRAWFORD, J. ET AUTRES.

Du lycée de Montréal, Pétition, 60.

## CREVIER, RÉVÉREND J. P., ET AUTRES.

De St.-Augustin, Pétition, 33.

Criminelle.

## CRIMINELLE.

Défectuosités dans l'administration de la Justice.  
Voir Bill, No. 60.

## CROOKS, L'HONORABLE JAMES.

Prête le serment voulu par la loi, 180.

## CROSS, R., ET AUTRES.

De la Seigneurie de Beauharnois, Pétition, 80.

## CUL-DE-SAC, QUÉBEC.

Demandant son abandon à la corporation, Pétition, 157.

## DALAIRE, E., ET AUTRES.

Près de Québec, Pétitions, 59, 105.

## DALHOUSIE.

Société d'Agriculture du District de, Retours, 71, 73.

## DALY, T. M. ET J. A., ET AUTRES.

Du District de Huron, Pétitions, 39, 67.

## DAMES.

Société bienveillante des, de Montréal, Pétition, 30.

De l'Hôtel-Dieu de Montréal, Pétition, 39.

De l'Asile des Orphelins Catholiques Romains de Montréal, Pétition, 59.

## DASILVA, T., ET AUTRES.

Des Trois-Rivières, Pétition, 85.

## DAVIDSON, WILLIAM, ET AUTRES.

De Caistor, Pétition, 39.

## DAVIS, THOMAS, ET AUTRES.

Du Township de Dudswell, Pétition, 70.

## DE BEAUJEU, L'HONORABLE GEORGE SAVEUSE.

Présente son Writ de sommation, 18. Prête le serment voulu par la loi, 19.

## DE BELLEFEUILLE, G., ET AUTRES.

Etudiants en loi de Montréal, Pétition, 29.

## DÉBENTURES.

Pétition contre leur émission par le Gouvernement, 103.

## DÉBITEURS.

Qui s'enfuient, (H. C.) Voir Bill, No. 34.

## DE BOUCHERVILLE, G. B.

De Montréal, Pétition, 33.

## DÉCÈS DE L'HON. GABRIEL ROY.

Annonce, 23. Voir Comité, No. 1.

## DELAWARE.

Sauvages Oneidas de, Pétition, 81.

## DELÉRY, CHARLES.

Voir Conseil, Comité, No. 4, et Adresse, No. 5.

## DELISLE, A. M. ET B. H. LEMOINE.

De Montréal, Pétition, 64. Voir Bill, No. 80.

## DESAULNIERS, F., ET AUTRES.

De Saint-Maurice, Pétition, 79.

## DESCHAMBAULT.

Commissaires d'écoles de la municipalité de, Pétition, 163.

## DESJARDINS, COMPAGNIE DU CANAL.

Pétitions, 63, 84.

## DÉPÊCHES.

Voir Messages.

## DÉTROIT ET NIAGARA.

Chemins de fer des rivières, Pétitions, 141, 174, 187.

## DETTE.

Administration de la, publique, Voir Bill, No. 58.

Deux-Montagnes.

## DEUX-MONTAGNES.

Retour de la société d'agriculture du comté des,  
39.

## DIGBY, A., ET AUTRES.

De Brantford, Onondaga, Tuscarora, Oakland et  
Burford, et des moitiés sud des townships de  
Blenheim et Dumfries, Pétition, 39.

## DISCOURS DE SON EXCELLENCE.

*Voir* Gouverneur.

DISSENTIMENTS ENTRÉS SUR LES JOURNAUX  
DE LA CHAMBRE.

*Voir* Protêts.

## DISTIN, W. L., ET AUTRES.

De Hamilton, Pétition, 81.

## DISTRIBUTION DES LOIS.

Retours, 144.

## DISTRICT.

Conseils de, *Voir* Conseils.

Cours de (H. C.) *Voir* Bill, No. 129.

## DITTERICK, W.

Du comté de Lincoln, Pétition, 76.

## DIVISIONS.

De comtés, Pétition contre, 141. *Voir* Bill, No.  
87.

Cours de, dans le district de Bathurst, *Voir* Bill,  
No. 115.

## DOANE, S., ET AUTRES.

Du township de Crowland, Pétition, 67.

## DOMMAGES.

Sur lettres de change protestées (H. C.) *Voir*  
Bill, No. 106.

## DONEGANI, JOSEPH.

De Montréal, Pétition, 32. *Voir* Bill, No. 59.

## DORCHESTER.

Société d'agriculture de, Retour, 108.

## DORION, L., ET AUTRES.

Du Château-Richer, Pétition, 75.

## DORVAL, A., ET AUTRES.

Pétition, 27.

## DOUAIRE, LOI DU (H. C.)

*Voir* Bill, No. 4.

## DOUANES.

Dépêche au sujet de l'acte des, 33, 34.

Droits de. *Voir* Bills, Nos. 68, 126.

## DOUCET, B., ET AUTRES.

Des Trois-Rivières, Pétition, 27.

## DOUGLASS, A., ET AUTRES.

Du District de Niagara, Pétition, 67.

## DROITS.

De douanes. *Voir* Bills, Nos. 68, 126.

Exemption des droits de douane, en faveur d'arti-  
cles pour l'armée, Dépêche, 34.

## DRUMMOND.

Retour de la société d'agriculture de, 80.

Division de la Municipalité de. *Voir* Bill, No. 23.

## DUCHESNAY, E., ET AUTRES.

De Dorchester, Pétition, 59.

## DUFOUR, E., ET AUTRES.

Missionnaires des Townships du Bas-Canada, Péti-  
tion, 63.

## DUGUAY, RÉVÉREND M., ET AUTRES.

D'Arthabaska, Chester et Warwick, Pétition, 30.

## DUMAS, J. B., ET AUTRES.

De Nicolet, Pétition, 73.

## DUNCAN, JAMES, ET AUTRES.

De la Seigneurie de Beauharnois, Pétition, 80.

W., de St.-Ignace du Côteau du Lac, Pétition, 39.

## DUPUIS, RÉVÉREND A., ET AUTRES.

De Mégantic, Pétition, 79.

## DUROCHER, RÉVÉREND F.

En faveur des sauvages Montagnais, Pétition, 67.

## EATON, J. W., ET AUTRES.

De Philipsburgh, Pétition, 80.

## ÉCHANGE ET CHAMBRE DE LECTURE DE MONT-RÉAL.

*Voir* Bill, No. 95.

## ÉCHO, LAC.

Mines de Montréal et du, Dépêche, 34.

## ÉCOLES.

Retour du Surintendant du Haut-Canada, 28.

Académie de Shefford, Pétition, 30.

Académie de Bertie, Pétition, 30.

Académie de Granby, Pétition, 39.

Académie de Richmond, Pétition, 59.

Société d'Éducation de Québec, Pétition, 59.

Lycée de Montréal, Pétition, 60.

Pensionnat des amis, Retour, 61.

Instituteurs de Québec, Pétition, 61. *Voir* Bill, No. 96.

Britannique et Canadienne, Pétition, 61.

Des enfants en bas-âge, Québec, Pétition, 69.

Académie de Sherbrooke, Pétition, 70.

Académie de Stanstead, Pétition, 73.

Académie de Charleston, Pétition, 77.

ÉCOLES—*Continuation.*

Terres publiques destinées au soutien des. *Voir* Bill, No. 18.

Séminaire protestant de Québec, Pétition, 115.

Lois des, (B.C.) Pétition, 163.

Académie Industrielle de St. Laurent. *Voir* Bill, No. 91.

De grammaire de l'Ottawa. *Voir* Bill, No. 102.

## ÉCRITURE-SAINTE.

Pour l'usage des, Pétition, 163.

## EDISON, S., SENR., ET AUTRES.

Des districts de London, Talbot et Brock, Pétition, 62.

## ÉDUCATION.

*Voir* Écoles.

## ÉGLISES.

De St.-Andrew, Québec, Pétition, 39.

Presbytérienne du Canada, Révérend A. Mathieson, D.D., et autres, Pétitions, 39, 60. *Voir* Bill, No. 112.

Archevêque et évêques de, catholique romains du B. C., Pétition, 70. *Voir* Bill, No. 48.

Wesleyenne méthodiste, *Voir* Bill, No. 101.

Terrain de l'église calviniste baptiste de Perth, *Voir* Bill, No. 104.

## ÉLECTION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉES.

*Voir* Bill, No. 125.

## ÉLECTRIQUE.

Compagnie du télégraphe, de l'Amérique Britannique, Pétition, 67.

## ÉLÉMENTAIRE, ÉDUCATION.

*Voir* Écoles.

## ELGIN.

Chemin planchéié de Markham et des moulins d', *Voir* Bill, No. 128.

## ELMSLEY ET MONTAGUE.

Ligne de division entre, *Voir* Bill, No. 67.

## ÉMIGRATION.

Et travaux publics, 52. *Voir* Messages.

## ÉMIGRÉS.

*Voir* Bill, No. 16.

## EMPEY, P., ET AUTRES.

Pétition, 63.

EMPIÈTEMENTS SUR LES TERRES PUBLIQUES,  
(B. C.)

*Voir* Bill, No. 8

## ENFANTS EN BAS-AGE DE QUÉBEC.

École des, Pétition, 69.

## ENFANTS-TROUVÉS ET INVALIDES.

Du district de Québec, Retour, 75.

## ENREGISTREMENT.

Dans le comté de Hastings, *Voir* Bill, No. 28.

Rapport du bureau des statistiques et d', 130.

De Rimouski, *Voir* Bill, No. 10.

Du Comté de Saguenay. *Voir* Bill, No. 121.

Amendement de la loi d', *Voir* Bill, No. 130.

Bureau d', de Montréal, 31. Pétition, 134. *Voir*  
Adresses 2 et 6, et Messages.

D'enregistrement de l'Islet, *Voir* Bill, No. 51.

## EST.

Pétition du Conseil de district d', 73.

## ÉTATS-UNIS ET CANADA.

*Voir* Réciprocité.

## ÉTRANGER.

Protêt des lettres de change à, *Voir* Bill, No. 114.

## EUGÈNE, LE TRÈS-RÉVÉREND JOSEPH.

Évêque de Bytown, Pétition, 33.

## EVANS.

J., et autres, instituteurs de Québec, Pétition, 61.

W., de Côte-St.-Paul. Pétition, 66.

W., senior et fils, de Montréal, Pétition, 76.

## ÉVÊQUES.

De Bytown. Pétition, 33.

Catholique romain de Montréal, Pétition, 39.

De Montréal et autres, de Québec, Pétition, 69.

Et archevêque catholiques romains, (B. C.), Pétition, 70. *Voir* Bill, No. 43.

De Toronto, Pétition, 192.

## EXPIRANTES, LOIS.

*Voir* Retours.

## FAIRBURN, J., KING, ET AUTRES.

De Nepean, Pétition, 73.

## FELNET, A., ET AUTRES.

De Québec, Pétition, 73.

## FER, FONDEURS EN.

Dépêche relative à certain, 33.

## FERRIE, L'HONORABLE ADAM.

Proteste contre le bill des pertes de la rébellion,  
(B. C.) 113.

## FERRIER, L'HONORABLE JAMES.

Proteste contre le bill des pertes de la rébellion,  
(B. C.) 113.

## FEU.

Compagnie d'assurance de l'Amérique Britan-  
nique sur la vie et contre le, Retour, 73.

Compagnies de pompiers en Canada, Pétition, 73,  
136.

Do de Montréal, Kingston, Brantford, Paris et  
London, Pétition, 85.

Compagnie

FEU—*Continuation.*

Compagnie d'assurance Maritime et contre le,  
d'Ontario, *Voir* Bill, No. 69.

## FONDEURS EN FER.

Dépêche relative à certains, 33.

## FONDS SOCIAL.

Compagnies à, pour manufactures. *Voir* Bill, No. 1.

Compagnies à, pour chemins (H.C.) *Voir* Bill,  
No. 82.

## FORMA PAUPERIS, ACTIONS IN.

*Voir* Bill, No. 56.

## FOURNIER, J., ET AUTRES.

De New Glasgow, Pétition, 61.

## FRANCAIS.

Traducteur, *Voir* LeMoine.

## FRANCAISE.

Langue, 77, relative à la, rescindée, 34. *Voir*  
Comités, Nos. 7 et 8.

## FRASER, L'HONORABLE ALEXANDER.

Proteste contre le bill des pertes de la rébellion,  
(B. C.) 113.

## FREEMAN, N. L. ET J. K., ET AUTRES.

Du district d'Ouest, Pétitions, 39, 64.

## FREER, N., ET AUTRES.

De Québec, Pétitions, 59.

## FRIED, SAMUEL, ET AUTRES.

Des districts de Wellington et Brock, Pétition, 39.

## FRY, JOHN S., ET AUTRES.

De Saint-Ambroise, La Jeune-Lorette et Valcar-  
tier, Pétition, 30.

## GAGNON.

Révérénd J. B., et autres, du Saguenay, Pétition,  
32.

H., et autres, de Montréal, Pétition, 44.

## GALT, A. T., ET AUTRES.

De Sherbrooke, Pétition, 78.

## GASPÉ.

Rapports de la société d'agriculture de, 31, 73.

Municipalité de. *Voir* Bill, No. 74.

## GATINEAU.

Algonquins de la Rivière, Pétition, 135.

## GAZ, COMPAGNIES DE.

De Québec, Pétition, 59. *Voir* Bill, No. 59.

De Montréal, (Nouvelle) Pétition, 70. *Voir* Bill,  
No. 81.

## GAZETTE OFFICIELLE.

Publication des annonces dans la. *Voir* Bill, No.  
11.

## GEDDES, A., ET AUTRES.

Des Districts de Wellington et Gore, Pétition, 67.

## GIBB, J., ET AUTRES.

De Québec, Pétition, 81.

## GILMOUR, A., ET AUTRES.

De Québec, Pétition, 73.

## GLACIS AUX CHAUSSÉES DE MOULINS (H.C.)

*Voir* Bill, No. 127.

## GLASGOW.

Marchands de, Dépêche relative à un Mémorial de  
certains Marchands de, 33.

## GLENGARRY.

Société d'agriculture de, Retour, 105.

## GLOAN, J., ET AUTRES.

De Anderson, Pétition, 39.

## GOODHUE, L'HONORABLE GEORGE J.

Proteste contre le Bill des pertes par la rébellion,  
(B.C.) 113.

## GORDON.

William, et autres, de Kent, Pétition, 38.

L'honorable James, prête le serment voulu par la loi, 66. Proteste contre le bill des pertes par la rébellion (B.C.) 113.

## GORE.

Banque de, Pétition, 60. Voir Bill, No. 46.

Retour des banques d'épargnes de Hamilton et du District de, 69.

Institut des Artisans de Hamilton et, Pétition, 67. Voir Bill, No. 76.

Division du District de, Pétition, 184.

## GOUVERNEMENT.

Pétition contre l'émission de débetures par le, 103.

Impressions du, Retour, 85. Imprimé, 98. Référé, 103. Voir Comité, No. 9.

## GOUVERNEUR GÉNÉRAL, SON EXCELLENCE LE.

Se rend à la Chambre et requiert la présence de l'Assemblée, 13, 34, 59, 208.

Ouvre la session par un discours aux deux Chambres, 13. Son Excellence se retire, 15.

L'Orateur fait rapport du discours, 20. Lu et imprimé, 20. Considéré et Adresse de remerciements proposée, 21. Lecture de chaque paragraphe et motion pour son adoption, 23. Objection, motion accordée, Comité chargé de préparer l'adresse, son rapport, 23. Voir Comité No. 5, et Adresse No. 1.

Résolutions relatives à l'absence de l'honorable George Pemberton communiquées à, 131. Voir Comité, No. 10.

Donne la sanction royale à certains bills, 34, 60, 209, 210.

Adresses à. Voir Adresses.

Messages de. Voir Messages.

Proclamations de. Voir Proclamations.

## GOWAN, H., ET AUTRES.

De Québec, Pétition, 59.

## GRACE, OLIVER.

De Lewiston, dans l'état de New York, Pétition, 98. Voir Bill, No. 120.

## GRAMMAIRE.

École de, dans le District de l'Ottawa. Voir Bill, No. 102.

## GRANBY.

Commissaires de l'Académie de, Pétition, 39.

## GRAND RIVER.

Compagnie de Navigation de, Pétition, 39. Voir Bill, No. 118.

## GRAVEL, RÉVÉREND J., ET AUTRES.

De Saint Athanase, Pétition, 196.

## GREAT WESTERN.

Compagnie du Chemin de Fer, Pétitions, 66, 98. Voir Bill, No. 105.

## GREFFIERS DE LA PAIX (H.C.)

Pétition, 66.

Greffier et Assistant. Voir Conseil.

## GREGORY, SILAS, ET AUTRES.

Du Canada, Pétition, 77.

## GREY ET PEEL.

Municipalité provisoire de, Pétition, 174.

## GUAY, J. M., ET AUTRES.

De Dorchester, Pétition, 81.

## GUELPH ET ARTHUR.

Compagnie du chemin de, Retour, 74.

## GURNETT, G., ET AUTRES.

Greffiers de la paix du Canada Ouest. Pétition 66.

**H**ABBIN, H. G., ET AUTRES.

De Dundas, Pétition, 62.

## HALDIMAND.

Division du comté de, Pétition, 187.

## HALE, E., ET AUTRES.

De Sherbrooke, Pétitions, 67, 81.

## HALIFAX ET QUÉBEC.

Chemin de fer de, dépêches relatives au, 34, 148,  
Pétition, 102.

## HALLOWELL ET SOPHIASBURGH.

*Voir* Bill, No. 70.

## HAMILTON.

Robert, et autres, de Niagara, Pétition, 39.

Thompson, et autres, concernés dans le commerce  
de bois, Pétition, 65.

Corporation de, Pétition, 67.

Institut des artisans de Gore et Hamilton, Pétition,  
67. *Voir* Bill, No. 76.

Retour des banques d'épargnes des districts de  
Gore et, 69.

Association de la bibliothèque mercantile de, Pé-  
tition, 98.

## HANRATTY, P.

De Montréal, Pétition, 64.

## HASTINGS.

Enregistrement de, *Voir* Bill, No. 28.

## HATLEY ET BOLTON.

Nouveau township de, *Voir* Bill, No. 42.

## HAVRE DE COBOURG.

Compagnie du, Pétition, 85.

## HAWKINS, JOHN, ET AUTRES.

De Woolwich, Pétition, 33.

## HAYCOCK, E., ET AUTRES.

Du township de Norwich, Pétition, 70.

## HEATH, E. F., ET AUTRES.

Du district de Wellington, Pétition, 33.

## HELLARD, S., ET AUTRES.

De Packenham, Pétition, 75.

## HERMON, CIMETIÈRE DE MOUNT.

*Voir* Bill, No. 77.

## HILL, F. M., ET AUTRES.

De Kingston, Pétition, 73.

## HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE, SOCIÉTÉ.

De Québec, Pétition, 59. *Voir* Bill, No. 27.

## HOBSON, R., ET AUTRES.

Du district de Niagara, Pétition, 67.

## HOME DISTRICT.

Juges de paix de, Pétition, 66.

Conseil Municipal de, Pétitions, 30, 62.

## HORNER.

B., et autres, de Blenheim, Pétition, 30.

T., et autres, de Burford, Pétition, 33.

## HOPITAL GÉNÉRAL.

De Québec, Pétition, 66. *Voir* Bill, No. 10,

De Toronto, Retour, 73.

De Montréal, Retour, 73.

De Kingston, Pétition pour un acte d'incorpora-  
tion, 84. *Voir* Bill, No. 40.

## HORTICULTURE, SOCIÉTÉ D'.

De Montréal, *Voir* Bill, No. 116.

## HOSPICE.

De la Maternité de Montréal, Pétition, 30.

## HOTEL-DIEU DE MONTRÉAL.

Pétition, 39. *Voir* Bill, No. 107.

## HUNTINGDON.

Retour de la Société d'Agriculture de, 61.

## HUOT, RÉVÉREND P. ET AUTRES.

De Sainte-Foye, Pétition, 29.

## HURON.

Retour de la Société d'Agriculture du district de, 62.

Chemin de fer de Toronto, Simcoe, et du lac, Pétition, 66. *Voir* Bill, No. 117.

Compagnie de la baie de cuivre de, *Voir* Bill, No. 99.

## HYDE, GEORGE, ET AUTRES.

De Kent, Pétition, 64.

## HYPOTHÈQUES.

Insinuation des, sur les meubles, (H.C.) *Voir* Bill, No. 63.

I  
MMIGRATION.

Et travaux publics, 82. *Voir* Messages.

## IMMOBILIÈRES.

Enregistrement des propriétés, *Voir* Bill, No. 130.

## IMPRESSIONS.

Du discours de Son Excellence, 20.

De l'adresse en réponse à dito, 26.

Du rapport sur le bureau d'enregistrement de Montréal, 58.

Du Gouvernement (Rapport) 85. Imprimé, 98. Référé, 103. *Voir* Comité, No. 9.

De la Pétition de D. McMillan et autres, et du mémorial de J. P. Lantier, écr., au sujet du chemin de fer de Lachine, 152.

De Bills, etc., *Voir* Bills, Adresses et Comité, No. 2.

## INDIENS.

Abénakis du Lac-St-François, Pétition, 30.

Sakinarratik, et autres, des rivières Gatineau et du Désert, Pétition, 33.

INDIENS—*Continuation.*

Mohawk, de la baie de Quinté, Pétition, 77.

Onéida, de Delaware, Pétition, 81.

Algonquins de la rivière Gatineau, Pétition, 135.

## INDEMNITÉ.

Pour pertes pendant la rébellion. *Voir* Bill, No. 30.

Des Membres de l'Assemblée Législative. *Voir* Bill, No. 86.

## INDUSTRIE.

Acte du chemin de fer d', Dépêches, 34.

Protection de l', du pays, Pétition, 143.

## INDUSTRIELLE, ACADEMIE.

*Voir* Bill, No. 91.

## INSINUATION DES HYPOTHÈQUES (H. C.)

*Voir* Bill, No. 63.

## INSPECTION ET MESURAGE DE BOIS.

Pétition, 155.

## INSTITUT.

Canadien de Québec, Pétition, 67.

Des artisans de Montréal, Rapport, 31.

do de Toronto, Retour, 65.

do de Hamilton, Pétition, 67. *Voir* Bill, No. 76.

## INSTITUTEURS.

*Voir* Écoles.

## INTÉRÊT SUR L'ARGENT.

*Voir* Bill, No. 52.

## INTÉRIEUR.

Lettres de change à l', et billets promissoires, *Voir* Bill, No. 114.

Interprétation.

## INTERPRÉTATION.

Bill d', *Voir* Bill, No. 13.

## INTESTAT,

Bill des, *Voir* Bill, No. 5.

## INVALIDES ET ENFANTS-TROUVÉS.

Du district de Québec, Retour, 75.

## INVENTIONS.

Brevets d', *Voir* Bill, No. 119.

## IRVING, L'HONORABLE J. ÆMILIUS.

Obtient congé d'absence de Son Excellence, 60.

## ISLE-AUX-GRUES.

Municipalité de Saint-Antoine de l', *Voir* Bill, No. 57.

## IVES, E., ET AUTRES.

De St.-François, Pétition, 30.

**J**ACQUES, J., ET AUTRES.

De Toronto, Pétition, 32.

## JAMESON, J., ET AUTRES.

De Québec, Pétition, 108.

## JARRON, J., ET AUTRES.

De Haldimand, Pétition, 61.

## JEFFERIES, JOHN, ET AUTRES.

De Rawdon, Wexford, et des townships voisins, Pétition, 70.

## JESSUP, HENRY.

De Toronto, présente sa pétition pour être admis à pratiquer dans les cours de loi du, (H.C.) 80. Motion pour se dispenser de la 57<sup>e</sup> règle, négative et pétition réjetée, 80. *Voir* Bill, No. 15.

## JÉSUITES.

Retours des Districts des Trois-Rivières, Québec et Montréal, de la commutation de la tenure dans la censive du ci-devant ordre des, 65.

## JOBIN, J., ET AUTRES.

Du Comté de Québec, Pétition, 73.

## JOHNSTON, J., ET AUTRES.

De Haldimand, Pétition, 78.

## JOHNSTOWN.

Conseil de District de, Pétition, 85.

Et Bathurst, ligne de division des Districts de. *Voir* Bill, No. 32.

## JOLIETTE.

Collège, Pétition, 64.

L'honorable Barthélemy, Message de l'Assemblée le priant de se rendre devant un comité, 108, 110.

## JONES.

A., et autres, de Beverley, Pétition, 63.

J., et autres, de Walpole, Pétition, 77.

L'honorable Robert, présente son writ de sommation, 37. Prête le serment voulu par la loi, 38.

Proteste contre le bill des pertes par la rébellion (B.C.) 113.

## JOURNAUX DE LA CHAMBRE.

*Voir* Conseil et Protêts.

## JUGES DE PAIX.

Du District de Home, Pétition, 66.

En chef de Montréal, Pétition, 59.

## JURÉS, PETITS (H.C.)

*Voir* Bill, No. 88.

## JUSTICE CRIMINELLE.

Pour faire disparaître certaines défauts dans l'administration de la. *Voir* Bill, No. 60.

**K**AMOURASKA.

Municipalité de, Pétition, 72.

## KEEFER, J., ET AUTRES.

De Thorold, Pétition, 79.

## KEENAN, J., ET AUTRES.

Diverses compagnies de pompiers en Canada, Pétition, 73.

## KETCHUM, WILLIAM, ET AUTRES.

De Bosanquet, Pétition, 39.

## KING.

J. et autres, membres de la faculté médicale du Haut-Canada, Pétition, 66.

W., et autres, de Mégantic, Pétition, 59.

## KING'S COLLEGE DE TORONTO.

Pétition, 184.

## KINGSMILL, W.

Du District de Niagara, Pétition, 85.

## KINGSTON.

Queen's College à, Pétition, 65.

Corporation de, Pétition, 76.

Hôpital de, Pétition pour un acte d'incorporation, 84. Voir Bill, No. 40.

Pompiers de Montréal, Brantford, Paris, London et, Pétition 85.

Aqueduc de. Voir Bill, No. 50.

## KNOWLTON, L'HONORABLE PAUL H.

Proteste contre la passation du Bill des pertes par la rébellion, (B.C.) 113.

## LABREQUE, HENRIETTE, ET AUTRES.

De Beaumont, Pétition, 65.

## LAC HURON, TORONTO, ET SIMCOE.

Chemin de fer du, Pétition, 66. Voir Bill, No. 117.

## LACHANCE, ANTOINE.

Pétition pour être employé toute l'année, 155. Voir Comité, No. 4.

## LACHAPELLE, P., ET AUTRES.

De Montréal, Pétition, 64.

## LACHINE ET MONTRÉAL.

Chemin de fer. Dépêche, 34. Retour, 39. Pétitions, 59, 145, 152. Voir Bill, No. 44.

## LAHAIE, RÉVÉREND F. THÉRÈSE.

Président du collège Joliette, Pétition, 64.

## LANGEVIN, CHARLES, ET AUTRES.

De Québec, Pétition, 59.

## LANSDOWNE ET LEEDS.

Division de. Voir Bill, No. 55.

## LAPENOTIÈRE, W.

De Woodstock, Pétition, 61.

## LAROCHELLE, SIMON, ET AUTRES.

De St.-Anselme, Pétition, 65.

## LAROCQUE, RÉVÉREND C., ET AUTRES.

De Chambly, Pétition, 60.

## LASSISSERAIE, CHARLES HUBERT.

Des Trois-Rivières, Pétition, 59.

## LAUZON.

Retour de la commutation de la tenure dans la Seigneurie de, 65.

## LAYFIELD, R., ET AUTRES.

De Inverness, Pétition, 79.

## L'ÉCUYER, EUGÈNE.

Pétition, 29.

## LEEDS ET LANSDOWNE.

Division de. Voir Bill, No. 55.

## LÉGARÉ, JOSEPH, ET AUTRES.

De Québec, Pétitions, 59, 67.

## LEGENDRE, LOUIS, ET AUTRES.

De St.-Louis de Lotbinière, Pétitions, 30, 77.

## LEMESURIER, TILSTONE ET AUTRES.

Engagés dans le commerce de bois, Pétition, 33.

## LEMOINE, B. H., ET A. M. DELISLE.

De Montréal, Pétition, 64. *Voir* Bill, No. 80.

R., Traducteur Français du Conseil Législatif, Pétition, 70. Référé, 71. *Voir* Comité No. 4.

## LENNOXVILLE.

Bishop's College à, Pétition, 77.

## LEONARD, WILLIAM.

De Scarborough, Pétition, 32.

Révérénd J. Claude, de Montréal, Pétition, 61.

## LESLIE.

L'honorable James, présente son writ de sommation, 16. Prête le serment voulu par la loi, 17.

J., et autres, de Toronto, Pétition, 77.

## LETTRES.

De change protestées (H.C.) *Voir* Bill, No. 106.

De change à l'intérieur et billets promissoires. *Voir* Bill, No. 114.

## LEWIS, J. B., ET AUTRES.

De Bytown, Pétition, 61.

## L'ISLET.

Translation du bureau d'enregistrement de. *Voir* Bill, No. 51.

## LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE SOCIÉTÉ.

De Québec, Pétition, 59. *Voir* Bill, No. 27.

## LOCATEURS ET LOCATAIRES.

*Voir* Bill, No. 111.

## LOI.

Greffier en, du Conseil Législatif. *Voir* Conseil et Retours.

Expirantes. *Voir* Retours.

Du Canada, Retour de la distribution des, 144.

Étudiants en, de Montréal, Pétition, 29.

## LONDON.

Conseil de District de, Pétition, 75.

Retour de la société d'agriculture du district de, 77.

Pompiers de Montréal, Kingston, Brantford, Paris et, Pétition, 85.

## LONGUEUIL ET CHAMBLY.

Commissaires du chemin à barrières de, Pétition, 74. *Voir* Bill, No. 33.

## L'ORIGINAL.

Nouvelle maison d'école de. *Voir* Bill, No. 102.

## LOTBINIÈRE.

Division de la Municipalité de. *Voir* Bill, No. 31.

## LOVELL, R., ET AUTRES.

De Beauharnois, Pétition, 80.

## LYCÉE DE MONTRÉAL.

Pétition, 60.

## MACARTNEY, G., ET AUTRES.

Du district de Gore, Pétition, 67.

## MACAULAY, L'HONORABLE JOHN.

Proteste contre le Bill des pertes par le rébellion, (B. C.), 113.

## MACDONELL, RÉVÉREND A., ET AUTRES.

De Plantagenet Nord et Sud, Pétition, 33.

## MACFARLANE, ANDREW, ET AUTRES.

De Montréal, Pétition, 32.

**MACKENZIE, RÉVÉREND J., ET AUTRES.**

De Glengarry, Pétition, 135.

**MACKIE, RÉVÉREND GEORGE, D.D., ET AUTRES.**

Pétition, 27.

**MAGISTRATS.**

Du district de Wellington, Pétition, 30.

**MAIRE.**

Et autres, de Toronto, Pétition, 39.

Et Conseillers de Terrebonne, Pétition, 64.

**MAITRE EN CHANCELLERIE.**Fait rapport qu'il a délivré certains messages, 158,  
160, 164.**MANUFACTURES.**Compagnies à fonds social pour les, *Voir* Bill,  
No. 1.**MARCHANDS.**Bourse et chambre de lecture des, de Montréal.  
*Voir* Bill, No. 95.De Glasgow, Dépêche au sujet d'un mémorial de  
certains, 33.**MARCOTTE, JEAN B., ET AUTRES.**

De St.-Benoit, Pétition, 33.

**MARIAGES.**Baptêmes et sépultures, Montréal, Québec et Trois-  
Rivières, Retour, 99.Opposition aux. *Voir* Bill, No. 98.**MARITIME.**Compagnie d'assurance, et contre le feu d'Ontario.  
*Voir* Bill, No. 69.**MARKHAM.**Et chemin planchéié de, et des moulins d'Elgin.  
*Voir* Bill, No. 123.**MARKS, B., ET AUTRES.**

De Frontenac, Pétition, 76.

**MARQUETTE, B., ET AUTRES.**

Pétition, 27.

**MARTIN, PETER, ET AUTRES.**

Du Comté de Drummond, Pétition, 79.

**MARTINEAU, O., ET AUTRES.**

De Kamouraska, Pétition, 63.

**MASTER, G. L., ET AUTRES.**

De Drummond, Pétition, 79.

**MATHESON, L'HONORABLE RODERICK.**Proteste contre le Bill des pertes par la rébellion  
(B.C.) 113.**MATHIESON, RÉVÉREND A., D. D., ET AUTRES.**De l'église presbytérienne du Canada, Pétitions,  
39, 60.**M'CAMMON, ROBERT, ET AUTRES.**

Du District de Victoria, Pétition, 61.

**M'COLLOM, JOHN, ET AUTRES.**De Nelson, Pétition, 67. *Voir* Bill, No. 21.**M'CONVILLE, J., ET AUTRES.**

De la Paroisse de St.-Paul, Pétition, 79.

**M'CORMICK, JOHN.**

De Québec, Pétitions, 29, 60.

**M'DONALD, JOHN, ET AUTRES.**

De Goderich, Pétition, 77.

**M'DONELL, A., ET AUTRES.**Concernés dans le commerce de bois sur la rivière  
Ottawa, Pétition, 30.**M'GILL.**

Collège, Pétition, 59.

L'honorable Peter, proteste contre le bill des pertes  
par la rébellion (B.C.) 113.

P., Pétition, 70.

## M'KAY.

A., et autres, de Brompton, Pétition, 81.

L'honorable Thomas, proteste contre le bill des pertes par la rébellion, (B.C.) et contre le bill pour l'indemnité des Membres de l'Assemblée, 113, 176.

## M'KINNON, N., ET AUTRES.

De Bayham, Pétition, 85.

## MCLEOD, JOHN ET AUTRES.

De Québec, Pétition, 59.

D., et autres, de South Yarmouth, Pétition, 62,

## MEBLER, P.

Exécuteurs du testament de feu, Pétition, 62.

## MÉDECINE, ÉCOLE DE.

De Québec, Pétition, 29.

## MÉDECINS THOMPSONIENS.

Pétition, 120.

## MÉDICALE.

Membre de la faculté, du Haut-Canada, Pétition, 66.

## MÉGANTIC.

Société d'Agriculture du comté de. Retour, 62.

## MEMBRES.

Du Conseil Législatif. Voir Conseil.

De l'Assemblée Législative. Voir Assemblée.

## MERCANTILE.

Association de la bibliothèque, de Hamilton, Pétition, 98.

## MESSAGES.

## — DE SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL.

Transmettant un rapport du Surintendant des écoles du Haut-Canada, 28.

Un retour des obligations et cautionnements enregistrés entre le 24 février, 1848 et le 17 janvier, 1849, 28.

## MESSAGES—Continuation.

Les retours des cotisations du Haut-Canada, pour les années, 1847 et 1848, 31.

Une dépêche au sujet de l'acte des douanes, accompagnée d'une lettre de la trésorerie et du bureau de commerce à ce sujet, 33.

Une dépêche accompagnée d'un mémorial de certains fondateurs en fer, 33.

Une dépêche accompagnée d'un mémorial de certains marchands de Glasgow, 33.

Une dépêche contenant les vues de Sa Majesté au sujet de l'acte des douanes, 34.

Une dépêche relative à l'acte du Canada, accordant le droit de propriété littéraire à des personnes résidant dans le royaume-uni, 34.

Un rapport des commissaires du chemin de fer de Halifax et Québec, désirant connaître les vues du gouvernement provincial à ce sujet, 34.

Une dépêche sur la nécessité d'exempter de droits certains articles importés pour le service militaire, 34.

Une dépêche relative aux actes du chemin de fer de Montréal et Lachine, et de celui du Saint Laurent et de l'Industrie, 34.

Une dépêche renfermant un ordre de la reine en conseil confirmant sept bills de chemins de fer réservés en 1847, et y suggérant des amendements, 34.

Une dépêche confirmant certains actes, et suggérant des amendements aux actes pour incorporer les compagnies de mines de Montréal et du lac Echo, 34.

Une dépêche, suggérant des amendements à l'acte pour incorporer le Western Telegraph, 43.

Copie d'un rapport des commissaires du bureau d'enregistrement de Montréal, conformément à une adresse de la Chambre, 40. Imprimé, 58.

Informant la Chambre qu'il a accordé congé d'absence à l'honorable J. Æmilus Irving, 60.

Transmettant les comptes publics pour 1847, 63.

Informant la Chambre qu'il a accordé congé d'absence à l'honorable Levis P. Sherwood, 66.

Informant la Cnambre qu'il a accordé congé d'absence à l'honorable Christopher Widmer, 75.

Transmettant

MESSAGES—*Continuation.*

Transmettant copie d'une correspondance au sujet d'une organisation d'un système général de Postes, dans les provinces britanniques de l'Amérique du Nord, 78.

Copie d'une correspondance sur l'émigration et les travaux publics, 82.

Un retour sur les impressions du Gouvernement, conformément à une adresse de la Chambre, 85. Imprimé, 98. Référé, 103. Voir Comité, No. 9.

Recommandant à la Chambre de prendre en considération l'absence de l'honorable George Pemberton, 115. Voir Comité, No. 10.

Transmettant le premier rapport du bureau d'enregistrement et des statistiques, 130.

Les comptes publics pour l'année, 1848, 131.

## — DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Transmettant pour concours une adresse à Sa Majesté au sujet des lois de navigation, 34. Voir Adresses, Nos. 3 et 4.

Demandant qu'il soit permis à l'honorable W. Walker de se rendre devant un comité, 83. Permission accordée, 83. L'Assemblée en est informée, 84.

Demandant qu'il soit permis à l'honorable M. B. Joliette de se rendre devant un comité, 108. 110. Permission accordée, et l'Assemblée en est informée, 108, 110.

Demandant qu'il soit permis à l'honorable J. B. Taché de se rendre devant un comité, 116. Permission accordée et l'Assemblée en est informée, 118.

Relatifs à des Bills, Voir Bills.

## MESSAGERS DU CONSEIL LÉGISLATIF.

Voir Comité, No. 4.

## MESURES.

Poids et (H. C.) et (B. C.), Voir Bills, Nos. 45 et 108.

## MÉTHODISTES WESLEYENS.

Voir Bill, No. 101.

## MÉTHOT, L'HONORABLE LOUIS.

Présente son writ de sommation et prête le serment voulu par la loi, 11.

## MÉZIÈRES, M. L.

Et autres, religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal, Pétition, 39.

## MIDDLETON, THOMAS W.

Ci-devant député régistrateur du comté de Montréal, Pétition, 184. Voir Adresse, No. 6.

## MIDLAND.

Banque du district de, Pétition, 136. Voir Bill, No. 53.

## MIGNAULT, RÉVÉREND P. M.

Curé de Chambly, Pétitions, 27, 79.

## MILICE.

Revue de la (H. C.), Voir Bill, No. 62.

## MILITAIRE.

Dépêche relative à l'exemption de droits de certains articles destinés au service, 34.

## MILLER, W., ET AUTRES.

De Flamboro' Ouest, Pétition, 63.

## MILLS, L'HONORABLE SAMUEL.

Présente son writ de sommation, 74. Prête le serment voulu par la loi, 75.

## MINES, COMPAGNIES DE.

De Montréal et du lac Echo, Dépêche, 34.

Du Sault-St.-Marie, Voir Bill, No. 85.

## MISÉRICORDE.

Sœurs de la, Voir Bill, No. 89.

## MISSIONNAIRES.

Du Bas-Canada, Pétition, 63.

Baptistes Retour de la société des, 59.

## MISSISQUOI.

Retour de la société d'agriculture de, 66.

## MOHAWK.

Indiens, de la Baie de Quinté, Pétition, 77.

## MONTAGNAIS.

Indiens, Pétition, 69.

## MONTAGUE ET ELMSLEY NORD.

Ligne de division de, *Voir* Bill, No. 67.

## MONTGOMERY, ROBERT, ET AUTRES.

De Drummond, Pétition, 38.

## MONTRÉAL.

Étudiants en loi de, Pétition, 29.

Société bienveillante des dames de, Pétition, 30.

Asile des orphelins protestants de, Pétition, 30.

Hospice de la maternité de, Pétition, 30.

Institut des artisans de, Rapport, 31.

Bureau d'enregistrement de. Motion pour une adresse à Son Excellence, 31, Pétition, 184. *Voir* adresses, Nos. 2 et 6, et Messages.

Compagnie de mines de et du lac Echo, Dépêche, 34.

Évêque catholique romain de, Pétition, 39.

Sœur Ste. Jeanne de Chantal et autres de, Pétition, 39.

M. L. Mezières et autres dames de l'hôtel-dieu de, Pétition, 39.

Retours de la société d'agriculture du district et, 39, 80.

Compagnies du chemin de fer de Lachine et, Dépêches, 34. Retour, 39. Pétitions, 59, 145, 152. *Voir* Bill, No. 44.

Dames de l'asile des orphelins catholiques romains de, Pétition, 59.

Juge en chef de, Pétition, 59.

Église St. Andrew à, Pétition, 60. *Voir* Bill, No. 112.

Banque de, Pétition, 60. *Voir* Bill, No. 22.

MONTRÉAL—*Continuation.*

Lycée de, Pétition, 60.

Retour de la commutation de tenure dans les districts de Québec, Trois-Rivières et, 65.

Lord évêque et autres, de Québec et de, Pétition, 69.

Retour de l'hôpital général de, 73.

Compagnie du chemin de fer de jonction de, à la ligne provinciale, Pétition, 81. *Voir* Bill, No. 24.

Pompiers de Kingston, Brantford, Paris, London et, Pétition, 85.

Retour des baptêmes, mariages et sépultures de Québec, Trois-Rivières et, 99.

Chemin de fer de, et Prescott, Pétition, 101.

Chemins à barrières de, *Voir* Bill, No. 71.

Nouvelle compagnie du gaz de, Pétition, 70. *Voir* Bill, No. 81.

Sœurs de miséricorde de, *Voir* Bill, No. 89.

Sœurs de Ste. Croix de St. Laurent dans le district de, *Voir* Bill, No. 90.

Bourse et chambre de lecture des marchands de, *Voir* Bill, No. 95.

Télégraphe de Troy et, *Voir* Bill, No. 97.

Sœurs de l'hôtel-dieu de Montréal, *Voir* Bill, No. 107.

Société d'horticulture, *Voir* Bill, No. 116.

Association St. Jean-Baptiste de, *Voir* Bill, No. 123.

Notaires du district de, Pétition, 199.

## MOREAU, RÉVÉREND H., ET AUTRES,

De St. Eustache, Pétitions, 33, 192.

## MORGAN, H., ET AUTRES.

De Saltfleet et Binbrooke, Pétition, 75.

## MORRIS, L'HONORABLE JAMES.

Pétition, 98.

## MOTIONS.

Voir Bills, Adresses, Résolutions, etc.

## MOTZ, JAMES.

De Québec, Pétition, 64.

## MOULINS.

Glacis de, (H.C.) Voir Bill, No. 127.

Protection des propriétaires de, (H.C.) Voir Bill, No. 36.

## MOUNT-HERMON, CIMETIÈRE DE.

Voir Bill, No. 77.

## MOWBRAY, ROBERT, ET AUTRES.

De Sombra, Pétition, 39.

## MUNICIPALITÉS.

Voir Conseils Municipaux.

## MUNN, JOHN, ET AUTRES.

De Québec, Pétition, 27.

## MURPHY, ET AUTRES.

De Stoneham et environs, Pétition, 60.

## MURRAY, W., ET AUTRES.

Du district d'Est, Pétition, 103.

## MUTUELLE.

Assurance provinciale générale et, Voir Bill, No. 78.

## NATURALISATION DES AUBAINS.

Voir Bill, No. 12.

## NAVIGATION.

Compagnie de, de Grand River. Pétition, 39.

Lois de, Pétition, 145. Voir Adresses, Nos. 3 et 4.

## NÉGATIVES, QUESTIONS.

Voir Bills et Résolutions.

## NESBITT, J., ET AUTRES.

De Beauharnois, Pétition, 77.

## NEWCASTLE.

Conseil de District de, Pétition, 27.

## NIAGARA.

Conseil de District de, Pétitions, 39, 61, 76, 81.

Société d'agriculture du District de, Pétition, 75.

Pont suspendu de la chute de, Pétitions, 39, 79.

Chemin de fer des rivières de Détroit et, Pétitions, 141, 174, 187.

Site de la ville de District de, Pétitions, 184, 185, 186, 187.

## NICOLET.

Municipalité du comté de, Pétition, 66.

## NOLIN, L. Z., ET AUTRES.

De l'Assomption, Pétition, 64.

## NORMAND, F., ET AUTRES.

Pétition, 27.

## NORTH ELMSLEY ET MONTAGUE.

Voir Bill, No. 67.

## NORTON, DAVID, ET AUTRES.

De Dorchester, Pétition, 75.

## NOTARIAT.

Pétition, 199.

## NOTICES DANS LA GAZETTE DU CANADA.

Voir Bill, No. 11.

## NOUVEAU-BRUNSWICK.

Compagnie du chemin de fer du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du, Pétition, 79.

## NOUVELLE-ÉCOSSE.

Pétition au sujet du chemin de fer précédent, Pétition, 79.

## NYE, F., ET AUTRES.

De Huntingdon, Pétition, 77.

## O'BRIEN, E. G., ET AUTRES.

Intéressés dans la navigation des lacs et des eaux de l'intérieur de la province, Pétition, 81.

## OFFICIELLES.

Annonces officielles dans la gazette du Canada, Voir Bill, No. 11.

Retour des impressions, 85. Imprimé, 98. Référé, 103. Voir Comité, No. 9.

## OFFICIERS DU CONSEIL LÉGISLATIF.

Voir Conseil.

## OLLIER, M., ET AUTRES.

De Terrebonne, Pétition, 64.

## ONÉIDA.

Indiens de Delaware, Pétition, 81.

## ONTARIO.

Assurance maritime et contre le feu d', Voir Bill, No. 69.

## OPPOSITIONS AUX MARRIAGES.

Voir Bill, No. 98.

## ORATEUR DU CONSEIL LÉGISLATIF.

Voir Conseil.

## ORDRES.

Du jour remis, 109, 157, 168, 175, 210.

Permanents, Voir Règles et Comité, No. 7.

## ORPHELINS.

Asile des, protestants de Montréal, Pétition, 30.

Do. catholiques de do., Pétition, 59.

## ORR, A. B., ET AUTRES.

Des districts de Huron, Brock et Wellington, Pétition, 33.

## OTTAWA.

École de grammaire d', Voir Bill, No. 102.

## OUMET, A., ET AUTRES.

D'Upton, Pétition, 39.

## PACK, C., ET AUTRES.

Du district de Niagara, Pétition, 67.

## PANET, L'HONORABLE LOUIS, ET AUTRES.

De Québec, Pétition, 32.

## PARADE DE LA MILICE, (H. C.)

Voir Bill, No. 62.

## PARDON GÉNÉRAL DE SA MAJESTÉ.

Voir Bill, No. 3.

## PARIS, MONTRÉAL, &amp;c.

Pompiers de, Pétition, 85.

## PARK, C., ET AUTRES.

Des districts de Niagara et Wellington, Pétitions, 67, 75.

## PARLEMENT.

Proclamations pour proroger et convoquer le, 7, 8, 9, 10, 11.

Interprétation de certains termes, employés dans les actes du, Voir Bill, No. 13.

## PARTAGES DES TERRES (B. C.)

Voir Bill, No. 2.

## PARTRIDGE, P. M., ET AUTRES.

De Québec, Pétition, 61.

## PATENTES POUR INVENTIONS.

Voir Bill, No. 119.

## PATTERSON, G., ET AUTRES.

De Bytown, Pétition, 81.

## PAUPERIS.

Causes in formâ, *Voir* Bill, No. 56.

## PAYMENT.

Etienne, et autres, de Québec, Pétition, 29.

Rév. E., et autres, de Charlesbourg, Pétition, 65.

## PÉAGES.

Sur les travaux publics, *Voir* Bill, No. 109.

## PEEL ET GREY.

Municipalité provisoire, Pétition, 174.

## PEINE CAPITALE.

Abolition de la, Pétitions, 103, 163.

## PELL, J. E., ET AUTRES.

De Toronto, Pétition, 32.

## PELLETIER, RÉVÉREND J. B., ET AUTRES.

De St.-Joseph, Pétition, 73.

## PEMBERTON, L'HONORABLE GEORGE.

Le comité des privilèges fait rapport que son siège est vacant, 28. *Voir* comité, No. 1.

Message de Son Excellence recommandant de prendre en considération l'absence de, 115. *Voir* Comité, No. 10.

## PERRIN, F.

De Berthier, Pétition, 79.

## PERTES PAR LA RÉBELLION, (B.C.)

Pétition, 120. *Voir* Bill, No. 30 et Protêts,

## PERTH.

Retour de la société d'agriculture de, 61.

Terrein de l'église calviniste baptiste de, *Voir* Bill, No. 104.

## PETERBOROUGH.

Compagnie du chemin de fer de, et Port-Hope, 75.

Incorporation de. *Voir* Bill, No. 113.

## PÉTITIONS PRÉSENTÉES.

Référer aux différents sujets y relatifs rangés par ordre alphabétique, dans les cas où les sujets des pétitions ont pu être connus, autrement référer aux noms des principaux signataires, ou des lieux.

## PETITS JURÉS (H.C.)

*Voir* Bill, No. 88.

## PHILIPS, W.

De Québec, Pétition, 67.

## PILOTES ET PILOTAGE.

Du chenal du nord en bas de Québec. *Voir* Bill, No. 72.

## PINHEY, L'HONORABLE HAMNET.

Proteste contre le bill des pertes par la rébellion (B.C.) 113.

## PLAMONDON, J., ET AUTRES.

De St.-François du lac St.-Pierre, Pétition, 63.

## PLANCHÉIÉS.

Chemins. *Voir* Chemins.

## PLUMLY, A.

Pétition, 73.

## POISON (STRYCHNINE) PROHIBÉ.

*Voir* Bill, No. 83.

## POMINVILLE, RÉVÉREND L., ET AUTRES.

De l'Assomption, Pétition, 33.

## PONTS.

Suspendu de Niagara. Pétitions, 39, 79.

Pétition du District d'Ouest pour une allocation pour réparer des, 114.

De Delisle et LeMoine. *Voir* Bill, No. 80.

Suspendu de Queenston. *Voir* Bill, No. 124.

## PORTNEUF.

Municipalité de, Pétitions, 61, 161.

## POSTAGE.

Réduction des frais de, Pétition, 145.

## POSTES.

Le greffier ouvre un compte avec le maître de 21.

Dépêche relative au département des 78.

## PRESBYTÉRIENNE, ÉGLISE, DU CANADA.

Révérant A. Mathieson D.D. et autres, Pétitions, 39, 60.

## PRESCOTT ET MONTRÉAL.

Chemin de fer de, Pétition, 101.

## PRÉVOYANCE.

Banque d'épargnes et de, à Québec, Retour 108.

## PRICE, W., ET AUTRES.

De Québec, Pétition, 27.

## PRIVILÈGES.

Voir Comité, No. 1.

## PROCLAMATIONS.

Prorogeant le parlement au 12 juin, 1848, 7.

Do do au 24 juillet, 1848, 8.

Do do au 2 septembre, 1848, 8.

Do do au 12 octobre, 1848, 9.

Do do au 16 novembre, 1848, 10.

Do do au 21 décembre, 1848, 11.

Do do au 18 janvier, 1849, 11.

## PROMISSOIRES.

Billets, et lettres de change à l'intérieur. Voir Bill, No. 114.

## PROTESTÉES, LETTRE DE CHANGE, (H.C.)

Voir Bill, No. 106.

Billets promissaires et, à l'intérieur. Voir Bill, No. 114.

## PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE.

Dépêche au sujet de la, 34.

## PROPRIÉTÉS.

Insinuation des hypothèques sur les. Voir Bill, No. 63.

Immobilières, Simplification du transport des. Voir Bill, No. 93.

Immobilières, enregistrement des. Voir Bill, No. 130.

Administration de la dette et des, publiques. Voir Bill, No. 58.

## PROROGATION DE LA LÉGISLATURE.

Voir Parlement.

## PROTECTION.

Des terres de la couronne, (H.C.) Voir Bill, No. 8.

Des propriétaires de moulins, (H.C.) Voir Bill, No. 36.

De l'industrie du pays, Pétition, 143.

## PROTESTANTS.

Asile des orphelins de Montréal, Pétition, 30.

Séminaire, de Québec, Pétition, 115.

## PROTÈTS ENTRÉS SUR LES JOURNAUX DE LA CHAMBRE.

Des honorables MM. McGill, Fraser, Macaulay, Ferrie, Goodhue, Gordon, Walker, McKay, Knowlton, Pinhey, Ferrier, Mathewson et Jones contre le bill des pertes par la rébellion, (B.C.) 113.

De l'honorable D. B. Viger contre le bill de la société St. George de Québec, (tel qu'amendé) 161.

Des honorables MM. M'Kay et Viger, contre le bill d'indemnité des membres de l'Assemblée, 176.

De l'honorable de D. B. Viger contre le bill des pertes par la rébellion, (B.C.) 212.

## PROVANCHER, RÉVÉREND L., ET AUTRES.

De Mégantic, Pétition, 30.

## PROVINCIALE.

Chemin de fer du lac St. Louis à la ligne, Pétition, 145.

Chemin de fer de jonction de Montréal à la ligne, Pétition, 81. *Voir* Bill, No. 24.

Législature, *Voir* Parlement.

Assurance, mutuelle et générale, *Voir* Bill, No. 78.

Société d'agriculture, du Canada Ouest, Pétition 67.

## PUBLICS.

Comptes, pour 1847 et 1848, 63, 131.

Travaux, et émigration, 82.

Péages sur les travaux, *Voir* Bill, No. 109.

## PUBLIQUES.

Terres accordées pour l'éducation, *Voir* Bill, No. 18.

Administration de la dette, *Voir* Bill, No. 58.

Préservation de la santé, *Voir* Bill, No. 19.

## PUNITION.

Des gardes-magasins, *Voir* Bill, No. 64.

## PURKIS, RÉVÉREND J., ET AUTRES.

D'Osnabruck, Pétition, 81.

## QUARANTAINE.

*Voir* Bill, No. 6.

## QUÉBEC.

Asile des orphelins protestants de, Pétition, 27.

École de médecine de, Pétition, 29.

Association de la bibliothèque de, Pétition, 29.

Société St.-George de, Pétition, 29. *Voir* Bill, No. 47.

Chemin de fer de Halifax et, 34. 148. Pétition, 102.

BILLS—*Continuation.*

Église de St.-Andrew à, Pétition, 39.

Société d'éducation du district de, Pétition, 59.

Association charitable des dames catholiques romaines de, 59.

Compagnie du gaz de, Pétition, 59. *Voir* Bill, No. 49.

Société littéraire et historique de, Pétition, 59. *Voir* Bill, No. 27.

Corporations de, Pétitions, 60, 77, 157.

Maison de la Trinité de, Retour, 61.

Instituteurs de, Pétition, 61. *Voir* Bill, No. 96.

Société amicale de, Pétition, 61. *Voir* Bill, No. 39.

Rapport de la commutation de tenure dans la censive de, 65.

Rapport de do., du ci-devant ordre des jésuites de, 65.

Hôpital-général de, Pétition, 66. *Voir* Bill, No. 10.

Institut canadien de, Pétition, 67.

Chambre de commerce de, Pétitions, 67, 155.

Enfants en bas-âge de la basse-ville de, Pétition, 69.

Municipalité du comté de, Pétition, 72.

Compagnie de transport de, Pétition, 73. *Voir* Bill, No. 94.

Rapport sur les indigents, invalides et enfants-trouvés de, 75.

Ursulines de, Pétition, 77. *Voir* Bill, No. 20.

Société St.-Patrice de, Pétition, 81. *Voir* Bill, No. 122.

Retour des baptêmes, mariages, et sépultures de, 99.

Retour de la banque d'épargnes de, 108.

Séminaire protestant de, Pétition, 115.

Société St.-Jean-Baptiste de, Pétition, 145. *Voir* Bill, No. 92.

Chemin de fer de St.-Andrew et, Pétition, 157.

Compagnie d'entrepôt de. *Voir* Bill, No. 84.

## QUEEN'S COLLEGE A KINGSTON.

Pétitions, 65, 184.

## QUEENSTON.

Pont suspendu de, *Voir* Bill, No. 124.

## QUESNEL, L'HONORABLE FREDERICK AUGUSTE.

Présente son writ d'esommation et prête le serment voulu par la loi, 17.

## QUESTIONS NÉGATIVÉES.

*Voir* Bills et Résolutions.

**R**RACINE, RÉVÉREND A., ET AUTRES.

De Stanfold, Blanford, Bulstrode et Maddington, Pétition, 27.

## RANKIN, A., ET AUTRES.

De Sandwich et Montréal, Pétition, 60.

## READ J. L. ET AUTRES.

D'Augusta et Walpole, Pétition, 61.

## RÉBELLION.

Pertes causées par la, (B.C.) Pétition, 120. *Voir* Bill, No. 30, et Protêts.

## RECENSEMENT.

Retours des ministres du clergé. *Voir* Bill, No. 66.

## RECHABITES.

Incorporation des, Pétition, 140.

## RÉCIPROCITÉ.

*Voir* Bill, No. 17.

## RÈGLES DE LA CHAMBRE.

77e rescindée, 34. *Voir* Comités, Nos. 7 et 8.

57e suspendue pour 15 jours, 101.

Relatives à des bills, *Voir* Bills.

## REID, C. P., ET AUTRES.

De Compton, Pétition, 61.

## REINE, SA MAJESTÉ, LA.

*Voir* Adresses, Nos. 3 et 4, et Bill, No. 3.

## RÉPONSES DE SON EXCELLENCE.

*Voir* Adresses.

## REPRÉSENTATION.

Augmentation de la, Pétition, 102.

## RÉSERVÉS.

Bills, de 1847. Relatifs à des chemin de fer. Dépêche, 34.

## RELIGIEUSES.

De l'hôpital-général de Québec, Pétition, 66. *Voir* Bill, No. 10.

Des Ursulines de Québec, Pétition, 77. *Voir* Bill, No. 20.

## RÉSOLUTIONS.

Pour une adresse à Son Excellence en réponse au discours d'ouverture proposées, 21.

Elles sont lues, opposées et passées, 23. *Voir* Comités, Nos. 5 et 6.

Communiquées à Son Excellence sur l'absence de l'honorable George Pemberton, *Voir* Comité, No. 10.

Relatives à la constitution du Conseil Législatif, 167. *Voir* Conseil.

## RETOURS ET ÉTATS.

Présenté par le greffier en loi sur les lois expirantes 20.

De la compagnie du chemin de fer de Champlain et St. Laurent, 30.

De la société d'agriculture de Terrebonne, 31.

De la société d'agriculture de Gaspé, 31, 73.

De l'institut des artisans de Montréal, 31.

De la compagnie du chemin de fer de Lachine, 39.

De la société d'agriculture du district de Montréal, 39, 80.

De la société d'agriculture du comté des Deux-Montagnes, 39.

RETOURS ET ÉTATS—*Continuation.*

- De la société d'agriculture du comté de Verchères, 39, 74.
- De la société d'agriculture de Colman's Corners, 59.
- De la société d'agriculture de Williamsburgh, 59.
- De la société des missionnaires baptistes, 59.
- Du pensionnat des amis, district de Prince-Edward, 61.
- De la société d'agriculture de Huntingdon, 61.
- De la société d'agriculture de Perth, 61.
- De la maison de la Trinité de Québec, 61.
- Des commissaires des Travaux-Publics, 62.
- De la société d'agriculture du district de Bathurst, 62.
- De la société d'agriculture du district de Huron, 62.
- De la société d'agriculture du comté de Mégantic, 62.
- De la société d'agriculture du district de Wellington, 62.
- De la société d'agriculture du comté de Rimouski, 63.
- De la banque de la cité, 63. *Voir Bill, No. 100.*
- De la société d'agriculture du district de Simcoe, 65.
- De la société d'agriculture du comté de Sherbrooke, (No. 2.) 65.
- De l'institut des artisans de Toronto, 65.
- De la commutation de la tenure dans seigneurie de Lauzon, 65.
- De la commutation de la tenure dans la censive de Québec, 65.
- De la commutation de la tenure dans la censive du ci-devant ordre des jésuites, 65.
- De la société d'agriculture de Missisquoi, 66.
- De la société d'agriculture de Clinton, 67.

RETOURS ET ÉTATS—*Continuation.*

- De la banque d'épargnes des districts de Hamilton et Gore, 69.
- De la société d'agriculture de Vaudreuil, 69.
- De la société d'agriculture de Rouville, 69.
- De la société d'agriculture de Dalhousie, 71, 73.
- De la compagnie d'assurance sur la vie et contre le feu, 73.
- De l'hôpital de Toronto, 73.
- De l'hôpital-général de Montréal, 73.
- De la compagnie du chemin de Guelph et Arthur, 74.
- De la banque d'épargnes des cité et district, 74.
- Des indigents, invalides et enfants-trouvés de Québec, 75.
- De la compagnie du chemin de fer de Peterborough et Port-Hope, 75.
- De la société d'agriculture d'Yamaska, 75.
- De la société d'agriculture de Chambly, 76.
- De la société d'agriculture du district de London, 77.
- De la compagnie d'assurance maritime du St. Laurent, 77.
- De la société d'agriculture de Shefford, 78.
- De la société d'agriculture de Drummond, 80.
- Des baptêmes, mariages, et sépultures de Montréal, Trois-Rivières et Québec, 99.
- De la société d'agriculture de Glengarry, 105.
- De la société d'agriculture de Dorchester, 108.
- De la banque d'épargnes de Québec, 108.
- De la distribution des lois, 144.
- Des membres du clergé en vertu de l'acte du recensement, *Voir Bill, No. 66.*
- De la société d'agriculture de Stormont, 163.
- De la société d'agriculture de Bonaventure, 169.
- Transmis par Son Excellence, *Voir Messages.*

## REVENU PUBLIC.

*Voir* Bill, No. 58.

## RÉVOCATION DE L'ATTAINDER DE GRACE.

*Voir* Bill, No. 120.

## REVUE DE LA MILICE, (H.C.)

*Voir* Bill, No. 62.

## RICHMOND.

de, Pétition, 59.

## RICKA. T, ET AUTRES.

Des Trois-Rivières, Pétition, 65.

## RIMOUSKI.

Retour de la Société d'agriculture de, 63.

Translation du siège de la municipalité de. *Voir*  
Bill, No. 38.

Enregistrement de. *Voir* Bill, No. 110.

## RITCHIE, RÉVÉREND W., ET AUTRES.

D'Essex, Pétition, 63

## RIVIÈRE-DU-CHÊNE.

*Voir* Bill, No. 25.

## ROBERT, J., ET AUTRES.

De Ste.-Marguerite de Blairfindie, Pétition, 27.

## ROBINSON, WILLIAM.

De Leeds et Lansdowne, Pétition, 98

## ROMAINS, CATHOLIQUES.

Évêque, de Montréal, Pétition, 39.

Asile des Orphelins, de Montréal, Pétition, 59.

Association des dames, de Québec, Pétition, 59.

Archevêque et évêques, du B.C. Pétition, 70.  
*Voir* Bill, No. 48.

## ROSS.

L'honorable John, présente son writ de sommation  
et prête le serment voulu par la loi, 19.

## ROUSSEAU, LÉON ET AUTRES.

De Yamaska, Pétition, 76.

## ROUVILLE.

Retour de la Société d'Agriculture de, 69.

## ROY.

L'honorable Gabriel. Son décès annoncé, 28.  
*Voir* Comité, No. 1.

## ROYALE.

Sanction, donnée à des Bills, 34, 60, 209, 210

## RUSSELL, P. P. ET AUTRES.

Du district de Montréal, Pétition, 80.

## RUTHVEN, WILLIAM.

De Québec, Pétition, 65.

## SAGUENAY.

Municipalité du. *Voir* Bill, No. 75.

Bureau d'enregistrement du. *Voir* Bill, No. 121.

## SAINT.

Société, George, de Québec, Pétition, 29. *Voir*  
Bill, No. 47.

Collège, Hyacinthe, Pétition, 30.

Chemin de fer de Champlain et, Laurent, Rapport,  
30. Pétition, 80.

Sœur, Jeanne de Chantal et autres, de Montréal,  
Pétition, 39.

Église, André à Québec, Pétition, 39.

Do. do. à Montréal, Pétition, 60. *Voir* Bill,  
No. 112.

Catéchistes de, Viateur. *Voir* Bill, No. 9.

Municipalité de, Jean, Pétition, 67.

Chemin, Michel, Pétition, 76.

Assurance maritime du, Laurent, Retour, 77.

SAINT—*Continuation.*

Chemin de fer du, Laurent et de l'Atlantique, Pétition, 79.

Société, Patrice de Québec, Pétition, 81. *Voir* Bill, No. 122.

Municipalité de, Antoine, Isle-aux-Grues. *Voir* Bill, No. 57.

Chemin de fer du lac, Louis à la ligne provinciale, Pétition, 145.

Société, Jean-Baptiste, Québec, Pétition, 145. *Voir* Bill, No. 92.

Municipalité de, Anne-des-Monts. *Voir* Bill, No. 74.

Chemin de fer de, André et Québec, Pétition, 157.

Mines de, Marie. *Voir* Bill, No. 85.

Sœurs de, Croix. *Voir* Bill, No. 90.

Académie Industrielle de, Laurent. *Voir* Bill, No. 91.

Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal. *Voir* Bill, No. 107.

Association, Jean-Baptiste de Montréal. *Voir* Bill, No. 123.

## SAISIES-ARRÊTS.

Au-dessous de £10, Pétition, 145.

## SAKINNARRATIK, ET AUTRES.

Indiens des rivières Gatineau et Désert, Pétition, 33.

## SAMPSON, JAMES, ET AUTRES.

Du township de Kingston, Pétition, 67.

## SANCTION ROYALE.

Donnée par Son Excellence le Gouverneur-Général à des Bills, 34, 60, 209, 210.

## SANTÉ PUBLIQUE.

*Voir* Bill, No. 19.

## SAUVAGES.

*Voir* Indiens.

## SAULT-STE.-MARIE, MINES DU.

*Voir* Bill, No. 85.

## SAVARD, JEAN, ET AUTRES.

De St.-Ambroise, Pétition, 29.

## SCOTT, M., ET AUTRES.

Près de Québec, Pétition, 66.

## SCOVLEY, A., ET AUTRES.

Du District de Niagara, Pétition, 67.

## SEIGNEURIES.

Commutation volontaire de la tenure dans les Pétitions, 119, 161. *Voir* Bill, No. 73.

## SÉMINAIRES.

*Voir* Écoles.

## SÉPULTURES, MARIAGES ET NAISSANCES.

De Montréal, Québec et Trois-Rivières, Retour, 99.

## SERMENT.

Administré à certains Membres de la Chambre, 16, 17, 18, 19, 20, 38, 66, 73, 75, 83, 99, 180, 180, 211.

## SHADE, A.

De Galt, Pétition, 65.

## SHEDDEN, R.

De Napierville, Pétition, 64.

## SHEFFORD.

Académie de, Pétition, 30.

Société d'agriculture de, Retour, 78.

## SHEPPARD, P., ET AUTRES.

De Québec, Pétition, 63.

## SHERBROOKE.

Académie de, Pétition, 70.

Société d'agriculture de, Retour, 65.

Municipalité, Pétitions, 67, 77.

SHERWOOD, H.

Du district de Johnstown, Pétition, 81.

L'honorable Levis, P., obtient congé d'absence, 66.

SHORT, RÉVÉREND R., ET AUTRES.

De Gaspé, Pétition, 104.

SICLES, A. W., ET AUTRES.

Indiens Onéidas, de Delaware, Pétition. 81.

SIMCOE.

Conseil de district de Pétitions, 63, 69, 76.

Société d'agriculture de, Retour, 65.

Chemin de fer de Toronto, Lac Huron et, Pétition, 66. Voir Bill, No. 117.

SIMPSON, W., ET A. R. WARD.

De Smith's Falls, Pétitions, 67, 85.

SLACK, RÉVÉREND G., ET AUTRES.

De Shefford, Pétition, 74.

W. et autres, Pétition, 29.

SMITH.

W., et autres, de Puslinch, Pétition, 33.

A., et autres, de Brock, Pétition, 61.

H., et autres, de Grimsby, Gainsborough et Caistor, Pétitions, 75, 77.

SOCIAL, COMPAGNIES A FONDS.

Pour des manufactures, Voir Bill, No. 1.

Pour des chemins, (U.C.) Voir Bill, No. 82.

SOCIÉTÉS.

Non-incorporées. Voir Bill, No. 79.

En commandite H. C. Voir Bill, No. 65.

SŒURS.

De miséricorde. Voir Bill, No. 89.

De Ste. Croix. Voir Bill, No. 90.

De l'hôtel-dieu de Montréal. Voir Bill, No. 107.

SOMMATION.

Writs de. Voir Writs.

SOPHIASBURGH ET HALLOWELL.

Ligne de division. Voir Bill, No. 70.

SOUTHWICK, G., ET AUTRES.

Actionnaires dans le chemin de fer des rivières Niagara et Détroit, Pétition, 63.

SPRINGER, G., ET AUTRES.

De Delaware, Pétition, 30.

SQUATTERS.

Individus établis sans titres sur des terres, Pétition, 119.

STANSTEAD.

Académie de, Pétition, 73.

STATISTIQUE.

Bureau d'enregistrement et des, 130.

STATUTS.

Voir Actes.

STEPHENS, H., ET AUTRES.

De Montréal, Pétition, 70.

STEWART.

W. et autres, de Nepean, Pétition, 63.

G. O'Kill, et autres, de Québec, Pétition, 66.

D. R. de Québec, Pétition, 70.

STORMONT.

Société d'agriculture de. Retour 163.

STRICHNINE.

Voir Bill, No. 83.

STUART.

Archidiacre et autres, de Kingston, Pétition, 73.

C. J. de Québec, Pétition, 60. Voir Bill, No. 43.

G. O. et autres, de Québec, Pétitions, 27, 30.

Sutherland,

## SUTHERLAND, JAMES, ET AUTRES.

De Zorra Ouest, Pétition, 70.

## TACHÉ.

L'honorable Étienne Pascal, présente son writ de sommation, 15. Il prête le serment voulu par la loi, 16.

L'honorable J. Baptiste, permis de se rendre devant un comité de l'Assemblée, 116, 118.

## TAIT, J., ET AUTRES.

De Durham, comté de Sherbrooke, Pétitions, 61, 77.

## TALBOT.

Conseil de district de, Pétitions, 33, 79.

A., de Berthier, Pétition, 39.

## TALFOURD, J., ET AUTRES.

De Kent, Pétition, 38.

## TAYLOR, JOHN FENNINGS, Aîné.

Administre le serment aux Membres, 16, 17, 18, 19, 20, 33, 66, 73, 75, 83, 99, 180, 211.

Délivre des messages à l'Assemblée, 158, 160, 164.

## TEED, E.

Veuve de John, Pétition, 59.

## TÉLÉGRAPHE.

Électrique de l'Amérique Britannique, Pétition, 67.

De Montréal et Troy, Voir Bill, No. 97.

Compagnies de, de l'Ouest, Dépêche, 34.

## TEMPÉRANCE.

Maisons de, Pétition, 145.

## TENURE, COMMUTATION DE LA.

Rétour de la seigneurie de Lauzon, 65.

Do. de la censive de Québec, 65.

Do. de la censive des biens des jésuites, 65.

TENURE, COMMUTATION DE LA—*Continuation.*

Pétitions relatives à la, 119, 161. Voir Bill, No. 73.

## TERREBONNE.

Société d'agriculture de, Rapport, 31. Voir Re-tours.

Maire et Conseillers de, Pétition, 44.

## TERRES.

Partage des (B.C.) Voir Bill, No. 2.

Protection des, de la couronne (H.C.) Voir Bill, No. 8.

Compagnie des, l'Amérique Britannique, Pétition, 73.

Publiques, pour la dotation des écoles. Voir Bill, No. 18.

Occupés par des gens sans titres (squatters) Pétition, 119.

## TERRITORIALE, DIVISION, (H.C.)

Voir Bill, No. 87.

## THÉBERGE, RÉVÉREND A.

Curé de Terrebonne, Pétition, 39.

## THOMAS, JOHN.

De Colborne, Pétition, 101.

## THOMPSON.

Hamilton, et autres, engagés dans le Commerce de bois, Pétition, 65.

Et Jessup. Voir Bill, No. 15.

## THOMPSONIENS, MÉDECINS.

Pétition, 120.

## TIFFANY.

G., et autres, de Delaware, Pétition, 77.

J. S., et autres, de Hamilton, Pétition, 85.

## TIMMES J.

De Montréal, Pétition, 79.

## TITRES.

Confirmation des, de certaines personnes. Pétition, de Joseph Donegani, 32. *Voir* Bill, No. 59.

Enregistrement des, *Voir* Bill, No. 130.

## TORONTO.

Maire et autres de, Pétitions, 39, 76.

Institut des artisans de, Retour, 65.

Chemin de fer de Simcoe, lac Huron, et, Pétition, 66. *Voir* Bill, No. 117.

Retour de l'hôpital de, 73.

Cimetière général de, *Voir* Bill, No. 14.

Chambre de commerce de, Pétitions, 98, 101, 196.

Université de King's College à, Pétition, 184.

Évêque de, Pétition, 192.

## TOWNSHIPS, ÉRECTION DE.

*Voir* Bill, No. 7.

## TRADUCTEUR FRANÇAIS.

Du Conseil Législatif, Pétition, 70. Lue et référée, 71. *Voir* Comité, No. 4.

## TRAVAUX PUBLICS.

*Voir* Bill, No. 109.

## TREMBLAY, F. ET AUTRES.

De la Baie-St. Paul, Pétition, 27.

## TRANSPORT.

Compagnie de, de Québec, Pétition, 73. *Voir* Bill, No. 94.

Des immeubles, (H.C.) *Voir* Bill, No. 93.

## TRINITÉ DE QUÉBEC.

Retour, 61.

## TROIS-RIVIÈRES.

Retour de la commutation dans la censive du ci-devant ordres des Jésuites aux, 65.

Retours des baptêmes, mariages, etc., 90.

## TROY ET MONTRÉAL.

Télégraphe de, *Voir* Bill, No. 97.

## TURCOT.

Louis et autres, de Ste. Martine, Pétition, 33.

Joseph et autres, de St. Pierre les Becquets, Pétition, 60.

## TURGEON, L'HONORABLE JOSEPH OVIDE.

Présente son writ de sommation et prête le serment voulu par le loi, 20.

## UNIVERSITÉ.

Du Collège M'Gill, Pétition, 59.

De Queen's College à Kingston, Pétitions, 65, 184.

De King's College à Toronto, Pétition, 184.

## UPTON.

Annexion du township, *Voir* Bill, No. 108.

## URSULINES DE QUÉBEC.

Pétition, 77. *Voir* Bill, No. 20.

## USURE.

*Voir* Bill, No. 52.

## VAISSEAUX.

Construction des (B.C.) Pétition, 155.

## VALAIN, N., ET AUTRES.

De Québec, Pétition, 192.

## VAUDREUIL.

Retour de la société d'agriculture de, 69.

## VERCHÈRES.

Retour de la société d'agriculture de, 39, 74.

## VICTORIA.

Conseil de district de, Pétitions, 39, 74.

## VIDAL, R. E., ET AUTRES.

Sarifa et Plympton, Pétitions, 39, 64.

## VIE.

Retour de la compagnie d'assurance contre le feu et sur la, 73.

Assurance du Canada sur la, *Voir* Bill, No. 54.

## VIGER, L'HONORABLE DENIS B.

Proteste contre le Bill de la société St. George de Québec, (tel qu'amendé) 161.

Proteste contre le Bill pour indemniser les Membres de l'Assemblée, 176.

Proteste contre le Bill des pertes par la rébellion (B.C.) 212.

## VILLENEUVE, RÉVÉREND P., ET AUTRES.

De Bellechasse, Pétition, 64.

## WALCH, W. ET AUTRES.

Du village de Rawdon, Pétition, 192.

## WALKER, L'HONORABLE W.

Et autres, compagnies du gaz de Québec, Pétition 59.

Prête le serment voulu par la loi, 73.

Permis de se rendre devant un comité de l'Assemblée, 83, 84.

Proteste contre le bill des pertes par la rébellion (B. C.) 113.

## WARD, A. R. ET W. SIMPSON.

De Smith's Falls, Pétition, 67.

## WARREN, J. B. ET AUTRES.

Du district de Home, Pétition, 63.

## WATSON.

G. D. et autres, de Montréal, Pétition, 73.

R. de Toronto, Pétition, 30.

## WELLINGTON, DISTRICT DE

Magistrats du, Pétitions, 30, 163.

Retour de la société d'agriculture de, 62.

## WELLS.

Alphonso, Pétition, 30.

J. et autres, de Toronto, Pétition, 30.

## WESLEYENNE ÉGLISE MÉTHODISTE.

*Voir* Bill, No. 101.

## WESTERN.

Conseil de district de, Pétitions, 62, 63, 85.

Pétition pour une allocation pour réparer des ponts dans le 114.

Chemin de fer Great, Pétition, 98. *Voir* Bill, No. 105.

Compagnie du, Télégraphe, Dépêche, 34.

## WHITFIELD, J. F., ET AUTRES.

De Farnham, Pétition, 74.

## WIDMER, L'HONORABLE CHRISTOPHER.

Obtient congé d'absence de Son Excellence, 75.

## WILLIAMS, T., ET AUTRES.

De Québec, Pétition, 59.

## WILLIAMSBURGH.

Retour de la société d'agriculture de, 59.

## WINTER, PETER.

Pétition pour une indemnité, 136.

## WOOD, DAVID, ET AUTRES.

De Walpole, Pétition, 32.

## WORKMAN, B., ET AUTRES.

De Montréal, Pétition, 75.

## WRIGHT, E., ET AUTRES.

De Toronto, Pétition, 62.

## WRITS DE SOMMATION.

De l'honorable Étienne Pascal Taché, 15.

- do James Leslie, 16.
- do Frederick Auguste Quesnel, 17.
- do Joseph Bourret, 17.
- do George Saveuse de Beaujeu, 18.
- do John Ross, 19.
- do Joseph Ovide Turgeon, 20.
- do Robert Jones, 37.
- do Samuel Mills, 74.
- do Samuel Crane, 83.

WRITS DE SOMMATION—*Continuation.*

De l'honorable James Wylie, 99.

do Louis Méthot, 211.

## WYLIE, L'HONORABLE JAMES.

Présente son writ de sommation, 99. Prête le serment voulu par la loi, 99.

## YAMASKA.

Société d'agriculture, Retour, 75.

Conseil Municipal d', Pétition, 30.

## YULE, J., ET AUTRES.

Exécuteurs du testament de feu W. Yule, Pétition, 39.